TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 944 DERNIÈRE ÉDITION SAMEDI 5 AVRIL 1980

Pas de 1er mai unitaire à Paris

La C.F.D.T. accuse la C.G.T. de faire cavalier seul

LIRE PAGE 28



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f.; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 L ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La formation du cabinet italien

L'entrée des socialistes au gouvernement met un terme à la crise

Un pari

Au printemps dernier, il avait fallu cent vingt-six jours à M. Cossiga pour constituer son cabinet. Avec le retour des socialistes au gouvernement — auxquels s'ajoute le petit parti républicain, — la même opération ne lui aura guère pris cette fois que deux semaines, délai relativement bref pour un pays souffrant de crise politique endémique.

Cet avantage n'est pas mince, compte tenu de l'urgence de certains dossiers importants : l'inflation, par exemple, a atteint 21 % depuis un an. De plus, le gouvernement va disposer enfin d'une véritable majorité parlementaire. Il ne devra donc plus sa survie à l'abstention de certaines formations. Dans plusieurs domaines essentiels de son activité future, comme les problèmes économiques et sociaux et la lutte contre le terrorisme, l'action du cabinet pourrait y gagner en efficacité et en rapidité.

A moins que le programme sur lequel socialistes et démocrates-chrétiens se sont finalement rejoints ne résiste pas à l'épreuve de l'application quotidienne, en particulier sur le terrain économique et social. En octobre 1974, lorsque la démission de M. Mariano Rumor avait mis un terme à l'expérience de centre gauche réunissant la D.C. et le P.S.I. (avec le concours des sociaux-démocrates), c'était déjà dans ce domaine de l'action gouvernementale que l'entente entre les deux partis avait volé en éclats. Jusqu'à l'annonce de l'entrée du P.S.I. dans la nouvelle majorité, entérinée jeudi 3 avril par le comité central du parti, certains socialistes estimaient encore qu'il était difficile d'envisager la participation active de leur formation au gouvernement en raison des divergences de vues qui les séparaient de la démocratie chrétienne à cet égard.

M. Craxi était cependant décidé de tenter de mettre un terme à la cure d'opposition (ou en tout cas à l'éloignement du pouvoir) que connaissait son parti depuis six ans. En rejoignant la D.C. au gouvernement, le P.S.I. prend cependant un risque : celui d'être bientôt victime de l'impopularité de certaines inévitables mesures économiques, et, d'une manière plus générale, d'échouer dans sa tentative pour « tirer à gauche » la politique de M. Cossiga.

Le risque sera d'autant plus réel pour le P.S.I., que le parti communiste, lui, se trouve une fois encore maintenu dans l'opposition. Une opposition qu'il sera désormais la seule grande formation de gauche à incarner. Et cela au moment où M. Berlinguer et ses amis se montrent, sur le terrain de la politique étrangère plus modérés et plus ouverts que jamais.

Partager l'exercice du pouvoir avec une démocratie chrétienne dont le récent congrès s'est conclu par la victoire des adversaires du dialogue avec le P.C.I. peut apparaître, de la part des socialistes, comme un retournement bien rapide par rapport aux déclarations dans lesquelles, naguère encore, ils réclamaient la constitution d'une vaste coalition englobant les communistes. Leur entrée au gouvernement les condamne à réussir rapidement dans leur tentative d'infléchir la politique sociale du cabinet, ou à être sévèrement jugés par l'électorat de gauche.

Au-delà de cette nouvelle péripétie de la vie publique italienne, reste posé le problème de l'efficacité et de la crédibilité du régime. Le gouvernement de M. Cossiga avait démissionné sans avoir été renversé par un vote de défiance. La confiance que manifesteront à la nouvelle équipe une majorité de députés suffira-t-elle à dissiper un malaise qui s'approfondit de crise en crise, et qui tient au fait que les poisons du système paraissent de beaucoup l'emporter sur ses délices ?

M. Francesco Cossiga, chef du gouvernement italien, qui avait donné sa démission le 19 mars dernier, et avait été chargé peu après par le président de la République de former le nouveau cabinet, a présenté ce vendredi 4 avril, en début d'après-midi, à M. Pertini la liste des nouveaux ministres.

Son gouvernement comprend des membres de la démocratie chrétienne, du parti socialiste et du parti républicain ainsi que deux techniciens. Le poste de ministre des affaires étrangères est confié à M. Emilio Colombo, ancien président du conseil des ministres italien, et ancien président du Parlement de Strasbourg.

La nomination de ministres du P.S.I. était attendue depuis que la direction de cette formation, sous l'impulsion de son secrétaire général, M. Bettino Craxi, avait décidé d'ouvrir des négociations avec les représentants de la démocratie chrétienne en vue d'établir un programme de gouvernement.

Jeudi soir, à Rome, le comité central du P.S.I. a donné son approbation à cette ligne de conduite et confirmé l'intention des socialistes de faire partie du nouveau gouvernement. Ce dernier, pour la première fois depuis six ans, disposera d'une véritable majorité parlementaire, puisqu'il doit pouvoir compter sur le soutien de quelque trois cent quarante des six cent vingt députés.

Le parti socialiste n'avait plus participé au gouvernement italien depuis la crise de l'automne 1974, ouverte par la démission de M. Mariano Rumor. Ce dernier avait dû tirer la leçon des divergences croissantes qui se manifestaient entre les socialistes et la démocratie chrétienne à propos de la politique économique et sociale de son cabinet. C'est alors qu'avait pris fin l'expérience de coalition de centre-gauche à laquelle le parti social-démocrate avait également été associé.

(Lire page 7 la composition du nouveau gouvernement.)

AU JOUR LE JOUR

Secret

C'est en secret que Jean de Broglie effectuait des opérations financières, et c'est en secret que la police surveillait ses activités. Mais si secrètement qu'elle n'aurait pas osé s'avouer que l'homme politique qui risquait d'être assassiné pouvait être le même que celui qu'elle surveillait.

« Dire le secret d'autrui est une trahison, dire le sien est une sottise », *avait écrit Voltaire, et c'est peut-être ce qu'a pensé la police en ne disant rien à son ministre de l'intérieur de l'époque, M. Poniatowski. Ce qui peut laisser croire que sa loi du silence ressemble finalement plus à la loi du milieu qu'à celle du juste milieu.*

MICHEL CASTE.

La remise en cause du maoïsme

« Le Quotidien du peuple » critique le fondement idéologique du différend avec l'U.R.S.S.

« Le Quotidien du peuple », organe du comité central du parti communiste chinois, remet en cause le fondement idéologique du différend sino-soviétique. Dans un commentaire, le journal critique en particulier la notion de « révisionnisme », telle qu'elle fut exposée dans la polémique qui, en 1963-1964, couronna la rupture avec l'U.R.S.S.

D'autre part, l'agence Chine nouvelle a qualifié vendredi d'« amicales » les conversations menées actuellement à Pékin entre une délégation du Fonds monétaire international et les autorités chinoises. L'adhésion éventuelle de la Chine populaire au Fonds continue toutefois de buter sur la question de Taiwan.

De notre correspondant

Pékin. — Pour la première fois depuis près de vingt ans, l'organe du comité central du P.C. chinois a mis en cause, mercredi 2 avril, la validité de textes théoriques qui furent à la base de la rupture idéologique entre la Chine et l'U.R.S.S. Il faut, pour comprendre le sens de ce retournement, revenir à l'époque du « grand débat » qui opposa Moscou et Pékin au début des années 60.

Du 6 septembre 1963 au 14 juillet 1964, après l'échange de lettres et de déclarations entre les deux pays, *le Quotidien du peuple* et la revue *le Drapeau rouge* publièrent conjointement et successivement neuf articles, plus connus comme les « *neuf commentaires* », qui résumaient et couronnaient la polémique alors engagée depuis près de cinq ans entre les P.C. chinois et soviétique. Ces articles traitaient d'une variété de sujets : du rôle de Staline et du socialisme yougoslave, des relations avec les mouvement de libération comme de la coexistence pacifique, de la situation au sein du mouvement communiste international comme, enfin, du « *pseudo-communisme de Khrouchtchev* ». C'est dans le dernier de ces textes que les communistes chinois dénonçaient la notion soviétique d'Etat et de parti « *du peuple tout entier* » et réaffirmaient la nécessité de maintenir la dictature du prolétariat dans une société socialiste où la lutte de classes n'a pas pris fin.

Ce sont ces « *neuf commentaires* » dont *le Quotidien du peuple*, sous la signature d'un commentateur anonyme, vient d'admettre qu'ils étaient contestables. Après avoir rappelé le « *grand désordre* » apparu au sein du mouvement communiste international après la critique de Staline au vingtième congrès du P.C soviétique, le journal écrit : « *A la veille de la grande révolution culturelle prolétarienne, dans des articles autorisés publiés dans le cadre du grand débat, l'origine et les caractéristiques du révisionnisme ont été présentées de façon inexacte. On a même qualifié à tort de révisionniste l'attitude d'un parti prolétarien au pouvoir qui se consacre au développement des forces productives.* »

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 6.)

La hausse des prix du pétrole

Les décisions de l'Iran et du Nigéria peuvent entraîner une nouvelle escalade

Est-on à la veille d'une nouvelle escalade des prix du pétrole brut ? La question se pose après les dernières décisions du Nigeria, et surtout de l'Iran, de majorer leurs prix de référence. En début de semaine, les autorités nigérianes avaient annoncé leur intention de majorer de 51 cents le prix de leur baril de « brut », le portant à 34,72 dollars, soit au même niveau que la Libye. On pouvait penser à un simple ajustement ; mais quarante-huit heures plus tard, l'Iran relevait, à son tour, de 2,50 dollars le prix de son « brut » léger, avec effet rétroactif au 1er avril. Le baril iranien devient ainsi, à 35 dollars, le plus cher du Golfe.

Ces mouvements et surtout la hausse récente du dollar entraîneront une nouvelle hausse des prix de détail, dont la date n'est pas encore fixée.

Les dirigeants iraniens n'ont pas fait mystère de leur volonté de « *tirer les prix* » vers le haut. M. Moinfar, ministre du pétrole, a même fixé l'objectif de 40 dollars le baril pour la fin de l'année.

Les autres membres de l'OPEP suivront-ils ? Les hausses à répétition sont facilitées par les nouveaux contrats que les pays producteurs ont négociés ces dernières années avec les compagnies pétrolières. Ceux-ci comportent des clauses de révision trimestrielle des prix. Certains pays — Irak, Libye, Koweït — disposent en outre dans leurs contrats de la clause dite du « vendeur le plus favorisé », qui les autorise à aligner leurs barèmes sur le prix le plus élevé en vigueur au sein de l'OPEP.

Déjà, l'Irak, dont le prix officiel est de 28 dollars, demanderait pour le second trimestre des « primes » de 4 dollars par baril. Dans le nouveau contrat conclu avec British Petroleum, le Koweït a non seulement réduit le volume des livraisons (de 450 000 à 150 000 barils par jour), mais impose en plus un « bonus » de 5,50 dollars par baril sur la moitié de ce contrat. Enfin, l'Algérie devrait suivre l'exemple iranien. L'Agence algérienne d'information (A.P.S.), écrivait, jeudi, qu'une « *augmentation généralisée des pétroles s'avérerait nécessaire et opportune pour une mise en ligne globale et un retour à l'unité de prix* ».

Ce thème du « retour à l'unité des prix » a été évoqué le week-end dernier à Alger lors de la réunion des ministres du pétrole d'Algérie, d'Iran et de Libye, et il semble que ce sera l'argument majeur, invoqué par les « durs » de l'OPEP pour justifier les nouvelles hausses. Ceux-ci tiendraient, à peu de chose près, le discours suivant : « *Puisque l'Arabie Saoudite refuse de relever ses prix de référence pour remettre de l'ordre dans la structure des prix de l'OPEP, nous allons majorer nos propres tarifs. Les « neutres » seront amenés à suivre le mouvement. Isolée, l'Arabie Saoudite devra bien suivre le mouvement à la hausse et on pourra alors revoir les grilles de prix.* »

Si les hausses de la fin de 1979 s'étaient faites au nom de la « loi du marché », on se garde bien, cette fois, d'invoquer cet argument. Car le marché pétrolier s'est retourné. Ainsi, à Rotterdam, les prix du « brut » ont baissé ces derniers temps en moyenne de 3 % à 4 % par semaine. L'hiver clément, le ralentissement économique, les mesures d'économie d'énergie dans les pays consommateurs ont entraîné une sensible diminution de la demande au cours des derniers mois. De plus, les pays industrialisés et les compagnies ont reconstitué leurs stocks, qui dépasseraient désormais 5 milliards de barils.

J.-M. Q.

(Lire la suite page 27.)

Vingt ans d'indépendances africaines

La République du Sénégal célèbre, ce vendredi 4 avril, le vingtième anniversaire de son accession à l'indépendance, qui devait être marqué par un discours important du président Senghor. En août prochain, une série de commémorations analogues doivent se succéder dans les Etats issus de la colonisation française. Toutefois, cette année est assombrie par le drame du Tchad, seul Etat de l'ensemble francophone dont les structures aient été disloquées par une guerre civile.

Tandis qu'à N'Djamena les belligérants proclament leur intention de régler leur différend sur le terrain et de refuser toutes les médiations qui se multiplient — la dernière en date étant celle du secrétaire général de l'O.U.A., M. Edem Kodjo, qui a été reçu jeudi à l'Elysée, — la conférence franco-africaine des ministres des affaires étrangères achève ses travaux à Paris. Les interventions de jeudi et de ce vendredi matin ont essentiellement porté sur les problèmes sconomiques. La France souhaite qu'une conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement africains, arabes et européens ait lieu en 1981 ou un peu plus tard. **(Lire page 3.)**

V. — Poésie et vérité

par P.-J. FRANCESCHINI

Vingt ans, c'est bien assez pour la tentation du bilan. Mais pour cette Afrique décolonisée, ambiguë, ô combien ! les cartes que l'on se propose d'étaler sont nécessairement biseautées. A moins d'emprunter à M. Robert Galley, ministre de la coopération, la robuste assurance de M. Prudhomme : « *Que d'écueils rencontrés par ces jeunes Etats, mais également quel chemin parcouru, au cours duquel ils ont pu affirmer leur personnalité !* »

Sans doute, mais encore ? Restent à définir, outre le point de départ de cette Odyssée des indépendances noires, le « chemin » et les « écueils ». D'emblée, toutes les analyses divergent. Ceux qui, en France, regrettent peu ou prou la tache rose des atlas de leur enfance, constatent avec un rien de joie maligne que, vingt ans après, somme toute, beaucoup de populations ne vivent guère mieux, et sont même tombées sous des dictatures bien plus redoutables que la férule du chef de cercle ou du gouverneur.

Ceux qui, à l'opposé, méprisent une indépendance octroyée et un pouvoir qui n'est pas au bout du fusil, ne pardonneront jamais à l'Afrique francophone le déshonneur d'une décolonisation à l'amiable. A leurs yeux, elle ne pouvait susciter que des dirigeants accommodants et des peuples assoupis. Derniers libérés, les anciens sujets de Lisbonne affichent une condescendance visible envers tous ceux qui n'ont pas chanté, comme les maquisards de Guinée-Bissau : « *Seulement le feu te fera partir, aïe ! Portugais...* »

Que pouvait-il advenir du vaste morceau d'Afrique conquis au siècle dernier par la France ? Deux décennies d'indépendance suffisaient-elles à le transformer très profondément ?

Le pari du maintien des grands ensembles (A.O.F. et A.E.F.) que le président Senghor et quelques autres adjuraient de prendre, en dénonçant la « *balkanisation* », eût-il permis de créer des Etats mieux pourvus, et donc plus viables ? Ces questions n'ont d'intérêt que rétrospectif. On ne peut pas non plus se satisfaire des constats négatifs et rassurants que multiplient les voix officielles. Il est vrai que l'ancienne Afrique française n'a pas été l'objet et le théâtre de conflits armés majeurs, que les Etats — à l'exception notable du Tchad — n'y ont pas éclaté, que la faillite n'y est pas générale. S'en réjouir n'autorise pas à s'en féliciter.

Quant aux autres clés de bonne façon, elles refusent — bien qu'elles aient beaucoup servi — de tourner dans une serrure décidément rétive. Tout expliquer par les méfaits du néo-colonialisme ? Par l'opposition des « socialistes » et des « libéraux » ? Par la lutte des classes ? Par les définitives pesanteurs d'une Afrique éternelle, où savanes et marigots détiennent l'ultime secret ? Chacun s'y est risqué, et les échecs sont du domaine public.

(Lire la suite page 4.)

Lire page 8 :

EN ÉGRENANT LES PETITES ANTILLES

aujourd'hui

Saint-Martin
Sint-Maarten
et autres lieux

par JEAN-PIERRE CLERC

Demain

LE MONDE DIMANCHE

Les armes de l'autodéfense

Une enquête de Patrick Benquet

TROIS LIVRES SUR « UN AUTRE SOCIALISME »

Regarder vers la base

La gauche bouge en profondeur. Les grincements de ses dissensions brouillent le phénomène. Pour le percevoir il faut tourner le dos au spectacle et se plonger dans toute une littérature qui ose maintenant secouer les carcans politiciens, utiliser d'autres formules que celles de la langue de bois, prendre à bras-le-corps la réalité sociale au lieu d'essayer de regonfler certaines banderoles qui ont fait leurs temps.

En relisant à la file les interventions publiques (1978-1979) d'Edmond Maire, qui viennent d'être rassemblées dans un petit livre (1) on se rend compte du chemin parcouru, le dos tourné au conformisme de gauche et à l'ivresse idéologique. Ce fameux « recentrage » sur l'identité syndicale, c'est aussi une invite à une nouvelle analyse politique.

« *L'attitude dominante des forces de gauche face aux incertitudes de la situation est profondément conservatrice,* écrit-il. *On ne peut qualifier autrement cette fuite devant les problèmes nouveaux et le terrain mouvant de la crise pour se réfugier dans le repli sur soi, la délectation dans le vieux langage confortable et les recettes rassurantes d'avant-guerre, les tendances au sectarisme ou à l'électoralisme* » (2). Plus tard, Edmond Maire dira : « *Seul, le réalisme est révolutionnaire. Si l'on entend bien par réalisme l'action de la masse et la majorité des travailleurs rassemblés dans la conscience et la lucidité autour d'un projet socialiste, et changement profond du type de production, de consommation et d'échange.* »

PIERRE DROUIN.

(Lire la suite page 21.)

(1) *Reconstruire l'espoir*, Editions du Seuil, préface de Jacques Julliard.

(2) *Le Monde* du 18 août 1979.

Le Monde

idées

CULTURE

Une initiation au futur

par GUY SUARES (*)

C'EST dans *les Voix du silence* que Malraux définissait la culture comme étant « *l'héritage de la noblesse du monde* ».

Si celle-ci implique dès lors « *sa référence à la qualité humaine qu'elle reconnaît à ses morts* », elle ne peut qu'affirmer ce qui, au cœur du mystère, ne veut et ne peut mourir. Cette part de nous-même qui, inlassablement, ne cesse de revendiquer ce « presque rien » qui n'est autre que la conscience que nous impose l'énigme de notre mort. L'énigme de l'art étant la seule à pouvoir la traduire en affirmant que, loin d'être le contraire du réel, l'illusion est la seule à pouvoir le pénétrer, dans la mesure où le mensonge n'est pas le contraire de la vérité.

Nous savons aujourd'hui, pour les avoir aperçus, ce que sont les temples de Karnac et de Louxor, ceux de l'Acropole et d'Ankor, les hauteurs de Machupicchu, les contours des statues de sel de la mer Morte, mais nous avons perdu le fil qui les reliait à l'aspiration dont ils témoignent. En sommes-nous pour autant déliés d'une obscure mémoire à travers laquelle la vie et la mort, le passé et le futur conjuguent le mystère du comment et du pourquoi ?

« *Que la Vitre soit l'Art, soit la Mysticité* », s'écriait Mallarmé. De quelle mysticité s'agit-il, si elle n'a trait au Mystère qui, lui, ne parle pas, mais garde le silence ? Mais si, par essence, il revient au mystique de se taire, le poète au contraire parle, et ne doit jamais cesser de parler. Et ne parler que du Mystère — mais mystérieusement.

Entre la lumière et nos yeux, l'art du vitrail, sans la trahir et sans nous aveugler, rend possible cette vision de la mystérieuse lumière. Qu'il s'agisse de la pierre ou du verre travaillé, de la couleur ou du verbe, toutes les cultures et tous les arts dont ils sont l'expression traduisent cette nécessité absolue de témoigner *de ce qui nous échappe : cette* part de nous-même qui interroge, appelle, remet en question un ordre qui masque et démasque un désordre absolu.

Et lorsque Mallarmé dit « *l'Art ou la Mysticité* », cela implique qu'il n'y a pas d'art sans mysticité. Que celle-ci soit lumineuse ou ténébreuse. Le jeu de l'ombre et de la lumière dans les cathédrales gothiques est à la fois invitation à la prière et vision divine, où le néant peut aussi nous aspirer.

Toutes les épopées de l'esprit, toutes les quêtes des cultures et des civilisations, qui n'ont cessé de situer, par des voies multiples, l'homme dans sa dignité et son innocence face à la mort, se trouvent, en effet, ici et là discréditées, niées, démises.

Il n'y a pas de résignation au mal, s'écriait Claudel dans l'affirmation de sa vérité. L'histoire ne se lasse pas de bégayer et toute culture vivante de la démystifier. Malraux, qui sut, dans les combats singuliers qu'il livra à la première, ne jamais renier l'homme, fut en cela exemplaire. S'il a posé en termes lumineux les données d'un musée imaginaire qui serait notre patrimoine, c'est qu'il a su déceler à travers toutes les civilisations « une certaine durée millénaire de la volonté de création » qui les transcende. Le tout serait d'évaluer dans quelle mesure cette volonté de création porte en elle-même une puissance telle qu'elle lui permette de traverser les civilisations à venir, ou si c'est la métamorphose qui nous fait qualifier de créations les principales œuvres qu'elle choisit.

Les derniers grands poètes dramatiques

Qu'il s'agisse des cathédrales, comme de la Mistica Teologia de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix, ou de la Baghavad-Gita de l'Inde, du Livre des morts des Egyptiens ou du Bardo Thödol des Tibétains, que l'on se penche sur le Popol Vuh des Mayas ou sur le Kaïdara des Africains, que l'on pénètre dans le Zohar des Hébreux, toutes ces visions tentent dans leurs multiplicités et leurs différences de pénétrer le divin en traduisant les infinies facettes d'une quête où le risque de se perdre engendre le oui irrationnel et par là fabuleux de l'affirmation. C'est cet enjeu où l'homme et l'univers sont impliqués qui a été et demeure seul capable de donner sens à ce que Nietzsche appelait un « *horizon de mythes qui fait l'unité d'une époque de culture* ».

Des tragiques grecs au Claudel de *Tête d'or*, le théâtre n'a cessé de détenir le pouvoir d'une cérémonie initiatique par laquelle le verbe affronte et tente d'élucider ces mythes.

Mais dès l'instant où l'auteur dramatique a renoncé à la magie active du verbe, dès l'instant où il n'est plus celui qui affronte les dieux dans un combat singulier, où la fatalité et la liberté s'entre-déchirent, où le chant de l'amour et de la mort ne témoigne plus d'une réalité où la pesanteur et la grâce s'écartèlent, le poète dramatique a perdu son sens et son propos.

La renaissance théâtrale dont la France a été le lieu privilégié après la deuxième guerre mondiale nous a donné les derniers grands poètes dramatiques — avant que le raz de marée que l'on peut situer aux alentours de 1965 n'ait emporté, et pour longtemps, semble-t-il, les données fondamentales sur lesquelles s'appuyait un certain regard intérieur que l'homme jetait sur le monde.

Que l'évolution des sciences et des techniques, la découverte à travers des civilisations demeurées jusque-là inconnues de cultures qui nous étaient étrangères, aient contribué à remettre en cause à travers les médias notre propre vision, cela va de soi.

Mais les valeurs sur lesquelles étaient enracinés non seulement notre passé mais notre devenir ont sombré dans le dérisoire, le marxisme tenant dans ce processus le rôle que les métastases d'un cancer tiennent dans la destruction radicale qu'il engendre.

La rencontre Tchekhov-Gorki teintée de mélancolie et d'espoir, où celui qui s'en va s'incline devant celui qui vient, est à cet égard prophétique. Le rêve que firent ensemble ces deux visionnaires, et qui exaltait la dignité humaine, a pris la réalité du cauchemar. Cauchemar par lequel la recherche d'un ordre humain dont les valeurs ne contrediraient pas l'éthique a été détournée de son sens.

Il y a là blasphème contre l'esprit et atteinte à sa substance même. Lorsque nous voyons, en 1980, celui qui fut le chantre de la liberté et de la Résistance, le poète de l'amour, qui décrypte le réel, bafouer son propre mythe en donnant son nom à un comité des libertés présidé par un Père Ubu dont le cynisme sans humour prône la haine et le mépris, le sentiment tragique de la vie, source de toute création et de toute culture, sombre dans le grotesque.

Mettre le monde en question

Cette durée millénaire de la volonté de création n'a jamais cessé de se nourrir de l'aptitude humaine à mettre le monde en question. Les sentiments qui, aujourd'hui, l'étouffent encore sont ceux d'idéologies en décomposition. L'Année du patrimoine en France pourrait nous permettre de découvrir notre mémoire oubliée, seule capable de décoder l'avenir et de rassembler les données d'une révolution spirituelle qui ne peut être par nature qu'un surgissement par lequel le passé se métamorphose, et libère sa charge d'avenir.

A la massification de la culture que les médias dénaturent, l'Occident doit opposer une démassification de la culture.

Il s'agit aujourd'hui de désenclaver les connaissances pour laisser surgir la connaissance. L'aventure culturelle, en cette fin du XX[e] siècle, ne peut être que collective. Il ne peut y avoir bien sûr une culture pour cinquante millions de Français, mais cinquante millions de Français peuvent chacun trouver en eux, à travers les moyens immenses de communication qui ne cessent de se développer, la voie royale d'une prise de conscience personnelle qui leur permette d'apporter leur pierre à l'aventure de l'esprit.

La France, pourquoi ne pas le dire, est le seul pays au monde qui possède à travers France-Culture une chaîne de radio qui délivre, en la libérant, une parole qui forge l'avenir.

Les rendez-vous que cette radio a fixés au cours de ces dernières années, à travers les colloques d'Athènes et de Cordoue en particulier, ont été les carrefours où les sciences et les philosophies ont renoué leurs dialogues interrompus depuis des siècles.

Ils témoignent d'une quête qui, à elle seule, est garante d'une promesse d'avenir où le dialogue des cultures, dans le respect de leurs différences, s'applique à forger une liberté nouvelle.

(*) Ecrivain, ancien directeur de la Comédie de la Loire.

La messe et le bal

par GABRIEL MATZNEFF

DES l'âge de seize ans, Chateaubriand, qui devait mourir octogénaire, s'est mis à polir des phrases sur sa mort. On ne s'y prend jamais trop tôt. Se figurer dans un cercueil ou sur un bûcher, si l'on a une sensibilité d'artiste, nous aide à avaler la pilule de l'idée de notre disparition. Nous écrivons donc sur notre mort, vieille recette romantique qui a fait ses preuves, et qui nous servira encore. Mais, bien entendu, nous en écrivons comme les anciens Romains écrivaient des dieux : en n'y croyant qu'à demi. Notre mort, ça n'existe pas. La mort, c'est toujours celle des autres. Nous ne nous imaginons pas cessant de respirer. Quoi ! le printemps recommencerait, et je ne serais plus de la fête ? Le monde continuerait sans moi ? Allons, c'est une insolente plaisanterie.

Au pire, nous avons la conviction que la mort, en jeune fille bien élevée, ne sonnera pas impromptu à notre porte, qu'elle nous laissera choisir le jour et l'heure de sa visite, et que nous aurons le loisir de nous organiser un beau et poétique trépas, à la Montherlant. Or il n'en est rien, et nous devrions le savoir. Aux deux extrémités de la sagesse humaine, Horace et Bossuet nous ont, l'un et l'autre, prévenus, et quasi dans les mêmes termes : la mort entre sans frapper. Montherlant a eu beaucoup de chance, mais rien ne nous assure que nous en aurons autant. Agé de quarante ans, Dominique de Roux a été foudroyé en une nuit. Trois ans plus tard, une camionnette devait être pour Roland Barthes, comme l'a écrit Bertrand Poirot-Delpech, l'arme du destin. Certes, nous pouvons multiplier les précautions, consulter notre cardiologue et traverser dans les clous. Il n'est pas sûr que cela suffise à conjurer l'irrémédiable.

Un sarcasme du sort

Quelques jours à peine avant la camionnette fatale, Roland Barthes inaugurait la rubrique « santé » de l'édition française de Playboy : *"par un sarcasme du sort, son dernier article aura ainsi été consacré à la forme, à la ligne, au régime alimentaire, ces thèmes qui sont si importants lorsqu'on aime la vie. Dans le même temps qu'il nous parlait du bonheur, Barthes entrait en agonie. Nous avons toujours tort de croire à l'avenir, à notre avenir. Le jour qui nous éclaire peut s'éteindre d'un coup.*

J'écris ces lignes le mardi 1[er] avril. Une amie vient de m'inviter à l'accompagner au bal du Palace. Dix minutes plus tôt, un ami m'a téléphoné pour me demander — nous sommes mardi saint — à quelle église je compte me rendre pour l'office dit « du Fiancé ». La messe ou le bal ? Ou peut-être les deux ? Les uns prient, les autres dansent, certains d'entre nous pensent que c'est la même chose, et ils sont sans doute dans le vrai. Mais que nous soyons au dancing ou à l'église, le Fiancé, sachons-le, surgira au moment où nous nous y attendrons le moins. Bientôt, nous serons sur l'autre rive.

Roland Barthes ou la délicatesse

par JEAN-MARIE BENOIST (*)

ROLAND BARTHES n'est plus. Le nom propre, manipulé souvent entre nous ses lecteurs attentifs et ses amis, circulant dans l'écrit, avait fini par faire écran à cette réalité de la fragilité d'un corps, d'une vie. La notoriété avait donné à Roland Barthes ce talisman ambigu : l'illusion partagée par ses contemporains, et même ses proches, qu'il était inaltérable.

C'est qu'il nous était nécessaire, non de ces nécessités trop présentes et impérieuses qui pèsent sur les travaux et les recherches et leur commandent trop ; mais au contraire dans l'*amitié* discrète, attentive, délicate, en tout cas respectueuse de l'autre, infiniment. Car dans l'œuvre et dans la vie de Roland Barthes, nulle ombre de terrorisme, mais un sujet, un je, plus qu'un moi, tout entier capable de persuader par séduction et non par conquête violente.

Cette œuvre que nous avons rencontrée dans les années 60, que nous avons entendu et vu s'élaborer devant nous, aux Hautes Etudes d'abord, au Collège de France ensuite, est d'emblée marquée de la discrétion et de la séduction. Le *Degré zéro de l'écriture*, les *Eléments de sémiologie*, ne forment pas, malgré les grimaces de leurs détracteurs, ce corpus de doctrine tyrannique et systématique : au contraire, dans l'énoncé de ces grilles et de ces outils de lecture, il y a à la fois le reflet d'une méditation et la légèreté d'un jeu ironique, comme si au moment où Roland Barthes nous propose de jouer nous-mêmes avec sa méthode structurale il nous demandait, par amitié pour lui, de ne pas la prendre exagérément au sérieux. Elle ne sera féconde que si nous en savons garder la part de rêve et de jeu inventif.

Fuyant le terrorisme de la « vérité », Barthes répond à ses détracteurs dans *Critique et Vérité*, et cette œuvre de polémique, loin de se cantonner à donner des arguments et des munitions pour une querelle de critique, constitue le manifeste léger, et non pompeux, d'une méthode, d'une « activité » structuraliste, comme il aimait à dire : activité de déchiffrement amical et amoureux des textes, capable d'en respecter les facettes multiples, la pluralité de sens, et de faire travailler cette « productivité du signifiant » qui donne à l'œuvre de Barthes cette fonction assez unique d'être rieuse et joueuse sans sacrifier la rigueur. Le beau livre à facettes qu'est *S/Z*, proche toujours d'un inconscient qu'il laisse parler dans le texte de Balzac, illustre la fécondité de la méthode structurale. Approfondissement nécessaire et changement de terrain par rapport à ce *Système de la mode*, où tous les énoncés de mode, visuels et verbaux, se trouvaient déchiffrés dans leur grammaire profonde.

La fidélité à soi

Jamais Roland Barthes ne se laissait enchaîner par la répétition d'une méthode, et pourtant sa fidélité à soi était manifeste, en dépit des changements de sujets qui engendraient des modifications subtiles des outils et de la méthode. La rencontre avec le Japon, qui nous donne ce beau poème calligraphié de *l'Empire des signes* (1), c'est la découverte de l'importance du fragment, du discontinu. Cet amour de Roland Barthes pour la forme inachevée, pour le minimal, on le retrouve dans cette propension qu'il avait à goûter le *haïku*, qui, dans la discontinuité de ses phrases concises, laisse rêver celui qui le reçoit : les confidences autobiographiques de *Barthes par lui-même*, l'apologie du discontinu dans l'acte de lecture tel que le met en scène *le Plaisir du texte*, les rendez-vous proustiens et les caresses allusives ou intensément brèves de *Fragments d'un discours amoureux*, tout menait Roland Barthes vers cette culture du *haïku*, du poème aéré et discontinu qu'était sa vie, vouée à la musique, au piano : mélodie plus secrète, plus goûtée d'être interrompue. Contrairement à ce qui fut parfois écrit, il n'y a pas deux Barthes, celui du système structural, de la méthode, et celui du plaisir du texte, qui permettait à je ne sais quel hédonisme longtemps brimé de retrouver ses droits.

La saveur des textes, leur « sapience », leur sève aussi, goûtée dès le début par le sémiologue, ne trouve sa rigueur subtile de déchiffrement que parce qu'elle est portée par un épicurisme égotiste. Comme lui-même l'écrit dans son dernier ouvrage, *la Chambre claire, note sur la photographie*. « *Mieux valait, une bonne fois pour toutes, retourner ma protestation de singularité en raison, et tenter de faire de l'« antique souveraineté du moi » (Nietzsche) un principe heuristique. Je résolus donc de prendre pour départ de ma recherche à peine quelques photos, celles dont j'étais sûr qu'elles existaient pour moi.* »

Ce texte dit tout du goût de Roland Barthes pour l'intime, le proche, le singulier. Non pour se rassurer grâce à un paysage familier dont on ne voudrait pas sortir de peur d'être exilé — cette dimension comptait, certes, et je me souviens de détresses affectives dans l'exotisme d'Oxford un jour brumeux, — mais c'était bien plus le souci exquis, épicurien encore, de laisser toute sa force et toute son intensité à la surprise, au choc du détail inattendu. Il y a de l'ascèse orientale dans cette modestie apparente et dans cette culture de l'apparemment banal. Ce qu'il appelle ici, dans son commentaire des photographies, le *punctum*, le détail qui fait basculer, chavirer, qui crée le trouble ou le mouvement dans les apparences calmes et familières.

Préserver l'Occasion

Ce que Roland Barthes entendait préserver, en son éthique comme en son œuvre, c'est en effet la joie subtile de la rencontre non programmée, l'Occasion, la *tyché*, « *dans son expression infatigable* ». Face aux terroristes de la norme, aux maniaques classificateurs de la Vérité et aux discoureurs logiciens du Bien et du Mal, Barthes fut toujours le défenseur discret et fort du singulier de l'aléatoire, l'hérétique, porteur du goût et du choix. Pourtant, nulle frivolité, nulle superficialité. La figure qui se dessine en cette méditation ultime sur la photographie, c'est celle de la mère, aimée, chérie, présente sans importuner dès le *Barthes par lui-même*. Ici, dans *la Chambre claire*, l'acte d'amour revêt une pudeur toute musicale : « *Quoique issu d'une religion sans images où la Mère n'est pas adorée* (le protestantisme), *mais sans doute formé culturellement par l'art catholique, devant la photo du* Jardin d'hiver, *je m'abandonnais à l'image, à l'imaginaire. Je pouvais donc comprendre ma généralité ; mais l'ayant comprise, invinciblement, je m'en échappais. Dans la Mère, il y a un noyau rayonnant, irréductible : ma mère. On veut toujours que j'aie davantage de peine parce que j'ai vécu toute ma vie avec elle ; mais ma peine vient de qui elle était ; et c'est parce qu'elle était qui elle était que j'ai vécu avec elle. A la Mère comme Bien, elle avait ajouté cette grâce d'être une âme particulière.* »

Mme Barthes était morte il y a un peu plus d'un an. Comment lire, aujourd'hui, cette citation de la voie tibétaine que Roland Barthes a apposée, comme un salut souriant, sur le dos de son livre *la Chambre claire* ? « *Marpa fut très remué lorsque son fils fut tué* », et l'un de ses disciples dit : « *Vous nous disiez toujours que tout est illusion. Qu'en est-il de la mort de votre fils, n'est-ce pas une illusion ?* » Et Marpa répondit : « *Certes, mais la mort de mon fils est une super-illusion.* »

Cette « âme particulière » nous manque affreusement.

(1) Skira, « Les sentiers de la création ».

(*) Philosophe et écrivain.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
174 F	308 F	462 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
300 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
203 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne, Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

AFRIQUE

LA GUERRE CIVILE AU TCHAD ET LA CONFÉRENCE FRANCO-AFRICAINE

Tandis qu'à N'Djamena les Forces armées du nord (FAN) poursuivent leur avance sur le terrain où elles auraient occupé, jeudi 3 avril, les bâtiments de l'ancienne gendarmerie, les appels à l'arrêt des combats se multiplient.

A Paris, M. Jean François-Poncet, ouvrant la troisième conférence ministérielle franco-africaine, a exprimé « des vœux ardents pour que le Tchad puisse rapidement retrouver la paix civile ». Reçu à l'Elysée jeudi, M. Edem Kodjo, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), s'est prononcé « pour une intervention plus active de l'O.U.A. » et a demandé aux belligérants d'accepter la médiation de l'organisation panafricaine.

A New-York, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, a réitéré jeudi son appel aux combattants, les invitant de nouveau à déposer les armes.

Sur le plan politique, l'impasse reste pourtant totale, les parties en présence affirmant vouloir poursuivre les combats jusqu'au bout.

Les forces de M. Hissène Habré auraient marqué des points

N'Djamena *(A.F.P.)*. — Un porte-parole des Forces armées du nord (FAN) a annoncé jeudi 3 avril que les combattants de M. Hissène Habré avaient occupé les bâtiments de l'ancienne gendarmerie, dont le contrôle ouvre la voie menant à l'aéroport de la capitale du Tchad. La gendarmerie était le lieu de cantonnement de la *« Force neutre »* congolaise, dont les derniers éléments étaient en cours d'évacuation jeudi après-midi à l'aéroport de N'Djamena.

Selon le même porte-parole, les FAN contrôleraient la majeure partie du nord de la ville et auraient repoussé au sud de N'Djamena une colonne des Forces armées tchadiennes (FAT) du vice-président sudiste Kamougue, et des combattants du Conseil démocratique révolutionnaire (C.D.R.) de M. Ahmat Acyl, ministre des affaires étrangères, branche du Front d'action commune (FAC) arabe pro-libyen.

M. Mahamat Moussa Adoum, vice-président des Forces armées occidentales (FAO) a accusé, jeudi, M. Hissène Habré d'avoir voulu « tenter un coup d'Etat qui est loin de réussir ». D'autre part, les FAO ont formellement démenti l'intervention de la Libye dans le conflit tchadien et ont accusé M. Hissène Habré de recevoir l'aide de l'Egypte.

Contrairement à certaines informations, le président Goukouni ne s'est pas retiré à Farcha, quartier périphérique de la zone FAP. Il séjourne toujours dans sa résidence située en bordure du fleuve, et n'entend pas la quitter, apprend-on à N'Djamena de source autorisée.

Une longue colonne de réfugiés cheminant vers le Nord-Cameroun

De notre envoyée spéciale

Kousseri. — Coquette préfecture du Nord, étirée le long du Logone, la petite ville de Kousseri, qui compte quelques milliers d'habitants, s'est transformée depuis dix jours en un immense camp de réfugiés. Près de soixante-dix mille Tchadiens, en groupe, installés dans chaque coin d'ombre, campent au milieu de la ville, en face de N'Djamena, d'où leur parvient irrégulièrement le bruit des obus de mortiers.

Sur la plage, le spectacle est impressionnant. En une longue colonne régulière, des femmes, des enfants et des hommes souvent jeunes traversent à gué le fleuve ou empruntent les pirogues, qui font sans arrêt la navette entre les deux rives au milieu d'enfants qui jouent et plongent dans l'eau. Sur la rive, des réfugiés lavent soigneusement leur linge.

Cet afflux massif n'est pas sans poser quelques problèmes aux autorités camerounaises. L'armée a été renforcée le long de la frontière et les effectifs de police ont été augmentés pour tenter de maintenir un peu d'ordre parmi cette foule désœuvrée, qui erre en tous sens. Des stocks de céréales ont été distribués, mais le problème crucial demeure celui de l'eau, et les conditions sanitaires d'installation de tous ces réfugiés inquiètent les médecins. *« Tant que ces gens sont là, nous sommes condamnés à les secourir »*, dit-on à la préfecture de Kousseri. Le Cameroun a aussi fait appel à ses médecins, dont quelques-uns sont venus renforcer leurs collègues du petit hôpital de la ville.

C'est au sein de cet hôpital que s'est installé depuis dimanche et fonctionne depuis vingt-quatre heures l'EMMIR (Elément militaire médical d'intervention rapide), qui reçoit les blessés évacués par le C.I.C.R. de l'hôpital central ou de l'université de N'Djamena.

Une centaine de personnes, dont six chirurgiens et quatre anesthésistes réanimateurs, qui opèrent dans des blocs équipés à la hâte, ont installé dans la cour poussiéreuse de l'hôpital de grandes tentes sous lesquelles sont dirigés, après un premier tri, les blessés suivant la gravité de leur état et leur chance possible de survie.

L'installation de l'EMMIR à Kousseri va permettre d'accroître la capacité globale d'accueil et d'intervention chirurgicale. En effet, la plupart des blessés pourront profiter d'une chirurgie de guerre assez sophistiquée (abdomen, thorax, etc.). Sans que les choses soient véritablement précisées, par souci de diplomatie ou de discrétion, aucun des blessés de la bataille de N'Djamena ne pourra prétendre qu'il fut délibérément abandonné. — F. C.

Paris envisage un sommet pour mettre en œuvre sa politique de « trilogue »

Bien que le drame tchadien ait retenu l'attention des représentants des vingt-cinq pays participant à la troisième conférence ministérielle franco-africaine, qui achève ses travaux ce vendredi à Paris, d'importants dossiers économiques ont été étudiés.

Intervenant après M. Jean François-Poncet, qui a lancé un appel à l'arrêt des combats au Tchad, M. Robert Galley, ministre de la coopération, a longuement traité du problème de la crise énergétique et de ses répercussions financières sur l'ensemble des économies africaines. A ce propos, M. Galley a développé deux grands thèmes : la nécessité de recourir aux énergies de substituton et celle de faire parvenir les Etats africains à l'autosuffisance alimentaire.

En ce qui concerne les énergies de substitution au pétrole, il a été question de l'hydro-électricité, de l'énergie solaire et de l'énergie de la nature. Inga au Zaïre, Selingue au Mali recèlent un potentiel énergétique considérable. Des expériences portant sur la production de gaz rares avec de la paille de riz et des tiges de coton se poursuivent actuellement au Cameroun. Mais, c'est surtout l'exploitation de la biomasse qui offrirait les espoirs les plus sérieux. En effet, on peut utiliser sur une large échelle la matière végétale pour produire soit du méthanol, susceptible de remplacer certains produits pétroliers. C'est ainsi qu'à partir de 100 000 hectares de forêt équatoriale, on pourrait fabriquer l'équivalent de 1 million de tonnes de pétrole.

Dans le domaine vivrier, la France voudrait obtenir que les Etats africains mettent au point une politique de planification à long terme. En effet, on souhaite, à Paris, accorder d'importants crédits à l'extension des cultures vivrières plutôt qu'à l'octroi d'éphémères et coûteuses aides alimentaires directes.

Comme initialement prévu, il a beaucoup été question des problèmes économiques internationaux et de leurs incidences en Afrique, du dialogue Nord-Sud et du trilogue. A ce sujet, on notait que l'aide arabe aux Etats africains représente moins du tiers du montant de la facture pétrolière que doivent payer les pays sud-sahariens à la suite des dernières hausses de l' « or noir ». La France a l'intention de proposer, au « sommet » franco-africain qui se tiendra en mai à Nice, une conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement africains, arabes et européens. Cette conférence, qui aurait pour tâche d'élaborer une charte de solidarité pourrait avoir lieu « à partir de 1981 ».

De nombreuses interventions ont marqué la journée de jeudi et la matinée de vendredi. Ont ainsi été évoquées : la programmation pluri-annuelle des aides internationales, les difficultés propres aux pays enclavés et celles liées à l'insularité de certains Etats, les relations euro-africaines à la lumière des derniers accords de Lomé. De son côté, le chef de la délégation de Somalie, l'un des Etats qui participe pour la première fois à de telles assises, a insisté sur le drame des réfugiés africains et demandé que des mesures soient prises pour sensibiliser les Etats à ce drame.

Cependant, dans les couloirs de la conférence, c'est presque exclusivement du Tchad que discutaient les différents délégués. M. Djono Golo, ministre tchadien de la justice, qui représente le gouvernement d'Union nationale transitoire, a été beaucoup entouré et questionné. On retiendra surtout de ses déclarations celles qui font état d'une volonté des belligérants de régler leur différend par les seules armes. Ph. D.

Le Zimbabwe adhérerait en janvier à la convention de Lomé

M. Claude Cheysson, commissaire européen chargé de la coopération, a annoncé, le 3 avril, à Salisbury, que la C.E.E. accorderait *« plusieurs millions de dollars »* d'aide au futur Zimbabwe indépendant. La Communauté économique européenne, qui a déjà fait don de 7 millions de dollars (environ 30 millions de francs) au haut commissariat des Nations unies pour résoudre le problème des réfugiés dans ce pays, fera aussi *« tout son possible »* pour aider le Zimbabwe à faire son entrée à la convention de Lomé. L'adhésion à cette convention, qui unit cinquante-huit pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) à la C.E.E., pourrait être effective dès janvier 1981.

Le Mozambique est sollicité

M. Cheysson, qui s'est entretenu avec M. Robert Mugabe, premier ministre, et plusieurs membres de son gouvernement, a souligné à quel point le Zimbabwe constituait un *« exemple exceptionnel, aucun pays n'ayant jusqu'ici accédé à l'indépendance avec de telles bases de développement »*. Au terme d'un séjour, de quarante-huit heures dans ce pays, le commissaire européen s'est envolé pour Maputo, capitale du Mozambique.

Dès son arrivée, M. Cheysson a déclaré que *« la C.E.E. était prête à participer à la reconstruction »* de ce pays qui a durement souffert des destructions opérées par l'armée de l'ancien régime rhodésien. L'économie de cet Etat socialiste, présidé par M. Samora Machel, avait, en outre, à supporter la charge exceptionnelle représentée par les 250 000 Africains de Rhodésie qui s'y étaient réfugiés durant les dernières années. Leur départ progressif devrait faciliter la reconstruction du pays, à laquelle la France participe en son nom propre, une ligne de crédit de 600 millions de francs ayant été ouverte, le 18 mars, par des banques françaises avec la garantie de la COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) pour la construction d'un réseau électrique de 1 400 kilomètres.

Au nom de la C.E.E., M. Cheysson devait s'employer à convaincre le Mozambique d'adhérer, lui aussi, à la convention de Lomé. Il a rappelé que ce pays était le seul d'Afrique de l'Est à n'être pas membre de cette association entre les pays dits A.C.P. et les Neuf.

Mozambique

« Numéro deux » du régime

M. Dos Santos est écarté du gouvernement

Maputo *(A.F.P.)*. — M. Marcelino Dos Santos, ministre du plan, *« numéro deux »* du régime, a été écarté du pouvoir à la suite du plus important remaniement ministériel réalisé par le président Samora Machel depuis l'indépendance du Mozambique, il y a cinq ans.

Ce profond remaniement, annoncé tard jeudi 3 avril, fait partie, selon un communiqué officiel, de *« l'offensive en cours contre l'infiltration, le bureaucratisme, l'incompétence et l'incurie dans l'appareil d'Etat »*.

Il suit la dénationalisation du petit commerce, annoncée récemment par le président Machel, et l'appel lancé aux investisseurs étrangers pour qu'ils aident à la reconstruction du Mozambique.

M. Dos Santos, compagnon de M. Machel au sein du Front de libération du Mozambique (FRELIMO) avant l'indépendance, devient toutefois secrétaire chargé de la politique économique au sein du parti. Il est considéré comme un des chefs de file des partisans d'une alliance étroite avec l'Union soviétique.

M. Mario Machungo, ministre de l'agriculture, cumulera ce poste avec celui du plan, abandonné par M. Dos Santos, et M. Pascal Mucumbi est nommé ministre de la santé. M. Luis Alcantara Santos, jusqu'à présent directeur des ports et chemins de fer, est ministre des ports et des transports terrestres.

République Sud-Africaine

● UN GROUPE DE GUERILLEROS, apparemment affiliés à l'A.N.C. (African National Congress), a attaqué vendredi 4 avril, à l'aube, un poste de police à Booysens, dans la banlieue de Johannesburg, causant d'importants dégâts, mais sans faire de victimes. C'est la quatrième attaque, et de loin la plus importante, lancée depuis un an par des nationalistes africains armés contre des postes de police dans la province du Transvaal. Les guérilleros étaient armés de roquettes, de grenades et d'armes automatiques de fabrication soviétique, selon le porte-parole de la police.

Maroc

Le roi Hassan II a été reçu au Vatican en sa qualité de président du « comité de Jérusalem »

De notre correspondant

Nommé correspondant du « Monde » à Rabat, où il succède à Louis Gravier, qui a pris récemment sa retraite, Roland Delcour nous adresse son premier article.

Rabat. — La visite du roi Hassan II au Vatican, le mercredi 2 avril, et sa rencontre avec le pape sont considérées à Rabat comme un événement d'une importance exceptionnelle, et *Maroc Soir* titrait : « Une rencontre historique ».

Dans leurs commentaires, les journaux rappellent que c'est en sa qualité de président du comité Al Qods (nom arabe de Jérusalem), créé par la dixième conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques, réuni à Fès en mai 1979, que le roi a été reçu par Jean-Paul II. Ce comité, qui regroupe treize pays plus l'O.L.P., s'était réuni entre les 10 et 13 mars dernier à Marrakech, sous la présidence du roi du Maroc. Le souverain était accompagné, notamment à Rome, de M. Habib Cha'ti, secrétaire général de la conférence islamique. Le comité Al Qods avait affirmé à Marrakech *« sa gratitude au président Valéry Giscard d'Estaing et au pape Jean-Paul II pour leur prise de position concernant le problème de Jérusalem »*.

Le Maroc, qui a une très longue tradition de tolérance religieuse, était bien placé pour prendre une telle initiative. Le moment est également bien choisi après les déclarations du président Giscard d'Estaing, au cours de son voyage dans les Emirats et à l'approche de l'échéance fixée par le traité de paix israélo-arabe pour un accord sur l'autonomie en faveur des Arabes palestiniens.

La satisfaction créée par cette visite vient à point pour réconforter une opinion que les nouvelles sur les affrontements de fin février dans la région de Zag, entre troupes marocaines et guérilleros du Polisario, avaient pu troubler.

Par ailleurs, les officiels marocains entendent replacer la visite du roi Hassan II en France — qualifiée ici d'abord de visite privée, mais que l'on reconnaît aujourd'hui être une *« visite de travail »* — sous son véritable jour. Il ne s'agissait pas pour le roi, dit-on à Rabat, de venir quémander une aide supplémentaire que la tournure des opérations dans le Sahara occidental aurait rendue nécessaire. Les contrats en cours d'exécution avec les industries militaires françaises, et mentionnés récemment, avaient été passés depuis fort longtemps. En réalité, et sans qu'on prétende ignorer le problème saharien, cette visite est présentée comme ayant été dominée par les problèmes du Proche-Orient et par les initiatives que le roi Hassan II a prises à cet égard et dont il attend un surcroît de prestige et d'autorité dans le monde arabe. N'avait-il pas rendu visite à l'Arabie Saoudite et à l'Irak avant que le président Chadli ne s'y rende au cours de sa récente tournée ?

ROLAND DELCOUR.

DIPLOMATIE

Le président de la République a reçu les lettres de créance de quatre ambassadeurs

Le président de la République a reçu, jeudi 3 avril, les lettres de créance des ambassadeurs du Bangladesh, du Népal, du Botswana et de la République Dominicaine.

BANGLADESH

« La France est disposée à renforcer les rapports de coopération économique et culturelle avec le Bangladesh », a déclaré M. Giscard d'Estaing à l'ambassadeur de ce pays, M. Abdul Momin. Il a rendu hommage à la politique de *« solidarité islamique et de non-alignement »* pratiquée par Dacca.

[Né en 1921 au Bengale (qui devint en 1947 le Pakistan-Oriental, puis, en 1971, le Bangladesh), M. Abdul Momin a fait des études d'histoire et est entré en 1950 dans le service diplomatique pakistanais. Il accomplit diverses missions en Birmanie, aux Etats-Unis, en Irak, en Belgique et au Portugal. Ambassadeur du Pakistan en Argentine (1970), il entre au ministère des affaires étrangères du Bangladesh après l'indépendance et devient, en 1972, haut commissaire au Canada, puis ambassadeur en Chine (1976) et, simultanément, en Corée du Nord et au Vietnam.]

NÉPAL

A l'adresse de l'ambassadeur du Népal, M. Krishna Raj Aryal, M. Giscard d'Estaing a fait valoir que la France reconnaît dans la politique de Katmandou *« une inspiration rejoignant celle qui guide sa propre action »*. Il a mis l'accent sur les *« analyses convergentes »* de la France et du Népal devant les problèmes qui intéressent les deux pays.

[Né en 1928, M. Krishna Raj Aryal est un spécialiste de l'éducation. Il a consacré de nombreux ouvrages à cette question. Il a été assistant du ministre de l'éducation (1971-1972), secrétaire d'Etat à l'éducation (1972-1973), puis ministre de l'éducation (1973-1975) avant de devenir ministre des affaires étrangères (1975-1979).]

BOTSWANA

Répondant à l'ambassadeur du Botswana, M. Geoffroy Gabotsewe Garebamono, le président de la République, parlant de l'Afrique australe, a déclaré que la France continuera d'agir *« afin que la Namibie accède rapidement à l'indépendance, dans des conditions internationalement acceptables »*. Il a dit que l'indépendance du Zimbabwe permettra au Botswana de consacrer ses ressources et son énergie *« à la tâche essentielle du développement économique et social auquel la France est prête à coopérer »*.

[M. G.-G. Garebamono est né en septembre 1943 au Botswana. Après des études supérieures aux Etats-Unis, à Koe College, de 1965 à 1970, il est entré au ministère des affaires étrangères. Premier secrétaire à l'ambassade du Botswana en Zambie, de 1972 à 1975, il est conseiller des affaires étrangères depuis 1977.]

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

S'adressant à l'ambassadeur de la République Dominicaine, Mme Ana Antonia Jimenez Andrien, le président de la République a dit que *« la France, présente dans les Caraïbes par ses départements d'outre-mer »*, partage, avec la République Dominicaine, *« le souci de contribuer à la stabilité politique de cette région afin qu'elle puisse se consacrer à son développement économique et social »*.

[Mme Jimenez Andrien est née en 1915 à Salcedo, en République Dominicaine. Elle a fait ses études secondaires et supérieures en Belgique et a notamment poursuivi des études de philosophie et d'histoire de l'art à l'Université libre de Bruxelles. Mme Jimenez, qui s'est pendant plusieurs années occupée de l'organisation d'expositions, a été également la collaboratrice de son mari, M. Jorge Andrien, administrateur de société. Elle avait été ministre conseiller à Paris, son premier poste diplomatique, en 1978.]

AFRIQUE

VINGT ANS D'INDÉPENDANCES

(Suite de la première page.)

Peut-être ces vingt ans d'indépendance africaine relèvent - ils aussi d'une exploration de l'abîme qui, à leur propos, sépare le réel du fictif, la poésie de la vérité. En ce domaine, les exemples les plus frappants et aussi les plus faciles viennent de l'extravagante distorsion entre le langage et les faits. Qui veut *« faire de notre peuple un peuple responsable, concevant, décidant, réalisant librement tout l'objet de son bonheur, c'est-à-dire libérer de l'exploitation de l'homme par l'homme, de l'arbitraire et de l'insécurité chaque individu au sein de la société »* ? Qui se bornera à *« déterminer les efforts à demander au peuple pour son propre bonheur »* ? Le président Sekou Touré, responsable du goulag guinéen, car *« le pouvoir de l'Etat est assorti d'un minimum de contraintes »* (1) ? Qui, sinon l'empereur Bokassa Ier, parvint à faire sourire de l'odieux même en prenant une *« ordonnance sur la protection de la jeunesse centrafricaine »* après en avoir éclairci les rangs ?

Le goût de la rhétorique tient-il à la seule palabre africaine ou a-t-il été avivé par la propension discourante du colonisateur ? En tout cas, les institutions largement fictives que les nouveaux Etats ont copiées sur la métropole donnent lieu elles aussi à mystification. Un africaniste éminent, dans une note de lecture sur une docte thèse de plus de cinq cents pages consacrée au *« contrôle de l'Etat sur le continent africain (contribution à une théorie des contrôles administratifs et financiers dans les pays en voie de développement) »*, conclut, après avoir salué le *« courage méritoire »* du candidat : *« Il n'y a pratiquement plus de contrôle dans les administrations africaines d'aujourd'hui. Cette conclusion semble avoir échappé à l'auteur, qui a cependant fourni un travail considérable »* (2).

Lorsqu'ils ont accédé aux responsabilités redoutables d'Etats souverains, les anciens territoires ont dû établir leurs structures *dans* des *conditions de totale* improvisation. D'où une floraison de Constitutions commandées à des professeurs parisiens. *« J'ai demandé à savoir*, nous disait l'un d'entre eux, *si le client souhaitait une ou deux Assemblées. Il ne l'a jamais précisé... »* Depuis lors, certains Etats se sont affirmés et disposent d'un personnel politique de qualité. D'autres, aux prises avec d'incroyables difficultés, se vident de leur substance ou se disloquent, comme le Tchad dont le drame risque fort de se répéter ailleurs. C'est le cas des *« enclavés du Sahel »*, sans grandes ressources et saignés à blanc par neuf années de sécheresse. Dans certaines de leurs capitales, il y a quelque chose de pathétique à errer dans des ministères où les portes, ornées de titres ronflants, béent sur des bureaux désertés et misérables comme sur la coquille évidée d'un Etat disparu.

Un enseignement déracinant

La frénésie d'imitation de la France, surtout en matière d'éducation, était sans doute inévitable. Elle fait sourire lorsqu'on voit renaître, au bénéfice des fillettes des dignitaires d'un ordre national, la maison des demoiselles de la Légion d'honneur. Mais elle fait surtout souhaiter sans trop d'illusions, comme l'observe l'auteur d'une analyse très lucide de la situation africaine, *« un changement radical des systèmes d'enseignement pour les adapter exactement aux niveaux de développement et aux besoins réels de l'économie du pays, et tout d'abord pour les débarrasser de tout ce qu'ils ont de mandarinal et de déracinant »* (3).

En attendant cette improbable révolution culturelle, on continue à fabriquer imperturbablement, selon l'expression de René Dumont, des *« mangeurs de porte-plume »* et des licenciés sans emploi. Certes, comme l'observe l'auteur de *L'Afrique noire est mal partie*, *« les principaux fautifs sont les pays développés bien avant les gouvernements en place, car ils ont voulu imposer leur modèle de développement »*. On ne sache pas que les ministres africains de l'Education nationale soient pour autant menacés par la dépression et l'insomnie.

Il est vrai que, sur le plan culturel, toutefois, où fut jadis proclamée la raison d'être de la *« mission civilisatrice »* de la métropole et qui demeure souvent une justification et parfois un alibi, le désintérêt et souvent l'échec de la politique de Paris sont de plus en plus manifestes. L'évaluation du romancier béninois Olympe Bhely-Quenum, pour qui 98 % des auteurs africains d'expression française font encore paraître leurs livres en Europe (4) a toutes chances d'être exacte. En dépit d'exceptions remarquables et méritoires — Présence africaine, Nouvelles Editions africaines à Dakar, Abidjan et Lomé, Clé à Yaoundé — l'ensemble francophone est demeuré, faute d'un dessein cohérent à Paris, dépourvu de moyens sérieux d'édition. De même — à l'exception du *Soleil* au Sénégal et de *Fraternité-Matin* en Côte-d'Ivoire — la presse est d'une rare indigence et ne peut en aucun cas, comme en Afrique anglophone, servir de support à un débat ouvert, sans parler d'une contestation même timide du pouvoir.

Dans le domaine scolaire, le dénuement est parfois catastrophique. La France qui fournissait en 1960 un manuel pour six élèves en est à un pour quarante aujourd'hui. Des classes entières n'ont ni livres ni papier. Le ministère de la coopération, dont l'effort s'accroît dans les autres secteurs, semble s'accommoder d'une réduction constante de ses crédits proprement culturels. M. Galley se défend en assurant vouloir exclure de ses actions *« tout ce qui ne répond pas aux demandes des Africains »*.

Les grandes sociétés et les affairistes de tout poil trouvent, pour leur part, leur compte dans la *« demande »* effectivement exprimée. Onze des treize Etats disposant de la télévision ne sauraient — fût-ce comme au Gabon pour un parc de mille trois cents postes — se passer décemment de la couleur. Des investissements gigantesques ont été consentis pour la pharaonique Maison de la radio de Kinshasa, désormais muette, ou les réémetteurs démesurés de Moyabi au Gabon.

Ces mésemplois évidents ne peuvent pas plus remédier au dénuement culturel que ne le fait l'organisation multinationale destinée à la même fonction, l'Agence de coopération culturelle et technique. Elle a, en effet, déçu les espoirs placés en elle il y a dix ans en diversifiant par trop son champ d'action et en succombant à la tentation bureaucratique où tant d'autres périrent. C'est fâcheux pour l'avenir de la *« francophonie »*, même si l'on admet en toute modestie avec le très officiel projet de la loi de Finances pour 1980 du ministère de la coopération, *« qu'on appelle francophones les Etats où 3 % de la population parlent français »*.

« Nos relations avec les Africains ont, depuis toujours, dépassé le stade des intérêts économiques. Il existe avant tout une affinité profonde entre notre esprit de Français et la sensibilité africaine. C'est à cause de cette affinité que tout a été possible, que tout est resté riche d'avenir malgré la colonisation et aussi à cause d'elle », déclarait le 19 décembre 1979 devant l'Assemblée nationale M. Robert Galley, ministre de la coopération. Il invoquait aussi les *« vingt mille étudiants africains en France »*.

Affinité préétablie ? C'est donner au congrès de Berlin, créateur de futurs Etats noirs, la prévoyante omniscience du Dieu de Bernardin de Saint-Pierre qui dessina le melon pour qu'il pût être mangé en famille. Il n'en reste pas moins qu'un étroit réseau d'intérêts, de sentiments et de sympathies s'est tissé entre l'ancienne métropole et les Etats francophones d'Afrique.

La vieille fascination n'est pas morte : *« Le billet d'avion pour Paris, il est là, dans ma poche, et j'éprouve à le toucher une force prodigieuse. Il faut être quelqu'un pour aller à Paris. »* Quelles que soient les désillusions ultérieures et les verdicts cruels qu'inspire l'*« idole jugée »*, le processus, analysé avec finesse par un jeune universitaire africain, est révélateur (5). Quiconque est familier de l'Afrique dite *« francophone »* se félicite d'y retrouver dans les *« élites »* — au-delà de tous les clivages, et chez les *« marxistes-léninistes »* du Congo ou du Benin ainsi qu'auprès des *« libéraux »*, ce climat de complicité amicale où la France n'est pas vraiment conçue comme l'*« étranger »*. L'est-elle seulement devenue pour la Guinée, avec laquelle la rupture fut pourtant si éclatante que la langue et l'influence de l'ancien colonisateur y paraissaient condamnées à disparaître ?

Certes, toutes les déviations et perversions du snobisme et de l'argent viennent se greffer sur cette *« affinité »*. Paris et la Côte d'Azur, avec les banques suisses, restent leurs positions de repli de chefs d'Etat et de bourgeoisies nationales sans confiance excessive dans leur propre pays.

La position privilégiée de la France est aussi compromise par les mécontentements largement justifiés : présence trop voyante de certains Etats où l'importance de la colonie étrangère fait redouter un jour des explosions xénophobes, maintien de Français à des postes d'autorité, surpaiement considérable des coopérants par rapport aux fonctionnaires locaux, comme si subsistait la vieille *« prime coloniale »* qui se fondait sur des *« risques de santé »* disparus.

Le mythe du chaos

Enfin et surtout, le capital de *confiance dont dispose Paris* a été entamé, notamment dans la jeunesse, par le recours aux interventions militaires, fussent-elles sollicitées, et par le style personnalisé à l'extrême d'une politique dont l'*« affaire Bokassa »* a grossi le trait jusqu'à la caricature. Un César de carnaval, fasciné à sa façon par l'ancienne métropole, a *pu*, dans l'un des pays les plus démunis du continent, ériger un *« empire »* néo-napoléonien avec la bénédiction de l'Elysée dans une débauche de congratulations et de cadeaux. Péripétie plus éloquente que tous les discours, et camouflet pour les chefs d'Etat qui ont une autre conception de la *« solidarité franco-africaine »*.

Au lendemain des indépendances, le procès des jeunes Etats était engagé. Le réquisitoire ne va pas sans injustice puisqu'il se refuse à prendre en compte l'extrême diversité des situations et la difficulté surhumaine du défi. Comment faire surgir en quelques années des cadres compétents, des administrations expérimentées et le *« sens de l'Etat »*, dévouement contre nature à une abstraction, qui s'est manifesté ailleurs avec tant de peine au terme d'une évolution séculaire. Et cela, dans des nations marquetées d'ethnies et où l'idée même de pouvoir central et légitime est inconnue à la majorité de la population. La mégalomanie de certains présidents, l'envahissement des bureaucraties d'Etat et des bourgeoisies prébendières, l'échec des idéologies sont évidents. L'émergence d'une conscience continentale, les succès économiques et les progrès ici et là de formes de participation démocratique, la percée dans l'opinion publique du thème des droits de l'homme illustrée par l'affaire Bokassa, sont tout aussi manifestes.

Dans un livre récent, Basil Davidson a posé avec bonheur le problème de fond : *« Ce qui est intéressant dans la période qui suivit l'indépendance n'est pas la faillite politique du modèle adopté, car cette faillite était inscrite dans le cours des événements. L'intérêt historique est ailleurs. Il réside dans la confrontation entre l'héritage colonial et l'héritage précolonial et, au-delà, dans la recherche d'un modèle différent. L'impression familière aux contemporains que les Africains avaient acquis les moyens d'un progrès harmonieux, garanti par les systèmes parlementaires et par les « valeurs occidentales établies » et qu'ils ont soudainement rejeté ou mal employé ces moyens par incompétence ou corruption, laissant apparaître un chaos stérile, est loin de la vérité. »* (6) Pour les Etats d'Afrique, vingt ans après, poésie et vérité devenues indissociables, cette mythologie est l'un des attributs de l'existence.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

FIN

(1) Sékou Touré : *Œuvres complètes*, tome XX, p. 209 et 220.

(2) In *Afrique contemporaine*, janvier-février 1979.

(3) Pierre Biarnès : *l'Afrique aux Africains*, Armand Colin, 1980.

(4) Cité par Claude Wauthier, *l'Afrique des Africains*, le Seuil, p. 261.

(5) B. Dadié, *Un nègre à Paris*, cité par Gérard Dago Lezou, in *la Création romanesque devant les transformations actuelles en Côte-d'Ivoire*. Nouvelles Editions Africaines, Dakar, Abidjan 1977, p. 170 et suivantes.

(6) Basil Davidson : *l'Afrique au vingtième siècle*. Jeune Afrique édit.

Le regard sans complaisance des romanciers

« Les lieux et les personnages de ce roman ne devraient exister que dans mon imagination », écrit malicieusement l'auteur d'un des meilleurs livres inspirés par l'Afrique (1). Le tableau que les jeunes romanciers africains font de ce continent est, en effet, plutôt sombre. Certains n'ont fait qu'écrire une sorte d'essai dialogué dont les personnages, sommaires, ne servent qu'à exprimer des idées. D'autres, mieux inspirés, ont créé des fictions symboliques, écrites dans une langue propre qui doit moins à la lecture de Stendhal qu'à l'écoute des griots. Les pays sont imaginaires. Les hommes qui les dirigent — *Guide providentiel* ou président Sâ Matrak — ont des noms différents. Mais tous les régimes se ressemblent : gabegie, arbitraire et insécurité générale.

Au début, donc, il y eut l'indépendance. *« L'in-dé-pen-dan-ce ! On la sentait dans sa peau, on voulait la saisir dans sa main, l'embrasser, la goûter, la savourer, s'y baigner »* (2). Mais, très vite, *« les dépendances, tombées sur l'Afrique comme une nuée de sauterelles, ne nous ont laissé en poche que la carte d'identité nationale et celle du parti unique ; à d'autres les plus viandés et gras morceaux ! »* (3).

Sony Labou Tansi, dans *la Vie et demie* (4), montre avec une verve indignée comment le *Guide providentiel* déguste ces morceaux dans *« le palais excellentiel »*. *« Le dicton disait : « Le chef est fait pour qu'on lui fasse plaisir. » Les premiers contingents des Forces spéciales étaient arrivés et déployaient leurs talents à installer la sécurité du guide. C'étaient des gars d'une compétence irréprochable. »* Emprisonnements, tortures, exécutions : *la Vie et demie* se présente comme les annales burlesques de la dictature.

Le sentiment d'insécurité des populations, si frappant dans les livres de ces jeunes auteurs, est aussi décrit par Tierno Monénembo dans *les Crapauds-Brousse*, histoire d'un cadre africain qui, revenu dans son pays, y vit en perpétuel inadapté avant d'être à son tour victime de la répression, moins par héroïsme que par distraction.

« Un remords imprécis »

Description d'une soirée entre intellectuels au pays de Sâ Matrak : *« Il y avait ces longs abandons à la discussion, ces fiévreux moments où ils laissaient s'éteindre la voix de l'électrophone pour écouter la leur, lâchée pour vider de soi la lourde lie d'idées pétillantes dont on a pressuré, écoulé le jus, mais dont il reste la masse fibrailleuse de la décoction qui enserre les tripes. (...) Entre les verres bavant la mousse que les lèvres happent, gourmandes et insatiables, et la main qui bat l'air pour miner ces choses qui ne se font pas dire aisément, il y a les épaules qui s'affaissent, comme chargées d'un remords imprécis. »*

Ce *« remords imprécis »* pour s'être laissé flouer par les profiteurs africains des indépendances va de pair avec un sourd ressentiment à l'égard de la France. Il y a une formule incantatoire pour la désigner dans *la Vie et demie* : *« La puissance étrangère qui fournit les guides. »* Apparemment, Sony Labou Tansi ne se fait pas d'illusion sur l'estime dans laquelle Paris tient certains de ses féaux africains. *« Pendant tout le dîner offert en son honneur par le guide, M. le ministre* (le ministre des affaires étrangères) *se rappela les phrases que son président avait enfoncées dans son crâne : « Va voir, Hugues, si ce type-là est encore tropical. Il faut voir ça de près. Faut au besoin le sucer un peu pour voir s'il a perdu son vieux goût-là, sa vieille saveur tropicale. »*

Il y a, dans ce *« Va voir, Hugues*, un ton *« hénaurme »* qui est peut-être une ultime pudeur dans la façon de s'en prendre à l'ancien colonisateur. Ces jeunes romanciers, dont certains vivent dans un demi-exil en France savent bien qu'ils sont, malgré tout, de la famille francophone. A l'échelle de l'histoire, le fait qu'ils s'expriment dans la langue de Vaugelas — renouvelée, enrichie par de nouveaux apports culturels — est plus important que les péripéties de deux décennies d'indépendance. Mais l'intelligence et les qualités humaines que révèlent leurs livres rendent encore plus affligeante la comparaison avec quelques-uns des hommes sur lesquels s'est parfois appuyée *« la puissance qui fournit les guides »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(1) *Les Crapauds-Brousse*, de Tierno Monénembo. Seuil, 1979.

(2) *Un fusil dans la main, un poème dans la poche*, d'Emmanuel Dongala. Albin Michel, 1973.

(3) *Les Soleils des indépendances* d'Ahmadou Kourouma. Seuil, 1970.

(4) *La Vie et demie*, de Sony Labou Tansi. Seuil, 1980.

DANCES

plaisance des romanciers

BEETHOVEN PAR VICTOR HUGO

PROCHE-ORIENT

Iran

Le Conseil de la révolution ajourne sa décision sur le transfert des otages

Le gouvernement américain n'a apparemment pas l'intention de prendre de nouvelles initiatives à la suite de l'ajournement de la décision du Conseil de la révolution iranien sur le sort des otages américains. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Jody Powell, s'est borné à affirmer, jeudi 3 avril, que la position des Etats-Unis à l'égard de l'Iran « avait été clairement exposée », et a formulé l'espoir que les autorités iraniennes « considéreraient soigneusement cette position et toutes ses implications avant de prendre une décision finale ».

Un constat d'impuissance

De notre envoyé spécial

Téhéran. — La mine défaite, visiblement épuisés, le président Bani Sadr et M. Sadek Ghotbzadeh quittent, tard dans la soirée du jeudi 3 avril, le siège du Conseil de la révolution. Sortant par une porte dérobée, le chef de l'Etat se précipite tête baissée vers sa somptueuse Mercedes blindée, et s'engouffre dans le véhicule sans mot dire.

La foule des journalistes, des cameramen et des photographes, qui avaient attendu quatre heures durant la fin de la réunion « *décisive* » du Conseil de la révolution, parvient à barrer la route au chef de la diplomatie iranienne. M. Ghotbzadeh ne manifeste plus l'assurance, le tranquille optimisme qui lui sont coutumiers. Il admet en termes voilés un échec de taille : l'organisme suprême de la République, malgré un savant battage publicitaire précédant sa réunion, s'est séparé sans prendre de décision concernant le transfert des otages à la garde du gouvernement.

La surprise, voire le choc ressenti par nombre de nos confrères américains, était d'autant plus brutal que le président Bani Sadr, dans de multiples déclarations au cours de la journée, paraissait certain d'obtenir gain de cause (nos dernières éditions du 4 avril). A l'en croire, rien n'empêchait plus l'Etat d'exercer enfin son autorité, de dépouiller de leur pouvoir les « étudiants islamiques » qui détiennent les diplomates américains. Ils allaient, bon gré, mal gré, livrer leurs otages au contrôle du gouvernement.

Le chef de l'Etat avait sans doute de bonnes raisons de croire à l'imminence de sa victoire. Le président Carter, répétait-il sur tous les tons, avait accepté « *toutes les requêtes* » qui avaient été formulées comme conditions préalables au transfert des captifs. Le chef de la Maison Blanche, dans un message remis mercredi soir à M. Bani Sadr, admettait implicitement la compétence du Parlement de Téhéran pour décider du sort des otages. En attendant, il renonçait — toujours selon le président iranien — à imposer des sanctions ou exercer des pressions destinées à obtenir la libération des diplomates.

M. Bani Sadr était de toute évidence satisfait de l'étrange comportement de M. Carter. n'avait-il pas fait son « *autocritique* » dans la lettre qu'il avait adressée, le 26 mars, à l'imam Khomeiny ? A n'en pas douter, « *les Américains ont manifesté leurs bonnes intentions à l'égard de l'Iran et de son président* », déclarait M. Bani Sadr, « *voilà déjà un point d'acquis* ».

Un compromis « infamant »

Dès lors le Conseil de la révolution, disait-on, n'avait plus de raison, ou de prétexte, de défendre les thèses des « étudiants islamiques ». Dès dimanche soir 30 mars, assurait-on, il avait approuvé le principe du transfert des otages. « *Il ne reste plus au Conseil qu'à mettre en œuvre sa décision* », déclarait, confiant, M. Bani Sadr jeudi devant les caméras de la chaîne de télévision américaine A.B.C. Certains membres du Conseil, et non des moindres, confirmaient l'optimisme du président iranien. L'ayatollah Mahdavi-Kani déclarait que deux représentants du Conseil — M. Ezzatollah Sahabi et l'ayatollah Rafsandjani — se rendraient auprès des « étudiants islamiques » dès samedi pour arrêter les mesures pratiques à prendre. Mieux, M. Sahabi soutenait que le transfert s'effectuerait le jour même. L'organisme suprême de la République, dans sa réunion de jeudi soir, n'avait plus d'autre tâche, ajoutait-il, que d'en fixer les modalités.

Le président Bani Sadr, bien que sûr de son fait, mettait malgré tout les formes. Il déclarait aux représentants d'A.B.C. peu avant l'ouverture de la séance, que les décisions qui seraient prises seraient « *bien entendu* » soumises à l'approbation de l'imam Khomeiny. Celle-ci, de l'avis de nombre d'observateurs, paraissait dans ces conditions acquise par avance. Le « guide de la révolution », estimaient-ils, ne pouvait raisonnablement s'opposer à la volonté d'un président de la République élu avec 75 % des suffrages exprimés, et de surcroît soutenu par un consensus — sacré dans les traditions de l'islam chiite — au sein de l'organisme suprême de la République.

L'expérience a cependant démontré que les choses ne sont pas si simples dans un pays où les apparences sont encore plus illusoires qu'ailleurs. Le président Bani Sadr a été sans doute le premier surpris de constater jeudi soir que trois membres éminents du Conseil de la révolution — les ayatollahs Behechti, Bahonar et Ardabili — lui faisaient faux bond. Ils s'abstinrent purement et simplement de participer à la réunion. Les tergiversations de la plupart des autres membres présents transformèrent ce conclave en un lieu de stériles discussions.

« *Nous avons procédé à un échange de vues sur les otages et nous n'avons pris aucune décision concernant leur transfert* », déclarait, penaud, à l'issue de la réunion M. Ghotbzadeh. Prenant le contrepied de toutes les affirmations antérieures du président de la République, le chef de la diplomatie iranienne ajoutait, non sans embarras, que « *la réponse des Etats-Unis aux conditions posées par M. Bani Sadr n'est pas convaincante* » et que les garanties données par le président Carter sont « *insuffisantes* ». Il fallait donc attendre « *deux ou trois jours* » les « *clarifications* » qui seraient demandées à la Maison Blanche...

Rétrospectivement la mise en échec du projet présidentiel n'était pas aussi inattendue que l'on pouvait croire. Il suffisait de parcourir les divers journaux parus dans la journée de jeudi pour se rendre compte de l'hostilité quasi unanime des formations politiques au « *compromis* » — jugé ici « *infamant* » — conclu entre MM. Bani Sadr et Carter.

Azandegan, l'un des organes du « *clergé militant* », citait l'imam Khomeiny dans sa manchette de première page : « *L'Amérique tente de vous tromper par des paroles apaisantes et par la flatterie.* » Sous le titre : « *Les otages et la vigilance de l'imam* » l'éditorialiste du quotidien dénonçait les « *négociations occultes* » et les « *marchandages mesquins* » auxquels se livraient « *des politiciens iraniens* » avec les dirigeants de Washington. En échange de « *vagues promesses* » américaines, ajoutait l'éditorialiste, certains responsables à Téhéran « *se laissaient prendre au piège* » en acceptant le principe d'un transfert des otages.

Les « complots diaboliques »

Keyhan, dont les commentaires sont habituellement plus équilibrés, prenait nettement position contre ce transfert en faisant valoir qu'en assumant la garde des otages, le gouvernement prenait le risque de se faire condamner par la communauté mondiale, unanime, qui ne manquerait pas alors de le rendre directement responsable de la violation des lois internationales. L'indépendant *Bamdad*, qui ne cache pourtant pas ses sympathies pour les positions modérées du président Bani Sadr, mettait lui aussi en garde ses lecteurs contre les « *complots diaboliques* » du « *Grand Satan* » (terme qui sert ici à désigner les Etats-Unis). Inutile d'ajouter que toute la presse de gauche, l'organe du parti communiste Toudeh en tête, tirait à boulets rouges non seulement contre le projet du transfert des otages, mais — à la différence des journaux inspirés par le « *clergé militant* » — aussi contre le président Bani Sadr lui-même, accusé de ne pas se conformer à la « *ligne anti-impérialiste* » de l'imam Khomeiny.

Il faut dire que le quotidien *Inguilab Islami*, porte-parole du président de la République, a prêté jeudi le flanc aux attaques de l'opposition. Le journal, en effet, s'est abstenu d'émettre la moindre critique à l'égard des Etats-Unis. Les prises de position presque exclusivement anti-américaines contenues dans le « *message à la nation* » adressé mardi par l'imam Khomeiny sont certes reproduites intégralement. Mais la manchette qui sert à « *coiffer* » le texte se réfère uniquement à l'appel lancé par l'imam en faveur de la paix au Kurdistan...

L'éditorialiste d'*Inguilab Islami*, pour sa part, a accompli le tour de force qui consistait à passer sous silence le contentieux irano-américain, tout en s'en prenant au comportement « *impardonnable* » de l'Union soviétique en Afghanistan.

M. Bani Sadr devait se rendre, ce vendredi, chez l'imam Khomeiny, pour lui faire un exposé de la situation. Est-il besoin d'être grand clerc pour deviner que le « guide de la révolution » lui demandera, à son tour, des « *clarifications* » sur les « *ruses diaboliques du Grand Satan* » ?

ÉRIC ROULEAU.

Israël

Le gouvernement poursuit sa politique d'implantation et de confiscation de terres en Cisjordanie

De notre correspondant

Jérusalem. — La décision du Parlement égyptien condamnant les implantations israéliennes dans les territoires occupés et soulignant que la ville arabe de Jérusalem-Est fait partie intégrante de la Cisjordanie a suscité, comme il fallait s'y attendre, une vive irritation en Israël. Mais les milieux officieux israéliens ne veulent pas dramatiser et estiment que le geste du Caire est surtout destiné à l'opinion intérieure face à la vague croissante des critiques contre le régime du président Sadate. On croit ici qu'en dépit des « *fanfaronnades* » de part et d'autre, MM. Begin et Sadate « *sont condamnés à continuer les négociations* ». En effet, toute interruption dans le processus de paix risquerait d'ébranler le régime du Caire et affaiblirait davantage le prestige déclinant de M. Begin (le dernier sondage donne aux travaillistes 54,4 % des suffrages contre 18,6 % seulement au Likoud). On est à peu près certain à Jérusalem qu'une nouvelle formule permettant aux Israéliens et aux Egyptiens de gagner encore quelques mois dans des discussions byzantines concernant l'autonomie des Palestiniens, que personne ne prend à vrai dire très au sérieux, sera trouvée.

Entre-temps, le gouvernement continue à construire des agglomérations juives en Cisjordanie occupée. La dernière en date, créée le 1er avril, est située sur les terres de la famille Al Husseini, au sud de Jéricho, non loin du camp de réfugiés Akabat-Jabr. Les bulldozers y travaillent d'arrache-pied, tandis que les travaux pour la création de deux autres agglomérations, également près de Jéricho, commenceront bientôt. Les plans approuvés récemment par le gouvernement israélien prévoient la création de six colonies juives autour de Jéricho. Parallèlement, les expropriations des terres en Cisjordanie continuent sans répit. Le 2 avril, dans le village de Tallouza, près de Naplouse, 100 hectares appartenant à dix-sept familles ont été confisqués « *pour des raisons de sécurité* ». Il ne se passe pas de semaine sans confiscation de terres, la politique de M. Begin étant de créer une situation irréversible.

Dans les territoires occupés, l'atmosphère est très tendue. Grèves et réunions de protestation contre la politique du gouvernement se font de plus en plus fréquentes. Les autorités ripostent en imposant des sanctions collectives. C'est ainsi qu'un couvre-feu a été imposé pendant six jours sur deux villages près de Ramallah, après un attentat contre quatre bus de transport pour les ouvriers palestiniens travaillant en Israël. Jeudi, des soldats ont molesté l'une des principales figures politiques palestiniennes en Cisjordanie, M. Ahmed Hamzeh Natcheh, qui a été arrêté puis relâché après deux heures de détention au siège de la police de Bethléem. M. Natcheh est la seule personnalité de Cisjordanie appartenant au Conseil national palestinien, et les tracasseries dont il est l'objet semblent avoir pour objectif de mettre en garde la classe politique palestinienne contre toute activité dirigée contre les accords de Camp David et le projet d'autonomie de M. Begin.

(Intérim.)

« TRIBUNE JUIVE » : M. Giscard d'Estaing a poignardé l'effort des modérés du camp de la paix.

L'éditorial de l'hebdomadaire *Tribune juive*, paru jeudi 3 avril, est à nouveau consacré aux conséquences de la politique arabe de M. Giscard d'Estaing. On lit notamment : « *Le président de la République a poignardé les efforts des modérés dans le camp de la paix israélien et palestinien.* » L'éditorialiste estime que le chef de l'Etat a pris, dans sa déclaration sur les droits du peuple palestinien à l'autodétermination, « *une position qui fait miroiter aux Arabes la possibilité ambiguë d'une destruction d'Israël* ».

Il ajoute : M. Giscard d'Estaing a ainsi « *dit tout haut ce qui devenait évident (...). La déclaration présidentielle a matérialisé, dans l'exagération de la caricature, ce que nous savions déjà : l'isolement croissant de l'Etat d'Israël (...). Derrière la crise actuelle se profile toute la crise de l'identité juive moderne.* » Il conclut : « *Le salut d'Israël ne viendra pas du dehors, mais des juifs eux-mêmes.* »

ASIE

Chine

La remise en cause du maoïsme

(Suite de la première page.)

L'autocritique du *Quotidien du peuple* se situe dans une analyse d'intérêt interne. Il s'agit d'expliquer comment la « *lutte contre le révisionnisme* » — qui n'était pas conduite de façon « *scientifique* », — a conduit à l'application d'une ligne ultra-gauchiste et notamment à la condamnation des thèses de Liu Shaoqi. Quant à la notion même de révisionnisme, le quotidien du P.C.C. avait déjà fait, dès le mois de mai 1979, quelques réserves sur les étiquettes attribuées à tel ou tel régime « *au nom de principes abstraits* » (*le Monde* du 11 mai 1979).

Le fait nouveau n'en reste pas moins que le P.C. chinois renie aujourd'hui, sans éprouver le besoin d'entrer dans les détails, les textes mêmes sur lesquels se fondait son différend idéologique avec l'U.R.S.S..

Une telle démarche état à vrai dire inévitable si le P.C. Chinois ne voulait pas se trouver en contradiction avec lui-même sur les plans théorique et pratique. La revue de Hongkong *Cheng Ming*, qui passe pour proche de M. Deng Xiaoping, avait d'ailleurs dénoncé dès le mois de novembre dernier l'influence néfaste, selon elle, que les « neuf commentaires » avaient exercé sur l'évolution politique intérieure de la Chine au début des années 60. En outre, le rétablissement de relation de parti à parti avec la Ligue des communiste yougoslaves rendait caduques les critiques portées à l'époque contre cette dernière.

Il reste que, plutôt que de rester silencieux sur un cas embarrassant, le P.C. Chinois choisit de s'expliquer publiquement. Les observateurs soviétiques à Pékin ont été les premiers à apprécier la signification de ce reniement officiel de textes jusqu'à présent considérés comme fondamentaux.

Si ce genre de démarche n'annonce pas nécessairement un rapprochement diplomatique — difficilement concevable dans le climat créé par l'invasion de l'Afghanistan, — il est incontestable que d'autres gestes sont accomplis en Chine pour familiariser l'opinion avec une vision nouvelle de l'Union soviétique. Le dernier exemple en a été donné par une revue littéraire en provenance de Harbin, mise en vente ces derniers jours à Pékin et qui rend compte dans un numéro spécial d'une conférence organisée au mois de septembre dernier sur la littérature soviétique contemporaine (*le Monde* du 28 mars). Des opinions diverses se sont exprimées à cette réunion, nous dit-on, mais « *la majorité des camarades estiment que, si l'U.R.S.S. pratique à l'extérieur une politique d'agression et d'hégémonisme, sa politique intérieure demeure en fait de nature socialiste* ». Tout le monde ne partage pas ce point de vue. Certains jugent que le socialisme soviétique est « *imparfait* », « *figé* », différent en tout cas du « *socialisme ouvert* » yougoslave ou du « *socialisme à dosage adéquat* » hongrois. Une minorité seulement se demande comment la politique soviétique peut être socialiste à l'intérieur, si elle est hégémoniste à l'extérieur.

La lecture des différentes interventions à cette conférence est révélatrice d'une volonté de se dégager de la polémique — dont les excès sont formellement attribués à Lin Piao et à la « bande des quatre » — pour voir l'U.R.S.S. et sa littérature telles qu'elles sont, aux yeux du moins d'un observateur chinois. Encore la rédaction de la revue note-t-elle avec modestie qu'« *on ne peut imposer des critères chinois au peuple soviétique* » et qu'au bout du compte ce dernier est « *le meilleur juge* » de sa production littéraire nationale.

Sur la plupart des sujets, les opinions exprimées sont nuancées, sinon ambiguës, suivant le principe prudemment mis en avant que « *un se divise en deux* », c'est-à-dire que, si rien n'est tout à fait bon, rien non plus n'est tout à fait mauvais.

Un jugement négatif sur Soljenitsyne

Le problème de Staline est longuement évoqué, car, si grands soient ses mérites historiques, « *on ne peut ignorer ses erreurs* ». C'est même après avoir reconnu cette vérité que le peuple soviétique « *est sorti de son désarroi* » au lendemain de la mort de Staline, finalement reconnu comme responsable principal de multiples « *problèmes* » apparus en U.R.S.S. dans les domaines de « *l'économie, de la culture, de la légalité de la démocratie* ». On lui reproche en particulier d'avoir eu la main excessivement lourde envers les « *dissidents* » de son époque. Ce qui n'est pas toutefois une raison pour attaquer le personnage historique de Staline. Le roman *le Siège*, de Tchakovski, est critiqué pour son « *exagération des fautes de Staline* » au profit du génie militaire de Joukov. Sur Soljenitsyne, le jugement d'ensemble est nettement négatif : « *Ecrivain représentatif des dissidents en U.R.S.S., il est depuis toujours antisoviétique, anticommuniste et antichinois.* » Ce qui n'empêche pas, en toute objectivité, d'observer que s'il a été apprécié dans les pays occidentaux ce n'est pas seulement pour des raisons politiques mais aussi « *pour la force de son expression artistique* ».

Une journée dans la vie d'Ivan Denissovitch est d'ailleurs citée, en même temps que *les Vivants et les Morts*, de Simonov, parmi les œuvres dont l'apparition était justifiée dans le cadre de la critique du culte de la personnalité. Ce n'est pas, en revanche, le cas du *Docteur Jivago*, de Pasternak, dont le pacifisme est condamné.

Envers M. Brejnev enfin, les participants à la conférence de Harbin montrent une curieuse indulgence. On lui reproche d'avoir encouragé en littérature un courant de « *patriotisme militaire* » au service de sa politique hégémoniste. Mais on l'approuve clairement pour avoir été l'artisan d'une reprise en main consécutive aux excès de « *libéralisme* » qui suivirent les vingtième et vingt-deuxième congrès du P.C.U.S. Il s'agit là, est-il dit, d'une opération de longue haleine, marquée d'incidents relevés dans leurs détails mais qui aboutit malgré tout à une « *stabilisation* », à « *de réels succès dans la formation de jeunes écrivains* », à un net progrès en somme par rapport à l'époque de Khrouchtchev avec une littérature peut-être « *moins brillante, mais réaliste* ». Bref, la politique de Leonid Brejnev « *reflète à peu près les lois objectives régissant le développement de l'art et de la littérature* », même si subsistent des problèmes tels que « *la persistance du doute et de l'indifférence* » chez les écrivains soviétiques contemporains ou la survie d'une dissidence révélée par « *des expulsions, des condamnations et de fausses confessions* ».

Le lecteur chinois se jette sur ce genre de publications, soit qu'il y reconnaisse des thèmes autrefois familiers, soit qu'il y découvre un ton nouveau. La revue de Harbin en tout cas était introuvable à Pékin quelques jours à peine après sa mise en vente.

ALAIN JACOB.

Laos

● *Un ancien pilote français* a réussi à s'enfuir, le 21 mars dernier, d'une prison laotienne, où il était détenu depuis trois ans, pour se réfugier en Thaïlande, où il est arrivé lundi 31 mars, après avoir traversé le Mékong à la nage. M. Jacques Leguay, âgé de trente-neuf ans, avait été arrêté en décembre 1977, alors qu'il était pilote de la compagnie nationale Air Lao et qu'il tentait de fuir en Thaïlande avec un avion. Il a affirmé avoir rencontré dans le camp de Xieng-Khouang où il était détenu, des prisonniers qui seraient d'anciens « mercenaires » thaïlandais et américains qui avaient combattu au Laos. — *(A.F.P.)*

● *La protection des « boat people ».* — Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) vient d'acquérir, à Singapour, un patrouilleur qui sillonnera la mer de Chine méridionale pour venir au secours des « boat people » et tenter de les protéger contre les pirates qui s'attaquent à eux, nous téléphone notre correspondante à Genève. D'autre part, le Comité Vietnam pour sauver les réfugiés de la mer (25, rue Jaffeux, 92230 Gennevilliers, tél. 793-10-81), a lancé un appel pour que l'on vienne au secours des « boat people » victimes des « *crimes atroces et impunis des pirates thaïlandais* ». Le comité nous indique que cent cinquante-sept réfugiés, dont de très jeunes filles victimes de viols répétés, ont porté plainte contre ces pirates auprès des tribunaux thaïlandais.

Afghanistan

Les réfugiés seront accueillis au Pakistan aussi longtemps qu'ils ne pourront rentrer chez eux

déclare le général Zia Ul Haq

L'Union soviétique a commis une « grande injustice » à l'égard du peuple afghan en intervenant militairement dans ce pays, a déclaré jeudi 3 avril le chef de l'Etat pakistanais devant les réfugiés afghans du camp de Chitral. Le général Zia Ul Haq a assuré ces derniers qu'ils pourront compter sur l'hospitalité pakistanaise aussi longtemps qu'ils ne pourront retourner chez eux.

Pour ce faire, le général Zia souhaite que l'Afghanistan « *recouvre son statut d'Etat musulman indépendant (...). Les troupes soviétiques doivent se retirer du sol afghan, comme l'a exigé la conférence islamique extraordinaire des ministres des affaires étrangères* (tenue à Islamabad du 27 au 29 janvier) *pour permettre au peuple afghan de choisir librement le gouvernement qu'il souhaite (...). La position du Pakistan est claire, sans ambiguïté et basée sur des principes* », a-t-il ajouté.

En dépit de cette prise de position ferme, le général Zia ne veut pas apparaître comme inféodé aux Etats-Unis. C'est sans doute, estime notre correspondant à Washington, la raison pour laquelle il a refusé la proposition américaine d'une aide de 400 millions de dollars, jugée au demeurant très insuffisante pour assurer au Pakistan une réelle protection. Ce projet est pour le moment au point mort, et n'a pas été présenté au Congrès. La Maison Blanche ne veut pas s'aliéner le général Zia en le critiquant sur cette affaire ; elle ne veut pas non plus aller au-delà de ces 400 millions de dollars, pour des raisons financières, parce que la controverse sur la politique nucléaire du Pakistan n'est pas réglée et parce que le Congrès serait réticent à accorder plus. Pour Washington, il semble que l'aide américaine doive être incluse dans un « paquet » plus large comprenant les contributions d'autres pays, notamment la R.F.A., la Grande-Bretagne, et peut-être la Chine, chacun agissant d'ailleurs parallèlement.

D'autre part, alors que Radio-Kaboul annonce une nouvelle offensive gouvernementale dans la province de Ghazni, et que des combats ont lieu dans la région de Jalalabad, l'agence soviétique Novosti a accusé jeudi la C.I.A. d'avoir fourni aux rebelles afghans des « *grenades farcies de substances toxiques* » qui « *affectent la vue et la respiration* » et qui peuvent, « *à partir d'une certaine concentration, provoquer la mort* ». Ce matériel, selon Novosti, « *porte une marque qui ne laisse aucun doute quant à son origine : CS 517/517* made in *Carlsberg Pennsylvanie, 15681/15681 US* ». Ces grenades ont été trouvées dans un endroit non précisé après un combat au cours duquel « *deux hommes de nationalité chinoise ont été tués* ». « *Aujourd'hui*, conclut l'agence, *le Pentagone répète en Afghanistan les atrocités auxquelles il s'était livré au Vietnam.* » Rappelons à ce sujet que l'envoyé de la Fédération internationale des droits de l'homme à la frontière afghane avait fait état de nombreux témoignages sur l'utilisation par les Soviétiques de gaz incapacitants (*le Monde* du 27 mars).

Enfin, un accord pour la livraison de biens de consommation par l'U.R.S.S. à l'Afghanistan pour 1980 a été signé jeudi à Moscou, par le ministre soviétique du commerce, M. Patolitchev, et le deuxième vice-président du conseil afghan, Sultan Ali Keshtmand. Selon le *Kabul New Times*, M. Babrak Karmal a le même jour lancé un appel aux pays de l'Est, leur demandant de compenser par une aide économique accrue la réduction de l'assistance fournie par les pays occidentaux et arabes et par les organisations internationales.

CORRESPONDANCE

La Fédération internationale des droits de l'homme répond à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. en France

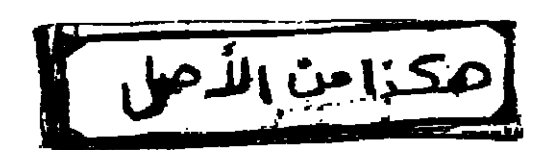
La Fédération internationale des droits de l'homme nous écrit :

La Fédération internationale des droits de l'homme a lu avec intérêt, dans *le Monde* daté 30-31 mars, la mise au point de M. Tchervonenko, ambassadeur d'U.R.S.S. en France, au sujet de l'envoyé de la Fédération internationale des droits de l'homme à la frontière afghano-pakistanaise. Elle confirme que ses observations, qui portent sur des témoignages scrupuleusement recoupés et recueillis en langue persane, sont absolument exactes.

Elle constate que les termes insultants employés à l'égard de Mike Barry, couplés avec des démentis émanant de la seule agence Tass, constituent par leur maladresse la confirmation évidente de la véracité de ses informations.

[M. Tchervonenko écrivait que l'agence Tass avait « démenti officiellement » les déclarations faites par M. Barry, au cours d'une conférence de presse (« le Monde » du 27 mars), selon lesquelles les Soviétiques employaient le napalm et les gaz en Afghanistan.]





EUROPE

Belgique

EN DÉPIT DE L'OFFRE DE DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE

Le roi Baudouin demande à M. Martens de dénouer la crise

Bruxelles. — Rentré d'urgence d'Espagne, en raison de la crise politique, le souverain belge a reçu le premier ministre, à deux reprises, le jeudi 3 avril. Au cours

De notre correspondant

de la seconde entrevue au château de Laeken, près de Bruxelles, l'après-midi, M. Wilfried Martens a offert au souverain la démission de son gouvernement, mais le chef de l'Etat a réservé sa réponse. Il a demandé au premier ministre de faire une dernière tentative en vue de trouver une solution à l'impasse politique créée la veille par le rejet au Sénat de l'article 5 du projet de loi de régionalisation. M. Martens a précisé à son retour de Laeken que le roi l'avait prié de rechercher une formule *« à bref délai »*, mais il a refusé de préciser la durée de ce sursis. *« Malgré la gravité de la situation économique et sociale*, a dit le chef du gouvernement, *j'étais obligé de remettre la démisison du cabinet. C'était la seule conclusion possible après le vote négatif au Sénat. »*

Dans l'immédiat, les milieux politiques restent cependant assez optimistes. Le premier ministre lui-même laisse entendre qu'il pourrait surmonter l'opposition des six ou huit sénateurs sociaux-chrétiens flamands de son propre parti, le C.V.P., et les convaincre de voter — moyennant peut-être de nouvelles assurances — l'article 5, qui vise le statut de la capitale. Le roi pourrait alors refuser la démission du cabinet, et, au lendemain de Pâques, dès le 15 avril, les deux Assemblées reprendraient leurs discussions, celle de la régionalisation, pour la Chambre des représentants, celle de la loi-programme d'austérité, pour le Sénat.

La crise est cependant plus profonde et une telle solution n'apporterait à M. Martens qu'un sursis de quelques semaines. Voté au Sénat, le projet devrait, dès le mois de mai, être soumis à la Chambre, où la coalition au pouvoir ne dispose pas de la majorité des deux tiers requise. Le premier ministre devra donc chercher dès aujourd'hui à régler non seulement la crise née du vote sénatorial, mais en même temps celle qui se profile inévitablement à la Chambre. C'est la raison pour laquelle certains experts, comme M. Francis Delperée, professeur à l'université catholique de Louvain, estiment que le roi a confié à M. Martens une véritable mission d'information, du type de celles qui précèdent généralement la constitution d'un nouveau gouvernement.

Dans cette hypothèse, M. Martens, à la recherche d'une assise suffisante chez les députés, pourrait tenter d'élargir son équipe en y associant d'autres formations. Jusqu'en janvier 1980, la participation du parti fédéraliste bruxellois F.D.F. lui avait assuré une marge de manœuvre convenable. Mais les trois ministres du parti de Mme Spaak ont été évincés du gouvernement dans des conditions qui restent critiquées. M. Martens peut-il, et veut-il, ramener le F.D.F. dans la coalition gouvernementale ? Il est probable que les sociaux-chrétiens flamands y opposeront un veto absolu. Les libéraux, disposés à participer, se heurtent de leur côté au refus formel des socialistes francophones de M. André Cools, qui les considèrent comme trop *« réactionnaires »*. On n'imagine guère non plus le retour des extrémistes flamands de la Volksunie, ou du Rassemblement wallon de M. Mordant, qui multiplie ses critiques contre le système actuel et exige l'autodétermination pour le sud du pays. Quant aux communistes, personne n'y songe, et ils sont de toute façon trop peu nombreux à la Chambre.

Le premier ministre parait donc engagé dans un labyrinthe sans issue, mais le monde politique ne désespère pas. Ses adversaires, comme ses amis, lui reconnaissent une qualité : il est l'homme des *« missions impossibles »*.

PIERRE DE VOS.

Italie

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Voici la composition du gouvernement italien constitué le vendredi 4 avril par M. Francesco Cossiga :

Président du conseil : M. Francesco Cossiga (D.C.) *.
Ministre sans portefeuille : M. Nino Andreatta (D.C.) *.
Fonction publique : M. Giannini (Indépendant) **.
Intérieur : M. Virginio Rognoni (D.C.) *.
Affaires étrangères : M. Emilio Colombo (D.C.) **.
Régions : M. Vincenzo Russo (D.C.) **.
Justice : M. Tommaso Morlino (D.C.) *.
Budget : M. Giorgio La Malfa (P.R.I.) **.
Finances : M. Franco Reviglio (Indépendant) *.
Affaires communautaires : M. Vincenzo Scotti (D.C.) *.
Mezzogiorno : M. Capria (P.S.I.) **.
Trésor : M. Filippo Maria Pandolfi (D.C.) *.
Défense : M. Lelio Lagorio (P.S.I.) **
Instruction publique : M. Adolfo Sarti (D.C.) *
Recherche scientifique : M. Vincenzo Balzamo (P.S.I.) **
Travaux publics : M. Francesco Compagna (P.R.I.) **
Industrie : M. Antonio Bisaglia (D.C.) *
Travail : M. Franco Foschi (D.C.) **
Commerce extérieur : M. Enrico Manca (P.S.I.) **
Agriculture : M. Giovanni Marcora (D.C.) *
Transports : M. Salvatore Formica (P.S.I.) **
Postes : M. Clelio Darida (D.C.) *
Marine marchande : M. Nicola Signorello (D.C.) *
Participation d'Etat : M. Gianni de Michaelis (P.S.I.) **
Santé : M. Aldo Aniasi (P.S.I.) **
Tourisme : M. Bernardo d'Arezzo (D.C.) *
Biens culturels : M. Oddo Biasini (P.R.I.) **
Rapports avec le Parlement : M. Remo Gaspari (D.C.) **

* Ministres ayant changé de fonction.
** Ministres qui ne figuraient pas dans le précédent gouvernement.

R. F. A.

● *Les élections* pour le renouvellement du Bundestag (Assemblée fédérale) en R.F.A. auront lieu le dimanche 5 octobre 1980.

Un communiqué officiel a indiqué que le président de la République ouest-allemande, M. Karl Carstens, a arrêté cette date, qui correspond au souhait formulé par le gouvernement fédéral pour les élections législatives générales en R.F.A. — *(A.F.P.)*

Pologne

M. Babiuch remanie son gouvernement et présente un programme prudent d'austérité

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Le diagnostic une fois de plus est sévère, mais le traitement proposé homéopathique. C'est un programme d'austérité, mais très prudent et excluant tout changement, même mineur, que le premier ministre polonais a exposé en présentant son nouveau gouvernement, jeudi 3 avril, devant le Parlement élu le 23 mars.

Comme M. Gierek l'avait déjà souvent fait depuis six mois (notamment en février, durant le congrès du parti), M. Edward Babiuch n'a caché aucune des difficultés qui assaillent le pays. *« Le gouvernement ne fait aucune promesse inconsidérée »*, a-t-il dit en rappelant les faiblesses de la production agricole et des moyens de transport, le déficit énergétique et commercial, le poids de la dette extérieure (18 milliards de dollars) et les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en produits de consommation.

« La restauration progressive de l'équilibre économique est la tâche prioritaire », a-t-il affirmé. Il a annoncé que les responsabilités des ministres, des préfets et des dirigeants seront élargies, que le gouvernement travaillera de manière plus collégiale et que les frais de représentation de l'Etat seront réduits. Ces modifications répondent à deux ou trois objectifs principaux que M. Babiuch avait évoqués, le 18 février, lors de son investiture : la sanction personnelle des responsabilités et la moralisation de la vie publique. Elles seront sans doute bien accueillies par les cadres moyens qui avaient poussé, durant le congrès, à l'éviction du bureau politique de son prédécesseur, M. Jaroszewicz, auquel ils reprochaient son impopularité et surtout son autoritarisme excessif et paralysant.

Pour ce qui est du troisième objectif, la régulation du marché intérieur, problème numéro un de la Pologne, M. Babiuch s'est montré plus allusif. Les seules augmentations de prix dont il a fait état (loyers, gaz, charbon et électricité) seront, a-t-il dit, *« échelonnées »* sur plusieurs années — ce qui n'a rien de radical. Mais la manière dont il a résumé le problème des queues devant les magasins (*« trop d'argent sur le marché et trop peu de produits pour satisfaire la demande »*) ; les chiffres qu'il a donnés sur le montant des subventions à la consommation (40 % du budget de l'Etat) ; l'engagement bien restrictif enfin de *« faire tout ce qui est possible pour maintenir le niveau de vie »*, confirment la volonté affirmée d'établir une *« juste relation entre l'offre et la demande »*. Cela transparait du discours : d'autres hausses plus marquées sont envisagées. Il reste évidemment à savoir pour quand, alors que les autorités polonaises, après les émeutes de 1970 et de 1976, hésitent depuis des mois à procéder à ces mesures pourtant indispensables à une économie qui ne cesse de se dégrader.

Les six changements de personne — aux ministères de l'éducation, de l'industrie chimique, des machines lourdes, de l'industrie alimentaire, de l'agriculture et des cultes — ne marquent pas non plus une évolution notable. Il faut cependant noter la nomination de M. Roman Malinowski, quarante-cinq ans, membre du parti paysan, comme vice-premier ministre et ministre de l'industrie alimentaire ; et aussi, le départ de M. Kazimiez Kakol, qui était chargé depuis 1974 des relations avec l'Eglise. M. Kakol, que le congrès avait déjà privé de son siège au comité central, est remplacé par M. Jerzy Kuberski, cinquante ans. Malgré les rapports parfois tendus qu'avait eus M. Kuberski avec l'épiscopat du temps, lorsqu'il était ministre de l'éducation (1972-1979), son arrivée ne devrait pas modifier une politique de dialogue avec l'Eglise maintes fois confirmée.

Comme les deux « libéraux » éliminés en février du bureau politique, MM. Olszowski et Tejchma (qui quitte maintenant le ministère de l'éducation), M. Kakol pourrait être nommé ambassadeur (1). M. Kepa, qui avait aussi été éliminé du bureau politique, reste, lui, à l'administration et à l'économie locale.

La première session du Parlement aura finalement tout de même introduit une innovation : les membres du parti communiste sont désormais minoritaires (huit sur dix-sept) au Conseil d'Etat, où l'on compte six représentants des deux partis satellites, paysan et démocrate, ainsi que deux sans-parti et un animateur du courant scissionniste du groupe catholique Znak, M. Jerzy Ozdowski (2). Le rôle dirigeant du P.C. n'est cependant aucunement menacé.

BERNARD GUETTA.

(1) M. Olzowski a été nommé à Berlin-Est et l'on parle de Berne pour M. Tejchma.
(2) Le groupe Pax, pourtant plus proche du pouvoir que le courant auquel appartient M. Ozdowski, n'est plus représenté au Conseil d'Etat.

LE NOUVEAU CABINET

Premier ministre : M. Edward Babiuch.
Vice-premiers ministres : MM. Kazimierz Barcikowski, Mieczyslaw Jagielski, Roman Malinowski, Tadeusz Pyka et Tadeusz Wrzaszczyk.
Ministres. — Affaires étrangères : M. Emil Wojtaszek ; *défense* : M. Wojciech Jaruzelski ; *intérieur* : M. Stanislaw Kowalczyk ; *finances* : M. Henryk Kisiel ; *commerce extérieur et navigation* : M. Ryszard Karski ; *administration et environnement* : M. Jozef Kepa ; *justice* : M. Jerzy Bafia ; *sciences et enseignement supérieur* : M. Janusz Gorski ; *santé et assistance sociale* : M. Marian Sliwinski ; *travail et affaires sociales* : Mme Maria Milczarek ; *culture et art* : M. Zygmunt Najdowski ; *bâtiment et industries de construction* : M. Adam Glazur ; *Energie et énergie nucléaire* : M. Zbigniew Bartoszewicz ; *Mines* : M. Wlodzimierz Lejczak ; *métallurgie* : M. Franciszek Kaim ; *industrie des machines* : Aleksander Kopec ; *agriculture* : M. Léon Klonica ; *Forêts et industries du bois* : M. Tadeusz Skwirzynski ; *industrie légère* : M. Stanislaw Mach ; *commerce intérieur et services* : M. Adam Kowalik ; *transports* : M. Mieczyslaw Zajfryd ; *matières premières* : M. Eugeniusz Szyr ; *anciens combattants* : M. Mieczyslaw Grudzien ; *éducation* : M. Krzysztof Kruszewski ; *industrie chimique* : M. Henryk Pruchniewicz ; *industrie des machines lourdes et agricoles* : M. Andrzej Jedynak ; *communications* : M. Zbigniew Rudnicki ; *affaires religieuses* : M. Jerzy Kuberski ; *industrie alimentaire* : M. Roman Malinowski.

AMÉRIQUES

En égrenant les Petites Antilles

II. — SAINT-MARTIN, SINT-MAARTEN ET AUTRES LIEUX

Après Anguilla, point minuscule sur la carte de la mer des Caraïbes et qui fait la tête de l'arc des Petites Antilles, Jean-Pierre Clerc, d'un saut de puce, arrive à Saint-Martin. Il y a là une partie française avec une petite sous-préfecture et une partie batave. Saint-Barth, peuplée de Blancs, n'est pas loin : à un quart d'heure d'avion à peine (« le Monde » du 4 avril).

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE CLERC

Philipsburg. — Vérité à Sint-Maarten, erreur à Saint-Martin ! Les « Pyrénées », dans cette petite île de vingt-cinq mille habitants ne sont pourtant guère plus que collines un peu poussées en graine ! L'histoire ne s'en raconte pas moins différemment en-deçà, côté hollandais, et au-delà, côté français. Puisque, aussi bien sur ces 50 kilomètres carrés de terre et d'étangs, flottent deux drapeaux différents : le bleu-blanc-rouge de l'un organisé horizontalement et celui de l'autre verticalement...

Les débuts sont sans originalité ni contestation. Christophe Colomb passe par ici en 1493, lors de son premier voyage. Comme il y aborde le 11 novembre, le Génois au service des souverains espagnols baptise cette terre Saint-Martin. Les Caraïbes, qui peuplent ces latitudes, n'y voient pas malice. Ils devront donc attendre un peu pour se voir consacrés dans leur réputation de « férocité »! C'en fut fait vers le premier tiers du dix-septième siècle : lorsque Hollandais et Français s'établissent dans ces parages, les Indiens résistent, en effet, « férocement » aux tentatives d'extermination !

Les Espagnols s'intéressent à nouveau à San-Martin, anxieux de voir une grande puissance européenne s'installer trop près de Puerto-Rico — point d'avitaillement de ses flottes entre Cadix et Panama ou Carthagène. Ils reprennent Sint-Maarten. Pieter Stuyvesant contre-attaque en 1644, sans autre effet que de laisser... une de ses jambes à Cay-bay. Perte absurde, puisque, quatre ans plus tard, Madrid abandonne définitivement San-Martin aux Français et aux Hollandais.

Est-ce à nouveau la guerre inévitable entre ces vaillants au face-à-face ? On en décide autrement. « *Aujourd'hui, 23 mars 1648, Messieurs Robert de Lonvilliers, escuyer, sieur du dit-lieu, gouverneur de l'isle de Saint-Martin par Sa Majesté Très-chrestienne, et Martin Thomas, aussi gouverneur de la-dite isle par Messieurs les Princes d'Orange et d'Estats d'Hollande, par ces présentes accordent : que les Français demeureront dans le quartier dont ils sont à présent habités, et habiteront tout le côté qui regarde Anguilla ; que les Hollandais auront le quartier du Fort, et terres qui sont alentour d'icelui du côté sud ; que les Français et Hollandais habiterez dans la-dite isle, vivront comme amys et alliez par ensemble, sans qu'aucun ny de part ny d'autres se puissent molester, à moins que de contrevenir au présent concordat, et par conséquent punissable par les lois de la guerre.* »

« *La-dite isle* » connut bien des vicissitudes depuis lors. Mais ce traité, dont le texte figure aujourd'hui encore dans le hall d'entrée de la petite sous-préfecture de Marigot, « capitale » de la partie française, marque le début d'une coexistence jamais démentie entre Saint-Martin et Sint-Maarten. Ici commencent les divergences d'interprétation historique.

OCÉAN ATLANTIQUE
Anegada (G.-B.)
San Juan
St Thomas
Virgin Gorda
(E.-U.)
Ponce
Anguilla (G.-B.)
(Porto-Rico) LES VIERGES (E.-U.)
S^T MARTIN (F. et P.-B.)
S^T BARTHELEMY (F.)
PORTO-RICO (E.-U.)
Saba (P.-B.)
Ste Croix (E.-U.)
Eustatius (P.-B.)
BARBUDA (G.-B.)
St. Kitts (St. Christophe) (G.-B.)
Nevis (G.-B.)
ANTIGUA (G.-B.)
MER DES CARAIBES
Montserrat (G.-B.)
GRANDE-TERRE
la Soufrière 1467
LA DESIRADE
GUADELOUPE
Pointe-à-Pitre
BASSE-TERRE
Basse-Terre
MARIE-GALANTE
0 100 200 km

Le bon calcul des Bataves

Comment marquerait-on les bornes entre les terres de Sa Majesté Très-Chrestienne et celles de la Maison d'Orange ? On affirme, ici, que les deux communautés choisirent chacune leur champion, les dopèrent convenablement, qui au vin, qui à la bière, puis les lancèrent dos-à-dos pour une circum-ambulation de l'île. Le Batave était-il alourdi par trop de bière ? (Le vin, on le sait, est plus léger). C'est la version française. Le Français courut-il, en dépit des conventions qui l'interdisaient ? Les Hollandais le disent. Toujours est-il que lorsque les deux marcheurs se rencontrèrent en un point devenu ainsi frontalier, le territoire des Bourbon était nettement plus vaste que celui des Orange. Il n'a pas varié depuis.

Un détail, cependant ! Les Hollandais avaient choisi la partie méridionale de l'île, abandonnant aux Français, conformément aux conventions, « *tout ce qui regarde Anguilla* ». Ils laissaient ainsi les sujets de Sa Majesté Très-Chrestienne face à face avec des Britanniques — de surcroît très pauvres : ainsi, lors des razzias menées par les Anguillais contre Saint-Martin, les Bataves avaient-ils le temps de voir venir, et de se replier sur leurs possessions voisines, Saba et Sint-Eustatius, si les Français se faisaient estoquer et tailler !

Le calcul n'était pas mauvais, car les débarquements depuis la petite île d'en face étaient fréquents. Au point que les Saint-Martinois, lassés de se faire massacrer, finirent par suggérer à messieurs les Anglais de... venir s'installer chez eux. Ce qu'ils firent, y achetant de nombreuses plantations. Et c'est pourquoi il existe aujourd'hui, quelque part dans les Caraïbes, une dizaine de milliers de citoyens français se nommant Gibbs, Richardson ou Arundel, et ne parlant guère, outre le créole, que l'anglais...

Quel rôle l'atavisme des colonisateurs respectifs — jacobinisme bureaucratique parisien contre sens hollandais de la libre-entreprise — joua-t-il dans l'évidente inégalité de développement entre les deux parties de l'île ? Aujourd'hui, en effet, Sint-Maarten respire un air de prospérité que pourrait lui envier Saint-Martin. L'île est port franc dans sa totalité. Or, Philipsburg, capitale hollandaise, bruisse de chalandise ; cependant, Marigot paraît bien somnolente. Sur Front Street, les magasins hors-taxe sont au touche-touche : il n'y manque pas une calculatrice japonaise ni une montre suisse, pas un *curio* mexicain ou un ivoire chinois, sans oublier les parfums français, les porcelaines de Delft, le gouda et l'edam. Rue de la Liberté et de la République, en revanche, les boutiques s'espacent. Elles ont nom « Cannelle », « Sandrine » ou « Bagatelle », et proposent Dior, Lanvin ou Cartier. C'est évidemment un autre style !

Au moins, récupère-t-on les visiteurs qu'émeut cette touche d'aristocratie maintenue face à la vulgarité marchande des voisins ? A peine : c'est aussi la partie hollandaise qui héberge, pour l'essentiel, les hôtels, les casinos et le golf. L'aéroport, un des plus actifs de la Caraïbe, y est, il est vrai, entièrement situé : les arrivants sont donc happés, dès leur débarquement, par la publicité pour Philipsburg ; ils ne découvrent que plus tard, trop tard, le charme de Marigot !

Ce « retard » au développement a son bon côté : Saint-Martin serait sans doute moins vulnérable que Sint-Maarten à une contraction du chiffre d'affaires touristiques et un repli de l'activité du port franc : les citoyens français, plus que leurs voisins, s'adonnent encore à l'agriculture et surtout à l'élevage. Le cheptel de Saint-Martin, plus de deux mille Frisonnes, grasses, superbes laitières, est l'un des légitimes sujets d'orgueil des autorités de Marigot.

Les autorités de Marigot ! Quelle montagne de littérature, facile, n'a pas été édifiée sur les gendarmes de Marigot ! Le juge de Marigot ! Le percepteur de Marigot ! Le sous-préfet de Marigot ! Cet arrondissement est en réalité l'un des plus fascinants de la République, comme en témoigne le fait que, depuis vingt ans, la moitié des ministres des successifs gouvernements ont tenu à venir apprécier les problèmes sur place. En bermudas, pour mieux s'en imprégner sans doute. « *Jocking aside* », comme disent les Saint-Martinois (plaisanterie mise à part), il est vrai que l'île est un point d'observation passionnant pour le visiteur de passage.

Le prodigieux spectacle de Saba

Il y a, à un quart d'heure d'avion, Saint-Barthélemy, l'autre canton de cette sous-préfecture — une île à la population entièrement blanche parmi de Petites Antilles à peu près exclusivement noires. Les descendants de Normands qui la peuplent sont peut-être aussi peu raffinés que les armoires de leur région originelle : mais ils sont hommes de négoce, redoutés dans toute la Caraïbe. L'île, admirable et remarquablement préservée, est un refuge de célébrités : elle compte, entre autres résidents illustres, l'ancien président Gerald Ford et M. David Rockefeller. Les représentants des trois mille « Saint-Bart' », comme ils se dénomment eux-mêmes, font savoir à tous les échos que si la Guadeloupe, à laquelle ils sont aujourd'hui rattachés administrativement, devenait indépendante, ils referaient « le coup de Mayotte » et resteraient dans le giron français.

En vue de Sint-Maarten, il y a Saba, et, un peu plus vers le sud, Sint-Eustatius, dite Statia, autres terres émergées *néerlandaises*, ultimes poussières de ce qui fut naguère un grand empire.

Le spectacle de Saba, comme flottant dans une demi-brume de chaleur sur la mer caraïbe, est tout simplement prodigieux. L'île n'est qu'un volcan, aux pentes très noires et si accores que la « capitale », De Bottom (littéralement : « le fond », trois cents habitants), est installée... dans son cratère. Saba est autant dire inaccessible. Un pilote, l'ancien maire de Saint-Barthélemy, M. Rémy de Haenen, s'est fait une réputation dans toutes les Antilles en parvenant, il y a un quart de siècle, à poser un petit avion sur un vague méplat de cette forteresse naturelle. On a, depuis lors, ôté quelques pierres ici et là pour améliorer le terrain. Atterrir à Saba n'en demeure pas moins une des dernières grandes aventures de l'aviation contemporaine : le pilote doit en effet terminer son « arrondi » final par une reprise d'altitude et un ultime virage ! L'affaire est si prodigieuse que le gouverneur, évidemment peu occupé par ses mille administrés, vient fréquemment, nous a-t-on assuré, à Juancho-Yrausquin Airport afin d'assister aux atterrissages...

Statia est plus spacieuse, mais moins pittoresque. C'est aussi un volcan, mais excentré, décapité et moins abrupt que Mount Scenery, son voisin sabatin. Cette conformation naturelle plus tranquille a permis d'y entreprendre la construction d'un très important dépôt de pétrole.

Le pétrole ! Pour les Statiens, ce n'est pas une affaire nouvelle. Ils ont beau n'être guère plus que douze cents, entre Oranjestad, leur capitale d'opérette, et les quelques arpents de terre de leur plaine centrale, où broutent les vaches frisonnes, c'est encore trop pour les maigres ressources du lieu. Comme dans la plupart des îles sœurs des Antilles, la réponse, c'est l'émigration. Non pas drame, mais recours naturel, contre lequel le jeune homme, normalement costaud sous ces latitudes ne s'élève pas plus que nos grands-pères paysans contre le service militaire. Elle leur permet d'élargir leur horizon borné, de voir un autre pan du monde.

Pour les Statiens, comme pour les Sabatins, et même pour les Saint-Martinois avant le « boom » du tourisme, l'exutoire le plus normal a toujours été, depuis un demi-siècle, « A.B.C. » — les îles néerlandaises situées à près de *1 000 kilomètres de là*, vers le sud-ouest : Aruba, Bonaire, et Curaçao. Pendant des décennies, les énormes raffineries de la Schell, à Curaçao, et de la Standar Oil, à Aruba, au débouché des champs de pétrole vénézuéliens, ont été les plus gros fournisseurs d'emplois industriels de toute la Caraïbe. Elles ont attiré en nombre des insulaires de toute la région — jusqu'à des citoyens des Antilles britanniques, qui y ont appris le syndicalisme, et pour certains la politique : plusieurs des leaders anglophones de la « génération de l'indépendance » ont travaillé et fait leurs premières armes à Aruba ou Curaçao dans les années 40-50.

La modernisation technologique du traitement de l'« or noir », il y a trois ou quatre lustres, avait provoqué une réduction de l'emploi, et, partant, de graves émeutes, en 1969, à Willemstad, principale ville des Antilles néerlandaises. Une certaine diversification industrielle et l'essor récent du tourisme en provenance du Venezuela, ont relancé l'économie des îles du sud. Elles n'ont, dès lors, rien perdu de leur ancien attrait aux yeux des néerlandophones des Petites Antilles septentrionales.

Curaçao reste d'autant plus, pour eux, une île phare que Willemstad est aussi capitale des *Nederlandse Antillen*. Elle est siège du *Staten*, le Parlement fédéral, qui réunit vingt-deux élus des six îles, « A.B.C. » et « 3 S. » — c'est-à-dire Saba, Statia et Sint-Maarten.

A l'inverse de ce qui se passe dans les Antilles anglophones, l'indépendance n'est pas, ici, considérée comme de première urgence. Les Pays-Bas ont, naturellement, fait connaître qu'il était hors de question de garder ces terres dans leur giron contre le gré des insulaires. Ils n'entendent pas, pour autant, s'en débarrasser à tout prix. Côté antillais, un évident réalisme, mais aussi des dissensions entre Aruba et Curaçao (qui rassemblent, à elles deux, 90 % des deux cent cinquante mille habitants de la Fédération) ont, jusqu'à présent, conduit les *Nederlandse Antillen* à reculer plusieurs fois l'échéance.

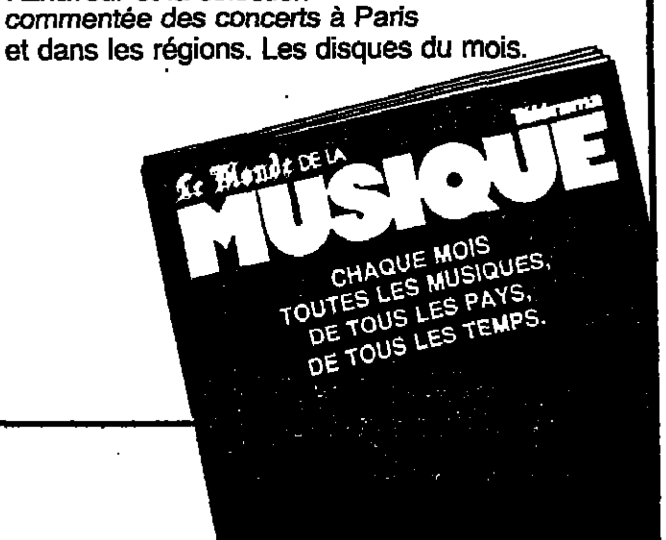
La récente accession au pouvoir, à Willemstad, d'un gouvernement nettement orienté à gauche, sous la direction de M. Don Martina, pourrait accélérer les choses. Aruba, cependant, a fait savoir qu'elle choisirait l'indépendance solitaire. Il est douteux, dans ces conditions, que les trois îles septentrionales, nettement plus conservatrices avec leurs sociétés de paysans et de commerçants, *que leurs sœurs, plus* industrialisées, du sud, acceptent de poursuivre la navigation sous le même pavillon. Autres divorces en perspective...

Prochain article :

GUADELOUPE
MARTINIQUE :
EN VUE DE LA DOMINIQUE







AMÉRIQUES

Etats-Unis

Washington précise ses accusations sur la fabrication d'armes bactériologiques en U.R.S.S.

C'est bien à la suite d'une explosion dans une usine travaillant pour la guerre bactériologique, et non d'une contamination par de la viande avariée, comme l'affirment les Soviétiques, que plusieurs centaines de personnes sont mortes en avril 1979 à Sverdlovsk (Oural), a-t-on déclaré judi 3 avril, de source proche des services de renseignements américains, sur la base de nouvelles informations auxquelles le ministère soviétique des affaire étrangères a opposé un nouveau démenti (*le Monde* des 21 et 26 mars).

Selon les autopsies, précise-t-on, les victimes sont bien mortes d'un anthrax pulmonaire, qui ne peut être contracté en mangeant ou en touchant de la viande avariée. Les nouveaux renseignements sont qualifiés de « *bons et solides* », et les services américains sont convaincus de leur authenticité.

Un soir d'avril de l'an dernier, une explosion s'est produite à Sverdlovsk — d'après ces renseignements — dans une des neuf installations militaires soviétiques identifiées par les spécialistes américains comme étant vraisemblablement consacrées à la guerre bactériologique. Quatre jours après, les premières victimes ont été hospitalisées. Il s'agissait de soldats présentant une forte fièvre. Ils toussaient, étaient engourdis, les lèvres et les oreilles ont bleui et ils sont morts en six ou sept heures. L'autopsie a révélé la présence de liquide dans les poumons. En l'espace de quelques jours, des dizaines de civils furent atteints et l'hôpital leur fut réservé. Au moins deux cents personnes sont mortes, mais il n'a pas été possible de savoir combien d'autres ont pu mourir sans être hospitalisées.

Un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères a déclaré, jeudi, à ce sujet : « *Nous confirmons tout ce que nous avons dit jusqu'ici, nous considérons la poursuite de ces tentatives calomnieuses comme un effort des Etats-Unis pour jeter une ombre sur l'Union soviétique et empoisonner l'atmosphère internationale.* » — (A.P.)

● *Trafic d'armes avec l'Irlande du Nord.* — Trois ressortissants américains ont été inculpés, mardi 1er avril, par un grand jury fédéral à Washington de complot visant à monter un trafic d'armes à destination de l'Irlande du Nord. MM. Howard Barnes Bruton, Robert Ferraro et George Demeo avaient notamment acquis auprès de trafiquants américains un million de cartouches volées sur la base de « marines » de Camp-Lejeune, en Caroline du Nord, a indiqué le département de la justice. — *(Reuter.)*

M. Nixon : M. Carter « a donné l'apparence de la faiblesse »

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire britannique *Now* qui paraît ce vendredi 4 avril, à Londres, l'ancien président Nixon estime que M. Carter a raison de ne pas faire campagne activement pour sa réélection afin de pouvoir mieux s'occuper de la crise afghane et du problème des otages de Téhéran, mais il émet des doutes sur le durcissement manifesté depuis plusieurs mois par l'actuel président américain en matière de politique étrangère. « *Quelqu'un a dit que M. Carter était un faucon de conversion récente* (« *a born again hawk* », une allusion au fait que M. Carter est un « *born again christian* », un chrétien né à nouveau). *Eh bien, nous connaissons tous ces réunions religieuses au cours desquelles l'ivrogne du village s'allonge dans la poussière et proclame qu'il est né à nouveau. Le lendemain, il se remet à boire.* »

M. Nixon affirme que l'administration Carter « *ne conduit pas assez fermement l'opinion publique face aux agressions soviétiques à travers le monde* », mais qu'elle se contente « *de suivre cette opinion publique* ». L'ancien président estime que les troupes soviétiques resteront en Afghanistan, mais que l'U.R.S.S. va adopter un « *profil bas* » jusqu'à l'élection présidentielle de novembre prochain.

M. Nixon pense, d'autre part, que le sénateur Kennedy peut encore être un « *challenger* » difficile pour M. Carter, qu'il se montrerait peut-être, dans le domaine de la politique étrangère, meilleur président qu'il ne s'est révélé comme candidat, et, enfin, que l'âge n'est pas un grave handicap pour M. Reagan.

Dans une autre interview publiée cette semaine par *Paris-Match*, M. Nixon évoque également la personnalité de l'hôte de la Maison Blanche. « *C'est un patriote. Ce n'est pas un imbécile. Il n'est pas faible. Mais il a donné l'apparence de la faiblesse, et c'est ce qui est dangereux. En matière de dipomatie, et spécialement en traitant avec les Soviétiques, qui surveillent nos moindres faits et gestes avec très grand soin, il est important de donner l'apparence de la force pour qu'il ne puisse y avoir d'erreur de calcul. C'est l'erreur qu'a faite le président Carter avec ses fluctuations pour la brigade de combat soviétique à Cuba et ses réponses fondamentalement molles aux défis soviétiques dans d'autres régions.* »

● *Le premier ministre du Japon*, M. Masayoshi Ohira, fera une visite « informelle » à Washington les 30 avril et 1er mai, à l'invitation du président Carter, a indiqué, jeudi 3 avril, un communiqué de la Maison Blanche. M. Ohira se rendra ensuite au Mexique et au Canada. — *(A.F.P.)*

Canada

TRENTE-SEPT TRIBUS INDIENNES REFUSENT DE SIGNER DES ACCORDS AVEC OTTAWA

Winnipeg *(A.F.P.)*. — Le refus des deux tiers des tribus indiennes de signer de nouveaux accords de financement avec le gouvernement fédéral canadien prélude à l'instauration d'un « *gouvernement indien souverain* », a estimé, jeudi 3 avril, à Winnipeg, le président de la Fraternité des Indiens du Manitoba, M. Moses Okimaw.

M. Okimaw a annoncé son intention de mettre au point dans les prochains jours une base solide pour un gouvernement indien. Un tel gouvernement pourrait, selon lui, faire perdre du poids au ministère fédéral des affaires indiennes, qui serait remplacé par une « *relation politique reconnue entre les Indiens et les habitants du Canada* ».

A la suite du refus de trente-sept tribus de signer de nouveaux accords de financement, le ministère fédéral a cessé de fournir des fonds pour l'administration des services dans les réserves indiennes. Ces services comprennent le fonctionnement des écoles, la distribution des chèques d'assistance sociale, l'entretien des routes et l'enlèvement des ordures ménagères.

Brésil

Le ministre des finances pourrait être mis en cause dans un scandale financier

De notre envoyé spécial

São-Paulo. — La vente massive par le gouvernement brésilien d'actions appartenant à la compagnie d'Etat Vale do Rio Doce prend l'allure d'un scandale financier.

Au début de mars, le ministre des finances, M. Ernane Galveas, décidait, par l'intermédiaire de la banque centrale, de vendre quatre-vingt-dix-huit millions d'actions préférentielles de la Val do Rio Doce, la compagnie d'Etat (1) qui s'occupe du secteur du fer. La vente était réalisée, sans information préalable, par l'agence de change Ney Carvalho. Aussitôt, la commission des valeurs mobilières (C.V.M.), qui contrôle les opérations en Bourse, annonçait l'ouverture d'une enquête, l'opération étant en contradiction manifeste avec une réglementation de la Bourse qui précise que toute transaction d'un volume supérieur à la normale doit être précédée d'une information sur le marché.

Dépendant directement du ministère des finances, qui nomme et démet ses membres, et détermine son budget, la C.V.M. eut rapidement des difficultés pour poursuivre ses investigations. Mais la divulgation de l'affaire dans la presse obligeait M. Galveas à comparaître devant le Congrès, le 25 mars, pour expliquer l'opération. Bombardé de questions par les parlementaires d'opposition, il ne s'en est sorti qu'à grand-peine, ce qui a incité la presse à redoubler ses critiques et le Congrès à examiner la possibilité de former une commission d'enquête.

M. Galveas avance deux arguments : d'une part, il s'agissait pour l'Etat, par cette vente massive d'actions, d'obtenir des ressources pour le programme « Proalcool » (substitution de l'essence par l'alcool dans les véhicules), qui manque de fonds à cause de l'austérité du budget public en cette période de lutte contre l'inflation. L'argument suscite le scepticisme, alors que le gouvernement vient précisément de contracter un emprunt de plus de 1 milliard de dollars sur les marchés extérieurs pour financer le « Proalcool ».

Il fallait aussi, toujours selon le ministre des finances, vendre des titres de la Vale do Rio Doce pour en multiplier les actionnaires afin que le marché soit moins vulnérable aux éventuelles spéculations d'un petit nombre de porteurs. Comme l'ont souligné les parlementaires d'opposition, une telle manœuvre va résolument à l'encontre des règlements du marché des capitaux. Significativement, la Bourse de São-Paulo interrompait immédiatement les transactions d'actions de la Vale, alors que celle de Rio-de-Janeiro poursuivait l'opération. Le président de la Bourse de Rio, M. Fernando Carvalho, est aussi... président de l'agence de change chargée de l'opération contestée.

M. Galveas n'a toujours pas éclairci certains points fondamentaux : pourquoi une transaction aussi massive a-t-elle été confiée à une seule agence de change, et pourquoi à celle de M. Carvalho ? Il semble que ce dernier se trouvait dangereusement à découvert sur le marché, précisément pour des actions de la Vale, et que l'opération décidée par le ministre des finances pouvait le tirer d'une situation difficile.

Autre point d'interrogation : pourquoi les actions ont-elles été vendues à un prix inférieur au prix initialement fixé pour l'offre publique, alors que leur cote a augmenté de 58 % en quinze jours à peine ? Quels sont les acheteurs qui ont bénéficié, aux dépens du Trésor public, d'une telle rentabilité insolite qui, grâce au délai de trois jours prévu pour le paiement à vue des actions, a atteint finalement les 157 % mensuels ? Le ministre des finances éprouve, de toute évidence, quelques difficultés à répondre à ces questins. Alors que le gouvernement veut, en cette période de lutte contre l'inflation, moraliser le marché des capitaux, l'exemple en la matière devrait pourtant venir d'en haut.

THIERRY MALINIAK.

(1) L'Etat possède 80,4 % des actions préférentielles de la compagnie et la totalité de ses actions nominales.

LE P.C.B. VA DEMANDER SA LÉGALISATION

Rio-de-Janeiro *(A.F.P.)*. — Le parti communiste brésilien a l'intention de demander sa légalisation auprès du tribunal électoral afin « *de se montrer tel qu'il est, sous son vrai visage, et d'agir à égalité de chances avec les autres forces politiques* », a déclaré M. José Sales, membre du comité central du P.C.B.

M. Sales a affirmé que le P.C.B. réunissait toutes les conditions nécessaires pour obtenir cette légalisation. Selon lui, rien ne s'y oppose, en effet, dans la Constitution ni dans la loi sur l'organisation des partis.

« *La Constitution interdit la formation de tout parti politique subordonné à une organisation ou à une puissance étrangère. Ce n'est pas notre cas. Nous sommes autonomes, indépendants, nous sommes Brésiliens et cette disposition ne nous concerne pas* », a-t-il déclaré. La légalisation du P.C. servira de test à l'ouverture démocratique du régime et elle est de l'intérêt de tous les secteurs de la société, a ajouté M. Sales.

A TRAVERS LE MONDE

Cameroun

● LE PRESIDENT AHIDJO, du Cameroun, doit obtenir des électeurs, le samedi 5 avril, un cinquième mandat de cinq ans depuis l'indépendance du pays. Le congrès ordinaire de l'Union nationale camerounaise l'avait investi, une nouvelle fois à l'unanimité le 17 février, comme candidat unique. — *(A.F.P.)*.

Colombie

● DEUX DES OTAGES DE L'AMBASSADE DOMINICAINE ont été libérés jeudi 3 avril peu avant l'ouverture de la dixième session de négociation entre les militants du M 19 et le gouvernement. On estime généralement que lors de cette rencontre (15 minutes) les guérilleros ont remis leur réponse à un mémorandum gouvernemental proposant d'inviter des représentants du Comité inter-américain des droits de l'homme et d'Amnesty International comme observateurs aux procès des personnes suspectées d'activités subversives. Ces observateurs pourraient enquêter sur les plaintes formulées par les guérilleros concernant les tortures auxquelles se seraient livrées les autorités colombiennes. — *(A.P.)*

Ile Maurice

● UN ACCORD DE DELIMITATION de la zone économique exclusive entre l'île Maurice et le département de la Réunion a été signé, jeudi 3 avril, au Quai d'Orsay par MM. Jean François-Poncet et Sir Harold Walter, ministre mauricien des affaires étrangères.

Un accord identique a déjà été signé en janvier dernier concernant la zone économique exclusive entre Tonga et le territoire d'outre mer de Wallis-et-Futuna.

Des accords analogues sont en cours de négociation entre la France et le Canada au sujet de Saint-Pierre-et-Miquelon, entre la France et le Venezuela à propos de la Martinique et de la Guadeloupe.

El Salvador

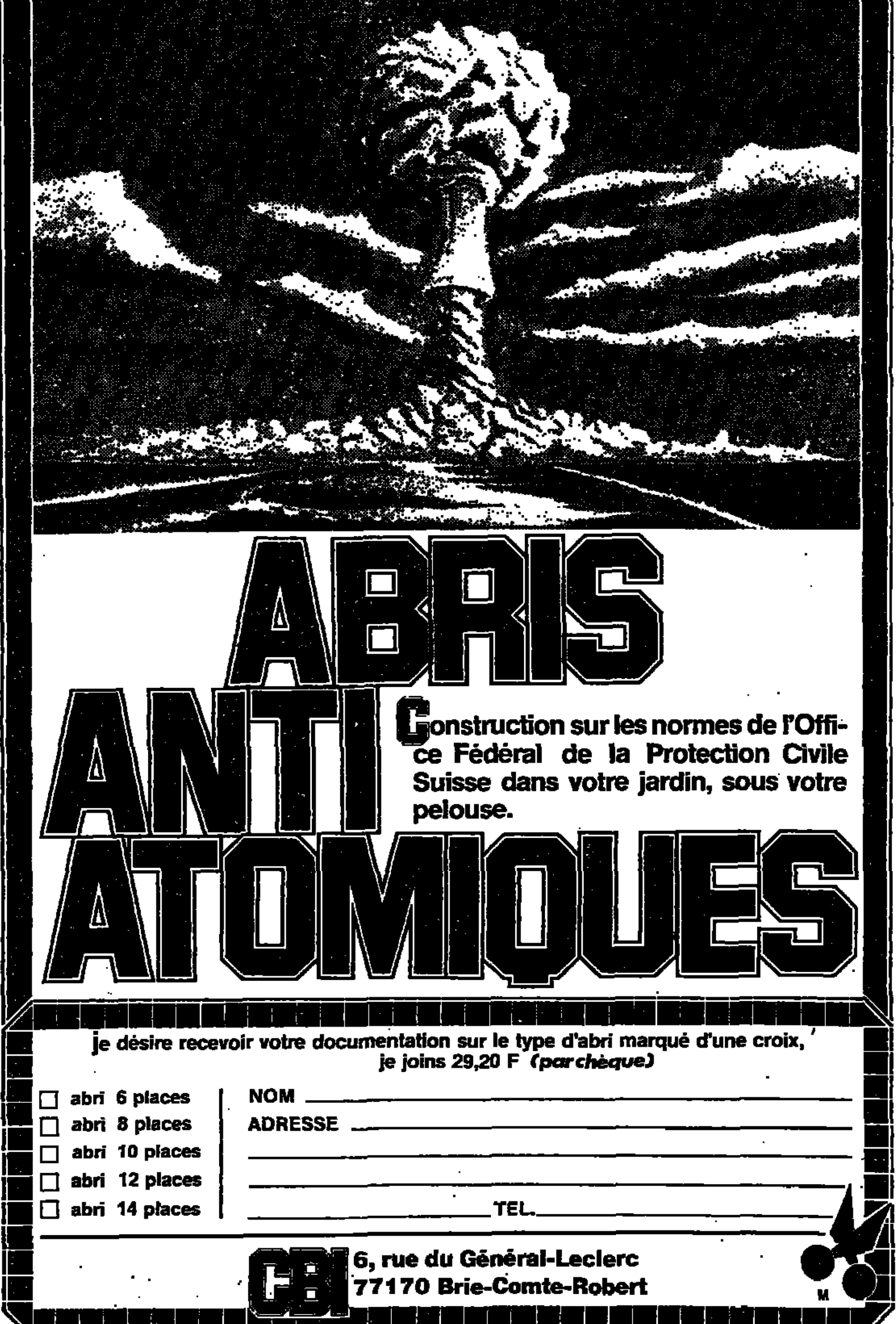
● L'AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS à SAN-SALVADOR a été appelé en consultation à Washington, jeudi 3 avril, par le président Carter, qui est très inquiet de l'évolution de la situation dans la République centre-américaine. Selon une source bien informée, la convocation de M. White, en poste depuis un mois, reflète le désir de l'administration américaine d'évaluer avec plus de précision une série de rapports contradictoires sur la capacité de la junte civile et militaire de contrôler les événements. — *(A.F.P., U.P.I.)*

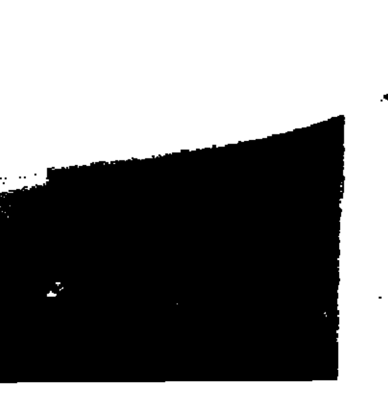
Malaisie

● DEUX PERSONNES ONT ETE PENDUES vendredi 4 avril à l'aube, dans la prison de Kuala-Lumpur, aux termes de la loi sur la sécurité interne, qui punit de mort la détention illégale d'armes. Ces exécutions portent à neuf le nombre de suppliciés en Malaisie au cours des trois dernières semaines.

Sénégal

● LES FORCES DE L'ORDRE SENEGALAISES ont dispersé, jeudi 3 avril, un millier de jeunes du Parti démocratique sénégalais (P.D.S., principal parti d'opposition, avec seize députés sur cent), qui devaient participer à un meeting près du siège de leur parti à Dakar.





Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉLECTIONS DES PRÉSIDENTS ET BUREAUX DES COMMISSIONS

Les commissions des affaires étrangères, des lois constitutionnelles, de la défense nationale, et des finances de l'Assemblée nationale ont réélu, jeudi 3 avril, leurs présidents et élu leurs bureaux.

— *M. Maurice Couve de Murville* a été réélu président de la commission des affaires étrangères. Les vice-présidents sont MM. René Feït (U.D.F., Jura), Edouard Frédéric-Dupont (app. R.P.R., Paris), Pierre Sudreau (app. U.D.F., Loir-et-Cher).

— *M. Jean Foyer* a été réélu président de la commission des *lois constitutionnelles, de la législation* et de l'administration générale de la République. Les vice-présidents sont MM. Henri Baudouin (U.D.F., Manche), Pierre-Alexandre Bourson (U.D.F., Yvelines), Jacques Piot (R.P.R., Yonne).

— M. Marcel Bigeard a été réélu président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Les vice-présidens sont Jean-Marie Daillet (U.D.F., Manche), Yves Lancien (R.P.R., Paris), René Tomasini (R.P.R., Eure).

— *M. Robert-André Vivien* a été réélu président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. M. Fernand Icart a été réélu rapporteur général du budget. Les vice-présidents sont MM. Roger Fossé (R.P.R., Seine-Maritime), Maurice Tissandier (U.D.F., Indre), Henri Ginoux (U.D.F., Hauts-de-Seine).

Les communistes n'ont pas pris part aux votes afin de protester contre *« l'attitude totalitaire et mesquine des groupes de la majorité »* qui refusent la répartition des présidences de commissions à la proportionnelle. Les socialistes ont observé la même attitude, à l'exception des commissaires qui siègent à la commission des lois. Ces derniers ont voté pour M. Raymond Forni (P.S., Territoire de Belfort), qui s'était porté candidat à la présidence.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

La conférence des présidents, qui s'est réunie jeudi 3 avril, a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

MARDI 8 AVRIL : seconde lecture du projet de loi d'orientation agricole.

MERCREDI 9 : après les questions au gouvernement, suite du débat.

JEUDI 10 : suite du débat.

VENDREDI 11 : questions orales sans débat ; propositions de loi relatives au viol et aux attentats à la pudeur.

MARDI 15 : projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés.

MERCREDI 16 : après les questions au gouvernement, éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ; seconde lecture du projet de loi relatif au statut de la magistrature.

JEUDI 17 : déclaration du gouvernement sur la politique étrangère et débat.

VENDREDI 18 : questions orales sans débat ; projet de loi sur la prévention des difficultés dans les entreprises.

L'ajournement du débat sur le viol

Histoires d'un long week-end...

« Si j'avais laissé le texte, qu'est-ce que je prendrais en ce moment dans les couloirs ! On m'aurait dit : « Tu nous » emmerdes... » Jeudi 3 avril, vers 16 heures, dans les couloirs du Palais-Bourbon : *M. Jacques Limouzy, secrétaire* d'Etat chargé des relations avec le Parlement, explique pourquoi la conférence des présidents a décidé de ne pas inscrire à l'ordre du jour de la séance de l'après-midi les propositions de loi sur le viol et les attentats à la pudeur. Ce débat était pourtant annoncé, mais, la veille déjà, le bruit avait couru avec insistance : certains parlementaires estimaient indécent de discuter du viol un jeudi saint...

M. Joxe (P.S.) est affirmatif : *« Le report a été demandé par Limouzy, et la majorité a accepté. »* M. Labbé, président du groupe R.P.R., ne sait plus très bien : *« Non, ce n'était pas Foyer (R.P.R.), ni Limouzy... Jacques ! »* Jacques (Limouzy) se retourne : *« C'est Foyer qui l'a demandé. Moi, j'ai tiré l'échelle là-dessus parce que j'ai très bien senti qu'ils n'en voulaient pas. Comment voulez-vous imposer quelque chose un jeudi saint ? »* M. Rigout (P.C.) confirme : c'est bien M. Foyer qui a *souhaité le report du* texte. Le président de la commission des lois ne s'en défend pas : *« Il ne reste pas plus de cinquante députés dans le Palais ; on aurait discuté devant un hémicycle vide... Il suffisait de voir la faible fréquentation du restaurant à midi ! »* M. Limouzy précise cet argument : *« En réalité, ils avaient tous envie de foutre le camp. »* En séance publique, M. Forni (P.S.) fait un rappel au règlement. Il *explique que le 11 avril (date* de la discussion du texte), l'absentéisme sera aussi élevé et ajoute : *« Nous ne devrions pas faire les frais d'une querelle entre ministres. »*

Un peu plus tard, le député du Territoire de Belfort indique que le matin même, lors de la réunion de la commission des *lois, M. Foyer a confirmé qu'il* y avait un « problème » entre M. Peyrefitte et Mme Pelletier. Le garde des sceaux, prenant prétexte que le viol relevait du code pénal, ne voulait pas « abandonner » ce texte au ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la condition féminine. Or, jeudi *après-midi, M. Peyrefitte était au* Sénat pour la discussion du projet sur le statut de la magistrature. Vendredi 11 avril, en revanche, le ministre de la justice est libre. M. Forni poursuit son récit : *« Ce matin, M. Lauriol (R.P.R.) nous a dit : « C'est » anormal que l'on commence la » session par un texte de ce » genre, c'est indécent et inadmissible, il y a des problèmes » plus importants ! »*

Prochaine séance, mardi 8 avril, discussion du projet de loi d'orientation agricole...

L. Z.

● *M. André Tourné, député communiste des Pyrénées-Orientales,* a demandé, jeudi 3 avril à l'Assemblée nationale, que la proposition de *loi* conférant au 8 mai le caractère de jour férié soit inscrite à l'ordre du jour. A l'occasion d'un rappel du règlement, M. Tourné a rappelé que le Sénat a voté ce texte le 27 juin 1979. M. Emmanuel Hamel, député U.D.F. du Rhône, a souhaité pour sa part que l'Assemblée nationale ne siège pas le 8 mai.

M. Jacques Brunhes, député communiste des Hauts-de-Seine, a demandé, au cours d'un rappel du règlement, que le gouvernement inscrive à l'ordre du jour prioritaire *« un débat sur un projet de loi de finances rectificative pour empêcher les fermetures de classe et les suppressions de poste »* d'enseignants de l'éducation nationale.

Selon un sondage « Public S.A. »

30 % DES FRANÇAIS ESTIMENT QUE LE ROLE DU PARLEMENT N'EST « PAS ASSEZ IMPORTANT »

A la demande de trois journaux de province — *Paris-Normandie*, le *Berry Républicain* et *Nord-Eclair* — la société Public S.A. a effectué un sondage sur le rôle du Parlement (1). Dix-huit pour cent des personnes interrogées estiment que le pouvoir du Parlement est *« trop important »* (26 % des sympathisants du P.C., 21 % pour le P.S., 15 % pour l'U.D.F., 14 % pour le R.P.R.), 30 % jugent qu'il n'est *« pas assez important »* (35 % pour les sympathisants du P.C., 38 % pour le P.S., 23 % pour l'U.D.F., 31 % pour le R.P.R.), 29 % pensent qu'il est *« juste ce qu'il faut »* (17 % pour le P.C., 26 % pour le P.S., 43 % pour l'U.D.F., 42 % pour le R.P.R.). D'autre part, 64 % des personnes interrogées ont déclaré que le Parlement est *« utile »* (47 % pour le P.C., 68 % pour le P.S., 85 % pour l'U.D.F., 74 % pour le R.P.R.), 32 % ont estimé qu'il est *« efficace »* (17 % pour le P.C., 27 % pour le P.S., 57 % pour l'U.D.F., 39 % pour le R.P.R.), et 51 % ont déclaré qu'il ne l'était pas (67 % pour le P.C., 70 % pour le P.S., 30 % pour l'U.D.F., 49 % pour le R.P.R.).

(1) Ce sondage, réalisé selon la méthode « des quotas », a été effectué les 28 et 29 mars 1980 « auprès d'un échantillon national de mille Français âgés de dix-huit ans et plus ».

Après la publication de documents par le « Canard enchaîné »

De nombreux points restent obscurs dans l'attitude des policiers chargés de l'affaire de Broglie

Pour la première fois depuis l'assassinat de Jean de Broglie, sa famille est sortie de son mutisme. Elle demande que « toute la lumière soit faite », afin de savoir si le député de l'Eure a été averti des menaces qui pesaient sur lui et pourquoi les autorités n'ont pas pris les mesures nécessaires pour le protéger (« le Monde » du 4 avril). Deux questions essentielles qui ont depuis longtemps été posées mais qui après la publication des deux rapports de la dixième brigade territoriale par « le Canard enchaîné » prennent toute leur importance.

En effet, lorsque M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire a su, trois mois avant le meurtre qu'on avait l'intention « d'abattre » l'ancien négociateur des accords d'Evian, qu'elle a été sa réaction ? On imagine mal qu'il ait gardé ces informations pour lui et qu'elles n'aient été communiquées ni au chef de la brigade criminelle, M. Pierre Ottavioli, ni au ministre de l'intérieur, *M. Michel Poniatowski.* Comment croire qu'on n'a pas attaché d'importance à ce qu'on qualifie de « ragots » alors que le projet d'assassinat visait un homme important, un député, qui, par ailleurs, aurait pu être mêlé à un trafic de faux bons du Trésor ?

M. Ducret se refuse à dire qui était au courant en se retranchant derrière le secret de l'instruction. Et les personnes susceptibles d'avoir été alertées déclarent toutes qu'elles ne savaient rien de ce qui se tramait.

M. Poniatowski, après avoir fait publier un communiqué laconique, fait savoir, lui aussi, qu'il n'a rien d'autre à ajouter. Il n'empêche que les questions demeurent et on voit mal comment elles pourraient être une nouvelle fois éludées.

De deux choses l'une : si M. Guy *Floch a été informé de* la teneur des rapports de la 10e brigade territoriale, on ne comprend pas qu'il n'ait pas exigé que ceux-ci soient versés au dossier d'instruction ni que les renseignements qu'ils contenaient n'aient pas été consignés dans un procès-verbal. D'autant que M. Ducret a été entendu par le juge d'instruction ainsi que MM. Ottavioli, *Robert Broussard, Marcel Leclerc,* respectivement chef adjoint et chef de la brigade de recherche et d'intervention, de même que Raymond Cham, à l'époque chef des renseignements généraux.

Il serait également intéressant de savoir si le commissaire Claude Sirurguet, ancien chef de la 10e brigade territoriale lors de la rédaction du premier rapport, et le *commissaire Jean Dufour,* le responsable de cette brigade qui a transmis le deuxième rapport, ont été auditionnés par M. Guy Floch. Là encore, M. Ducret préfère ne pas répondre, réservant ses explications aux autorités judiciaires.

Donc on voit mal comment l'information de ce dossier pourrait ne pas être rouverte pour tirer au clair ces points capitaux, alors que, au ministère de l'intérieur, on se contente de déclarer *« que tout cela est très simple et que ça va se dégonfler très rapidement ».* Il reste cependant que, trois mois avant les faits, certaines personnes voulaient *« abattre »* Jean de Broglie en raison d'une *« indélicatesse commise lors d'une affaire précédente ».* Pouvait-il déjà s'agir du *« mobile officiel »,* c'est-à-dire celui de la rôtisserie de la Reine Pédauque ? Personne n'y croit. N'aurait-il pas fallu, dès cette époque, rechercher quelle pouvait être cette affaire ?

Aux réactions déjà exprimées par plusieurs des parties en cause dans l'affaire s'est ajoutée le vendredi 4 avril celle des défenseurs de M. Pierre de Varga, Mes Joannès Ambre, Paul Lombard et Robert Pignot, qui ont décidé de solliciter une nouvelle fois la mise en liberté de leur client, estimant que *« l'information judiciaire ne s'est pas déroulée de façon normale et régulière, que les droits de la défense ont été de ce fait méconnus et que n'a pas été, notamment, observé le caractère contradictoire de la procédure »,* les avocats demandent en outre *« au garde des sceaux de prendre toute mesure et de suggérer toute réquisition pour que la lumière soit faite sur l'ensemble des éléments récemment révélés ; d'engager le cas échéant toute procédure susceptible de permettre de contrôler l'exactitude des informations récemment publiées »,* car, estiment-ils, *« il est impossible, dans de pareilles conditions, de clore une information viciée ».*

MICHEL BOLE-RICHARD.

A Brest

M. Le Blé (P.S.) se démet de ses fonctions de maire

De notre correspondant

Brest. — M. Francis Le Blé (P.S.), conseiller général, s'est démis, jeudi 3 avril, de ses fonctions de maire de Brest (Finistère). Il a désigné son premier adjoint M. Pierre Maille (P.S.) pour assurer la direction des affaires municipales jusqu'à l'élection d'un nouveau maire. Convoqué selon la procédure d'urgence, le conseil municipal se réunira à cet effet le 6 avril. Il aura également à désigner de nouveaux adjoints, la démission du maire entraînant *ipso facto* la dissolution de l'équipe municipale en place. Le conseil municipal (vingt-cinq P.S., quinze P.C. et trois U.D.B.) comprenait quinze adjoints dont six communistes.

La décision de M. Le Blé vise à écarter les élus communistes des postes de responsabilité, à la suite *du vote de leur groupe le 31 mars* contre le budget. Commentant sa décision, M. Le Blé, qui devrait retrouver son siège dimanche, a précisé qu'il entendait *« reformer l'équipe de direction de la ville avec ceux qui ont voté le budget 1980 ».* Il a ajouté : *« L'union de la gauche ne me paraît pas mise en cause dans le fait que les élus communistes ne participent pas à l'application d'un budget qu'ils n'ont pas voté. Il va de soi que par leurs positions et leurs votes les conseillers municipaux communistes ne manqueront pas d'occasions pour manifester, s'ils le souhaitent, leur volonté d'union et de travail en commun. »*

Les adjoints communistes qui avaient été privés de leur délégation le 4 mars (*le Monde* du 6 mars) et les élus de leur groupe considèrent que la démission de M. Le Blé *« est un véritable coup de force et un viol du suffrage universel, qui constitue une étape de la marche locale et nationale du P.S. vers une politique de droite ».*

Pour les représentants du P.C., la rupture entre les différents partis de l'union de la gauche est définitive à Brest. Ils ont convié leurs présidents à manifester leur réprobation, en particulier lors de la réunion du conseil municipal. A ce sujet les communistes affirment que M. Le Blé *« attendait le dimanche de Pâques, alors que les Brestois sont en famille ou en vacances, pour préparer son mauvais coup ».*

La C.G.T. s'est exprimée au cours d'une conférence de presse en faveur du maintien de l'union de la gauche.

JEAN DE ROSIÈRE.

● *A Meaux (Seine-et-Marne),* le budget primitif a été voté par quinze voix (P.S. et M.R.G.), mardi 1er avril. Les sept élus communistes présents, sur les dix que compte le conseil municipal, se sont abstenus, estimant que l'augmentation de la charge fiscale était *trop forte.* Après cette explication de vote, M. Jean Lion (P.S.), maire, a retiré sa délégation à un adjoint communiste, M. Patron. — *(Corresp.)*

M. GUIDONI (P.S.) DÉMENT LES PROPOS PRÊTÉS PAR LE P.C. A M. MITTERRAND

A son retour de Saint-Domingue, où vient de se réunir le bureau de l'Internationale socialiste, M. Pierre Guidoni, membre du bureau exécutif (CERES), député de l'Aude, a démenti les propos que *l'Humanité* a prêtés à M. Mitterrand et a protesté contre l'interprétation que le P.C.F. en a donnée. Il a déclaré :

« La presse dominicaine et internationale de toutes tendances comme les journalistes français présents sur place portent témoignage du fait que les citations de l'Humanité *constituent une grossière affabulation. François Mitterrand n'a jamais tenu les propos qui lui ont été prêtés par le quotidien communiste.*

» La calomnie revêt en l'occurrence une gravité particulière, s'agissant d'une réunion à laquelle assistaient, avec les représentants de la très grande majorité des partis et gouvernements démocratiques et progressistes d'Amérique latine et des Caraïbes, les combattants du Nicaragua et du Salvador, et qui a été chaleureusement saluée par Fidel Castro au nom du mouvement des non-alignés. »

L'Humanité du 4 avril maintient la version de son envoyé spécial suivant laquelle M. Mitterrand a expliqué que la social-démocratie devait mettre un cran d'arrêt au développement du communisme international. *L'Humanité* reproche aux chefs de file du CERES de voler, comme toujours, au secours de François Mitterrand, *« pris en flagrant délit de double langage ».*

L'eurogauche

M. ESTIER (P.S.) : le P.C. ne veut pas aller au pouvoir.

Dans l'hebdomadaire *l'Unité* M. Claude Estier, membre du comité directeur du P.S., député européen, revient sur la rencontre entre MM. Mitterrand et Berlinguer, le 24 mars, et sur les réactions qu'elle a provoquées au parti communiste français. Il indique, en se référant à un article de *l'Unita,* que M. Marchais avait demandé à plusieurs reprises au P.C.I. de ne pas organiser une rencontre avec le premier secrétaire du P.S. et il rappelle que le P.C.F. tentait, il y a quelques années *« un flirt avec la social-démocratie »* (voyages de Marchais et Kanapa en R.F.A., en Suède, en Grande-Bretagne).

M. Claude Estier en arrive à la conclusion *« que le P.C.I. et le P.C.E. veulent atteindre le pouvoir (y compris dans une conjoncture d'union nationale), alors que le P.C.F. ne le veut pas (même et surtout dans le cadre de la seule union de la gauche qui pourrait être majoritaire en France, alors qu'elle ne l'est pas en Italie et en Espagne) ».*

M. CHIRAC : la France est fatiguée.

Dans une interview publiée vendredi 4 avril par *les Dernières Nouvelles d'Alsace,* M. Jacques Chirac déclare : *« La France est fatiguée. C'est plus grave qu'en 1968. En 1968, il y avait une grande irritation. Aujourd'hui, il s'agit de lassitude. Et il n'y a rien de plus dangereux pour une nation que la lassitude des citoyens. Nous ne sommes pas dans une situation désespérée, mais difficile. Elle peut être redressée, mais à condition de le vouloir. »*

Le président du R.P.R. indique aussi : *« Je n'ai pas de réserve à l'égard de la personne du chef de l'Etat, j'ai une réserve à l'égard de son action. »* A propos de l'appel de Cochin (1), M. Chirac affirme que *« l'on a donné de cet appel une interprétation volontairement caricaturale »* et met notamment en cause la radio et la télévision *« qui n'ont jamais été autant conditionnées par le pouvoir ».*

(1) N.D.L.R. — Le 6 décembre 1978, alors qu'il se trouvait à l'hôpital Cochin après un accident d'automobile, M. Chirac avait rendu public un appel inspiré par la situation politique internationale et la préparation des élections européennes. Ce texte — dont le président du R.P.R. avait déjà affirmé récemment qu'il avait été interprété d'une manière caricaturale par les journalistes — était une violente mise en cause des desseins européens des partis giscardiens et, indirectement, de ceux du chef de l'Etat lui-même. On y lisait notamment, à propos de l'élection à l'Assemblée des communautés : *« Les suffrages ainsi captés vont servir à légitimer tout ensemble les débordements furieux et les carences actuelles, au préjudice des intérêts nationaux. »* Et encore : *« On prépare l'inféodation de la France, on consent à l'idée de son abaissement (...). Comme toujours quand il s'agit de l'abaissement de la France, le parti de l'étranger est à l'œuvre avec sa voix paisible et rassurante. Français, ne l'écoutez pas. C'est l'engourdissement qui précède la paix de la mort. »*

Dans une brochure préparant sa campagne pour l'élection présidentielle

LE P.F.N. PRÉCONISE UNE ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

MM. Pascal Gauchon, candidat du Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite) à l'élection présidentielle de 1981, et Jean-Louis Tixier-Vignancour, ancien candidat à la présidence de la République, ont présenté jeudi 3 avril à la presse la première brochure-programme préparée par leur formation pour la future campagne électorale. Ce document expose les propositions du P.F.N. dans le domaine de la politique énergétique.

Relevant *« un grand décalage entre les discours et les actes »* [du gouvernement], il préconise *notamment* d'accélérer la production d'énergie nucléaire : *« Les taxes perçues par l'Etat sur l'essence devraient pouvoir être consacrées exclusivement à ce développement. Les motivations politiques telles que le désir de M. Valéry Giscard d'Estaing de se concilier la voix des « verts » doivent céder le pas aux intérêts de notre pays. A court terme, nous demandons que la France rompe avec la politique du chacun pour soi et prenne l'initiative de proposer un front commun occidental des pays importateurs de pétrole, capable de discuter en position de force et d'agiter la menace d'une indexation des prix des produits exportés vers l'OPEP sur ceux du pétrole. »*

Afin de recueillir les cinq cents « parrainages » qui sont désormais exigés pour pouvoir officiellement pour sa candidature à l'élection présidentielle, M. Gauchon se propose, d'autre part, d'adresser à chacun des maires n'appartenant pas à l'opposition de gauche une lettre indiquant *notamment : « C'est de vous que dépendra le visage politique de la France pour cette élection et donc pour l'avenir. Ou bien la démocratie sera exercée par les seuls candidats de ce que l'on a appelé les « grands » partis, ou bien des candidats différents, représentant des familles d'esprit non négligeables et qui peuvent apporter des idées neuves au service de la France, pourront se faire entendre. »*

Le porte-parole du P.F.N. assure avoir déjà obtenu le soutien moral de quatre-vingts maires.

MM. GISCARD D'ESTAING ET BARRE EN BAISSE

Le sondage mensuel de la SOFRES sur la cote des leaders publié par *le Figaro-Magazine* donne en avril les résultats suivants : 56 % des personnes interrogées font confiance à M. Giscard d'Estaing (contre 59 % en mars), pour résoudre les problèmes qui se posent en France.

Avec la même question, M. Barre obtient 35 % de réponses positives (38 % en mars).

La cote de popularité des autres leaders montre que M. Rocard se situe à 51 % (52 %), M. Mauroy à 31 % (34 %), M. Mitterrand à 29 % (34 %), M. Marchais à 20 % (19 %), et M. Chirac à 32 % (31 %).

L'enquête a été réalisée du 22 au 27 mars auprès de 940 personnes.

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* est arrivé jeudi soir 3 mars à Courchevel (Savoie), où il passera le week-end pascal en compagnie de son épouse et de sa fille Jacinthe. Le chef de l'Etat regagnera Paris mardi à la veille du conseil des ministres, puis devrait repartir pour la station après avoir présidé ce conseil.

● *M. Marchais à Madagascar :* Un communiqué commun a été publié au terme des entretiens entre le secrétaire général du P.C. et le président malgache, *M. Didier Ratsiraka* et les dirigeants des partis membres du Front national. Il mentionne l'appui apporté aux mouvements de libération. M. Marchais a réaffirmé le soutien de son parti aux luttes du peuple malgache *« pour voir respecter la souveraineté et l'intégrité de la République malgache face aux intrigues des milieux impérialistes, notamment français, et aux agissements des mercenaires à leur solde »* et aux revendications sur les îlots « malgaches » du canal du Mozambique *« indûment occupés par la France ».*

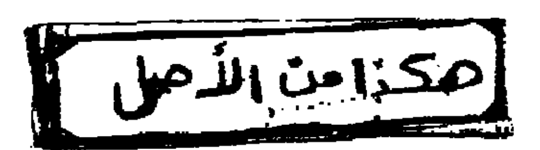
● *M. Didier Bariani,* président du parti radical, a évoqué, jeudi 3 avril, au micro de France-Inter, les déclarations dans lesquelles, la veille, M. Michel Crépeau, président du M.R.G., avait indiqué que voter pour M. Georges Marchais au second tour de l'élection présidentielle lui poserait *« un cas de conscience »* (*le Monde* du 4 avril). Il a déclaré : *« M. Crépeau a reconnu que l'on ne peut confier le pouvoir ni aux socialistes ni aux communistes. Tous les radicaux sont d'accord là-dessus (...). Aucun radical, qu'il soit encore dans l'opposition ou non, ne saurait être considéré par nous comme un adversaire politique. Pas plus M. Michel Crépeau qu'un autre (...). Un travail de regroupement de la famille radicale et de la re-création d'un grand parti de centre gauche est en train de se faire place de Valois (...). Si les choses ne se font pas avec Michel Crépeau, elles se feront sans lui. »*

RAPATRIÉS

● *Une délégation du Conseil national de réflexion et de coordination des associations de Français musulmans* (C.N.R.C.), conduite par M. Ahmed Kaberseli, a été revue jeudi 3 avril par M. Jacques Ribs, rapporteur spécial du P.S. chargé des rapatriés. Elle a notamment *« remercié le P.S. de ses efforts pour aider à la solution du problème de la libre circulation, en regrettant que les apaisements donnés au RECOURS par l'ambassadeur d'Algérie n'aient porté que sur un problème ponctuel n'ayant donné lieu qu'à des difficultés sporadiques, et aient laissé sans solution l'essentiel de la question ».* (le *Monde* du 1er avril.)

● *MM. Paul-Emile Viard, président de l'ANFANOMA (Association nationale des Français d'Afrique du Nord) et René Esclapez,* président du G.N.P.I. (Groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer), précisent, à la suite du congrès du mouvement du RECOURS qui a eu lieu le 22 mars à Bordeaux (*le Monde* du 26 mars), que leurs associations n'avaient *« mandaté personne »* pour participer à celui-ci et que les dirigeants du RECOURS ne sauraient donc se prévaloir d'un *« soutien quelconque »* de leur part.





Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

Les stations des Pyrénées veulent remonter la pente en douceur

Pourquoi les pistes de ski des Pyrénées souffrent-elles d'une mauvaise réputation ? On descend pourtant « sec » sous Pene-Sarrière et Pene-Blanque, à Gourette (Pyrénées-Atlantiques). La station de Barèges (Hautes-Pyrénées) offre aux bolides des « murs » à dévaler. Sur les trente et une stations qui jalonnent la chaîne pyrénéenne, entre le Pays basque et le Roussillon, neuf ont obtenu le classement Label de qualité : Les Agudes, les Angles, Ax-les-Thermes, Barèges, Cauterets, Font-Romeu, Gourette, La Mongie et Saint-Lary-Soulan.

MALGRE ses attraits, malgré le soleil méridional, malgré les championnes locales qui ont nom Famose, Mir ou Lafforgue, la neige pyrénéenne ne fait pas sérieuse. Pourquoi ?

L'un dira qu'elle ne tombe pas suffisamment, l'autre qu'elle se change de glace en soupe sans jamais atteindre au moelleux de la poudreuse idéale. Un troisième se souviendra d'incidents techniques dus à la vétusté et, par exemple, de chutes de câbles de téléskis à Peyresourde (Hautes-Pyrénées). Enfin, d'autres feront valoir que certaines stations alpines ont connu ces dernières années des difficultés financières, telles Isola 2000 (Alpes-Maritimes) ou Le Corbier (Savoie). Mais sans mettre pour autant la clé sous la porte, comme cela s'est produit à Ascou-Paillères (Ariège), à Hautecam (Hautes-Pyrénées) ou à Artouste (Pyrénées-Atlantiques). Et puisque l'on compare avec les Alpes, si honnies et si enviées au sud de la Garonne, disons que les 43 millions de francs de chiffre d'affaires, réalisés en 1978-1979 par les remontées mécaniques des trente et une stations de sports d'hiver des Pyrénées, équivalent *grosso modo* aux résultats de Tignes et de Val-d'Isère réunis.

Ces résultats médiocres s'expliquent d'abord par un enneigement fantasque, qui ne devient correct, à coup sûr, qu'après Noël et au-dessus de 1 600 mètres d'altitude. On peut encore invoquer un relief très marqué qui oblige à installer des remontées lourdes et multiplie les risques d'avalanches.

Les analystes font aussi valoir l'éloignement du Sud-Ouest des grands centres urbains, réservoirs à skieurs, et notamment de la région parisienne. Ce handicap a joué incontestablement mais il a moins cours puisqu'il suffit d'une nuit de train pour se rendre de la capitale dans les Pyrénées comme dans les Alpes.

Le facteur humain a été autrement déterminant. Certains universitaires estiment que l'« *absence d'une bourgeoisie d'affaires locale ou régionale et susceptible d'investir explique la modestie des équipements de départ et la lenteur mise à définir un produit hivernal pyrénéen* (1) ». Le Pyrénéen n'a pas fait preuve d'esprit d'entreprise. Pourquoi les hôteliers se casseraient-ils la tête à ouvrir leurs établissements durant l'hiver puisque la clientèle thermale et estivale leur assure un revenu suffisant ? Ce laisser-faire a eu de graves conséquences. Les remontées mécaniques, toutes déficitaires, ont été confiées à des régies municipales et et à des régies départementales.

Sous couvert de ces structures supposées « de gauche », les collectivités ont laissé la bride sur le cou à de petits promoteurs. Sans plan d'ensemble, ceux-ci ont multiplié avec profit les résidences secondaires, qui donnent aujourd'hui aux stations le visage de la bousculade en période de vacances scolaires et durant le week-end, et celui de la solitude quand les remontées mécaniques tournent à vide devant des chalets aux volets clos. Ces « bricolages » sont parfaitement symbolisés par les déboires du démarrage de la station de Gourette. Sa télécabine flambant neuve est restée immobilisée en 1968 parce que les annuités d'emprunt excédaient le budget communal d'Eaux-Bonnes...

Une réussite tranche sur le lot : celle de Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées), qui peut prétendre au titre de première station de ski des Pyrénées. Un téléphérique, deux télécabines, cinq télésièges, dix-neuf téléskis, trente-deux pistes totalisant 70 kilomètres, quinze mille lits, demain des thermes. Une population qui est passée de deux cents habitants dans les années 50 à sept cents aujourd'hui. M. Vincent Mir, maire, P.S., est le modèle du bulldozer dont rêvent les préfets pour ranimer une vallée qui se meurt. Ne s'embarrassant pas outre-mesure des règlements et des procédures — ce qui lui valut d'être inculpé depuis 1977 pour ingérence, — M. Mir a construit sa commune comme sa propre entreprise de travaux publics. A la poigne. Saint-Lary ne possédait pas de champ de neige. Il est allé les prendre sur le territoire des communes voisines gérées par de vieux paysans, vite convaincus de tout miser sur l'« or blanc ».

Ne plus singer les Alpes

Malgré le feu rouge opposé à un projet de construction de plusieurs milliers de lits dans le secteur de l'Oule, M. Mir veut créer une piste de ski de fond dans le même secteur. La traversée de couloirs d'avalanche obligera les skieurs à emprunter un tunnel de 40 mètres de long et de 1,60 mètre de large. L'entêtement de son maire est de toute évidence à l'origine des performances de Saint-Lary-Soulan.

« *La politique d'équipement de la montagne pyrénéenne suivie jusqu'à présent est un fiasco* », rétorque à ce palmarès le docteur Jean Mouniq, maire, sans étiquette, de la commune proche de Vieille-Aure. Il constate que Saint-Lary a accru sa population, mais que le reste de la vallée d'Aure a vu se poursuivre l'hémorragie humaine. « *Le genre de développement à tout-va suivi par les pouvoirs publics à Saint-Lary aboutit inévitablement à une hausse du prix des terrains qui chassera les habitants dans des H.L.M. construites pour eux par les promoteurs.* » Vieille-Aure lancera un village de gîtes éclatés et un village de vacances avec le concours de Loisirs-Vacances-Tourisme (L.V.T.), afin que ses habitants profitent du tourisme sans lui être asservis.

« *Il faut arrêter de singer les Alpes*, renchérissent d'autres opposants. *Cessons de former des moniteurs de ski incapables d'emmener les clients à la découverte de la montagne lorsque la neige n'est pas au rendez-vous. Apprenons aux Pyrénéens à devenir de vrais montagnards.* »

L'antenne toulousaine à l'aménagement du territoire s'est fait l'écho de ces préoccupations. D'autant que l'heure n'est plus au gaspillage. M. Jean-Claude Grandin, commissaire à l'aménagement des Pyrénées, fait des comptes cruels : « *Admettons qu'il faille 30 000 francs de subventions pour créer un lit dans un village de vacances. Celui-ci va être occupé en moyenne cent vingt jours par an. On ne peut donc envisager un emploi permanent pour moins de vingt lits. Faites le calcul : la sidérurgie, même mal gérée, est plus performante sur ce tourisme-là. Dans ce contexte de pénurie où nous nous trouvons, il n'est plus question de subventionner les vacances des citadins, mais d'aider la vie quotidienne des montagnards.* »

Quatre objectifs ont été retenus dans le cadre du plan du Grand Sud-Ouest : une meilleure intégration des stations existantes ; une amélioration de leur remplissage ; la mise en place d'une animation hivernale dans chaque vallée ; un développement du ski nordique.

Même son de cloche auprès de M. Michel Chadefaud, maître-assistant de géographie à l'université de Pau. « *Les grandes stations de ski dépassent les possibilités financières des communes et de leurs habitants, qui risqueraient d'être marginalisés par des bailleurs de fonds extérieurs*, dit-il. *Il est nécessaire de miser sur un modèle de développement plus doux et plus lent, de ne plus rien construire en altitude, mais de poursuivre l'aménagement du domaine skiable.* »

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 12.)

(1) La neige dans les Pyrénées occidentales. Michel Chadefaud et Gilbert Dalla Rosa, *Revue géographique des Pyrénées du Sud-Ouest*, tome 49, fascicule 4, octobre 1978.

ÇA ROULE POUR EUX

Voyage au long car

AVEC un chuintement discret, les portes de l'autocar se ferment, et doucement le lourd véhicule se met en route. Alex, l'accompagnateur, quitte sa liste de passagers des yeux et se tourne vers Jean-Claude, le chauffeur : « Ça ira, on est dans les temps. »

Alex note le nombre de bagages embarqués dans un coin de la liste des passagers, déplie la carte routière d'un geste professionnel (juste les deux plis nécessaires) et examine encore une fois le tableau de l'itinéraire. Un travail précis : les haltes, les visites, le déjeuner, la route de montagne, l'encombrement à l'entrée de la ville d'art le jour de marché ; tout a été prévu en détail, y compris une petite marge de sécurité.

Les passagers ne le savent pas, mais un voyage en autocar, c'est un long travail de préparation, des dizaines de lettres aux hôteliers, aux restaurateurs, un itinéraire soigneusement établi pour éviter les temps morts, varier les centres d'intérêt, tenir compte des routes, prévoir des temps libres pour le shopping. Tout cela soigneusement minuté pour que les clients ne déjeunent pas d'un gigot froid et aient le temps de prendre un apéritif avant.

Eux, ils sont en vacances. Ils ne sauront rien de ce minutage. A bord de l'autocar, c'est toute une petite société au complet : chacun a choisi sa place selon son tempérament : devant, regardant la route et les gestes du chauffeur avec attention, ceux qui ont réservé leur place depuis longtemps, l'appareil photographique au cou, prêt à sortir à toute vitesse au premier arrêt pour photographier tout ce qui leur tombera sous l'objectif. Un peu plus loin, les voyageurs « scientifiques » : le Guide Bleu ouvert, qu'ils consulteront pour vérifier que le discours du guide-accompagnateur concorde bien avec leur bible. Il y a même une dame qui prendra note de tout ce qui sortira du haut-parleur. Au milieu du car, le dormeur. Il ne se réveillera qu'aux arrêts pour s'endormir à nouveau après chaque départ. Puis, une petite famille dont les parents ont bien du mal à faire tenir leurs enfants tranquilles. Au fond du car, se trouvent les humoristes. Ils ont vite lié connaissance et commencent à se raconter des histoires, ponctuées de grands éclats de rire.

Dites à Alex, le guide-accompagnateur, que les Français sont des individualistes, et il sera très étonné. Individualistes, certainement pas, grégaires probablement, et, en tout cas indisciplinés. Le chauffeur et lui savent bien qu'un arrêt de vingt minutes signifie une grande demi-heure avant de repartir. Mais que la plupart de leurs vacanciers seront bien embarrassés de la journée libre prévue pour eux dans une grande ville européenne pour qu'ils puissent faire du shopping. La langue étrangère y est peut-être pour quelque chose, mais aussi le besoin de faire partie d'une petite société organisée.

Coins salons

On parle peu du voyage en autocar, dont les organisateurs font beaucoup moins de publicité que leurs confrères qui s'occupent de voyages aériens. Et pourtant, ils traitent beaucoup plus de clients, que ce soit en groupes spéciaux à la demande ou en voyages programmés : quatre-vingt-cinq millions de passages vendus par an pour ces « voyages occasionnels », ainsi que les appelle la F.N.T.R. (Fédération nationale des transporteurs routiers). Ces voyageurs auront représenté 9 % du trafic total en parcourant 7 milliards de kilomètres. Il est vrai que l'on est loin de l'image traditionnelle du « voyage organisé » d'avant-guerre.

A l'époque, les bagages voyageaient sur le toit de l'autocar, tous les strapontins étaient occupés, certains voyageaient « sur les roues », les genoux sous le menton, la suspension laissait à désirer, la poussière entrait par toutes sortes d'orifices dans la carrosserie, et le moteur vrombissait, tandis que les passagers chantaient à tue-tête des chansons de corps de garde orchestrées par le guide. Cette image a vécu.

La concurrence et les modes ont passé : aujourd'hui, un autocar est un luxueux moyen de transport climatisé, avec sièges inclinables, moquette, parfois réfrigérateur, bar, toilettes, vestiaire, éclairage individuel ; les strapontins ont généralement disparu, les bagages voyagent dans des soutes bien fermées, la suspension est telle que l'on peut se tenir debout sans danger à 100 km/h, et celui qui voyage « sur les roues » n'en sait rien. Il est vrai qu'un autocar coûte de 400 000 francs hors taxe pour un véhicule « standard », à 780 000 francs hors taxe pour un véhicule « grand tourisme ». Il faudra sept ans pour amortir ce véhicule, qui devra être entièrement rénové après huit ans de service (ou 400 000 kilomètres).

Pourtant l'autocar est encore un moyen de transport que l'on peut considérer comme bon marché : selon la classe du véhicule, le nombre de kilomètres parcourus dans la journée, le kilomètre/passager coûte de 0,35 F à 0,70 F, tandis que l'automobile revient à 0,41 F pour une modeste 2 CV, à 1 F pour une 12 CV par kilomètre/passager (selon la F.N.T.R.).

Voyager en autocar, ce n'est pas seulement participer à un voyage organisé. En ces temps de carburant coûteux, travailleurs immigrés et jeunes ont été les premiers clients des lignes régulières internationales. Il y en a soixante-quinze qui vont aussi bien dans les grandes villes des pays voisins que vers le Maroc ou la Turquie au départ de la France. Les lignes de la péninsule ibérique ont un certain succès, en particulier parce qu'elles permettent de franchir la frontière sans changer de moyen de transport, ce qui n'est guère facile avec le chemin de fer, en raison de l'écartement différent des rails. Et là encore, le coût fait la différence.

Les grandes lignes d'autocar nationales ont tendance à disparaître, mais l'autocar de ligne conserve ses adeptes. Pourvu que vous ne soyez pas trop chargé de bagages, vous pouvez aller un peu partout : 1 kilomètre de route française sur 2 est desservi par l'autocar ; il y a deux cent mille points d'arrêt, vingt-huit mille communes desservies (quatre mille cinq cents par la S.N.C.F.), et 95 % des stations de montagne ne sont accessibles que par ce moyen.

Aussi, malgré certaines revendications, les transporteurs routiers (environ deux mille sept cents entreprises en France) ne s'inquiètent pas trop pour le futur. Certes le prix des véhicules a augmenté de 120 % depuis 1975, mais l'avenir est assuré : le nombre de passagers augmente d'année en année, les groupes sont de plus en plus nombreux (classes de neige, troisième âge, congrès, équipes sportives, comités d'entreprise, etc.), le matériel évolue (cars-couchettes, matériel vidéo à bord pour distraire les passagers, autocars spécialement aménagés pour des clientèles particulières, comme ces rampes d'accès pour les handicapés, coins-salons, etc.).

C'est en tout cas un avenir auquel les constructeurs français, très en retard sur leurs concurrents étrangers, commencent à s'intéresser sérieusement.

JOSQUIN BARRÉ.

★ Louer un autocar de 55 places pour 3 jours, pour parcourir 300 km par jour, coûte de 3.000 F + 7 % de T.V.A., pour un autocar « standard », à 3 900 F + 7 % de T.V.A., pour un « grand tourisme », par jour.

Cologne au pied de sa cathédrale

AU bout de l'autoroute, à travers le voile tremblant et diaphane de l'air, les deux flèches semblent naître du sol lui-même, et, telles des fusées jumelles, pointer sans relâche vers le ciel. Puis, à mesure qu'on avance, elles se noient dans le paysage laborieux de la banlieue, et on les perd de vue. Le Rhin à droite, qu'on longe, lente artère grise frangée de peupliers, sépare la ville. Soudain, à un détour de boulevard, aériennes et colossales à la fois, elles surgissent toutes proches alors, écrasant l'environnement. On est enfin devant le joyau de l'Allemagne, le magistral élan de pierre de la cathédrale de Cologne. Fantastique dentelle exaltant le visiteur, autant confondu d'admiration à l'extérieur qu'à l'intérieur, où les immenses verrières irradient leur lumière sur la succession des piliers.

Malgré sa masse — 157 mètres au sommet, — la « Dom » fait penser à une châsse précieuse, ouvragée, ciselée à l'infini. Triomphe, dans une sage démesure de l'art gothique. Ne fut-elle pas d'ailleurs, à l'origine, conçue comme telle : abriter les reliques des Rois mages, rapportées d'Italie et offertes à la ville, en 1164, par Frédéric Barberousse. Il fallait, pour ce don prestigieux qui attirait à lui les pèlerins de toute l'Europe, un digne reposoir. En 1248, commence la construction. Le chœur est assez vite terminé, une tour s'amorce, la nef s'élève déjà, quand, brusquement, les travaux s'arrêtent. Faute d'argent, de passion, de foi ? Pendant trois cents ans le chantier restera inachevé ; la puissante charpente est vide. Il faudra l'engouement romantique du dix-neuvième siècle pour plaider en faveur de sa finition. Le roi de Prusse inaugure la reprise, le plan originel est totalement respecté. A des siècles d'intervalles, les ciseaux des sculpteurs s'animent à nouveau, et restituent à la tradition, colonnades, statues placées à de vertigineuses hauteurs, arcs-boutants, pinacles. En 1880, solennellement, la ville prenait possession d'une cathédrale née six cents ans plus tôt.

Tout, à Cologne, commença avec les Romains. Infatigables conquérants, mais aussi bâtisseurs appliqués. Sous leur impérium, la colonisation de la Rhénanie se fait à grands pas. La ville, prospère, se civilise. Les Germains, à leur suite, lui donnent son rôle de cité-carrefour des échanges qui ne fera que s'accroître. Charlemagne en fait un siège archiépiscopal ; les églises fleurissent, le style roman s'épanouit partout : les Saints-Apôtres, Saint-Pantaléon, Saint-Séverin, Sainte-Marie-du-Capitole. Cologne est appelé la « Rome du Nord ».

DOMINIQUE VERGNON.

(Lire la suite page 14.)

Les stations des Pyrénées

(Suite de la page 11.)

Donc, plus d'injections massives de capital et de béton. Fini les projets « alpins », tel celui qui prétendait marier les stations de Saint-Lary, de Barèges et de La Mongie. On utilisera ce qui existe, comme le prouve l'exemple d'Ax-les-Thermes - Bonascre, où la modernisation réussie des pistes et des remontées semble pouvoir s'appuyer sur l'activité thermale, afin de composer de vrais produits touristiques d'hiver.

L'aménagement « nouvelle vague » se révèle être un travail de fourmi. Ainsi, à Prades (Ariège), village de *cinquante-six* habitants qui s'éteint doucement. La création d'un foyer de ski de fond d'une capacité de trente personnes a procuré du travail à deux jeunes, qui ont suivi une formation de moniteur. La salle de classe, désaffectée, a été aménagée et la vachère y présente des diapositives sur ses bêtes et les moniteurs des films sur le ski. La greffe prendra peut-être. *« C'était ça ou mourir »*, déclare M. Yves Rivières, maire, sans étiquette, de Prades.

Autre genre de réponse, l'appropriation collective mise en place à Val-Louron (Hautes-Pyrénées). Le président du syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM), M. Henri Liroulet, conseiller général, appartient au parti socialiste, comme son voisin, M. Vincent Mir. Toutefois, la station de Val-Louron, *elle*, mériterait le qualificatif de « socialiste ». Les seize communes qui composent le SIVOM se sont mises d'accord pour lancer un tourisme à la fois social, avec les associations *Renouveau, Léo-Lagrange*, Francs et Franches Camarades, et traditionnel. Le sol reste la propriété communale grâce à des baux emphytéotiques de quatre-vingt-dix-neuf ans. Les *copropriétaires s'engagent* à laisser l'Office du tourisme louer leurs appartements en leur absence. Les annuités d'emprunt sont réparties entre les lits. Ainsi, en 1980, chaque lit contibuera pour 1 200 F au développement de la station et bénéficiera en retour de l'utilisation des remontées, du tennis, du déneigement et du ramassage des ordures. Un programme de cent vingt gîtes éclatés dans le fond de la vallée a permis de rouvrir une ardoisière, la coopérative *laitière et la coopérative* boulangère marchent bien. Un médecin est revenu s'installer sur les bords du Louron. On espère une gendarmerie.

Les Pyrénées se cherchent. On leur dit, à juste titre, qu'elles n'ont pas de complexes à éprouver à l'égard des Alpes, à condition de ne pas les copier (2). Elles doivent toutefois rénover l'image qu'elles donnent à l'extérieur (3).

De solides atouts

Elles disposent pourtant de tels atouts ! Leurs tarifs d'abord, puisque la pension complète dans un hôtel trois étoiles (N.N.), avec forfait remontées mécaniques, coûte en pleine saison 1 050 F pour sept jours, à Ax-les-Thermes. Ensuite, il y a le soleil, au moins aussi précieux pour le skieur que le « schuss » ; il est plus garanti de la Pierre-Saint-Martin à Font-Romeu que la neige. Enfin, il y a l'accueil. A l'heure où les citadins se tournent vers les stations de sports *d'hiver « villages » pour y retrouver* les contacts humains que leur refusent les usines à ski, les Pyrénées sont, de ce point de vue, remarquablement placées.

ALAIN FAUJAS.

(2) Journal *Sud-Ouest*, « Pyrénées blanches », 19, 20, 21, 22 et 23 novembre 1979.

(3) La Fédération pyrénéenne des stations et centres de sports d'hiver dont M. Urbain Cazeaux, maire de Barèges, *décédé en 1979*, était la cheville ouvrière, est actuellement sommée de se moderniser ou de disparaître.

ZERMATT DANS LE CERVIN

Les Bourgeois des neiges

AU fin fond du canton du Valais, Zermatt possède, avec Chamonix, le plus bel ensemble de « plus de 4 000 », dont le second plus haut sommet d'Europe, le mont Rose, 4 614 mètres. Mais le Cervin (4 478 m) ou plutôt, puisque nous sommes en pays alémanique, le Matterhorn, est isolé au milieu d'eux comme une immense pyramide, sombre et magique, vaincue pour la première fois en 1865 par l'esthète et montagnard anglais Edward Whymper. Quatre de ses compagnons trouvèrent la mort dans cette expédition légendaire. Au musée alpin de Zermatt, on peut voir la corde fatale qui, en se rompant, a fait basculer dans le vide un guide chamoniard et trois jeunes Anglais, dont un pasteur et un lord.

Aujourd'hui, l'ascension du Cervin n'est plus qu'une promenade pour alpiniste débutant. Des « cabanes » — refuges — confortables ont été construites au pied de la pyramide. On peut admirer toutes ses faces en hélicoptère. *D'admirables pistes de* ski côté suisse et côté italien, entourent sa base toujours enneigée... A qui appartient cette montagne ? La question paraîtrait absurde dans tout autre pays que la Suisse, où l'on a un sens aigu de la propriété. De fait, un procès oppose la commune aux « bourgeois » de Zermatt pour la possession des rochers, glaciers et moraines qui s'étendent autour du village, aussi loin que la vue peut s'étendre, c'est-à-dire jusqu'aux neiges éternelles.

Les treize familles

Qui sont ces bourgeois ? Les plus anciens habitants de la commune, dont la généalogie remonte obligatoirement au début du dix-septième siècle, date à *laquelle les* gens de « Zur Matt », leurs ancêtres, rachetaient à divers seigneurs du Valais toutes les terres qui s'étendaient du village aux sommets, comprenant alpages, *forêts, torrents, chamois*, bouquetins et marmottes. Treize familles ont subsisté jusqu'à ce jour, représentées par quinze cents personnes qui portent toutes les mêmes noms : Aufdenblatten, Fürrer, Krönig, Taugwalder, Lauber, mais où dominent les Julen et les Biner.

Seuls les descendants mâles peuvent hériter du titre. Malheur à la fille qui épouse un non-bourgeois ! Dans toute leur histoire, ils n'ont admis qu'un « *étranger* », *Alexandre Seiler*, monté de la vallée en 1853 pour diriger l'hôtel du Riffelberg, à 2 582 mètres d'altitude, où, jusqu'en 1898, date de l'ouverture du chemin de fer du Gornergratt, *on ne parvenait qu'*à dos de mulet ou en chaise à porteurs...

C'est en 1870 seulement qu'Alexandre Seiler, déjà possesseur de nombreux hôtels, *existant tous encore aujourd'hui*, a pu acquérir ce titre, après un long procès. Encore ne put-il revenir à Zermatt qu'accompagné de l'armée fédérale qui tint un siège de quinze jours contre les bourgeois furieux — qui n'ont jamais pardonné aux Seiler ce coup de force.

Rien n'a changé depuis. A Zermatt, il y a toujours deux pouvoirs : la commune dont les représentants *sont élus* par l'ensemble des villageois ; la bourgeoisie — « *Burgenergemeinde* » — dont le conseil de sept membres est élu pour quatre ans par les seuls bourgeois, possesseurs des « *choses sans maîtres* », selon les termes d'un arrêt juridique. La bourgeoisie, dit ce même arrêt, est une « *association exécutant des tâches d'intérêt public, dont les statuts ont été ratifiés par le Conseil d'Etat, constituant une personne morale de droit public* ».

Bien sûr, le même phénomène existe dans toute la Confédération helvétique, où les Constitutions de 1848 à 1874, entre autres, ont reconnu la légalité de ces communautés anciennes. Mais dans la majorité des villes et villages, le titre de bourgeois, facilement achetable, n'est plus qu'honorifique. Si, un peu partout, les procès se sont multipliés entre bourgeoisies et communes, bourgeoisies et propriétaires privés pour un droit de passage ou de pâturage, c'est dans ce fond de vallée longtemps inaccessible que la tradition s'est maintenue avec le plus de force. D'autant plus que les intérêts en jeu représentent, avec le développement du ski, plusieurs milliards de nos *centimes*.

Malgré le chemin de fer qui monte de Brigue et Viège depuis 1891, malgré, depuis une vingtaine d'années, les centaines de milliers de touristes qui, à longueur de saison, grimpent ou glissent sur les sommets, les bourgeois de Zermatt ont accru leurs pouvoirs. On ne peut rien entreprendre sur leurs vastes possessions sans leur participation. Ce sont eux qui ont créé les *premiers hôtels*, ce sont *eux qui ont* lancé et financé les skilifts et téléphériques.

Actuellement, leurs biens sont évalués à une centaine de millions de francs suisses, comprenant cinq hôtels, dont un palace, le Zermatterhoff, une usine d'électricité, la distribution des eaux, une société de téléphérique, la Schwarzeebahn, où ils sont partout majoritaires. Zermatt, qui ne vit que du tourisme, totalisait avant la guerre vingt mille « nuitées » par an : en 1979, un million trois cent mille...

Longtemps colonisé par les Anglais *que l'on voyait encore*, il y a vingt ans, déambuler en smoking dans l'unique rue du village par — 20 degrés, Zermatt ne reçoit plus en écrasante majorité que des Suisses, victimes et triomphateurs de la valeur de leur franc.

Pour accueillir cette foule qui, d'un samedi à l'autre, trouve à louer d'innombrables, de trop nombreux appartements ultra-confortables, la bourgeoisie a bien fait les choses. Laissant à la commune les tâches moins nobles — et moins rentables, — comme l'épuration des eaux, l'entretien des routes, les équipements publics ou le ramassage *des ordures, les bourgeois ont* lancé presque tous les programmes de remontées mécaniques. Leur dernière réalisation : le téléphérique du Klein-Matterhorn (le petit Cervin), le plus haut d'Europe, à 3 820 mètres, inauguré cette saison. Ils ont lutté pendant quinze ans pour être majoritaires dans cette réalisation spectaculaire qui, justement, concernait une pointe rocheuse disputée par la commune. Le procès pour le mont Cervin est-né de la querelle autour du petit Cervin.

Tombes anglaises

Ces bourgeois des neiges n'ont rien de bourgeois. Profondément, ils sont restés des paysans. Tout juste, certains de leurs fils viennent-ils d'accéder à des professions libérales, et ceux-là quittent Zermatt. Les autres, leurs pères, leurs frères et leurs innombrables cousins endogames sont principalement guides de montagne et professeurs de ski, non sans exploiter à temps perdu, avec des employés étrangers, hôtels, chalets ou petits commerces. Les apprentis skieurs qui suivent ces hommes hâlés, de tous âges, en anorak rouge marqué des étoiles blanches du Valais, *ne se doutent pas qu*'ils donnent les quelques francs de leur leçon à des milliardaires.

En fait, ils ne le sont pas. Individuellement, les bourgeois ne reçoivent, selon les années, que mille francs par couple et cinq cents francs par enfant. Ce sont des gens secrets, renfermés sur eux-mêmes, isolés par le dur patois germanique qu'on ne parle qu'à Zermatt et que même les Suisses allemands ne comprennent pas. Les autres habitants de Zermatt — deux mille non-bourgeois, donc majoritaires — leur reprochent leur égoïsme, leur arrogance, leur xénophobie, qui commence aux villages les *plus proches*. Véritable *oligarchie* populaire, la bourgeoisie reste intraitable sur ses privilèges, qui se confondent avec ces vastes intérêts financiers, dont elle ne profite qu'abstraitement.

Sur le procès en cours, qui risque de mettre en danger une grande partie de leurs possessions, ils refusent de parler. Les édiles municipaux — mais le maire, ou plutôt le président de la commune, est lui-même bourgeois — disent que les bourgeois le perdront. Les chartes des seizième et dix-septième siècles ne sont pas assez précises pour ne pas permettre à un juge d'y *trouver des failles. Qui* pouvait prévoir, il y a près de quatre cents ans, qu'avec l'eau des glaciers on ferait de l'électricité et qu'en posant des pylônes apportés par hélicoptères sur les plus hauts rochers, on gagnerait de l'or ? Ce sont eux, les bourgeois, qui ont domestiqué cette montagne qu'ils connaissent mieux que personne.

Dans le petit cimetière, sur les tombes couvertes de neige, où brûlent de petites lampes à huile, les noms des bourgeois mêlés à ceux des alpinistes anglais du siècle passé sont accolés à la même litanie : tué au Matterhorn, tué au Weisshorn... *Superstitieux en diable*, ces catholiques, plus puritains que tous les calvinistes réunis, restent persuadés qu'à intervalle régulier, apparaît sur la place de l'église un fantôme qui porte sur son épaule l'objet symbolique qui désigne la personne qui mourra dans l'année. Dans les « cabanes » de haute montagne, ils renoncent à la course si quelque apparition nocturne leur en donne le conseil.

Les gens de Zermatt ont obtenu que les voitures s'arrêtent à 5 kilomètres du village. Précédant une loi fédérale, ils ont interdit que des étrangers — les Allemands sont surtout *visés* — puissent *acheter* appartements ou chalets. Ils affirment que les banques, qui prêtent en Suisse à des taux très bas, n'ont aucune influence sur leurs décisions. Ils se sont arrangés, enfin, pour que le millier de travailleurs immigrés qui travaillent dans la station n'aient qu'un statut de saisonniers.

Cette insularité contraste avec les quelque quinze mille touristes qui peuvent vivre à Zermatt chaque *jour. Gens* de passage qui, en déversant sur ce village de trois mille cinq cents habitants des fortunes, renforcent le pouvoir de structures antiques, dont le fonctionnement devrait intéresser les spécialistes de l'histoire de longue durée. Ce que défendent les bourgeois contre la commune, ce ne sont pas « quelques arpents de neige ». C'est, en quelque *sorte*, les droits archaïques de l'histoire paradoxalement valorisés par la société de consommation et la civilisation des loisirs.

GUY DUMUR.

Résidence tertiaire

PROPOSER un logement dans une station de sports d'hiver ou dans une station balnéaire 30 % moins cher que le prix pratiqué habituellement, tel est le pari de Pierre et Vacances, spécialiste de l'immobilier de loisirs, qui a commercialisé depuis plusieurs mois sept cents appartements à Avoriaz, *Chamonix* et *Antibes. La formule* diffère à la fois de la résidence traditionnelle et de la propriété dite « spatio-temporelle ». Elle a été baptisée par ses promoteurs : Nouvelle Propriété.

Comment peut-on ainsi diminuer le prix des appartements ? « *Nous proposons aux acquéreurs*, explique-t-on à Pierres et Vacances, *de leur avancer la T.V.A. Nous garantissons également le paiement de neuf ans de loyers... au bout de neuf ans.* » Les nouveaux propriétaires achètent un logement meublé, qu'ils occuperont sans payer de charges durant six à sept semaines par an : trois à quatre semaines en haute saison, une en moyenne saison, une en basse saison. Ces périodes d'occupation peuvent changer chaque année. D'autre part, une bourse d'échanges fonctionne entre propriétaires, afin de permettre de passer l'hiver à la montagne et l'été à la mer ou inversement.

Les loyers peuvent être déduits des impôts en raison des intérêts que les propriétaires doivent payer.

Les acheteurs peuvent obtenir un *crédit de 100 %* du prix total. Un deux pièces à Avoriaz coûte 234 000 francs, à Antibes 279 000 francs, à Chamonix 195 000 francs. Le montant des mensualités : 2 700 francs par mois durant quinze ans.

Ces nouveaux propriétaires semblent être parisiens. Leur revenu atteint 15 000 francs par mois. Ils sont jeunes, quarante ans environ, membres de professions libérales, ne veulent pas avoir le souci d'entretien d'un logement et « *veulent trouver tout prêt lorsqu'ils arrivent*. »

Ce produit haut de gamme n'est pas à la portée de toutes les bourses. Il s'agit, en fait, soit d'une résidence tertiaire, soit d'un placement immobilier.

★ Pierre et Vacances, 54, avenue Marceau - 75008 - Tél. : 723-61-45.

Ski de fond

L'U.R.S.S. sur les traces de Simiatov

LES victoires de Nikolaï Simiatov dans les épreuves de ski de fond des 30 kilomètres puis des 50 kilomètres et dans le relais quatre fois 10 kilomètres des Jeux olympiques de Lake-Placid ont enthousiasmé des dizaines de millions de fondeurs soviétiques. Accrochés à la foulée de leur champion qui luttait sur territoire américain contre ses traditionnels adversaires suédois, finlandais et norvégiens, les téléspectateurs de Moscou, de Leningrad et de Tbilissi ont assisté, admiratifs, à sa consécration.

Le ski de fond, en Union soviétique, est une véritable institution et un sport national. Chaque vendredi soir, dans les gares de Moscou, des milliers de voyageurs tentent de ranger dans les étroits wagons leurs longues spatules. Dans le métro de Leningrad, on se presse, skis à la main, pour sortir de la ville et chausser les « planches ». A Kalinine, sur la route de Moscou à Leningrad, quelques dizaines de mètres suffisent pour se retrouver sur la Volga gelée et recouverte de neige.

« Le dimanche, Kalinine se vide », explique M. Boris Chkvorov, le responsable régional de l'Intourist de cette cité de quatre cent vingt mille habitants ; une personne sur deux pratique le ski de fond pendant l'hiver. La banlieue de Kalinine est d'ailleurs tissée d'une multitude de traces qui partent dans toutes les directions. S'engager dans une des immenses forêts qui entourent la ville relève plus de l'aventure que de la simple promenade. Chaque fondeur soviétique, selon son tempérament et sa force, aime faire sa propre trace, qui s'inscrit aisément dans une neige pulvérulente et d'une exceptionnelle qualité. Jamais sur les pistes de fond françaises, suisses ou autrichiennes un skieur n'éprouvera une telle sensation de légèreté et de facilité en pesant sur ses bâtons.

Ici la neige vole sous les spatules. L'air sec et froid — la température avoisine souvent les — 20 °C ou — 25 °C — semble pourtant réchauffer le visage après chaque foulée. Enfin, malgré la multitude des fondeurs qui s'engagent chaque semaine sur la neige, on se retrouve subitement isolé, au cœur d'un immense espace scintillant au soleil.

Trains de santé

Sur le quai de la petite gare du village de Tchoupriavoka, situé à une douzaine de kilomètres de Kalinine, les « trains de la santé » déversent, du mois de décembre à la fin du mois de mars, leurs convois de skieurs. A quelques mètres des rails, des traces conduisent directement aux pistes de cette mini-station. Porte de l'aventure, Tchoupriavoka, qui est déjà l'une des principales bases sportives d'un grand club soviétique, devrait développer prochainement ses installations et ses pistes pour accueillir des fondeurs étrangers.

Les responsables soviétiques du tourisme voudraient rapidement aménager quelques sites afin de recevoir une clientèle européenne et américaine *« dévoreuse d'espace »*.

Grâce à sa foulée victorieuse, Nikolaï Simiatov, titulaire de trois médailles d'or, a rappelé aux fondeurs du monde entier que son pays est le principal réservoir mondial de skieurs de fond et que l'Union soviétique dispose sur son territoire de sites exceptionnels pour la pratique de ce sport.

CLAUDE FRANCILLON.

● L'Office franco-québécois de la jeunesse (O.F.Q.J.) vient de dresser le bilan de douze ans d'existence. Trente mille jeunes de dix-huit à trente-cinq ans ont pu, grâce à lui, faire des stages d'études dans les deux pays et contribuer à l'ouverture réciproque sur l'étranger.

L'Orient-Express ressuscité

LES nostalgiques de l'Orient-Express peuvent à nouveau parcourir le monde dans de « grands trains express de luxe ». L'expérience a débuté en 1976 avec le parcours Zurich-Constantinople, sur l'Orient-Express restauré par une agence suisse qui a racheté douze wagons du fameux train.

L'ensemble des voyages organisés est aujourd'hui réuni dans une brochure spéciale où sont proposés les trajets suivants : ligne de Tende (du 1er au 4 mai), Zurich-Bordeaux-Reims (du 28 au 31 août), Zurich-Munich-Constantinople (du 8 au 13 octobre), Zurich-Milan-Zurich (26 octobre). Transsibérien : plusieurs voyages au mois de septembre. Train bleu en Afrique du Sud (du 8 au 26 novembre).

Les voyages sont organisés comme de véritables « croisières », les vacanciers sont conviés à des « dîners de gala », « dîner du capitaine ». A l'occasion des séjours les plus longs, des nuits dans les hôtels sont proposées ainsi que des visites des villes, châteaux, musées.

La société suisse a progressivement racheté depuis 1976 les anciennes voitures de l'Orient-Express et les grands trains des années 20 : la voiture-restaurant à Monte-Carlo, sept voitures de type grand luxe de 1929, trois voitures Pullman de 1929, une voiture-restaurant du Sud-Express de 1926. Tous ces wagons ont été sauvés de la démolition et restaurés.

★ Pour tous renseignements, s'adresser à Lavanchy Voyages S.A., 15, rue du Bourg, 1002 Lausanne, tél. : 20-36-31.





Hippisme

Tribune présidentielle

LE goût présidentiel des entourages microcosmiques nous a valu, dimanche, d'assister au prix du Président de la République dans la tribune de ce dernier aux côtés de cinq confrères, autant de parlementaires, les présidents des sociétés de courses, l'état-major des Haras nationaux, une dizaine d'éleveurs, deux épouses de jockeys en diamants et manteaux de fourrure, des dames propriétaires en petits tailleurs, et quelques généraux. Les communiqués élyséens avaient aussi annoncé le roi du Maroc. Il ne vint pas :

« Une petite grippe », nous dit, sans excessif effort d'imagination, son ambassadeur à Paris.

A défaut du roi, son second fils, du moins, était là : un garçon *noir de poil et d'œil*, le visage rond, l'air un peu triste, tout le portrait de son père jeune homme.

On crut d'abord déceler la véritable raison de l'absence royale. Un groupe de Marocains scandait, sous la tribune : *« Rachid... Rachid... Rachid... »* Peu au fait des problèmes du Maroc, nous fûmes de ceux qui imaginèrent que ce pays, aussi, avait à faire face à des revendications paysannes. Affreuse bévue : le petit prince s'appelle Moulay Rachid.

Toujours fort en thème — et, en outre, mieux placé, — le président avait compris qu'il n'y avait rien d'agricole dans la manifestation. Il fit donc venir le jeune prince à sa droite. Plus tard, il se retira même derrière lui, pour lui laisser l'exclusivité de l'hommage.

Une impression générale : le libéralisme des services de protection de l'Elysée est — à la demande, dit-on, du président lui-même — inouï : pas un filtrage dans la foule braquant des téléobjectifs à 15 mètres au pied de la tribune ; pas une tentative pour faire taire quelques quolibets dont les foules en goguette ont le secret.

Pour qui en était, comme nous, resté à la vigilance musclée et sans faille des déplacements gaulliens, c'était une vision d'une autre planète, à onze années lumière de distance. Il est vrai que, au temps de l'autre planète, il y avait l'O.A.S. et que la carrure présidentielle réunissait de multiples cibles. Comme l'écrit Pierre Rouanet, citant Stendhal, dans *les Trois Derniers Chagrins du général de Gaulle : « Le plus grand bonheur qui puisse arriver à un grand homme, c'est d'avoir des ennemis cent ans après sa mort... »*

Autre impression générale : la tribune présidentielle d'Auteuil, c'est bien, sauf pour les courses. On y voit fort bien le président. On entend une partie de ses propos (il s'est longuement fait expliquer, après la course, par Morin, le jockey du vainqueur, pourquoi celui-ci s'était, au début, laissé reléguer en queue de peloton ; il a interrogé des petits apprentis de l'école des jockeys sur leurs études et leurs espoirs ; il a levé les yeux au ciel quand le président de la Société des steeple, Alain du Breil, lui a exposé la crise des effectifs, et qu'il n'y a plus assez d'hommes fortunés pour assumer la charge d'assez de pur-sang ; il a parlé des courses de Rouen avec son fils Louis, qui en est un des animateurs, Jean Lecanuet et le président du Syndicat des entraîneurs, Hubert d'Aillières, né dans la même rue que le maire de Rouen, etc.).

Mais, pour ce qui est de voir les chevaux, rideau (au sens propre). Pardon au président : sa tribune a des œillères ; les côtés, trop proches, limitent le champ de vision à une étroite partie centrale du parcours. Explication : quand Auteuil a été *construit*, les *présidents* n'y venaient pas pour voir les courses, mais pour s'y faire voir. La télévision ne dispensait pas encore des apparitions en public, et la presse illustrée commençait tout juste à permettre leur espacement.

Se faire applaudir, une fois l'an...

Une fois l'an, par conséquent (alors que la visite de dimanche succédait à trente-deux années d'absence), le chef de l'Etat, à l'occasion d'une course qu'il patronnait, venait se faire applaudir sur la terrasse de ce petit pavillon, davantage conçue pour attirer les regards que pour élargir ceux qui s'y exercent.

La télévision intérieure aidant, nous avons tout de même pu constater, après la course, que : *Nourylande* aurait gagné sans une faute à la dernière haie ; *Floirac*, absent des pistes près d'un an, n'est pas éloigné d'une grande victoire ; *Reasonable Choice*, le vainqueur, n'a pas fini d'alimenter le compte en banque suisse de son propriétaire.

Mais la véritable vedette de la journée, sur la piste, a été *Highello*, que feu Henri Levesque avait achetée, essentiellement, pour réintroduire un peu de sang pur dans son élevage de trotteurs. Voilà probablement la gagnante de la future Grande Course de haies.

Autres vedettes : les chiffres. Le P.M.U. a de nouveau battu, dimanche, ses records de recettes : 168 943 000 F de jeux, contre 168 776 000 F lors du Prix d'Amérique, à Vincennes, fin janvier.

Lundi prochain, réouverture de Longchamp. A l'enclosure, les regards se porteront sur Nelson-Bunker Hunt, propriétaire de la plus grande écurie « in the world », dont plusieurs des meilleurs chevaux sont entraînés en France. La presse américaine a exposé que la récente spéculation sur l'argent métal était son fait, et que, n'ayant pas réalisé son bénéfice à temps, il y avait, en fin de compte, perdu plus de 100 millions de dollars. Pas trop de soucis tout de même : le colosse n'a pas des sabots d'argile.

LOUIS DÉNIEL.

Cologne au pied de sa cathédrale

(Suite de la page 11.)

Pour s'en rendre compte, de nos jours, il suffit de traverser le fleuve sur le Deutzer Brücke. L'immense panorama est alors saisissant : la rive d'en face est rythmée de clochers, pointus ou carrés, de tours à bulbe, de clochetons groupés ou épars, de campaniles surmontés de croix. Horizon grandiose, hérissé à la verticale des témoins d'une religion qui se découperait ainsi, en plein ciel. En contrebas, à l'amarre, un bateau blanc à fleur d'eau attend les touristes pour une croisière sur le fleuve. La vieille ville, en demi-cercle, entre le Rhin et le Ring, fut entièrement détruite durant la deuxième guerre. Elle s'est, devant les nécessités de la vie moderne, renouvelée, et les immeubles de verre et d'acier se sont intégrés à son antique visage.

On flâne dans les rues piétonnes. On s'arrête pour boire la Kölsch, la bière typique d'ici. Dans la Hohe Strasse — elle même bâtie sur un ancien axe routier du XII[e] siècle, — on est au coude à coude, dans le flot incessant des habitants, un sens montant, un sens descendant, à respecter au risque de se faire entraîner par le courant !

Claude, empereur

Derrière le Rathaus, quelques maisons bourgeoises du seizième animent de leur haute façade blanche une place fleurie. Héritage limité, mais conservé avec soin, chaîne entre les vestiges romains et les bâtiments futuristes de la rive droite. Les drapiers, les orfèvres, les armuriers qui, anonymement, participaient à la renommée de Cologne succédaient aux légions de Publicius. Agrippine, épouse de l'empereur Claude, donna aux habitants le goût des belles choses. Martin Luther n'arrivera pas à les en détourner ni à les réformer dans leur croyance. Les trésors s'accumulent. Il suffit de visiter les musées, très nombreux, pour s'en convaincre, en particulier le Musée romain-germanique et le Wallraf-Richartz.

Là, plus qu'ailleurs, le passé se mêle au présent, et les siècles nous montrent les subtiles alliances qu'ils tissent entre eux. Cité romantique et exubérante, à Cologne, les accords entre les extrêmes composent la trame du temps. La majestueuse cathédrale semble les arbitrer. Pourquoi, pendant le carnaval, ne se serait-il pas caché un très sérieux homme d'affaires sous le déguisement d'un Pierrot lunaire ?

DOMINIQUE VERGNON.

Carnet de voyage

Sur les canaux de Bourgogne

Des croisières en pénichettes sur les canaux de la Bourgogne sont proposées aux vacanciers pour les week-ends, des mini-semaines, ou des séjours de dix à dix-huit jours. Elles permettront de visiter l'Yonne, le Val de Loire, le Gâtinais. Prix pour dix jours, à partir de 2 835 F. Pour quatorze jours, à partir de 3 780 F. Pour dix-huit jours, à partir de 5 162 F.

★ Locaboat, quai du Port-au-Bois, 89300 Joigny, tél. (86) 62-06-14.

Voyage au pays du Grand Meaulnes

Comme chaque année, l'association Les Amis d'Alain-Fournier invite à un voyage « sur les traces du Grand Meaulnes ». Du 24 au 26 mai, une visite du Sancerrois, de La Chapelle-d'Angillon et d'Epineuil jalonnera ce séjour. Prix du week-end : 530 F.

★ Association Les amis d'Alain-Fournier, 31, rue Arthur-Petit, 78220 Viroflay.

La traversée de Paris en T.E.E.

A l'occasion de Transport-Expo, le Cercle ouest-parisien d'études ferroviaires mettra en marche, le samedi 19 avril, un train spécial constitué d'une rame T.E.E. tractée par une locomotive électrique bicourant BB 22 200.

Le convoi partira de la Défense (R.E.R.) vers 13 h. 30 et terminera son périple à la gare Saint-Lazare vers 19 h. Il traversera l'Ile-de-France via Sucy-Bonneuil, Stains, Orry-la-Ville, Creil, Persan-Beaumont, Achères. De nombreux arrêts-photos sont prévus ; une voiture-bar sera à la disposition des voyageurs.

★ COPEF, 8, rue de l'Arrivée, 92250 La Garenne-Colombes. Participation aux frais : 100 F. Nombre de places limité. Inscription avant le 10 avril (enveloppe timbrée pour la réponse).

L'Auvergne en montgolfière

Deux visites de l'Auvergne en montgolfière sont organisées du 4 au 14 juillet et du 18 au 28 juillet. Ce survol permettra aux quarante participants de voir les volcans, les lacs, les villages et le parc naturel du département. Prix du voyage : 6 000 F.

★ L'Auvergne en montgolfière. Martine Fougeron, 17, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris, tél. : le jeudi, à partir de 18 heures au 828-27-61.

Le tourisme au Maroc

Le nombre de touristes ayant visité le Maroc en 1979 a augmenté de 4,2 % par rapport à l'année précédente, passant de 1 477 124 à 1 542 185 visiteurs.

D'après les statistiques du ministère d'Etat au tourisme, les Français, dont le nombre a atteint 323 174, demeurent en tête des touristes étrangers visitant le Maroc. Ils sont suivis notamment des Espagnols (225 048), des Allemands de l'Ouest (99 092), des Américains (84 752), des Hollandais (27 868), des Tunisiens (24 309), des Suisses (18 669) et des Portugais (11 703).

Les civilisations du monde

Une série de voyages à thème de dix à vingt et un jours sont organisés par Civilisations du monde. Des conférenciers qualifiés entraîneront seize participants en Egypte, en Chine, en Equateur. Des week-ends sont d'autre part organisés dans les grands musées d'Europe : Turin, Londres, Munich.

★ Jacqueline Valadji, téléphone 828-40-00, poste 4186.

Louer sa caravane

La Fédération française de camping-caravaning a établi à l'intention des adeptes de ce type de vacances la liste des camps français où il est possible de louer une tente, une caravane ou un bungalow. On peut obtenir cette liste en s'adressant à la Fédération française de camping-caravaning, 78, rue de Rivoli, 75004 Paris, tél. : 272-84-08.

● RECTIFICATIF. — Plusieurs inexactitudes ont été commises dans l'article publié dans « le Monde des loisirs et du tourisme » du 29 mars, sous le titre « Le Nord redore ses caps ». Le siège de l' « Espace naturel régional du Nord-Pas-de-Calais » se trouve à Lille — et non pas à Tulle... La commune citée à proximité du Blanc-Nez est celle d'Escalles et non pas d'Eschales. Enfin, le dossier des caps a été rapidement « ficelé » et non pas « visible ».

● Le vingt-neuvième hôtel de la chaîne Frantel a été ouvert le 1[er] avril à Dijon. L'hôtel est situé face au palais des congrès dans le quartier Clemenceau. Hôtel de catégorie quatre étoiles, le Frantel compte cent vingt-quatre chambres climatisées, un restaurant de cent cinquante places, 250 mètres carrés de salles de réunion, etc.

Plaisirs de la table

Où on reparle de Maigret

GERARD JOURD'HUI tourne, pour T.F. 1, une émission consacrée à Maigret, ce personnage imaginaire plus vivant que les vivants. La Rochelle et ses alentours, jusqu'en Vendée où Simenon habita en différents endroits et où son commissaire fut envoyé en disgrâce à Luçon, ont donc été un instant décor. Et quel décor ! Mais aussi et avec Simenon, avec Maigret, avec la bonne Mme Maigret, cuisinière de race, la cuisine a-t-elle été un des principaux personnages.

C'est du côté de la pointe de l'Aiguillon que Maigret a découvert la mouclade (qui doit comporter « une pointe » de curry, on le sait). Mais c'est à Paris, dans un de ces bistrots provinciaux de quartier, qu'il a mangé une chaudrée préparée par la patronne, ancienne chanteuse d'opérette. L'art cinématographique est fait de « mixage ». Et c'est en Vendée, non loin de Fontenay-le-Comte où Simenon écrivit quelque trente bouquins, à *La Coussotte* (Saint-Martin-des-Fontaines - Tél. 00.12.18), que Jourd'hui a trouvé un cadre et la mouclade de Josyane Lonzac, ancienne pensionnaire des Deux Anes, interprète, encore, quelquefois, des « Années folles », préparant pour ses clients une terrine admirable, le boudin, les confits de porc et de magret aux mojettes (haricots, on le sait), à petits prix et bien régalants. J'ai découvert là un rosé de Vix amusant (il vient d'à côté, de Mareuil en Vendée) ainsi qu'un petit bordeaux 75, Haut Guérin, dont les 50 francs la bouteille sont honnêtes.

En ce coin perdu, mais déjà noté de tout alentour, on retrouve l'amitié et l'appétit du grand air en même temps que les airs de l'accordéon de James, le mari de Josyane.

Et puis Maigret s'est promené à La Rochelle, à la criée, où il a regardé Le Divellec acheter ses poissons (j'en parle ailleurs de ce « grand » cuisinier du *Yachtman*), rue du Minage cherchant la devanture de M. le Chapelier, ailleurs encore. Pour moi je n'ai plus retrouvé le *Vieux Port* qui fut restaurant recherché, et d'où Guy Epaillard a pris sa retraite. On démolit le pâté de maison.

Je n'ai pas retrouvé, non plus, à l'Houmeau, cette bonne cuisinière amusante dont j'ai oublié le nom mais où je me régalais il y a deux lustres.

Et, à la recherche du *Rallye*, j'ai rencontré, en place, une maison toute neuve aménagée : *le Prince Albert* (58, rue Albert-Ier - Tél. 41-06-60). Un jeune couple, dont la carte est avenante encore qu'un peu « copiée » sur toutes les cartes à la mode : salade d'épinards crus au foie gras, saumon à l'oseille, aiguillettes de canard aux baies de cassis... Comus soit loué, la marmite du pêcheur à la vapeur d'algues reflète fraîchement le marché du jour, la soupe du pêcheur est odorante, les saint-jacques dans leur coquille sont cuites « à l'étouffée », une côte de bœuf cuite au four l'est aussi au côtes-du-rhône et le feuilleté de ris de veau n'est pas « aux petits légumes » mais aux légumes tout bonnement. Belle carte de desserts avec des profiteroles au miel et, en saison, un sorbet à la menthe fraîche du jardin. Ce *Prince Albert*, de Thierry Simon, peut faire « un tabac ». Et nous faire oublier le poussiéreux bar *André* et le piaffant *Serge*, autres enseignes rochelaises.

LA REYNIÈRE.

Un de La Rochelle

SUR le quai Valin, à La Rochelle, que le Testament Donadieu rendit célèbre, Jacques Le Divellec a ancré sa maison : le Yachtman, un hôtel moderne et rationnel, avec un gril, le Midship, et un restaurant de grande classe, le Pacha (23, quai Valin, tél. : 41-20-68).

Le Divellec, qui reçoit ici, en stage, les cuisiniers des Hilton du monde entier (soulignons-le en constatant que l'on mange de mieux en mieux en cette chaîne, sauf, provisoirement, à Paris...), est un cuisinier de sagesse et d'imagination tout à la fois. Aussi, s'emparant de tout ce qui vient de la mer, respectant le produit qu'il exige de première fraîcheur, donne-t-il à ses plats les plus simples ce petit quelque chose qui en fait... autre chose ! Fumant lui-même, selon la pêche au large, bar, congre, mérou, œufs de colin, il en fait une assiette qui rivalise avec ses huîtres « spéciales » juste frémies et accompagnées de laitue de mer. Le Lazare de Zola (la Joie de vivre) eût été content de voir ici les algues savamment utilisées en de nombreux plats. Mais la mousse de coques aux pointes d'asperges, la salade tiède de petits gris, un étonnant feuilleté de bigorneaux en salmis témoignent d'une volonté intelligente de traiter fastueusement des produits de prix plus honnête que les éternels homards, truffes et foie gras.

Bien entendu la chaudrée, les céteaux, bref les classiques du régionalisme, figurent à sa carte, mais, de ses périples orientaux, Le Divellec a ramené l'idée d'une cassolette de grenouilles et langoustines au vin de riz, d'une aiguillette d'agneau au thé. Quant à son braisé de ris et pied de veau à l'encre de calmar... On en mangerait !

Merveilleux desserts ! Mais j'ai préféré terminer mon repas sur un « chabi » aux aiguilles de pin et arroser le tout (après un blanc de l'île de Ré apéritif) d'un beau bordeaux de la carte des vins que Micheline Le Divellec surveille et propose en connaisseur.

C'est donc là, dans « sa » maison, un très grand cuisinier. La Rochelle ne serait pas ce qu'elle est qu'il vaudrait à lui seul le détour !

L. R.

CUISINE DE CORSE

Tout le maquis dans votre assiette

Dans ce domaine aussi, l'insularité explique beaucoup de choses. Comme l'indique Marie Ceccaldi, dans une longue introduction à sa *Cuisine de Corse*, « *isolée par la mer et l'histoire, la Corse dut se suffire à elle-même* ». « *Sa cuisine sut, à partir des produits du terroir, être une cuisine simple, variée, délicate et savoureuse, arrosée de vins de qualité.* »

C'est ainsi que le châtaignier — *u castagnu* — a servi aux Corses d'arbre à pain ; les Corses savent en préparer la farine de vingt-huit façons différentes. En bons Méridionaux, ils préfèrent au beurre l'huile de leurs olives.

Dans ce livre agréablement et sobrement illustré de photos du terroir et de dessins à la plume, l'auteur rassemble plus de cent soixante recettes, recueillies par Irène Karsenty

On apprendra la manière corse de faire la bouillabaisse, c'est-à-dire d'utiliser tous les poissons de la pêche, y compris les seiches, les coquillages, les crabes ou même des poissons bleus comme les maquereaux et les mulets. On retiendra que les merles insulaires sont particulièrement savoureux en hiver, parfumés par les baies de genevriers, des myrtes et des lentisques, dont ils se gavent. Plus qu'un livre de recettes, un traité de savoir-vivre. — J.J.B.

★ *Cuisine de Corse*, Marie Ceccaldi. Collections « Cuisines du terroir ». Ed. Denoel.



Philatélie

N° 1 631

Correspondance

A propos du bloc « Alsatec »

A la suite de notre article « l'Académie proteste contre l'émission d'un bloc privé » (« le Monde » du 15 mars), nous avons reçu de la Chambre des négociants et experts en philatélie (C.N.E.P.), sous la signature de M. J. Robineau junior, la lettre suivante :

Le texte sur lequel s'est appuyé M. Vitalyos pour rédiger son article n'est pas conforme sur plusieurs points, à la réalité :

— Aucun communiqué de la C.N.E.P. n'a indiqué que l'émission du bloc Alsatec était réalisée avec l'accord des P.T.T. S'agissant d'un bloc privé, celui-ci n'était pas concevable, d'autant que tout à fait normalement l'administration avait indiqué que ce bloc n'ayant pas de caractère officiel ne pourrait recevoir l'empreinte du cachet commémoratif ;

— En bon français, l'adjectif « limité » accolé au mot « tirage » a un sens précis. Le fait important, en l'occurrence, est que Me Daboz, huissier, ait contrôlé la réalité du tirage annoncé ;

— Enfin, jamais la C.N.E.P. n'a comparé dans sa publicité le bloc Alsatec à celui du Musée postal.

Quant aux commentaires personnels de M. Vitalyos, nous y répondrons point par point ce qui suit :

1) « Le choix des deux timbres (illégal dans sa conception ?) rappelle une triste période de notre histoire 1870, difficilement admissible. »

Nous pensons que M. Vitalyos a voulu écrire que c'est le choix qui n'est pas admissible. Nous comprenons mal qu'un journaliste spécialisé dans la presse philatélique puisse écrire une telle énormité.

Ignorait-il que ces timbres d'occupation de 1870 sont très recherchés par les collectionneurs, qu'il en existe des collections spécialisées remarquables, et que les représenter sur un bloc vendu à Strasbourg ne fait que consacrer cet état de fait ? Signalons que l'administration des P.T.T. a reproduit ces timbres sur un entier émis à l'occasion d'une exposition philatélique régionale qui s'est tenue à Strasbourg en 1926 ! Les philatélistes n'ont heureusement plus de ces préjugés étroits, car sinon combien d'émissions commémoratives devraient-ils supprimer de leurs albums...

2) « Gommés et dentelés, rien que çà ! Preuve de la méconnaissance totale des règles élémentaires de la limite du raisonnable. »

Nous n'avons pas innové en ce domaine. Rappelons à M. Vitalyos que, entre autres, lors d'une exposition philatélique qui a eu lieu à Lyon il y a plusieurs années, on a vendu un bloc gommé représentant le 20 centimes noir de France, tellement bien réalisé que le collectionneur non averti pouvait s'y tromper.

D'autre part, M. Vitalyos va avoir fort à faire pour convaincre nos voisins, qui, contrairement à ce qu'il écrit en tête de son article, n'ont pas attendu l'initiative de la C.N.E.P. pour émettre des souvenirs de ce genre. Ceci est le cas en Angleterre, en Allemagne, en Espagne entre autres. Les catalogues de ces pays, tel le Michel, *ont même une rubrique consacrée à ces blocs.*

3) « Avec l'autorisation de l'administration des postes, mais de quel pays ? »

4) « Comparaison insoutenable de ce bloc privé avec le bloc émis officiellement par les postes françaises en faveur du Musée postal en 1966. »

Nous avons fait justice plus haut de ces allégations erronées.

La conclusion de l'article de M. Vitalyos est à la limite de la diffamation. Lorsqu'il affirme que « l'on escompte soutirer de la poche des collectionneurs... quelque 75 millions de nos anciens francs. Tout cela en faveur d'un organisme privé, qui ensuite utilisera à sa guise la somme qui lui revient, environ 450 000 F par exemple, pour créer (ou avoir) un organe à lui et noyauter les négociants et collectionneurs isolés avec un but précis, le monoïdéisme (?), en faveur d'un commerce à sens unique ».

M. Vitalyos savait parfaitement, on le lui avait longuement expliqué, que l'émission de ce bloc avait pour objet de permettre le financement de l'exposition organisée à Strasbourg dans un but de propagande philatélique.

La publicité en France et à l'étranger, la location d'un hall de la Foire de Strasbourg, l'installation de l'exposition, représentent des frais très importants, comme le savent bien tous ceux qui organisent de telles manifestations...

M. Vitalyos le savait parfaitement, ce qui rend sa conclusion inadmissible !

[Il est surprenant que M. J. Robineau junior passe sous silence que le texte est de l'Académie de philatélie, dont font partie MM. Roger Lœuillet, président de la C.N.E.P., et Jacques Robineau senior, et qui avait fourni la base de notre commentaire.

Ce communiqué n'a fait, à notre connaissance, l'objet d'aucune rectification de la part de l'Académie. Nos lecteurs apprécieront et choisiront entre deux langages. — A. V.]





Jeux

échecs N° 859

LE TRAVAIL DE LA CAVALERIE

(Tournoi de Hastings, 1980.)
Blancs : SHORT
Noirs : LEIN
Partie française.

1. é4	ç6	24. C×g7	Da5
2. Cé2 (a)	d5 (b)	25. Ch5	Cd2
3. é5	ç5	26. Cf6+	Ré7 (k)
4. d4	é6 (c)	27. Tç1!! (l)	Cç4
5. Cd2	Cç6	28. Ch3!! (m)	b5 (n)
6. Cf3	Cg-é7	29. Cf4	b4 (o)
7. ç3	Fd7	30. T×ç4!! (p)	d×ç4
8. b4 (d)	ç×d4	31. d5	Dç5 (q)
9. ç×d4	Cf5	32. d×é6	T×g3+
10. a3	h5 (é)	33. Rh2	Td3 (r)
11. g3	Db6	34. C×d3	ç×d3
12. Fh3	Ca5! (f)	35. f4	Dç2+ (s)
13. b4 (g)	Cç4	36. D×ç2	d×ç2
14. F×f5	é×f5	37. Cd5+	Ré6
15. Cf4	Fé6	38. C×b4	T×h4+
16. 0-0	Fé7	39. Rg3! (t)	Tg4+
17. Cd3! (h)	a5	40. Rf3	f6
18. Fg5	F×g5	41. é×f6	Th4
19. b×a5! (i)	T×a5	42. C×ç2	Th3+
20. Tb1!	Da7	43. Ré2	
21. C×g5	b6 (j)		abandon (u)
22. Cf4!	Rd7		
23. C×h5	T×a3		

NOTES

a) Outre les réponses usuelles 2. *Cç3* et 2. d4, sont également jouables 2. Cé2 ; 2. b3 ; 2. ç4. Après 2. é5, d5 ; 3. é×d6, é6 ; 4. b3, F×d6 ; 5. Fb2, Cf6 ; 6. Ca3, b5 ; 7. ç4, a6 ; 8. g3, 0-0 ; 9. Fg2, Dé7 ; 10. Cç2, é5 ! les Noirs ont un léger avantage ; de même, si 2. f4, d5 ; 3. é5, Ff5 ; 4. d4, é6 ; 5. Cf3, ç5 ; 6. ç3, Cç6 ; 7. Fd3, Ch6. Deux rondes précédentes, Short adoptait contre Zilber la suite 2. *Cç3, d5 ; 3. Df3* et obtenait une position dominante après 3..., d×é4 ; 4. C×é4, Cf6 ; 5. C×f6+, é×f6 ; 6. Fç4, Fd6 ; 7. Cé2, 0-0 ; 8. d4, Cd7 ; 9. 0-0, Cb6 ; 10. Fb3, a5 ; 11. ç4, a4 ; 12. Fç2, Fç7 ; 13. Fd2, Fé6 ; 14. b3, Dd7 ; 15. Fç3, Tf-é8 ; 16. Cg3, a×b3 ; 17. a×b3, T×a1 ; 18. T×a1.

b) Ou 2..., é5 ; 3. d4, d6 ; 4. Cb-ç3, Cf6 ; 5. Cg3, Fé7 ; 6. Fé2 avec égalité.

c) 4..., Cç6, qui n'enferme pas le F-D est meilleur ; par exemple, 5. ç3, Ff5 ; 6. Cg3, Fg6 ; 7. d×ç5, é6 ; 8. Fé3, C×é5 ; 9. f4, Cç6 ; 10. Fd3, F×d3 ; 11. D×d3, Cf6 ; 12. Cb-d2, Fé7 ; 13. 0-0, a5 ! Cependant, le passage de la « Caro-Kann » à la Partie française ne saurait être critiqué.

d) Courageux mais peut-être discutable.

é) Egalement discutable ; les Noirs refusent la poussée ennemie h4-h5 mais affaiblissent la case g5.

f) Cette excellente réaction sur l'aile-D qui menace Cb3-Tç8 et Fa4 donne aux Noirs, à la sortie de l'ouverture, un léger avantage.

g) Après ce coup anti-positionnel qui cède au C-D la case ç4, les Blancs indiquent clairement leur intention de porter leurs efforts sur l'aile-R.

h) Logique : il faut affaiblir la défense de l'aile-R par l'échange du Fé7 via Fg5.

i) N'oubliant pas d'ouvrir la colonne b.

j) Si 21..., C×a3 ; 22. Tç1, Cç4 ; 23. Cf4 et si 21..., D×d4 ; 22. T×b7.

k) La quête de la qualité fascine tellement les Noirs qu'ils commettent une imprécision. 26..., Rç7 était préférable.

l) Une réplique qui force le C noir à rebrousser chemin : si 27..., C×f1 ; 28. Tç7+, Rd8 ; 29. Dç2 avec mat imparable ou 28..., Rd8 ; 29. Dç1, C×g3 ; 30. C×é6+, f×é6 ; 31. Tç8+, Rf7 ; 32. Dç7+, Rg6 ; 33. Tg8+ !, T×g8 ; 34. Dh7 mat.

m) Et non 28. T×ç4, d×ç4 ; 29. d5 à cause de 29..., Td3. D'où ce superbe regroupement de la cavalerie sur f4 via h3.

n) Si 28..., Dd2 ; 29. Cf4.

o) Si 29..., Td8 ; 30. h5 !

p) Ce sacrifice énergique libère le pion d mais devait être soigneusement calculé.

q) Une contre-attaque insuffisante mais sur 31..., Fd7 la suite 32. é6 ou encore 32. C×d7, R×d7 ; 33. Dd4 laisse aux Blancs de riches perspectives. Si 31..., Fç8 ; 32. d6+ et 33. d7.

r) Empêche 34. Dd7+ suivi du mat.

s) Ou 35..., T×h4+ ; 36. Rg3.

t) Et non 39. Rg2 ?, T×f4 ! nulle.

u) Les Blancs avec une pièce de plus gagnent aisément la finale.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 858
P.M. Sobolevsky « Chakmaty v SSSR »
1951

(Blancs : Rh3, Ff6, Cg6 et h7. Noirs : Rf7, Fh2, Cg2.)

1. Ch8+, Rg8 (si 1..., Ré6 ; 2. R×g2 ! (et non 2. R×h2 ?, Cé3 ; 3. Cg5, Cg4+ nulle), Ff4 ; 3. Cg6, Fh6 ; 4. Cg5, Fg7 ; 5. Cé7+ (si 5. Fd8 ?, Ff6 ! ; 6. F×f6, pat ou 6. Cé7+, Rf8 ; 7. Ch7+, Ré8 nulle), Rh8 ! (si 5..., Rf8 ; 6. Cé6+ et 7. F×g7 avec gain) ; 6. Cf7+, Rh7 ; 7. Fh4, Ff6 ; 8. Cg5+, Rh6 ; 9. Cg8+, Rh5 ; 10. C×f6+, R×h4 ; 11. Cf3 mat. Un ballet étourdissant.

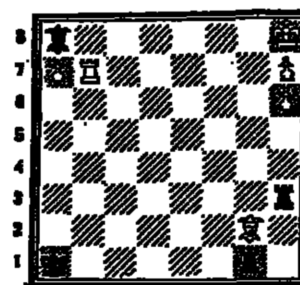
TOURNOI DES CANDIDATS

Après avoir subi deux défaites, Tahl a conclu deux nulles contre Polugajewski.

Hugner mène contre Adorjan par 4,5 points à 3,5 avant les deux dernières parties.

Enfin, Portisch mène toujours par 1 à 0 contre Spassky.

ÉTUDE
H.M. LOMMER
(1965)



BLANCS (6) : Rh8, Tb7, Fg2, Pa7, h7, h6.

NOIRS (4) : Ra1, Tg1 et h3, Fa8.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 856

ÉTOUFFEMENT MÉTHODIQUE

Une désastreuse répartition des atouts compliqua la tâche du déclarant. Mais, en reconstituant les mains adverses et en imaginant la position finale, il arriva à « étouffer » l'adversaire.

Cachez les mains d'Est-Ouest pour vous mettre à sa place.

	Nord	
	♠ D 5 2 ♥ A R V 3 ♦ A R 7 3 ♣ V	
Ouest ♠ V 9 8 7 4 ♥ 10 7 4 ♦ D 10 ♣ 4 3 2	N O E S	**Est** ♠ — ♥ 9 8 6 2 ♦ V 9 5 2 ♣ R D 8 6 5
	♠ A R 10 3 ♥ D 5 ♦ 8 6 4 ♣ A 10 9 7	
	Sud	

Ouest ayant entamé le 2 de trèfle pour la dame d'Est, Sud a pris avec l'as et il a rejoué le 7 de trèfle coupé par le 2 de pique (Ouest ayant fourni le 3 et Est le 5), puis il a joué le 5 de pique sur lequel Est a défaussé le 6 de trèfle. *Comment Weber, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

Si on veut pouvoir réussir ce type de problème, il faut imaginer la position finale :

♠ V 9 8 —————
♠ A 10 ♣ 10

Le déclarant joue une carte quelconque (du mort ou de la main), Ouest est alors obligé de couper et de jouer atout dans la fourchette du déclarant.

Pour arriver à cette situation, il faut faire un jeu d'élimination, c'est-à-dire enlever de la main d'Ouest les cartes qu'il détient ailleurs qu'à l'atout. Il s'agit donc de deviner sa distribution pour jouer à coup sûr *les cartes de la couleur qu'il ne coupe pas*, et le premier problème à résoudre est de savoir si Ouest a entamé sous le roi quatrième ou dans trois petits trèfles.

En effet, dans la première hypothèse, il faudra jouer *quatre fois* trèfle en affranchissant un trèfle (Sud laisse courir le 10 de trèfle si Ouest (qui est supposé avoir le roi) ne couvre pas : roi de pique, 10 de trèfle, 9 de trèfle couvert et coupé (par le 6 de pique), as roi de carreau, as roi de cœur et valet de cœur. Ouest coupe et rejoue pique...

Dans la seconde hypothèse (trois trèfles en Ouest), il faut jouer seulement *trois fois* trèfle (en coupant une seconde fois), puis réaliser trois cœurs et deux carreaux : roi de pique, 10 de trèfle coupé, dame de cœur, as et roi de cœur, as roi de carreau et valet de cœur...

Il reste à choisir entre l'hypothèse où Ouest a le roi de trèfle quatrième ou *trois petits trèfles*. Or il y a un argument en faveur des trois petits trèfles : avec une levée sûre à l'atout (valet cinquième), Ouest ne va pas entamer sous un roi qu'il a une chance de faire. Weber n'a donc joué que trois fois trèfle, et il a tiré trois cœurs et deux carreaux...

L'utilité du neuf

Cette donne a été distribuée au cours du « Tournoi des Maîtres » à Estoril en 1974. Le déclarant était le fameux champion polonais Wilkosz qui ignorait la répartition exacte des carreaux.

	Nord	
	♠ D V 10 4 ♥ R 6 ♦ A V 9 7 2 ♣ D V	
Ouest ♠ 8 7 ♥ V 5 3 ♦ 10 6 ♣ R 9 7 6 4 3	N O E S	**Est** ♠ 6 5 ♥ D 8 7 2 ♦ D 5 4 ♣ A 10 8 2
	♠ A R 9 3 2 ♥ A 10 9 4 ♦ R 8 3 ♣ 5	
	Sud	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Wilkosz	Reese	Lebioda	Collings
1 ♠	passe	3 ♦	passe
3 ♥	passe	4 ♦	passe
6 ♠	passe	passe	passe

Ann. : S. don. Tous vuln.

Ouest ayant entamé le 3 de cœur pour le 6 et la dame d'Est, *comment Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense, les atouts étant 2-2 ?

Note sur les enchères :

Les Polonais utilisent des systèmes très artificiels. Mais ici l'ouverture était naturelle. Ensuite, « 3 ♦ » indiquait un fort soutien à pique avec une couleur à carreau ; « 3 ♥ » était une interrogative de Culbertson ; « 4 ♦ » montrait le contrôle du deuxième tour à cœur et l'as de carreau...

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 82

LE « BESCHERELLE » FAIT PEAU NEUVE

F.L.M. SAINT-JACQUES
5 février 1980.

Tournois le mardi à 20 h. 45 et le samedi à 14 h. 45.

La nouvelle édition de l'art de conjuguer (Hatier), autrement dit le nouveau « Bescherelle », intéresse les scrabbleurs dans la mesure où il est l'ouvrage de référence choisi par le règlement international pour la conjugaison. Les tableaux n'ont guère changé, cela va de soi, mais les contradictions qui existaient entre eux et les verbes de la liste alphabétique — promue dictionnaire des douze mille verbes — ont heureusement disparu (ainsi, dans l'ancien Bescherelle, FORCLORE se conjuguait dans le tableau, mais pas à l'entrée). Seul oubli : les verbes VIVRE et REVIVRE sont — à juste titre — devenus transitifs, mais dans le tableau, le participe passé VECU reste invariable.

Cette harmonisation entraînera vraisemblablement une modification du R.I. 81, ECLORE ne se conjuguant plus qu'à la troisième personne, et DECLORE plus du tout. Il est vrai que celui-ci vient de disparaître du PLI. Nous traiterons dans une prochaine chronique de la liste des verbes.

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	PTS
1	G A N T E M U			
2	T T A A U D H	AUGMENT (a)	H 2	72
3	D U + C O B R I	HATAT	9 G	23
4	K V E E L I R	RUBICOND	7 B	67
5	K + N L I I A E	VERMEIL	5 E	44
6	L I N I E + R E	KA	10 F	36
7	Q U L E A E S	LAINIERE (b)	2 G	70
8	R I J Y V O L	LAQUEUSE (c)	C 2	82
9	V Y R + T A R E	JOLI	1 L	78
10	V E R T R + D E	AY	10 I	64
11	V D R + U O H N	ETAYER	J 7	29
12	D V + E A M S E	HURON	K 11	28
13	A + N W A S O E	MEVENDS (d)	15 G	42
14	W A O E + I I N	JEANS	L 1	36
15	W O I + U D S T	ARIEN (e)	13 J	26
16	W O I D + F L P	STUKA	10 C	30
17	W O D L + F O R	PIF	B 1	26
18	W O L E + E I ?	FOND	N 11	16
19	W E + C P Z E M	LO(T)IR	O 8	23
20	W E C M + S X E	PUEZ	E 9	30
21	G W M E + T E O	XERUS	12 H	52
22	W M E + N A U ?	COTEZ	12 A	38
23		(I)NCUBA	A 10	27
24				
25				
26				
27			TOTAL	938

NOTES

(a) PREVERBE GREC. *(b)* ou ENLIERAI. LINEAIRE perd 8 pts. *(c)* féminin de LAQUEUX (vernis laqueux). Un laqueur est un ouvrier décorateur. *(d)* disparu du PLI en 77. *(e)* disciple d'Arius.

RESULTATS. — 1. LABBE, 938 (100 % !). 2. EPINGARD, 816. 3. LANGZMAN, 805.

PENTASCRABBLE N° 82
DE SERGE KOUROTCHKINE

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

A E H R S T U - C E E E N O R
A E G M O R S - C E E I L Q U
B E E I S U U

Solution proposée : 434 points.

Nous précisons que c'est bien le n° 81 qui, exceptionnellement, sera primé (« le Monde » du 22 mars).

SOLUTION DU PROBLEME N° 81

BORDAIS, H 3, 72 ; BETTINGS, 3 H, 74 ; ENGRAVES, N 1, 90 ; ALEURONE, 2 H, 85 ; BAJOCIEN, 1 H, 326. Total : 647.

● Tournois homologables en avril : Rouen, le 12 et 13. Mme Machet (35) 98-65-69. — Forbach, le 27. Docteur Keipinger (87) 85-07-26. — Tarbes, le 27. M. Durrieu (62) 93-04-09.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

MICHEL CHARLEMAGNE.

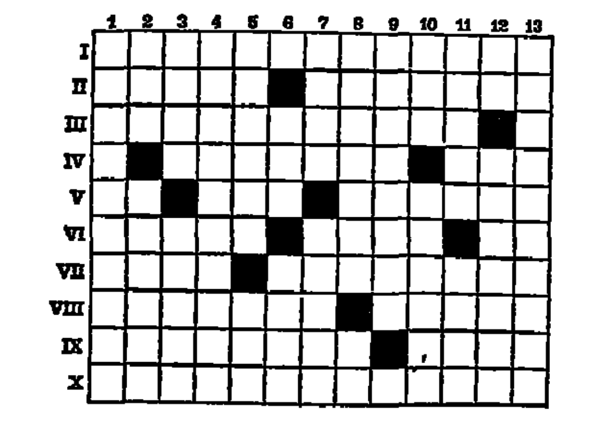
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 87

Horizontalement

I. Robots. — II. S'offre un joint ; De l'économie à la tête de l'Etat. — III. Amicale ou parfois inamicale. — IV. Trafiques ; Dans tout crédit. — V. Comme ça ; A la fin, dit-on ; On les dit, et le précédent les finit. — VI. Dans l'Odyssée ; Rivière ; Exonéré. — VII. Unir ? ; N'est somme toute qu'un dada. — VIII. Recueillir ; Aide à tenir. — IX. Jardin ; Va sans peine. — X. Malheureusement normaux en toute démocratie.



Verticalement

1. N'y tombez pas. — 2. Vous y êtes tombés ; Toutes voiles dehors. — 3. Un certain sourire ; En U.R.S.S. — 4. Vivent-elles aux dépens des écouteurs ? — 5. Sens interdit ; En serre. — 6. Voyelles ; Ange ? — 7. Sortie ; Amenée de bas en haut. — 8. Pause ; Deux sur six. — 9. Vieille coloniale. — 10 En tentation ; Montée. — 11. Au Sahara ; Anormalement nain. — 12. Pour prendre une part en un sens, dans l'autre, diminutif ; Pâli. — 13. En déconfiture.

SOLUTION DU N° 86

Horizontalement

I. Ostréiculture. — II. Nœud ; Avignon. — III. Cisaille ; Isc. — IV Tes ; Caféteria. — V. Ur ; Dupe ; Epiés. — VI. Oiseleur ; Ser. — VII. Sèchent ; Vizir. — VIII. Ea ; Trail ; Se. — IX. Toile ; Envoûtante. — X. Envahissantes.

Verticalement

1. Onctuosité. — 2. Soierie ; On. — 3. Tess ; Sceto. — 4. Rua ; Dehala. — 5. Edicule ; Eh. — 6. Lapent. — 7. Calfeutrés. — 8. Uvee ; Ans. — 9. Liste ; Visa. — 10. Tg ; Epsilon. — 11. Untriez ; Ut. — 12. Rosiériste. — 13. Encastrées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 87

Horizontalement

1. CEIMOTV. — 2. EEIINPX. — 3. ALNOORT. — 4. ACCMOPT. — 5. CELLORY. — 6. ABCELMY. — 7. AEGLNOS (+ 2). — 8. BENORRZ. — 9. EEFFOTU. — 10. EOPPRSTU (+ 1). — 11. BDEEIOS (+ 1). — 12. ACEEHIN (+ 1). — 13. EEFIPSTU.

Verticalement

14. ACEILOV (+ 2). — 15. AABENSS. — 16. IMRTTUY. — 17. ACEHIMS (+ 3). — 18. AACLMNO. — 19. EIOOPSZ. — 20. ELMOORT. — 21. CEEIRRT (+ 4). — 22. ACENRUY. — 23. EEEMNRU. — 24. BEGIOORU. — 25. AAAINOPR. — 26. EEFIRRTU. — 27. EEEMOTT. — 28. AEEHIRT (+ 1).

SOLUTION DU N° 86

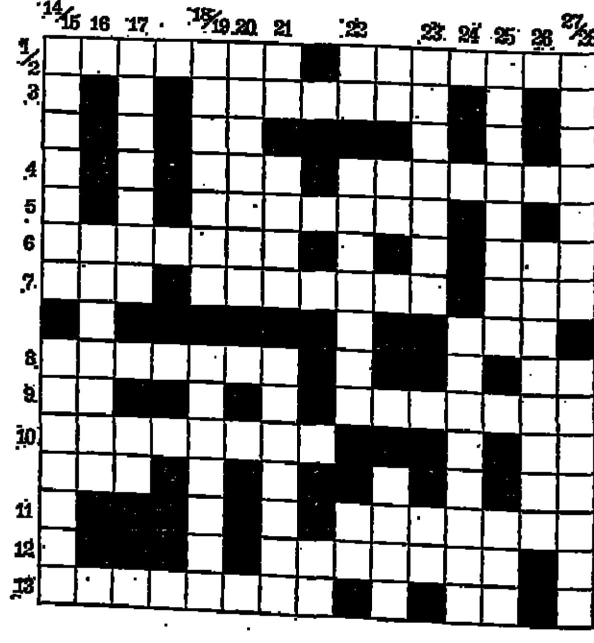
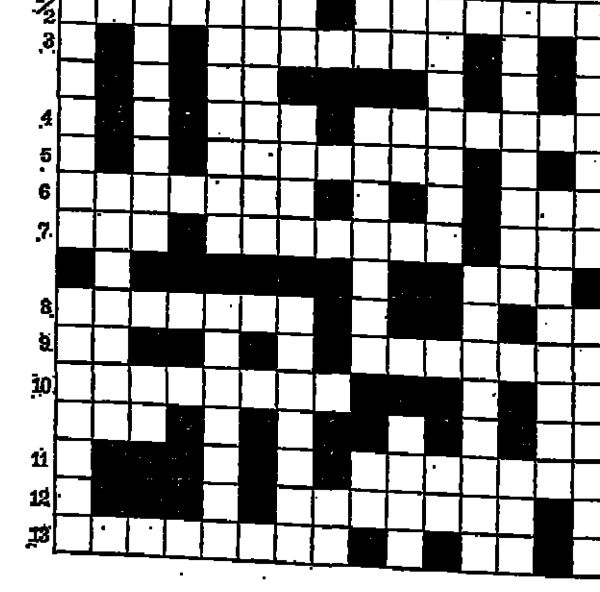
Horizontalement

1. FRUCTOSE. — 2. PERMAGEL (mot caché : voir PERGELISOL ; REMPLAGE). — 3. GRATTOIR. — 4. PAIRAGES (PARIAGES). — 5. FIGULINE. — 6. DEDIEES. — 7. SOLISTE (LOTISSE). — 8. AUGMENT. — 9. EPILLET (PETILLE). — 10. DIACONAT. — 11. GYMNASE. — 12. OBJECTAL.

Verticalement

13. REGICIDES. — 14. GENOCIDE (CONGEDIE). — 15. CRAPAUD. — 16. LILIALE. — 17. OPTICIENS. — 18. EPIAGES (PIEGEAS). — 19. CONQUET. — 20. AMASSER (ARMASSE, MASSERA, RAMASSE, RASAMES, SAMARES). — 21. REMANENT (RAMENENT). — 22. AGARICS (GRACIAS). — 23. AUMONIERS (ROUMAINES). — 24. ELUCUBRA.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Marcel Ophuls répond à Jean-A. Chérasse.

Dans sa réponse à Jean-Pierre Azéma à propos de *la Prise du pouvoir par Philippe Pétain*, Jean A. Chérasse estimait que *le Chagrin et la Pitié*, de Marcel Ophuls, était *« un film d'humeur »* et plutôt *« un essai sociologique »* qu'un *« film historique »*. Il ajoutait que, ayant vécu son enfance en Auvergne sous l'occupation, il considérait la « vision » de Marcel Ophuls comme *« un point de vue tout à fait particulier »* (*le Monde* du 20 mars). Marcel Ophuls nous a adressé, en réponse à Jean A. Chérasse, une longue lettre dont nous publions les extraits suivants :

Je ne suis pas un historien professionnel et je n'ai jamais eu la prétention de l'être. Je suis cinéaste et amoureux de mon métier. A mon avis, le Chagrin et la Pitié *n'est ni un film historique ni, comme vous le prétendez, grands dieux ! un essai sociologique. C'est un récit cinématographique de non-fiction, au même titre que* Nanouk l'Esquimau. *Le cinéma documentaire est sans doute un genre mineur, mais il existe ! (...).*

Pour les besoins d'un récit cinématographique, les débats de spécialistes, historiques ou autres, ne valent pas les témoignages vécus. Car l'intelligence et l'analyse du cinéma passent d'abord par l'émotion. C'est tellement évident que ceux qui persistent à l'ignorer se rendent suspects d'amateurisme (...). Le Chagrin et la Pitié *est le film d'un juif allemand naturalisé français dans son enfance, d'un métèque profondément amoureux de son pays d'adoption et qui cherche à dénoncer tout ce qui lui semble trahir les traditions humanitaires et la culture profonde de ce pays. Et c'est précisément à ce titre que je revendique mon film.*

Sixièmes Rencontres de Valence.

Les Sixièmes Rencontres Cinéma et Histoire, organisées par le Centre de recherche et d'action culturelle et le ciné-club Jean-Michel de Valence, auront lieu dans cette ville, au cinéma Le Palace, du 8 au 16 avril. Le sujet choisi cette année est « L'homme et ses images dans le cinéma d'Occident », images mythiques, images sociales, images de désir, images d'identité.

Au programme, des films classiques, célèbres, récents ou inédits, tels : Soudain l'été dernier, *de Mankiewicz ;* le Journal d'un curé de campagne *et* le Diable probablement, *de Robert Bresson ;* le Diable au corps, *de Claude Autant-Lara ;* le Temps d'aimer, le Temps de mourir, *de Douglas Sirk ;* Violence et Passion, *de Luchino Visconti ;* Théorème, *de Pasolini ;* Profession reporter, *d'Antonioni ;* Morocco, *de Sternberg ;* la Captive aux yeux clairs, *de Hawks ;* le Pélican, *de Gérard Blain ;* Bartleby, *de Maurice Ronet ;* Certaines nouvelles, *de Jacques Davila ;* The bigamist, *d'Ida Lupino ;* Je veux seulement qu'on m'aime, *de Fassbinder ;* Malatesta, *de Peter Lilienthal.*

Le lundi 14 sera une journée Gérard Depardieu (en présence du comédien), avec des films de Claude Miller, Marco Ferreri, Bertrand Blier, Gérard Zingg, Marguerite Duras, et, le mardi 15, une journée Robert Aldrich.

★ Renseignements : Centre de recherche et d'action culturelle de Valence, 7, rue des Sœurs-Grises, 26000 Valence, tél. (75) 43-42-33.



Un anniversaire et un dossier sur le stalinisme

Revues et Histoire

Un quart de siècle de cinéma est le titre d'une brochure de René Prédal que la revue mensuelle *Cinéma 80* a éditée hors série pour son vingt-cinquième anniversaire. Créée en novembre 1954 par la Fédération française des ciné-clubs, la revue *Cinéma 55* qui devait changer de chiffre chaque année, arriva à peu près en même temps que les grandes publications toujours existantes, comme elle : *les Cahiers du cinéma, Positif*. René Prédal raconte donc son histoire, pour essayer de faire le point sur ses activités, sur le rôle qu'elle a joué dans la critique française.

René Prédal insiste sur un pluralisme cinéphilique qui serait resté lié aux origines, à la Fédération française des ciné-clubs (F.F.C.-C.), à cette pédagogie populaire de la culture cinématographique. S'il est vrai que *Cinéma*, de 1955 à 1980, a toujours gardé ce caractère particulier, non élitiste, en suivant l'histoire du cinéma et son évolution (le cas de la « nouvelle vague » en France, par exemple), le bilan de René Prédal fait tout de même apparaître des fluctuations de la politique rédactionnelle tenant aux humeurs, aux sensibilités, aux positions idéologiques. On s'aperçoit, entre les lignes, que le départ, après mai 68, de Pierre Billard, rédacteur en chef depuis les origines a produit une cassure et des conflits dont le « pluralisme » a souffert, parfois jusqu'à la confusion des choix et des valeurs. Beaucoup de critiques n'ont fait que passer, les signatures ont été multiples (aux dépens de l'homogénéité).

De la scission de fin 1971 — d'où naquit, fondée par des transfuges envers lesquels Prédal n'est pas tendre, la revue concurrente *Ecran 72* (qui a cessé sa parution à la fin de l'année dernière). — *Cinéma* reçut un rude coup dont, pourtant, elle se releva, mais changée. En définitive, René Prédal, s'il dégage bien les événements chronologiques et les structures, reste embarrassé en ce qui concerne l'« esprit commun » de la rédaction. Ce qui a amené Gaston Haustrate (rédacteur en chef en exercice depuis les années 70) a exercice depuis les années 70) à en doute courtoisement mais fermement ses méthodes d'investigation. Il ne s'agit pas d'une querelle. Gaston Haustrate a touché un point essentiel en faisant remarquer que l'exercice du métier de critique n'est vraiment stable, continu, qu'avec le statut professionnel des journalistes de quotidiens ou d'hebdomadaires. On ne peut gagner sa vie comme critique de cinéma en écrivant dans une revue. On le fait en plus d'autre chose, et ce n'est certes pas une position idéale. Cela, qui explique bien des choses, ayant été pris en compte, il est bon que cette brochure ait été réalisée, publiée. Le travail de René Prédal éclaire la situation historique de *Cinéma 80* et son rapport avec ses lecteurs.

Un numéro exceptionnel

Après avoir pas mal erré sur le terrain d'une critique jargonnante, sans lignes de force solides, la revue mensuelle *Cinématographe* semble trouver une nouvelle voie dans le travail historique. « Les scénaristes » (dossier du n° 53), « L'Amérique d'Altman » (étude du n° 54), avaient beaucoup d'intérêt et d'originalité. Le numéro 55, récemment paru est, lui, tout à fait exceptionnel. Il est consacré au « cinéma stalinien », domaine peu exploré par les contemporains parce que les films soviétiques marqués par le stalinisme et le réalisme socialiste ont disparu de la circulation. Profitant de la rétrospective soviétique organisée par Jean-Loup Passek à la Cinémathèque française de Beaubourg, la rédaction de *Cinématographe*, a pu, avec le regard d'aujourd'hui, se livrer à un recensement, à une approche descriptive, à une analyse de ce cinéma destiné, depuis les années 20, à la « pédagogie de tout un peuple ».

L'ouvrage détaillé de Jay Leda *Kino, histoire du cinéma russe et soviétique*, *l'Histoire du cinéma soviétique* de Luda et Jean Schnitzer (qui ne compte encore qu'un premier volume 1919-1940), sont, en somme, relayés, dans ce numéro, par le point de vue d'une autre génération suivant le chemin de la découverte. Du muet au parlant, des années de guerre (où la lutte patriotique contre les nazis fut la préoccupation dominante) à la dernière période (culte effréné de la personnalité jusqu'à la mort de Staline), le dossier, composé d'articles historiques, thématiques, esthétiques et d'entretiens, examine les constantes et les transformations, la mythologie d'un cinéma toujours idéologiquement dirigé, qui a eu ses chefs-d'œuvre avant de se scléroser dans le « discours stalinien ».

Il y a forcément là un manque : la plupart des films d'après 1945 où l'exaltation de Staline, héros emblématique et idole, conduisit à celle de l'« homme soviétique », modèle figé dans l'exemplaire, statue de stuc, qu'il fût savant, artiste, ouvrier, paysan ont été occultés par les Soviétiques eux-mêmes depuis la déstalinisation. On aurait plus de chances, actuellement, de revoir en Allemagne des productions conservées du cinéma hitlérien que de retrouver *Mitchourine, la Jeune Garde, Trois rencontres, Rencontre sur l'Elbe*, les *Cosaques du Kouban, le Chevalier à l'étoile d'or, Pavlov, Un homme véritable*, qui dorment, s'ils existent encore, dans la poussière de quelques greniers bien clos.

Cinématographe ne peut évoquer, parce qu'ils ont laissé quelques trace, que *le Serment et la Chute de Berlin*, de Tchiaourelli, cinéaste épique du culte de Staline. Cela n'empêche pas ce numéro, très bien présenté, très bien illustré, d'être indispensable.

JACQUES SICLIER.

★ *Un quart de siècle de cinéma*, 10 F.
★ *Cinématographe*, n° 55, 15 F.

« TENDRE COMBAT », de Howard Zieff

Le punch de Barbra

Elle dirigeait une célèbre entreprise de parfums. Un nez infaillible (et Barbra Streisand ne se prive pas de se moquer du sien), le génie de la publicité, une autorité et parfois un vocabulaire d'adjudant : ce P.-D. G. en jupons faisait la loi dans sa partie.

Du jour au lendemain, par la faute d'un financier véreux, la voilà ruinée. Ne lui reste pour tout capital qu'un boxeur. Oui, un boxeur qu'elle n'a jamais vu, mais dont l'entretien lui permettait (mystères du fisc américain) de défalquer certaines sommes de ses impôts. Retrouver ce magot vivant, l'arracher à une vie trop douillette, lui redonner le goût du ring, s'improviser son manager, puis lancer le « produit » comme jadis elle lançait ses parfums : c'est à cette tâche que va désormais s'atteler l'entreprenante femme d'affaires.

Cette comédie, on s'en doute, n'est pas un nouveau film sur la boxe. Les aficionados du noble art risquent fort d'être déconcertés par les invraisemblances d'un récit où le sport compte beaucoup moins que le « tendre combat » qui s'y livre. En effet, tandis que Barbra Streisand accumule les bévues, son charme personnel ne tarde pas à tourneboulser le cœur du séduisant Ryan O'Neal. D'où, entre la patronne de choc et le bel « objet » qu'elle manipule, des affrontements, des querelles, des malentendus et des ruptures qui se succèdent, selon un schéma très classique, jusqu'au septième ciel final.

La mise en scène de Howard Zieff demeurant strictement fonctionnelle, *Tendre combat* vaut surtout par le jeu de ses comédiens. D'un scénario taillé sur mesures, Barbra Streisand, tignasse rousse, strabisme canaille et démarche de grenadier, tire le maximum et provoque les catastrophes avec une drôlerie et un entrain inimitables. Face à ce flamboyant cyclone, Ryan O'Neal roule les épaules, multiplie les sourires enjôleurs et réussit la performance de n'être jamais ridicule. Quelques bons gags, des dialogues souvent cocasses et, en conclusion, un rebondissement inattendu sont les autres atouts de ce marivaudage pugilistique. On n'en sort pas K.O. Mais, pour l'euphorie qu'il provoque et pour le punch de Barbra, on ne regrette pas de l'avoir vu.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

LE FILM DES MUPPETS

Ainsi, les Muppets, ces marionnettes insolentes dont les shows télévisés ont à peu près autant divisé les familles françaises que les Shadoks ou Coluche, visent aujourd'hui la consécration cinématographique. Stars des studios, les voilà qui passent à travers la fenêtre ouverte sur le monde et gambadent sur les routes, dans nos champs et dans nos villes, à l'aise sous le soleil.

Jim Henson, créateur et producteur de ces braves petits monstres américains, a soigné la réalisation technique du film *les Muppets, ça c'est du cinéma*, dont la mise en scène a été confiée à James Frawley. Kermit la grenouille fait du vélo grâce à des filins invisibles, et Miss Piggy du karaté. Tous les héros parlent, chantent, aiment et souffrent, sans que l'intervention des manipulateurs se fasse sentir : ils sont sous le cadre, au ras de l'image, et contrôlent la physionomie qu'ils sont en train d'animer à l'aide d'un écran vidéo.

Dans les prochains films, il est prévu qu'il y aura des moteurs dans la tête des personnages. On pourra ainsi les diriger à distance, à partir d'un harnais placé autour du bras des marionnettistes. Cela donnera beaucoup plus d'autonomie à Kermit, Fozzie et les autres, et permettra notamment certains plans d'ensemble qui n'ont pas été possibles pour ce premier film.

Mais qu'arrive-t-il dans *les Muppets, ça c'est du cinéma ?* Pas grand-chose, au fond. Les Muppets se rencontrent sur le chemin d'Hollywood, et avant d'être engagés par un producteur, ils sont poursuivis par un odieux spécialiste de la cuisse de grenouille, qui voudrait se servir de Kermit pour sa campagne publicitaire. Des acteurs en chair et en os donnent imperturbablement la réplique aux animaux, Orson Welles les reçoit par exemple dans son bureau et cela ne manque pas de sel.

En attendant de nouveaux rendez-vous à la télévision, en septembre, on peut amener les enfants à ce film gentil, innocent, mais enfin, on peut aussi bien les envoyer au zoo. Car les Muppets, au cinéma, se prennent un peu trop au sérieux et sont moins drôles que d'habitude. — Cl. D.

★ Voir les films nouveaux.

Un manifeste du Syndicat français des artistes-interprètes

« L'Art qu'on assassine »

D'ici à la fin de l'année 1980, dix théâtres auront disparu dans un Paris qui en a déjà perdu une vingtaine en un quart de siècle. La production française de télévision est frappée d'une dégénérescence endémique. La production d'émissions de radio, tremplin de la création, est stoppée. Le cirque stagne...

Telle est la situation assez peu encourageante que décrit *l'Art qu'on assassine*, ouvrage collectif réalisé par le Syndicat français des artistes-interprètes (C.G.T.) (1), et qui apparaît comme un manifeste de la profession. Déjà, dans un premier livre, *la Vie d'artiste* (publié en 1975), le S.F.A. avait tiré la sonnette d'alarme sur le sort des comédiens. La situation s'est encore dégradée depuis. Alors que leur nombre est déjà dérisoire par rapport à d'autres pays comparables — on compte en France un artiste-interprète pour sept mille habitants contre un en Grande-Bretagne pour cinq mille cinq cents ; un en Autriche et au Canada francophone, ainsi qu'en U.R.S.S., pour quatre mille cinq cents ; un aux Etats-Unis pour quatre mille. — leurs revenus sont également pitoyables. Ainsi, on ne dénombre que 1,5 % d'artistes gagnant mensuellement entre 9 035 francs et 12 635 francs, alors que 86 % des artistes ont reçu, en 1976, moins de 1 805 francs en moyenne par mois.

Mais l'ouvrage du S.F.A. ne cherche pas à apitoyer le public sur la condition précaire du comédien. Il situe l'artiste dans le climat de la société moderne, dominée par la recherche du profit, et dénonce l'exploitation dont il est la victime. *« Car cette profession, qui travaille à plus de 90 % pour l'audiovisuel, continue à être régulièrement spoliée de ses droits sur les utilisations — combien rentables ! — de ce qu'elle a enregistré. C'est pourtant bien parce que des acteurs sont imprimés sur des bandes optiques ou magnétiques que celles-ci sont mises en vente ! Et c'est parce que ces bandes sont vendues qu'ils jouent moins. Eh bien ! sur cette utilisation indéfinie de leur travail, ils ne touchent rien ou, dans le meilleur des cas, si peu que rien. »*

Il est paradoxal, en effet, que le progrès technologique des moyens de communication et de reproduction, favorisant la diffusion de la culture et de toutes les formes de l'art, aboutisse à l'appauvrissement moral et matériel de ceux — les artistes — qui en sont la source.

L'Art qu'on assassine indique quelques axes de recherche mais *« seule une prise en compte du problème de la création et de la production françaises au niveau national peut apporter à celles-ci une solution globale et positive ».* Mais cet ouvrage salutaire, à la fois réquisitoire et plaidoyer, est surtout transcendé par l'espoir qui anime ceux qui ne se résignent pas. *« Nous n'avons pas cherché à noircir le « demain que nous refusons ». Nous n'avons pas davantage cédé à l'utopie pour le « demain que nous voulons ». Bien sûr, il suppose un changement dans l'orientation de la conduite des affaires (...). Il suppose une volonté politique d'assurer un développement équilibré de l'organisme social, correspondant au développement économique et technique. »*

CLAUDE DURIEUX.

(1) Editions le Sycomore, 102, boulevard Beaumarchais (11e), 300 pages.



EXPOSITIONS

Cinquante « azulejos » portugais

Les carreaux de décor

Les carreaux de faïence, un peu partout et depuis longtemps utilisés comme revêtement mural, n'ont jamais rencontré d'implantation semblable à l'ibérique : les azulejos n'ont pas trouvé, depuis le seizième siècle l'emploi raisonnable de leurs vertus. Ils sont partout, propres, durables, isolants, etc. Mais en Espagne...

Il semble qu'en Espagne l'éclat de leur surface où glisse la lumière — leur nom, naturellement arabe, vient, on le sait peut-être, de « al Zislej » (pierre lisse) — ait été très vite retenu pour entrer dans un décor frais, coloré, agréable. Très vite le reflet passe de la fontaine aux voûtes, du patio aux façades avec un répertoire de motifs sans cesse renouvelé et enrichi. C'est l'emploi délirant. C'est l'accès direct à l'architecture. C'est la conquête.

La conquête, car c'est du Portugal qu'il s'agit au Musée des arts décoratifs avec la charmante petite présentation, que l'on aurait souhaitée plus fournie : les azulejos, faïences murales du Portugal du quinzième au vingtième siècle. Le genre devient une très grande spécialité qui culmine, de la fin du seizième siècle au dix-septième siècle, sans jamais cesser jusqu'aux réalisations, souvent intéressantes, des peintres et des architectes d'aujourd'hui qui gardent souvent, pieusement, un accent « art nouveau ».

Evidemment, pour retrouver une aventure où les azulejos remplacent souvent la fresque, jouent beaucoup le rôle de notre tapisserie dans des climats où la « chaleur de la laine » risque d'indisposer et, surtout, parviennent à modifier, par des effets de trompe-l'œil qui prennent — en suite de la peinture antique — tout l'espace intérieur d'un édifice, pour retracer cette histoire, les cinquante pièces produites sont un peu insuffisantes. Pourtant, elles sont bien choisies et donnent une idée des trois sources du genre : l'hispano-mauresque avec quelques exemples de majoliques mudejar (seizième siècle) ; l'italienne avec les panneaux à grotesques, d'une forte présence bleue et jaune, du Musée de l'azulejo de Lisbonne (n° 15 et 16) et la flamande, où la conquête tourne si heureusement au règne du bleu tel que nous l'évoque une belle composition florale attribuée à Gabriel d'el Barco vers 1700 (n° 22) et quelques éléments du Panorama de Lisbonne décorant autrefois l'ancien palais de Santiago (n° 95). Cette dernière œuvre où la technique utilise le « bleu et blanc » venu d'Extrême-Orient par la Hollande reste très italianisante par sa composition rappelant les soubassements de la marqueterie.

Les influences se combinent donc, de l'abstraction arabe, au blason, du décor jésuite (n° 18) au satyre (n° 15), de l'art populaire, Histoire du chapelier *(n° 31 et 37, dix-neuvième siècle) aux revêtements très réussis et très contemporains de Nery (n° 71, 1969) de façon trop complexe pour être vraiment dégagées par si peu d'exemplaires. Quelques photographies aident il est vrai à compenser. Plus que les deux programmes audiovisuels en tous points médiocres : les indispensables « grands édifices » proposés ne sont même pas nommés. C'est une présentation peu lisible parce que mal éclairée et parfois ces merveilleuses compositions baroques si fermement et audacieusement écrites en rinceaux géants sont planes et baignent dans plus de gris que d'azur. C'est dommage. Il faut dire que l'exposition ne prétendait pas traiter les très importants problèmes que posent les azulejos. Problèmes sinon de société, en tout cas de civilisation.*

Du moins avons-nous avec la Pala d'autel de Coimbra (n° 19, vers 1670) une démonstration de l'originalité de certaines créations typiquement portugaises. La composition pleine de vie, traversée de vols d'oiseaux, se relie bien, dans un esprit naturaliste et fougueux, aux décors d'une architecture locale passionnée et puissante.

Le carreau de faïence a rejoint un certain romantisme net et dru de l'art monumental lusitanien.

P.-M. GRAND.

★ Musée des arts décoratifs. Jusqu'au 12 mai.

DANSE

La compagnie de l'Orme orange

C'est un groupe parmi tant d'autres qu'on peut rencontrer entre le Théâtre Oblique, la Forge, le Théâtre de Plaisance, l'Espace Marais, le Lucernaire ou le Théâtre 13, anarchiquement programmés en ces lieux dispersés et si nombreux qu'on ne saurait les cerner tous.

L'Orme orange est un prototype du genre, avec des manques regrettables : un certain laxisme dans les corps qui ne sied pas à Debussy, une absence d'expérience scénique qui fait grincer le comique de « Planneaux » (chorégraphie appliquée de Françoise Gannat dans des costumes impossibles).

Mais il y a des moments de grâce : une suite d'entrées sur un concerto de Vivaldi, musicale et enjouée ; un « rêve au musée » signé Catherine Adam, bien composé, plein de charme et de douceur avec une intervention au violon de Jean-Claude Camors parfaitement intégrée à l'action. Finalement, on ne voit pas le temps passer.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre Oblique, 18 h. 30, 4 et 5 avril.

■ Une blessure au pied a empêché Dominique Khalfouni de danser dans « le Lac des cygnes », actuellement donné au Palais des congrès. C'est Noëlla Pontois qui devrait la remplacer le lundi 7 avril auprès de Peter Schaufuss (le prince) et Patrick Dupond (le bouffon).

■ Les deux représentations de « l'Opéra de poussière », de Marcel Landowski, qui étaient prévues les mercredi 9 et jeudi 10 avril au Centre culturel de la communauté française de Belgique à Paris, sont annulées en raison de l'état de santé de deux des chanteurs du Centre lyrique de Wallonie.

SPECTACLES

théâtres

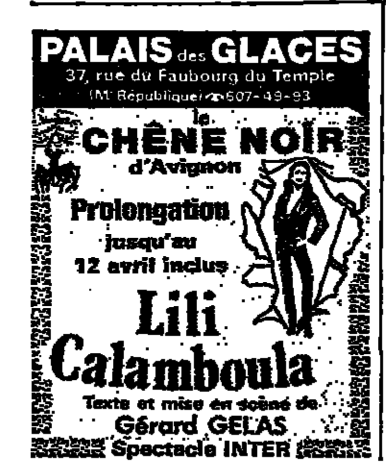
NOUVEAUX SPECTACLES
Lucernaire (544-57-34), 18 h. 15 : Parlons français.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : En attendant Godot.
Théâtre Saint-Médard (331-44-84), 20 h. 30 : Amour pour amour.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. 45 : Un tramway nommé Désir.
Maison de la culture, Créteil (899-94-56), 20 h. 30 : Marat-Sade.

Les salles subventionnées et municipales

Chaillot, Gémier (727-81-15), 20 h. 30 : la Passion selon Pier Paolo Pasolini.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Folle de Chaillot.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : A cinquante ans elle découvrait la mer
Centre Pompidou (277-12-33), 20 h. 30 : Casta Diva. — B.P.I., 18 h. : la Semaine sainte en Espagne.
Théâtre de la Ville (887-54-42), 18 h. 30 : Moshe Efrati Kol Demama Dance Company; 20 h. 30 : le Légataire universel.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. : Moïse.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Do ré mi pas folle ; 20 h. 30 : Amélia.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. : Contes d'hiver. — Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : le Prince heureux.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J' suis bien.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Joker Lady.
Fondation de l'Allemagne (589-32-26), 21 h. : les Bonnes.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), 21 h. : Alain Aurenche; 22 h. 30 : J.-L. Debatice. — Théâtre noir, 18 h. 30 : les Inentendus ; 20 h. 15 : Albert ; 22 h. 15 : Archéologie. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : les Visages de Lilith ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : Idée fixe.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : l'Azalée.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : la Belle et la Bête.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Lili Calamboula (dernière).
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : le Cavalier seul.



Plaisance (320-00-06), 22 h. 30 : Rose, les épines de la Passion.
Poche-Montparnasse (548-92-97), 21 h. : Une place au soleil.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Contes et exercices.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : l'Asile.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : Viva Mexico.
Salon Permanent (633-12-16), 20 h. : Tarot.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
T. A. I. - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : le Journal d'un fou.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : 13 515 francs.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin ; 22 h. 15 : Dracula-Waltz.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Pourquoi m'avez-vous appelé ? ; 22 h. 15 : Mythes et termites.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : les Enfants de Zombi.
Théâtre 347 (526-29-06), 21 h. : la Poube.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une chambre pour enfant sage.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 45 : le Bel Indifférent ; le Menteur ; 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana ; 23 h. 15 : Daniel Roux.
Bistrot des Halles (233-33-20), 23 h. : Bernard Dimey.
Blancs-Manteaux (887-15-76), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade ; 23 h. 45 : P. Triboulet.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Si être heureuse était conté.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte; 22 h. : les Deux Suisses; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Riou-Pouchain.
Cafessaïon (278-46-42), 21 h. 30 : Jacques Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Le Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : C'était.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : Home ; 22 h. : Six points de suspension ; 23 h. 30 : J.-P. Rambal.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : R. Bohringer ; 21 h. 30 : H. Christiani ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Claude Astier ; 21 h. 45 : Dominique Mac Avoy.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : Bobok ; 22 h. 30 : M. Fanon.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : J.-P. Réginal ; 22 h. : Michèle Leho.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : B. Arnac ; 21 h. 15 : le Président.
Fer-Play (707-96-99), 20 h. 30 : L'esprit qui vole ; 22 h. : Rivage ; 23 h. 15 : Plurielle.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Le Marche-Pied (636-72-45), 21 h. 30 : D. Panerat.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II, 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach, Bagatelle ; 21 h. 30 : L. Arti.
Sélénite (354-53-14), I, 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II, 21 h. : Sornettes d'alarme.
Splendid, 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : P. et M. Jolivet ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde; 21 h. 30 : Magnifique, magnifique ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
Vieille-Grille (707-60-93), 20 h. 30 : Ma vie est un enfer, mais je ne m'ennuie pas ; 22 h. : Bussi ; 22 h. 30 : Vies et morts d'un chien.

Les music-halls

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Renaud.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : Jacques Douai.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h 30 : Négroropéen-Express.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : P Font et P. Val.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 45 : J.-M Caradec.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Enrico Macias.

Vendredi 4 avril

Palais des sports (828-40-90), 21 h. : Holiday on Ice.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre du Ranelagh (288-64-44), 20 h. 30 : J.-C. Vannier.

La danse

Théâtre des Champs-Elysées (225-44-36), 20 h. 30 : Ballets du vingtième siècle (Mahler).
Théâtre Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Compagnie de l'Orme orange.
Palais des congrès (758-22-53), 20 h. 30 : Ballet de l'Opéra de Paris (le Lac des cygnes).

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : G. et B Picavet (Chopin, Brahms, Herz...).
Sainte-Chapelle, 20 h. 30 : Quatuor Parrot (Telemann, Vivaldi, Bach...).

Jazz, pop, rock, folk

Bataclan (700-30-12), 20 h. : Headboys.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : M. de Villers, M. Fosset Quintet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Rizome encore ; 22 h. 45 : El Grande Melao.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Jo Lee Wilson Quartet.
Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Groupe Lo.
Gibus (770-78-88), 22 h. : Breakers Speakers.
Petit-Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Metropolitan Jazz Band.
Petit-Opportun (236-01-36), 22 h. : Nazare Pereira.
Riverbop, 21 h. 30 : Gordon Beck, A. Holsworth, J.-F. Jenny Clarke, Aldo Romano.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Caude Luter.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot con, monsieur, le dialogue n'est plus possible.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Dans la région parisienne

Boulogne, T. B. B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : la Vie en pièces. — Petit Sorano, 21 h. : Pad' pomme'ad.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

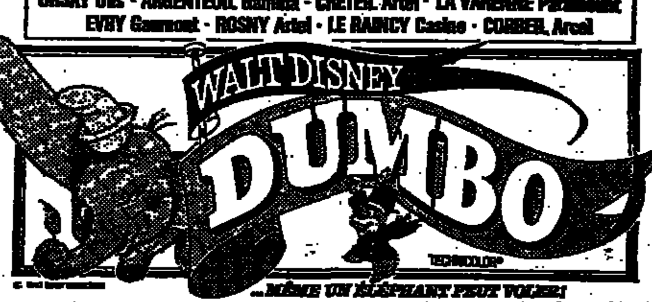
Chaillot (704-24-24), 16 h. : le Trouillard du Far-West, de N. Taurog ; 18 h. : Jésus-Christ Superstar/ de N. Jewison ; 20 h. : Persona, d'I. Bergman ; 22 h. : Star, de R. Wise.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Baruch, d'E.-A. Dupont ; 17 h., Cinéma italien : le Bourreau de Venise, de G. P. Callegari ; 19 h., Cinéma russe et soviétique : Plusieurs interviews sur des problèmes privés, de L. Gogoberidze ; 21 h., Hommage à M. Jancso : Les cloches sont parties pour Rome.

Les exclusivités

ALEXANDRIE POURQUOI ? (Egypt., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
ALIEN (A., v.o.) (*) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
AMITYVILLE (A., v.f.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60).
AURELIA STEINER (F.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'AVARE (F.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e 322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (322-37-41).
BLACK JACK (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; (v.f.) : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
BUFFET FROID (F.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CERTAINES NOUVELLES (F.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic, 14e (542-67-42).
C'EST PAS MOI, C'EST LUI (F.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Ternes, 17e (380-10-41).
C'ETAIT DEMAIN (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
CHAP'LA (Ant.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Moulin Rouge, 18e (606-63-26).
CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE COMBAT DES 7 TIGRES (Chin., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA DEROBADE (F.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v.-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).
ELLE (A., v.o.) (*) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — (V.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ETALON NOIR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — (V.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
LES EUROPEENS (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — (V.f.) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Impérial, 2e (742-72-52).
LA FEMME FLIC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Madeleine, 8e (742-03-13).
FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
FOG (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93); Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
FRANCE, MERE DES ARTS, DES ARMES ET DES LOIS (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
GEEL (Fr.-Belg.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours impairs.
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUIGNOLO (F.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72); U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359 41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
I COMME ICARE (F.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
IMAGES D'UN DOUX ETHNOCIDE (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JOSEPH ET MARIE (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
JUBILEE (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
JUSTICE POUR TOUS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er



DANS 10 SALLES : PARIS - PÉRIPHÉRIE
(Voir lignes programmes)



MERCREDI 9 AVRIL

SIGNORET ROCHEFORT SEYRIG

UN FILM DE MOSHÉ MIZRAHI

Chère inconnue

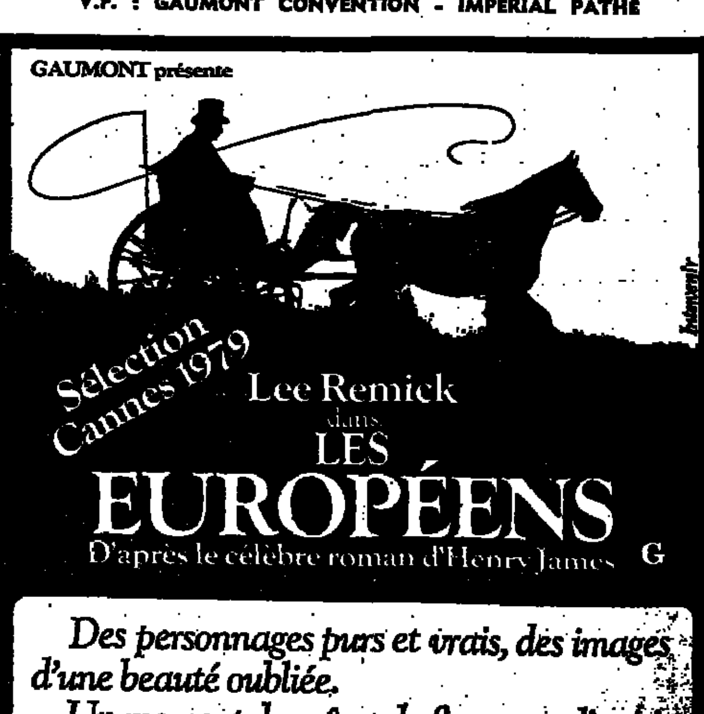
PARAMOUNT ÉLYSÉES vo, écran géant Dolby - PUBLICIS MATIGNON vo PARAMOUNT ODÉON vo - MÉDICIS vo - PARAMOUNT MAILLOT PARAMOUNT OPÉRA écrant géant Dolby - PASSY - PARAMOUNT MONTMARTRE - PARAMOUNT BASTILLE - CONVENTION SAINT-CHARLES - PARAMOUNT MONTPARNASSE - PARAMOUNT ORLÉANS PARAMOUNT GALAXIE - PARAMOUNT GOBELINS - PARAMOUNT MARIVAUX — Périphérie : Village Neuilly - Elysées 2 La Celle-St-Cloud Paramount La Varenne - Paramount Orly - Club Colombes - Buxy Boussy-Saint-Antoine - Cyrano Versailles - Alpha Argenteuil

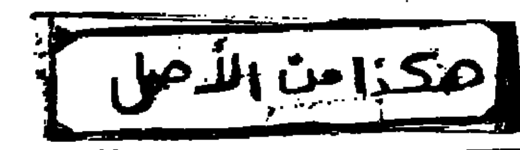


A PARTIR DU 9 AVRIL

JERRY LEWIS
SON NOUVEAU FILM !
AU BOULOT... JERRY

V.O. : ÉLYSÉES POINT SHOW - GAUMONT HALLES - CLUNY ÉCOLES
7 PARNASSIENS
V.F. : GAUMONT CONVENTION - IMPÉRIAL PATHÉ





SPECTACLES

(297-49-70) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA MALADIE DE HAMBOURG (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).

MA CHERIE (F.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354 39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

1941 (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V. f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11), h. sp.

MONDO CARTOON (D.A., v.o.) : La clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).

LA MORT EN DIRECT (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).

LES MUPPETS (Ang., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

NOCES DE SANG (Mar., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LE NOIR PRINTEMPS DES JOURS (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

L'ŒIL DU MAITRE (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

OLD BOYFRIENDS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

LE PAYS DU SILENCE ET DE L'OBSCURITE (All., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23), voir festivals.

LES PETITES FUGUES (Suis.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).

PIPICACADODO (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LE POINT ZERO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

PREMIER VOYAGE (Fr.) : Monte Carlo, 8e (225-09-83) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

RHAPSODIE HONGROISE (Hong., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).

RAS LE CŒUR (Fr.) (*), Marignan, 8e (359-92-82), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LES FILMS NOUVEAUX

QUADROPHENIA, film anglais de Franc Roddam. V.O. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34. V.F. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25).

TENDRE COMBAT, film américain de Howard Zieff. V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

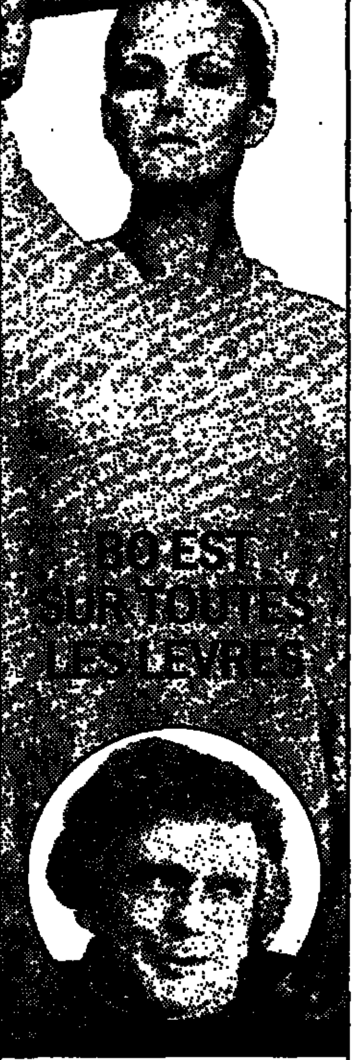
PSYCHOSE, PHASE III, film américain de Richard Marquand. V.O. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). V.F. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

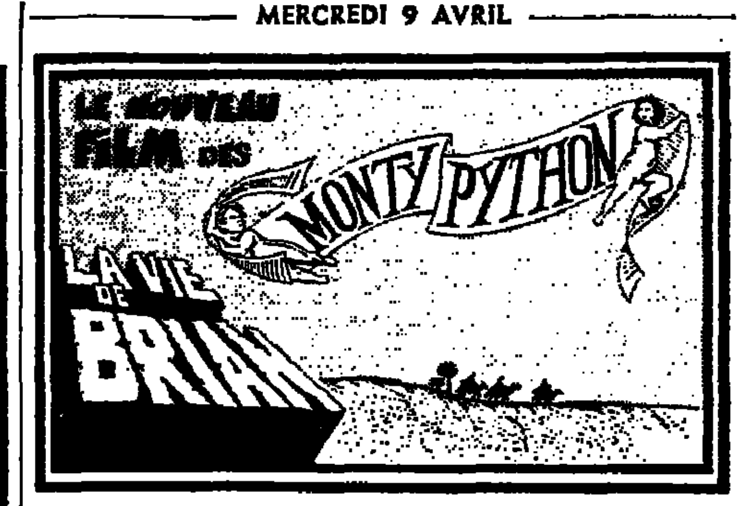
VIVE LES FANTOMES, film tchèque d'Oldrich Lipsky. V.F. : Contrescarpe, 5e (325-78-37), h. sp.







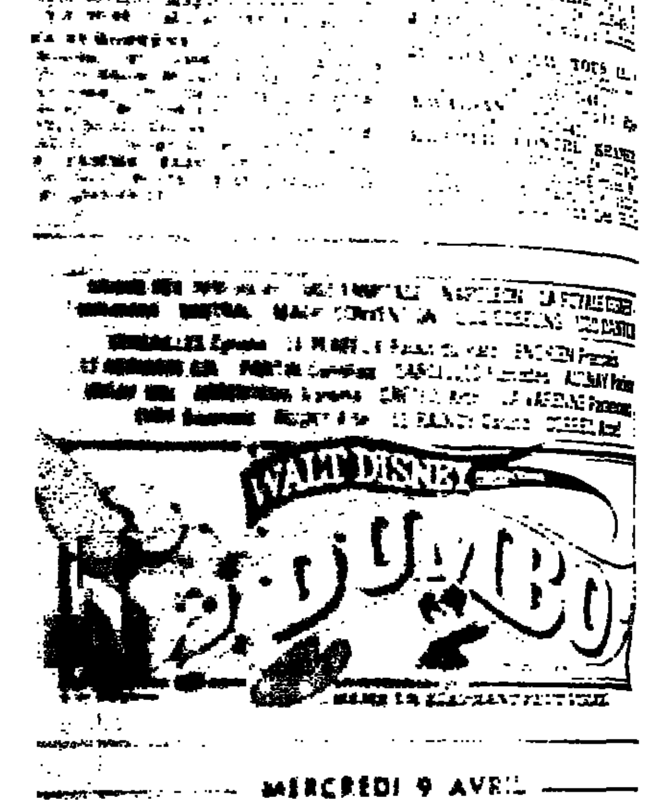












SPECTACLES

REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.), Marais, 4e (278-47-86).
RETOUR EN FORCE (Fr.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.), Gaumont les Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Lumière, 9e (246-49-07), P.L.M. Saint-Jacques, 13e (589-68-42).
SACRES GENDARMES (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-City, 8e (562-45-76), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).
SCUM (Ang., v.o.) (**), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES SEIGNEURS (A., v.o.) Mercury, 8e (562-75-90), La Clef, 5e (337-90-90) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Max Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.), J. Cocteau, 5e (354-47-62) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
STAR TREK (A., v.o.), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Bastille, 11e (343-79-17), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE TAMBOUR (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29).
TESS (Fr.-Brit., v. ang.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; V.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
LES TURLUPINS (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
VIOLENCES SUR LA VILLE (A., v.o.) (**), Quintette, 5e (354-35-40) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
WOYZECK (All., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

Les séances spéciales

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29), 12 h.
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf sam., dim.).
LES DESARROIS DE L'ELEVE TOERLESS (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam. dim.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
EN QUATRIEME VITESSE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
GENESE D'UN REPAS (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), 14 h.
LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), mer., jeudi, ven., sam., à 23 h.
HAROLD ET MAUD (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
HEUREUX COMME UN BEBE DANS L'EAU (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), 14 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15 (sf dim.).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam. dim.).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
LE REGNE DE NAPLES (It.-All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).
SCHUBERT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
SŒURS DE SANG (A., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 22 h., sam. à 24 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.

Les festivals

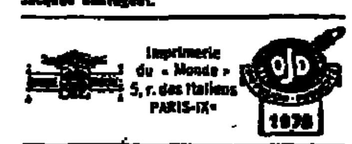
LES MAUDITS D'HOLLYWOOD (v.o.), Action République, 11e (805-51-33) : Vaudou.
J.-L. GODARD, Olympic, 14e (542-67-42) : le Petit Soldat.
CINEASTES ET LITTERATURE (v.o.), Denfert, 14e (354-00-11) : De sang-froid.
SHAKESPEARE (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) : Richard III.
DUSTIN HOFFMAN (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11), 13 h. 30 : Lenny ; 15 h. 45 : le Lauréat ; 17 h. 40 : les Hommes du président ; 20 h. : John and Mary ; 21 h. 45 : le Récidiviste.
LES ANNEES 70 (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : les Visiteurs.
WAJDA (v.o.), Quintette, 5e (354-35-40) : Cendres et diamants.
ROBERT BRESSON, Olympic, 14e (542-67-42) : Quatre nuits d'un rêveur.
SCHROETER-HERZOG (v.o.), Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h. et 24 h. : Les nains aussi ont commencé petits ; 14 h. et 18 h. : la Mort de Maria Malibran ; 16 h. : Signes de vie ; 20 h. : le Pays du silence et de l'obscurité ; 21 h. 30 : Flocons d'or.
HITCHCOCK (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11), 18 h. 30 et 22 h. : les 39 marches ; 20 h. 15 : Une femme disparaît ; (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40) : Une femme disparaît.

ALBERT LAMORISSE, Palace Croix Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : le Ballon rouge, Crin blanc.
CHARLIE CHAPLIN (v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42) : le Pèlerin ; Charlot soldat.
LAUREL ET HARDY (v.f.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 14 h. 15, 17 h. : C'est donc ton frère ; les Deux Légionnaires.
BUSTER KEATON, Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 20 h. 30 : Buster s'en va en guerre ; Campus.
FESTIVAL DU RIRE (v.f.), Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. : les Compagnons de la nouba (Laurel et Hardy) ; 16 h. : les Trois Mariages, Prenez garde au lion ; 18 h. : Ma femme est une sorcière ; 20 h. : To be or not to be (v.o.).
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Une nuit à l'Opéra.
JERRY LEWIS (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Un chef de rayon explosif.
MARLENE DIETRICH (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : Shanghai Express.
FILM NOIR (v.o.), Grands Augustins, 6e (633-22-13) : les Bas-Fonds new-yorkais.
WOODY ALLEN (v.o.), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82), I : Annie Hall ; II : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe... (**).
GINGER ROGERS, FRED ASTAIRE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Amanda.
LES STARS DU CRIME (v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34) : la Meurtrière diabolique.

Les grandes reprises

L'ATALANTE (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
CLEOPATRE (A., v.f.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LA CONQUETE DE L'OUEST (A., v.f.) : Eldorado, 10e (208-18-76).
LE CRIMINEL (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), jours impairs.
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). H. sp.
CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
LE DERNIER ROUND (A.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE DERNIER TANGO A PARIS (It.-Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
DUMBO (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
L'INTENDANT SANSKO (Jap., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
INTERIEURS (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) (*) : Escurial, 13e (707-28-04).
JOUR DE FETE (Fr.) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LOULOU (All.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE MESSAGER (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
MONTY PYTHON (An., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE PETIT JUGE (It., v.o.) : Parnassien, 14e (329-83-11).
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Athéna, 12e (343-07-48), Parnassien, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Cambronne, 15e (734-42-96).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), Opéra-Night, 2e (296-62-56).
QUE VIVA MEXICO (Sov., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
SA MAJESTE DES MOUCHES (An., (v.o.) (*) : Styx, 5e (633-08-40).
SILENCE, ON TOURNE (Fr.) (**) : Maxéville, 9e) (770-72-86), Nations, 12e (343-04-67), Parnassien, 14e (329-83-11), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA SPLENDEUR DES AMBERSON (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), jours pairs.
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46), Secrétan, 19e (206-71-33).
UN ETE 42 (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
VACANCES ROMAINES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60).
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
VIVRE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 4 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
La porte à clé.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Diététique, les mal-aimés de notre alimentation : les légumes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : « Mon père avait raison ».
de Sacha Guitry, réalisation : P.-R. Benayoum, avec F.-E. Delber, M. Dalmes, N. Chollet, J. Barney...
Un homme que sa femme a quitté se consacre à l'éducation de son fils.
22 h 25 Documentaire : La dame de Nazca.
Maria Reiche, surnommée la « dame de Nazca », invite à pénétrer l'œuvre fascinante des hommes de l'ancienne civilisation nazca au Pérou.
23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.

20 h 35 Série : Médecins de nuit.

21 h 35 Apostrophes.
Emission littéraire de B. Pivot.
Juifs et chrétiens devant la souffrance.
Avec MM. G. Bessière *(Journal étonné)* ; E. Wiesel *(le Testament d'un poète assassiné)* ; sœur Lucile Lichery *(Que vos actes parlent Jésus-Christ)* ; Mme C. Vegh *(Je ne lui ai pas dit au revoir. Des enfants de déportés parlent)*, et D. Decoin (pour *le Vicaire du Christ*, de W. F. Murphy).
22 h 50 Journal.
23 h 2 Ciné-club (cycle Godard) : « France tour détour deux enfants ».
Série d'Anne-Marie Miéville et Jean-Luc Godard.
Arnaud dans la rue, Camille dans sa chambre, et Godard qui essaie de tirer au clair un certain nombre de lieux communs obscurs. Une étonnante émission d'informations qui n'était pas faite pour passer si tard.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Douze pour l'aventure : le raid moto Caracas-Rio ; Des livres pour nous.
18 h 55 Tribune libre.
Les femmes et la compétition intellectuelle, avec F. Zeller-Hugodot.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3-Le nouveau vendredi : le portrait d'un flic.
La vie quotidienne d'un inspecteur de police principal qui gagne 5 000 francs par mois. Excellent reportage de Michel Honorin et Anne de Boismilon.
21 h 30 La tête basque.
22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.
Le défi de l'Atlantique.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « La Petite lampe d'argile » et « la Dame Blanche », d'A. Lanoux, lus par F. Chaumette.
19 h. 30, *Les grandes avenues de la science moderne* :
20 h., Relecture : Jules Laforgue.
21 h. 30, Black and blue.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Amour de la musique.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz times (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 30, France et musique.
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 30, Présentation du concert (Festival de Saintes).
21 h., Concert (en direct de l'abbaye aux Dames). « Messe des morts », « Troisième leçon des ténèbres pour le Vendredi saint », « Deux motets pour le jour de Pâques » (à deux voix : « Chant joyeux pour le temps de Pâques, Haec dies » ; à huit voix : « O filii et filiae ») (M.-A. Charpentier), par l'Ensemble Arts Florissants, dir. W. Christie, avec A. Mellon, V. Pattie, M. Courrèges, G. Laurens, D. Visse, E. Lestringant, M. Laplenie, P. Cantor, G. Canton, M. Muller, E. Matiffa et Y. Reperant.
23 h. Ouvert la nuit : Vieilles cires cycle Ginette Neveu ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : hommage à David Munrow.

Samedi 5 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Philatélie club.
12 h 30 Cuisine légère.
12 h 45 La vie commence demain.
Travailler dans l'électricité.
13 h Journal.
En direct de Nice.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
13 h 55, Chapeau melon et bottes de cuir (n° 1) ; 14 h. 44, Un nom en or ; 14 h. 50, Plume d'Elan ; 14 h 54, Découvertes TF 1 ; 15 h 10, Maya l'abeille ; 15 h 34, Télé-troc ; 15 h 42, Un nom en or ; 15 h 46, Ardéchois cœur fidèle (n° 3) ; 16 h 42, Gulp ; 16 h 47, Le magazine de l'aventure ; 17 h 25, Snoopy ; 17 h 50, Avec des idées, que savez-vous faire ?
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous détendre.
Informations et publicité.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Variétés : Escale à Nice.
Réalisation : A. Isker, avec Charles Aznavour, Mireille Mathieu, Michel Fugain, Golden Gate Quartet...
21 h 35 Série : Anna Karénine.
(n° 10 et fin).
Réalisation : B. Coleman.
22 h 30 Télé-foot 1.
En direct de Cannes.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 25 Les jeux du stade.
Tennis : tournoi de Monte-Carlo ; cyclisme ; gymnastique : France-Norvège.
17 h 20 Les moins d'vingt et les autres.
18 h 10 Chorus.
Gary Numan.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : Jésus de Nazareth.
(première partie).
L'Annonciation, la fuite à Bethléem, puis le retour de Joseph, Marie et leur enfant à Nazareth. L'enfance du Christ et le début d'une histoire sainte magnifiquement filmée par Zeffirelli, le cinéaste.
22 h 15 Variétés : Suivez Lecoq.
23 h 10 Documentaire : Les carnets de l'aventure.
Pâques aux Grandes-Jorasses.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Un regard s'arrête : Oriflamme et Gonfanons ; Poèmes en images : l'oiseau.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 Feuilleton : « les Quatre Filles du Dr March ».
Réal. D. Lowell-Rich. Avec S. Dey, E. Plum, D. Mc Guire...
(Deuxième épisode.)
22 h 05 Journal.
22 h 25 Ciné-regards.
Un tournage en extérieur : le film de la semaine : *Premier Voyage*, de N. Trintignant.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : la nouvelle économie anglaise.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches... avec Denis Roche : « Dépôt de savoir et technique ».
11 h. 2, La musique prend la parole : « 1979-1980, les Maîtres chanteurs de Nuremberg », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des arts : l'objet industriel à Beaubourg.
14 h., Sons : Inde... Bénarès (Ghat funéraire).
14 h. 5, Les tramways d'Amsterdam.
16 h. 20, Livre d'or : Chant grégorien à l'abbaye de Senanque.
17 h. 30, Histoire d'une passion : Marthe Robert et les livres (la peur des mots).
18 h. 15, Musique enregistrée.
18 h. 30, Entretiens de carême par le pasteur J.-C. Dubs : le temps de l'épreuve (l'épreuve du fils).
19 h. 30, La R.T.B. présente : la Lettre brouillée (Zola).
20 h., « Les Bonheurs de Sophie », de C. Sylvain.
21 h. 23, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.
23 h., Pâque orthodoxe.

FRANCE-MUSIQUE

8 h. 30, Musiques-chorales : R. de Lassus.
9 h., Samedi : Emission de J.-M. Damian, en direct du Festival de Saintes (L'air du temps de la musique, à travers l'actualité du disque) ; 10 h. 30, Pour mémoire : Bach, Monteverdi ; 12 h. 35, Jazz ; 13 h. 45, Espace Musical ; 14 h. 30, Lyrique.
16 h., Concert du Théâtre d'Orsay : « Symphonie n° 1 en mi », opus 9, arrangement de Webern (Schoenberg), avec P. Fontanarosa, F. Lodéon, A. Marion, J.-C. Pennetier et M. Portal ; « Deux préludes et fugues » (Bach, Mozart), par le Trio à cordes de Paris ; « Piano à quatre mains » (Schubert), avec C. Ivaldi et G. Pludermacher.
17 h. 15, Ouverture : Autour de l'opéra du XXe siècle, œuvres de Berg, Zimmermann, Chostakovitch et Tippett.
19 h. 30, Soirée lyrique (en direct de l'Opéra de Paris) : « Pelléas et Mélisande », drame lyrique de Claude Debussy, d'après Maurice Maeterlinck, avec J. Hynninen, G. Bacquier, R. Soyer, P. Dumont, I. Cotrubas, J. Taillon et l'Orchestre national de l'Opéra de Paris, dir. Lorin Maazel.
23 h. 5, Ouvert la nuit : Comment l'entendez vous ? La modernité en musique, œuvres de Gesualdo, J.-S. Bach, Mozart, Schubert, Schumann, Brahms et Schoenberg ; 1 h., Le dernier concert : soirées de Saint-Aignan, œuvres de Szymanowski et de Debussy.

Dimanche 6 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
9 h 45 Chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe de Pâques.
à Heremence (Suisse).
Prédicateur : Père Mayoraz, supérieur général des Pères de Saint-François-de-Sales.
12 h En direct du Vatican.
Bénédiction papale *urbi et orbi*.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 30 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
de Michel Drucker.
En direct de Nice, avec J. Clerc, M. de Plata, P. Baenner, A. Brica, C. Sauvage, Enrique, E. Leclerc.
16 h 30 Sports première.
En direct de Monte-Carlo, tournoi international de tennis.
18 h Série : Commissaire Moulin.
Affectation spéciale.
19 h 25 Les animaux du monde.
Un squatter sans vergogne : le coucou.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Distrait ».
Film français de P. Richard (1971), avec P. Richard, B. Blier, M. Pacôme, P. Préboist, M.-C. Barrault, R. Bouteille (rediffusion).
Un jeune homme perpétuellement distrait et perdu dans ses rêves bouleverse, par ses bévues et ses méthodes fantaisistes, le fonctionnement d'une agence de publicité. Comédie moderne inspirée d'un « caractère » de La Bruyère. Scénario mince, sens de l'observation, goût de la caricature et le numéro amusant de Pierre Richard.
22 h Zagorsk : La grande Pâque en U.R.S.S.
22 h 45 Documentaire : Le mur de Moretti.
Un grand reportage à ne pas manquer.
Réalisation : J.-C. Arie.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 On we go.
12 h Concert (en liaison avec France-Musique).
Les ouvertures de « Coriolan » et « Egmont » (Beethoven), « Freischutz » (Weber), « Guillaume Tell » (Rossini), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, direction Herbet von Karajan.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Colorado.
(n° 5)
Aussi longtemps que la rivière coulera.
14 h 55 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 45 Des animaux et des hommes.
Le dernier chant des baleines.
16 h 35 Série : Un juge, un flic.
Les drogueurs.
17 h 40 Majax : Passe-passe.
18 h 15 Dessine-moi un mouton.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : Jésus de Nazareth.
(deuxième partie).
22 h 15 Document de création : La chevauchée de l'or.
N° 1. La passion.
22 h 40 Jazz : Grande parade du jazz.
Soprano Summit.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.
Images du Portugal.
10 h 30 Mosaïque.
Emission préparée par T. Fares et J.-L. Orabona. Reportage : « La deuxième génération : des enfants d'immigrés témoignent ». Variétés : José Cid (Portugal), Marthe Zambo (Cameroun), Ben Tobbal (Algérie), Talip Ozkan (Turquie).
16 h 40 Prélude à l'après-midi.
De Couperin à Jolivet, avec R. Flachot, violoncelle ; C. E. Naudrup, piano.
17 h 40 Regards sur la vie en France.
Pour un art populaire.
18 h 40 Série : l'Aventure (les Histoires du loup).
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Rire et sourire au Comic' Palace.
20 h 30 Les grandes villes du monde : *Londres*.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3.
Cyrano de Bergerac.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle I. Thalberg) : « Une nuit à l'Opéra ».
Film américain de S. Wood (1935), avec les Marx Brothers, M. Dumont, S. Rumann, K. Carlisle, A. Jones, W. King, E. Keane (v.o. sous-titrée, N.).
Groucho, Chico et Harpo, après avoir voyagé en fraude d'Italie aux Etats-Unis, perturbent une représentation à l'Opéra de New-York pour imposer un jeune ténor et une jeune soprano.
Le délire burlesque des frères Marx contrôlé par Irving Thalberg, qui leur imposa un scénario construit. Ce n'est pas un de leurs films subversifs, mais une comédie loufoque avec des séquences irrésistibles. A voir, de toute façon.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : le Grand Orient de France.
10 h., Messe pontificale de Pâques, à la cathédrale du Havre.
11 h., Regards sur la musique : « Histoire de la Résurrection », d'H. Schütz.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Concert de la formation de chambre du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Myrat, donné au studio 105 de la Maison de Radio-France.
14 h., Sons : Inde... Bénarès, Bénarès (Mariage).
14 h. 5, La Comédie-Française présente : « l'Ombre de la Ravine » et « la Fontaine aux saints », de J.-M. Synge.
16 h. 5, Hommage à Joseph Kosma.
17 h. 30, Escales de l'esprit : « les Mémoires d'un âne », de la comtesse de Ségur.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Maurice Blanchard ou le témoin escamoté.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : musique et performance, par D. Caux.
23 h., Musique de chambre : Charpentier, Dobos, Chausson.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques et légères : pastorale pascale et printanière.
7 h. 40, Opéra-bouffon : « le Pont des soupirs » (Offenbach), dir. J.-P. Izquierdo.
9 h. 2, Les chants de l'âme : Géorgie.
9 h. 30, Cantate pour le dimanche de Pâques : BWV 6, de Bach (« Bleib bei uns denn es will Abend werden »).
10 h. 30, Les petites oreilles : disques présentés par les enfants.
12 h., Le concert de midi (en simultané avec Antenne 2) : Ouvertures de : « Guillaume Tell » (Rossini), « Freischütz » (Weber), « Egmont », « Coriolan » (Beethoven), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan.
13 h. 5, Tous en scène : Fred Astaire ; 13 h. 30, Jeunes solistes : A. Munier, baryton, C. Cebro, pianiste.
14 h. 15, Les après-midi de l'orchestre : « Neuvième symphonie » (Beethoven), dir. A. Toscanini.
16 h. 15, La tribune des critiques de disques : « la Damnation de Faust » (Berlioz).
19 h., Jazz vivant, par A. Francis : le concert du grand orchestre de l'U.E.R. à Helsinki.
20 h. 5, Le concert du dimanche (présentation).
20 h. 30, Concert (Semaines musicales de Budapest 1979) : « Symphonie n° 1, classique » (Prokofiev), « Symphonie n° 9 en mi bémol majeur » (Chostakovitch), « Symphonie n° 5 en mi mineur » (Tchaïkovski), par l'Orchestre de l'Etat hongrois, dir. Giuseppe Patane.
22 h. 30, Une semaine de musique vivante.
23 h. 30, Ouvert la nuit : Equivalences (émission ouverte aux compositeurs aveugles), œuvres de Jean Langlais, Louis Vierne ; 0 h. 5, Rites et traditions populaires, par A. Almuro.

Le Monde

société

MALGRÉ UN SÉVÈRE « FILTRAGE » DES ÉTRANGERS

La France reste une terre d'asile

Au cours de son dialogue avec les jeunes samedi 29 mars au Bourget, M. Giscard d'Estaing a annoncé que la France s'apprêtait à accueillir en mai cinq mille nouveaux réfugiés du Sud-Est asiatique. En cinq ans, soixante-dix mille personnes de cette région auront trouvé refuge en France.

Citant le chiffre total de cent cinquante mille réfugiés politiques, M. Giscard d'Estaing avait affirmé, le 26 février, à TF 1 : « La France est probablement de tous les pays du monde celui qui a fait le plus en faveur des droits de l'homme. » (« le Monde » du 28 février.) Ce point de vue est partagé par le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, qui considère que la réputation de la France comme terre d'asile n'est pas usurpée.

Cette tradition va-t-elle se perpétuer ? Oui, si l'on en juge par l'accueil réservé aux réfugiés du Sud-Est asiatique. Non, si l'on considère les obstacles de plus en plus nombreux auxquels se heurtent les étrangers qui cherchent à s'installer en France : la loi Bonnet, le projet de loi Stoléru, etc. Les troubles, qui agitent le monde et la crise économique expliquent que la France doit faire face depuis quelques mois à une nette augmentation des demandes de statut de réfugié politique. Mais, déjà, il est moins facile d'obtenir ce statut.

Le nombre d'étrangers auxquels la France accorde le statut de réfugié politique est à peu près constant. Il était de cent soixante-dix mille environ entre 1963 et 1970, avant de chuter à cent trente-six mille, après de nombreux départs, en 1971. Mais il est remonté depuis (cent quarante-deux mille huit cent huit en 1979). Cette relative stabilité fait apparaître des modifications importantes lorsqu'on regarde les pays d'origine. Un fort contingent de Chiliens a trouvé refuge en France après le renversement de Salvador Allende en 1973, suivi, en 1975, à la chute de Saigon, des premières vagues de Vietnamiens. Le nombre de ceux-ci n'a cessé de croître depuis, comme celui des Cambodgiens.

Le gouvernement a décidé, en janvier 1979, de retirer le statut aux Espagnols vivant en France, considérant, après la mort de Franco, que les circonstances qui avaient justifié leur accueil étaient devenues « *caduques* ». Les cartes de ces réfugiés leur sont reprises progressivement, à l'exception des Basques, qui, pour certains, bénéficient encore du statut.

N'obtient pas celui-ci qui veut. Aux termes de la convention de Genève signée le 28 juillet 1951 par les pays membres des Nations unies, n'est considéré comme réfugié politique que celui qui a fui son pays d'origine en raison des « persécutions » dont il craint d'être l'objet « *du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* ». La définition, on le voit, est restrictive. Un simple opposant ou une personne fuyant son pays pour échapper à une guerre civile n'est pas un réfugié au sens de la convention de Genève. Cette règle a été rappelée le 13 juillet 1976 par le Conseil d'Etat dans un arrêt visant des Libanais auxquels l'administration avait refusé le statut de réfugié. Ces Libanais sont néanmoins restés en France où on leur avait accordé le droit d'asile.

L'étranger qui sollicite le statut de réfugié doit, à son arrivée en France, se présenter à la police. Ce n'est qu'ensuite que l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) décide s'il y a lieu ou non de lui accorder le statut. Comme celles de tout organisme administratif, les décisions de l'OFPRA sont soumises à un filtrage. Le premier émane de la commission de recours des réfugiés à laquelle la personne qui se heurte à un refus peut s'adresser. Cette commission compte trois membres : un conseiller d'Etat, qui en est le président, un représentant de l'OFPRA et le représentant pour la France du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.). Lorsque la commission reconnaît la qualité de réfugié à celui qui la sollicite, l'Office est tenu de la lui accorder. Dans le cas contraire, il reste un ultime recours devant le Conseil d'Etat.

La qualité de réfugié comporte certains avantages, dont l'octroi de cartes de séjour et de travail. Elle implique un devoir de réserve auquel ne sont pas tenues les personnes qui, comme ce fut le cas de l'ayatollah Khomeiny à Neauphle-le-Château, bénéficient du simple droit d'asile.

L'OFPRA se montre assez libéral pour l'octroi du statut : environ 6 % de refus en 1977 et 1978, dont 10 % à peu près sont annulés par la commission. Sans être considérable, l'aide dont bénéficient ces réfugiés à leur arrivée en France de la part du ministère des affaires *via* le service social d'aide aux émigrants n'est pas négligeable : 1 000 francs par adulte, auxquels s'ajoutent 720 francs par enfant de plus de dix-huit ans et 350 francs par enfant mineur. Cette aide est attribuée pour trois mois aux personnes qui ne trouvent pas de place ou ne souhaitent pas bénéficier de l'accueil d'un centre d'hébergement.

Par l'application qu'elle fait de la convention de Genève et l'aide qu'elle apporte aux réfugiés, la France, au regard de beaucoup de pays, ne faillit pas à sa réputation de terre d'asile. C'est notamment l'opinion du H.C.R., qui regrette qu'en quelques années elle soit passée du quatrième au quatorzième rang des pays qui alimentent le budget du Haut Commissariat.

Ce satisfecit doit être cependant tempéré. Depuis 1974, la France a pratiquement fermé ses frontières aux travailleurs étrangers. Il en résulte un net accroissement du nombre des émigrés qui, pour tourner la difficulté, demandent le statut de réfugié politique. Les statistiques de l'OFPRA traduisent ce phénomène. L'Office, qui, jusqu'à 1978, refusait 6 % des demandes, en a écarté, en 1979, près de 15 %. Les dossiers s'accumulent sur le bureau de la commission des recours dont les délais d'examen atteignent maintenant douze à dix-huit mois. Cette attente bénéficie en principe à ceux qui sollicitent le statut, car l'autorisation provisoire de séjour et de travail qui leur est délivrée leur est, jusqu'à épuisement des voies de recours, renouvelée.

Mais le caractère suspensif du recours ne résulte que de l'usage, de sorte qu'on peut craindre que l'afflux massif de faux réfugiés ne conduise bientôt le gouvernement à appliquer la loi, dans certains cas au moins, c'est-à-dire refouler les étrangers auxquels l'OFPRA refuse ce statut, même si la commission n'a pas encore tranché leur cas.

Cette métamorphose de réfugiés économiques en réfugiés politiques est un phénomène auquel l'Allemagne fédérale est aussi confrontée (*le Monde* du 20 mars). Le danger existe de voir les autorités françaises filtrer plus sévèrement les demandes de statut, même lorsqu'elles émanent de personnes se prétendant à juste titre « persécutées ».

La deuxième réserve vient des modifications qui ont été apportées par la « loi Bonnet » du 10 janvier 1980 à l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur les étrangers. Pour l'essentiel, cette loi permet de refouler à la frontière les étrangers dont la présence constitue une menace pour l'ordre public ou qui s'y présentent sans « *garanties de rapatriement* ».

En principe, ces nouvelles dispositions ne visent pas les personnes qui sollicitent le refuge politique. Leur statut relève d'une convention dont la valeur juridique, comme le rappelle l'article 2 de l'ordonnance de 1945, est supérieure à la loi. Mais elle laisse une plus grande liberté d'appréciation à la police des frontières qui, en cas de doute, peut être tentée de refouler celui qu'elle considère, à tort, comme un faux réfugié.

La dernière inquiétude vient des accords contre le terrorisme international que la France a récemment signés, la convention de Strasbourg, le 27 janviers 1977, et celle de Dublin, le 4 décembre 1979.

Ces deux conventions n'ont pas encore été ratifiées, et il n'est pas prévu pour l'instant qu'elle le soient. Mais elles sont une épée de Damoclès sur le droit d'asile, car elles permettent d'extrader plus facilement qu'auparavant les auteurs d'infractions politiques qui bénéficient aujourd'hui de garanties supérieures à celles accordées aux malfaiteurs (*le Monde* du 5 décembre 1979). Là encore il est à craindre que ces deux accords, qui seront complétés au mois de mai par l'adoption du projet français d'espace judiciaire entre les Neuf, n'aient une incidence négative sur la protection que les étrangers comptent trouver en France.

L'extradition de Francesco Piperno et de Lanfranco Pace, accusés de participation au meurtre d'Aldo Moro, celle de Klaus Croissant, qui souhaitait obtenir le statut de réfugié politique, montrent que si le nombre annuel d'extraditions (cent cinquante environ) varie peu, il existe, de la « loi Bonnet » à la fermeture des frontières aux travailleurs étrangers, des menaces sur le droit d'asile dont la France continue à s'affirmer le champion.

BERTRAND LE GENDRE.

142 808 réfugiés politiques

Cent quarante-deux mille huit cent huit étrangers bénéficiaient, le 31 décembre 1979, du statut de réfugié politique en France.

● EUROPE

Albanais : 490 ; Arméniens : 9 893 ; Bulgares : 843 ; Hongrois : 5 709 ; Polonais : 15 981 ; Roumains : 3 539 ; Tchécoslovaques : 2 069 ; U.R.S. Baltes : 1 687 ; Géorgiens : 310 ; Russes : 10 245 ; Ukrainiens : 3 227 ; Yougoslaves : 7 705 ; Espagnols : 23 540 ; Portugais : 282. Divers : 845.

Total pour l'Europe : 85 985.

● ASIE

Afghanistan : 31 ; Bangladesh : 8 ; Birmanie : 4 ; Boutan : 3 ; Cambodge : 16 594 ; Chine : 824 ; Corée : 7 ; Formose : 1 ; Inde : 3 ; Indonésie : 13 ; Irak : 42 ; Iran : 35 ; Israël : 7 ; Jordanie : 1 ; Laos : 13 354 ; Liban : 2 ; Malaisie : 1 ; Pakistan : 12 ; Philippines : 9 ; Sri-Lanka : 27 ; Syrie : 93 ; Tibet : 16 ; Turquie : 410 ; Vietnam : 16 872 ; Yémen : 2.

Total pour l'Asie : 47 571.

● AFRIQUE

Afrique du Sud : 22 ; Algérie : 83 ; Angola : 153 ; Bénin : 52 ; Burundi : 37 ; Cameroun : 17 ; Centrafrique : 32 ; Comores : 3 ; Congo : 89 ; Egypte : 1 350 ; Ethiopie : 315 ; Ghana : 142 ; Guinée-Bissau : 39 ; Guinée-Equatoriale : 2 ; Guinée : 250 ; Libye : 4 ; Mali : 14 ; Madagascar : 9 ; Maroc : 223 ; Mozambique : 1 ; Nigéria : 25 ; Niger : 1 ; Ouganda : 39 ; Rhodésie : 5 ; Ruanda : 19 ; Sénégal : 2 ; Somalie : 1 ; Sierra-Leone : 2 ; Soudan : 4 ; Tanzanie : 6 ; Tchad : 5 ; Togo : 38 ; Tunisie : 73 ; Zaïre : 583.

Total pour l'Afrique : 3 636.

● AMERIQUE

Argentine : 605 ; Bolivie : 153 ; Brésil : 240 ; Chili : 3 231 ; Colombie : 27 ; Cuba : 39 ; République Dominicaine : 31 ; Equateur : 21 ; Guatemala : 4 ; Haïti : 684 ; Honduras : 1 ; Mexique : 3 ; Nicaragua : 7 ; Paraguay : 21 ; Pérou : 46 ; San-Salvador : 2 ; Uruguay : 581.

Total pour l'Amérique : 5 616.

SPORTS

Jeux olympiques

M. RONALD REAGAN SE PRONONCE POUR LE BOYCOTTAGE

M. Ronald Reagan, candidat à l'investiture du parti républicain pour la présidence des Etats-Unis, s'est prononcé sans équivoque jeudi 3 avril à Los Angeles pour le boycottage des Jeux de Moscou « *aussi bien pour les Etats-Unis que pour leurs alliés* ».

M. Ronald Reagan, ancien gouverneur de l'Etat de Californie, a aussi proposé pour « *favoriser la dépolitisation des Jeux* » que les compétitions de 1984 aient lieu en Grèce dans un site appelé à devenir permanent. Le comité d'organisation des Jeux de 1984, qui doivent précisément se tenir à Los Angeles, s'est aussitôt élevé contre ce projet.

A Washington, le gouvernement américain a repoussé une proposition du conseil consultatif des athlètes consistant à permettre aux sportifs américains de prendre part aux épreuves de Moscou, mais de boycotter les cérémonies protocolaires.

M. Harold Brown, secrétaire à la défense, a déclaré que, si le Comité olympique des Etats-Unis (USOC) se prononçait le 13 avril contre le boycottage, « *ce serait un coup porté à la sécurité des Etats-Unis* ».

● RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré au tennisman Yannick Noah (*le Monde* du 3 avril), il fallait lire : « *Je suis bas d'état depuis un mois...* » et non « *Je suis bandette...* », comme une erreur de transmission nous l'avait fait écrire.

Football

LES DOUZE ACCUSÉS DANS L'AFFAIRE DES PARIS CLANDESTINS ITALIENS SONT REMIS EN LIBERTÉ.

Rome (*A.F.P.*). — Les onze joueurs de football et le président de l'A.C. Milan incriminés dans l'affaire des paris clandestins sur les matches de football en Italie ont été remis en liberté jeudi 3 avril après le versement d'une caution allant de 20 millions de lires (100 000 francs) à 5 millions de lires (25 000 francs). Les deux accusateurs des joueurs, à l'origine de la découverte du scandale, MM. Massimo Cruciani et Alvaro Trinca, avaient bénéficié d'une mesure identique lundi 31 mars.

Dans l'immédiat, alors que la magistrature italienne et la fédération italienne de football poursuivent leurs enquêtes respectives, le président de Milan et les joueurs restent suspendus pour une durée de deux mois reconductible.

TENNIS. — *En huitièmes de finale du tournoi de Monte-Carlo, l'Argentin Guillermo Vilas a battu l'Américain Bill Scanlon, 6-3, 6-1, et l'Américain John McEnroe s'est qualifié aux dépens de l'Italien Corrado Barazzutti, 6-1, 0-6, 6-2. En quarts de finale, le Suédois Bjorn Borg a dominé l'Argentin José-Luis Clerc, 7-5, 6-3, et l'Américain Vitas Gerulaitis s'est imposé face au Chilien Hans Gildemeister, 6-1, 6-4.*

La Semaine sainte en Espagne

Le retour de Tartuffe

De notre correspondant

Madrid. — Tartuffe est de retour. La comparaison avec le personnage de Molière est faite par le quotidien indépendant *El Pais* dans son éditorial du mercredi 2 avril. Les autorités vont, en effet, interdire le nu, sur la scène comme à l'écran, du jeudi au samedi de Pâques. Pendant trois jours, donc, pas de strip-tease dans les cabarets madrilènes, pas de films pornographiques dans les salles spécialisées. Les Espagnols sont invités à faire maigre et à regarder leur télévision, qui présentera un nombre impressionnant d'émissions religieuses.

C'est la première fois depuis le rétablissement de la démocratie que le pays est soumis à une telle offensive de pudeur. Sous le franquisme, les choses étaient plus claires : les salles de spectacles fermaient pen[...]t la Semaine sainte. Comment peut-on confondre le refus du déshabillé avec la nécessité pour les croyants de la méditation religieuse pendant les jours de Pâques ? *El Pais* se pose la question et publie un article enflammé sur les nouveaux Tartuffe au pouvoir.

Le principal quotidien de Madrid se demande s'il [ne] faudrait pas par la même occasion recouvrir temporairement d'un voile les nus de Rubens et de Goya exposés au musée du Prado. « *Piété rance* », « *archaïsme* », « *super[...]* », écrit-il à propos de cette mesure qu'il met en parallèle avec l'indulgence dont bénéficient les spectacles — autrement plus pernicieux — qui incitent à la haine ou à la violence.

En présentant le programme pascal de télévision, l'hebdomadaire communiste *la Calle* s'en prend, pour sa part, aux « *curés de toujours reconvertis aujourd'hui en cadres de l'Opus Dei* ». Les hommes de l'Opus sont, dit-on, bien placés à la direction de la télévision. Les programmes de cette fin de semaine sur le petit écran sont fort chargés : des « *méditations sur le Carême* », trois jours de suite sur les deux chaînes, un film intitulé *Le jour où est mort le Christ* le jeudi saint, et le lendemain le *Dies Irae*, de Dreyer, un « en direct » depuis la place Saint-Pierre de Rome, un autre depuis une église de dominicains, un drame liturgique, etc.

Les ministres de Franco interdisaient les expositions de nus de Picasso. La veine n'est pas tout à fait tarie : les dispositions prises pour Pâques s'ajoutent à d'autres manifestations du même genre. Récemment, un procureur de Barcelone a réclamé trois mois de prison et neuf ans d'interdiction professionnelle pour deux journalistes qui avaient publié dans des revues des photos de vedettes dans le plus simple appareil...

CHARLES VANHECKE.

Trois livres sur « un autre socialisme »

(*Suite de la première page.*)

Dans son essai au titre nostalgique *Adieux au prolétariat*, André Gorz (3) défend une thèse plus radicale. Selon lui, la classe ouvrière traditionnelle n'est plus qu'une minorité privilégiée. En revanche, grossissent les rangs d'un néoprolétariat post-industriel des sans-statut et des sans-classe qui occupent des emplois précaires d'auxiliaires, de vacataires, d'ouvriers d'occasion, d'intérimaires, d'employés à temps partiel (4). Pour cette nébuleuse d'individus changeants, la grande affaire n'est pas de prendre le pouvoir afin de bâtir un monde, mais de « *reprendre chacun le pouvoir sur sa propre vie en la soustrayant à la rationalité productiviste et marchande* ». Cet espace de souveraineté conquis, cette « niche » où construire sa vie personnelle *gratifiante* se présente comme la compensation des contraintes croissantes que l'individu subit dans son travail.

Marx aurait souhaité que le travail social à but économique pût servir à l'épanouissement de l'homme, mais il n'ignorait pas que le « règne de la liberté » (c'est-à-dire l'autonomie) ne commence qu'au-delà du « règne de la nécessité » (c'est-à-dire de l'hétéronomie). A. Gorz enchaîne sur cette intuition et estime qu'il n'y a en effet de solution que dualiste. Le progrès consisterait à subordonner la sphère de l'hétéronomie à celle de l'autonomie, la première assurant la production programmée, planifiée, efficace, de tout ce qui est nécessaire à la vie des individus et de la société, la seconde laissant chacun produire à sa guise seul ou associé avec d'autres des biens et services matériels et immatériels, conformes à ses désirs, à ses goûts, à sa fantaisie.

Selon André Gorz, il ne faut donc pas se faire d'illusion : des systèmes communautaires, autogestionnaires, ne pourront jamais abolir la « sphère de la nécessité » et les fonctions de l'Etat. Seule la communauté monacale permet vraiment de marier les nécessités matérielles et les exigences éthiques, non parce que le règne de la nécessité est aboli mais parce qu'il est sublimé.

La politique de progrès ne peut donc que tendre à réduire la sphère de la nécessité, de transformer l'Etat d'appareil de domination en instrument par lequel la société exerce son pouvoir sur elle-même. Mais cette opération n'aura de chances de succès que si s'établissent de nouveaux types de rapports sociaux, de nouvelles manières de produire, de s'associer, de travailler et de consommer. « *La finalité essentielle du politique n'est... pas l'exercice du pouvoir. Sa fonction est, au contraire, de délimiter, d'orienter et de codifier les actions du pouvoir, de lui assigner ses moyens et ses buts, et de veiller à ce qu'il ne sorte pas du cadre de sa mission.* »

Cette conception d'un « autre socialisme » ou d'un système qui s'inscrirait « au-delà du socialisme » est essentiellement fondée sur le postulat selon lequel il n'est plus question pour le travailleur de se libérer au *sein* du travail, mais de se libérer le plus possible *du* travail.

Le procès de la division du travail...

D'autres penseurs ne vont pas si loin et ne désespèrent pas de rendre au travail social (contraint) un peu de son lustre, à condition de rompre avec toute une théorie et une pratique héritées d'Adam Smith. Tel Jean-Louis Beau dans le livre qu'il vient de publier sous le titre : « *Socialisme et mode de production* (5).

L'essentiel de son message tient dans un long procès de la division du travail. La condamnation n'est pas nouvelle et l'on se rappelle les emportements de Georges Friedmann contre le taylorisme, mais rarement avait été poursuivie à ce point une réflexion sur ses effets dégradants et plus originale, sur ses effets pervers propres à ce mode de production, qui peuvent nuire à l'efficacité générale du système. Selon notre auteur, la qualité du travail et de ses produits est, en effet, affectée par un type d'organisation du travail où personne ne se considère comme réellement responsable, où les machines fournissent les objets standardisés et totalement impersonnels, ressentis finalement comme d'une qualité moindre que les objets artisanaux sur lesquels le consommateur va se précipiter par compensation, comme cela commence à se produire depuis quelques années.

Les effets pervers jouent même sur la quantité de travail produite grâce à ce système. Selon un récent rapport de l'inspection des finances, 380 millions de journées de travail sont perdues chaque année du fait de l'absentéisme, soit un taux moyen de 12 % par rapport au nombre d'heures de travail théoriques, qu'il soit volontaire ou causé par les accidents ou les maladies professionnelles. De même, la rotation excessive du personnel employé, du fait du désintérêt du travail, introduit une perte de production.

La division du travail, au début du vingtième siècle, apportait un surcroît d'efficacité certain. En est-il de même aujourd'hui ? Evoquant les travaux de Christian Sautter (6), Jean-Louis Beau constate que, sauf très rares exceptions, les secteurs qui ont fait le plus gros effort d'investissement en accroissant la part de capital dans leurs processus de production ont enregistré non seulement une baisse sensible de l'efficacité du capital investi mais aussi une baisse d'efficacité économique globale, tandis qu'une tendance inverse se manifestait dans les secteurs où le capital par tête avait le moins progressé.

La division du travail n'est évidemment pas propre au système capitaliste. Dans « *les tâches immédiates du pouvoir des soviets*, Lénine écrivait : « *Il faut organiser en Russie l'étude de l'enseignement du système de Taylor, son expérimentation et son adaptation systématiques.* » Alors que Marx disait, dans le *Capital* : « *La subdivision du travail est l'assassinat d'un peuple.* »

...sous toutes ses formes

Pour Jean-Louis Beau, il faut s'attaquer à la division du travail « *sous toutes ses formes* » pour créer un nouveau type de société. Citons-en quelques-unes où l'on verra que la critique illichéenne des institutions n'est pas loin. Ainsi, réprouvant le divorce spécialiste - utilisateur, notre auteur souhaite la diffusion d'une éducation sanitaire de base de façon que chacun puisse devenir le « *spécialiste* » de sa propre santé, pour les maladies courantes. De même est-il très important de former chacun à apprendre par lui-même. L'art ne saurait se réduire à n'être que le métier des artistes, et « *celui qui ose se prétendre spécialiste de la prise de décision est un charlatan* ».

La division travail manuel-travail intellectuel, villes-campagnes, homme-nature, etc., sont ainsi pourfendues par J.-L. Beau, qui admet tout à fait qu'il ne peut s'agir de supprimer totalement et définitivement la division du travail, mais seulement de la réduire. Il n'est pas question de revenir à un état pré-industriel et il ne faut pas oublier que le travail ne produit pas que des objets, mais aussi des rapports sociaux.

Comment éviter les écueils placés sur le chemin d'une moindre division sociale ? La formule autogestionnaire, chère à l'auteur, ne doit pas être définie *a priori*. Il s'agit non d'un objectif mais d'une direction vers une autonomie qui n'aboutisse pas à un repliement sur soi-même, et des communautés diversifiées et décentralisées qui puissent constituer des îlots de contre-pouvoir.

On voit que ces explorateurs d'un monde plus fraternel tournent essentiellement aujourd'hui autour de la révision du mode de production. « *Réinventer le travail* », c'est aussi le vœu du célèbre économiste britannique E.F. Schumacher, mort en 1977, et dont on vient de traduire en français le dernier ouvrage, *Good Work* (7). Lui aussi s'en prend à l'exaspération de la division du travail, fruit non d'un « système » mais de la technologie qui s'est développée au dix-huitième et au dix-neuvième siècle à la va-comme-je-te-pousse. Il ne s'agit pas de revenir en arrière, mais de se laisser beaucoup moins attirer par le gigantisme, la complexité, les énormes investissements, la violence contre la nature et de s'efforcer de découvrir les structures qui nécessitent une administration *minimale*.

Ces chercheurs socialistes ne sont ni des utopistes ni des idéologues à tout crin. Ils savent que le vrai changement des modèles de production, de consommation, de rapports sociaux, passe par un effort constant pour se changer soi-même. Faute de quoi les plus belles constructions seront bâties sur le sable. Ne soyons pas, comme le craignait Gandhi, à la recherche d'un « *système si parfait qu'aucun de ses membres n'aurait besoin d'être bon.* »

PIERRE DROUIN.

(3) Editions Galilée, 248 pages.

(4) Voir aussi le dernier article de la série de Dominique Pouchin sur « Le syndicalisme en crise » (*le Monde* du 7 mars 1980).

(5) Presses universitaires de France, 196 pages, préface de Jacques Attali, coll. « Economie en liberté ».

(6) Numéro 68 de la revue de l'INSEE, *Economie et Statistique*.

(7) Editions du Seuil, 208 pages. E. F. Schumacher est l'auteur du livre *Small is beautiful*.

JUSTICE

Le recrutement des magistrats

Un bon élève de l'École nationale de la magistrature peut parfois être inapte aux fonctions judiciaires

estiment les sénateurs

Le Sénat a continué, jeudi 3 avril, l'examen du projet de loi organique tendant à étendre les possibilités de recrutement dans la magistrature. Ce projet dont il achèvera la discussion mardi prochain a été déjà sensiblement modifié. Outre les amendements adoptés la veille (*le Monde* du 3 avril), le Sénat a notamment voté jeudi deux dispositions proposées par M Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne). L'une (complétée par le gouvernement) autorise le ministre à déléguer par décret certains magistrats du parquet auprès de la Cour de cassation pour exercer les fonctions de ministère public.

Le second amendement (article 9 *bis)* modifie l'article 25 du statut de la magistrature. Il vise à privilégier la notion *d'aptitude* aux fonctions judiciaires des auditeurs de justice sortant de l'Ecole nationale de la magistrature. Désormais ne pourront plus être inscrits sur la liste de classement les auditeurs qui n'auraient pas préalablement été jugés aptes par le jury. Dans le régime en vigueur aucun jury n'avait jamais usé de ce droit qui était déjà inscrit dans le statut mais selon une procédure ambiguë : l'aptitude se trouvait pratiquement constatée du seul fait de l'inscription sur la liste de classement.

Défendant son amendement qu'approuvent le ministre et le rapporteur, M. Dailly a notamment déclaré : *« Quelqu'un qui a d'excellentes notes peut être considéré comme ne présentant pas les caractéristiques d'un bon magistrat. »*

Les sénateurs ont ensuite approuvé un amendement de M. THYRAUD (R.I., Loir-et-Cher), rapporteur de la commission des lois, ouvrant aux auxiliaires de justice (avocats, avoués, notaires, huissiers) qui entrent dans la magistrature, leurs droits à pension de retraite de l'Etat sous des conditions qui seront fixées par décret.

Un autre amendement de M. Thyraud est voté contre l'avis du ministre. Il tend à réserver l'exercice des fonctions de juge d'instruction à des magistrats ayant au moins trois ans d'ancienneté. Cette disposition, précise le rapporteur, concerne tous les magistrats qu'ils aient été recrutés par l'Ecole nationale de la magistrature ou par voie de recrutement latéral.

M. Peyreffitte, tout en approuvant l'*« inspiration »* de l'amendement, estimait que celui-ci n'était pas réaliste. *« Le juge d'instruction*, déclare-t-il, *est un magistrat spécialisé. Son statut ne doit pas être différent de celui du juge des enfants ou du juge de l'application des peines. (...) Ce que l'on ferait pour le juge d'instruction, il faudrait le faire pour le juge des enfants et pour le juge de l'application des peines. »*

Au cours de la séance de l'après-midi, les sénateurs adoptent un amendement du gouvernement qui prévoit que la commission d'avancement ne sera pas composée différemment selon qu'elle établit la liste d'aptitude ou le tableau d'avancement. Les magistrats membres de cette commission ne seront plus choisis par le garde des sceaux mais désignés par les magistrats eux-mêmes. Le nombre des magistrats du corps judiciaire appelés à siéger dans ladite commission passe de neuf à dix.

Les commissions d'avancement et de discipline

Le Sénat rétablit les dispositions initiales du projet, supprimées par l'Assemblée nationale, relatives à l'élection des magistrats appelés à siéger dans la commission d'avancement et dans celle de discipline du parquet. M. CICCOLINI (P.S., Var) fait approuver la possibilité du recrutement parallèle aux *« assistants des facultés de droit de l'Etat ayant enseigné en cette qualité pendant huit ans au moins »*. Est également voté un amendement qui rétablit la nécessité de l'avis « *conforme* » de la commission chargée d'étudier les demandes d'intégration directe.

Il en est de même pour un amendement de M. Peyrefitte qui prévoit la présence dans la commission d'intégration, de trois personnalités extérieures choisies par l'assemblée générale de la Cour de cassation. Les sénateurs rétablissent une disposition supprimée par les députés, qui prévoit la désignation de suppléants pour les magistrats membres de la commission d'avancement.

Par 144 voix contre 141, l'institution pour les magistrats recevant un « avertissement », d'une procédure d'appel devant les organes disciplinaires de la magistrature, proposée par M. DE CUTTOLI (Gauche dém., Français de l'étranger) est approuvée. En revanche, le Sénat repousse par 158 voix contre 132, comme le souhaitait le ministre de la justice, un amendement de la commission des lois, défendu par M. THYRAUD (R.I., Loir-et-Cher), qui aurait permis aux magistrats de la Cour de cassation atteints par la limite d'âge de demeurer en fonctions jusqu'à l'expiration du semestre suivant la date de leur arrivée à l'âge de la retraite, comme c'est le cas pour les autres magistrats.

M. RUDLOFF (Un. cent., Bas-Rhin) fait voter une disposition donnant aux auditeurs de justice la possibilité d'être inscrits pour tout ou partie de leur scolarité à l'Ecole nationale de la magistrature, sur la liste des avocats stagiaires. Ces auditeurs, dont l'activité serait bénévole, ne participeraient ni à l'élection des membres du conseil de l'ordre, ni aux délibérations des assemblées générales des avocats. Enfin, la responsabilité civile qu'ils encourraient ainsi serait garantie par l'Etat.

L'ABANDON DE L'AMENDEMENT FOYER

Les sénateurs ont apporté deux modifications importantes au texte voté en première lecture par les députés. Comme le souhaitait le gouvernement, les sénateurs, unanimes, ont rétabli la nécessité de l'avis conforme de la commission, qui statue sur le recrutement extérieur des magistrats. La suppression de cet avis conforme donnait la possibilité au gouvernement de recruter sans contrôle, ou presque, des magistrats aux échelons moyens de la hiérarchie. L'amendement de l'Assemblée avait été voté sur l'initiative de M. Jean Foyer, député (R.P.R.) de Maine-et-Loire, président de la commission des lois. M. Alain Peyrefitte avait, après l'émotion suscitée par cette affaire, déclaré que le gouvernement insisterait pour le rétablissement des dispositions initiales.

Les sénateurs sont revenus aussi au texte du gouvernement pour ce qui concerne la composition de la commission chargée de statuer sur l'avancement et le recrutement des magistrats. Jusqu'à présent, cette commission était composée, en partie, de magistrats choisis par la chancellerie, après élection au deuxième degré par leurs pairs. Le projet de loi déposé à l'Assemblée supprimait la possibilité pour le gouvernement de faire un choix parmi les élus.

Le Sénat a ainsi supprimé les deux amendements que critiquaient le plus les syndicats. Il reste que ce projet de loi, même dans sa forme initiale, est désapprouvé par un grand nombre de magistrats, qui y voient, non sans raison, la possibilité de recruter des juges sans les mêmes garanties qu'offre aujourd'hui l'Ecole nationale de la magistrature.

UN MÉDECIN BISONTIN OBTIENT GAIN DE CAUSE CONTRE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

(De notre correspondant.)

Besançon. — Le tribunal administratif de Besançon a annulé une décision par laquelle le directeur de l'administration pénitentiaire avait interdit le 15 février 1979 au docteur Patrick Dorget, médecin généraliste à Besançon, de continuer son activité à la maison d'arrêt de la ville. Selon le médecin, on lui aurait fait grief d'avoir remis directement des calmants à certains détenus alors que les médications doivent être distribuées par les surveillants et absorbées en leur présence. Le docteur Dorget estime qu'il était préférable de les laisser prendre aux détenus en fin de soirée plutôt que de les contraindre à les absorber à 17 h. 30 ou 18 heures. D'autre part, le médecin n'avait pas accepté de répondre à la demande du directeur de la maison d'arrêt qui souhaitait qu'il s'assure de la réalité d'une grève de la faim entreprise par une trentaine de personnes soumises au régime de la tutelle pénale. Enfin, peu de temps après sa nomination à la maison d'arrêt, il avait refusé de se déplacer alors qu'un détenu faisait une crise nerveuse.

C'est en grande partie parce que le directeur de l'administration pénitentiaire avait décidé de se passer de ses services sans lui donner préalablement connaissance de son dossier que le docteur Dorget a obtenu gain de cause devant le tribunal administratif.

LES AFFAIRES DES CASINOS NIÇOIS

Un ancien administrateur du Ruhl soupçonné d'avoir joué le rôle de banquier occulte

De notre correspondant régional

Cannes. — Dans le cours de l'information ouverte après la plainte déposée par la direction générale des douanes contre M. Jean-Dominique Fratoni, P.-D. G. du Ruhl, pour infraction à la réglementation sur les relations financières avec l'étranger (« le Monde » daté 18-19 novembre 1979), un mandat d'arrêt a été délivré par M. Michel Mallard, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Nice, contre un ressortissant italien, M. Cesare Valsania, ex-administrateur du casino niçois. Il est reproché à M. Valsania d'avoir joué un rôle de banquier occulte au sein de l'établissement en utilisant un compte des clients par lequel ont transité illégalement des fonds importants en provenance ou à destination de l'Italie. M. Fratoni — également poursuivi pour fraude fiscale et auquel le Trésor réclame une somme de 90 millions de francs — a fait lui-même l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par le juge Mallard le 8 mars dernier (« le Monde » daté 9-10 mars).

Les poursuites engagées contre M. Valsania sont fondées sur une série d'infractions qui ont été mises en évidence au terme de deux ans d'investigations de la direction nationale des enquêtes douanières (D.N.E.D.). En analysant la comptabilité du Ruhl, les agents de la D.N.E.D. ont notamment remarqué que le casino avait reçu des avances ou consenti des prêts portant sur des sommes importantes — une vingtaine de millions de francs — à des personnes anonymes ne résidant pas en France sans passer par l'intermédiaire d'établissements agréés.

Il a également été établi que la société d'exploitation du Ruhl, la SOCRET, avait bénéficié d'un apport direct de plus de 30 millions de francs de la part d'une personne d'origine libyenne, M. Joseph Faldun (1), sans que la direction du Trésor en ait été avisée. L'enquête des douanes a enfin permis de constater que M. Fratoni avait emprunté et effectué des règlements à titre personnel, représentant plusieurs millions de francs, dans les mêmes conditions d'infraction à la législation des changes.

Un dénominateur commun à toutes ces opérations : M. Cesare Valsania. C'est, en effet, par le compte dont il disposait à la SOCRET que se sont effectués les mouvements de fonds sous forme de virements ou de versements en espèces, françaises et étrangères, à la caisse du casino. Entendu à deux reprises par le juge d'instruction, M. Fratoni a fourni une explication qui n'excuse pas les infractions douanières mais répond à la question de la justification des mouvements de fonds eux-mêmes. *« M. Valsania*, a-t-il déclaré, *était chargé des encaissements auprès des joueurs italiens malchanceux et leur servait également d'intermédiaire pour les dépôts qu'ils effectuaient au profit du casino, en vue de jouer en France. Je l'ai même sollicité pour mes besoins personnels. »*

Cette explication n'est pas *a priori* inacceptable si l'on se réfère au caractère particulier de l'exploitation des grands casinos plus ou moins amenés à servir de banquiers pour les joueurs — bien que la loi l'interdit — ou à faire appel à certains intermédiaires. Elle ne peut pas non plus être admise sans au moins deux remarques : la première se rapporte à l'importance des opérations, surtout celles touchant le « dépôt client ». La seconde tient à la personnalité de M. Valsania.

L'industrie des enlèvements

Né le 3 novembre 1919 à Frosinone (Italie), M. Cesare Valsania a résidé alternativement ces dernières années à Rome, 21, via Fasana, et à Monaco, où il possède un appartement dans l'immeuble Le Bermuda, 49, avenue Hector-Otto. Une suite était également en permanence à sa disposition à l'hôtel Méridien à Nice, qui abrite le Ruhl. Une note confidentielle de la police judiciaire de Nice le désignait, au début de 1977, comme l'un des « banquiers romains » — avec M. Arrigo Lugli, autre administrateur du Ruhl — formant, selon des renseignements fournis par la police italienne, une des branches de la Maffia plus particulièrement chargée de « blanchir » l'argent provenant de l'« industrie » des enlèvements en Italie.

Administrateur du Ruhl à la création de l'établissement en 1973, il a démissionné lors de l'assemblée générale statutaire de la SOCRET du 29 mars 1975. Peu de temps après, son nom avait été cité dans une affaire de rapt suivi d'un double assassinat à Novara, près de Milan. L'espoir de le voir venir s'expliquer devant le juge Mallard est évidemment des plus faibles. Il est possible que des investigations complémentaires soient ordonnées par le magistrat instructeur pour vérifier le compte, bancaire cette fois, que M. Cesare Valsania aurait eu à Nice dans la succursale d'un important établissement financier italien.

Quant à M. Jean-Dominique Fratoni, on le dit en Suisse. En se soustrayant plus longtemps à la justice, il s'expose à un jugement par défaut qui se traduirait vraisemblablement par la prononciation d'une peine maximum. L'avenir de la SOCRET n'est pas moins sombre. Le 16 avril prochain, le tribunal de commerce de Nice examinera l'assignation en liquidation de biens dont elle fait l'objet de la part de l'URSSAF des Alpes-Maritimes pour un arriéré de cotisations de plus de 1 million de francs. Il paraît difficile d'imaginer que la société d'exploitation du Ruhl puisse se survivre encore longtemps alors qu'aucune recette ne vient simplement compenser les charges auxquelles elle a à faire face, dont notamment le paiement d'un loyer trimestriel de 3 millions de francs à la banque La Hénin, propriétaire des murs du casino.

GUY PORTE.

(1) M. Faldun est devenu le 29 septembre 1977 actionnaire et administrateur de la société Palais Vénitien, propriétaire des murs du casino du Palais de la Méditerranée. Il a également été entendu par M. Mallard.

● *L'affaire du casino d'Annecy.* — Trois personnes inculpées dans l'affaire des fraudes du casino d'Annecy (Haute-Savoie), MM. Pierre Joegne, directeur des jeux, Pierre Revillard et Philippe Caisson, ont été remis en liberté sur décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Chambéry. Au total trente-trois personnes ont été inculpées après la découverte de malversations dans cet établissement de jeux.

● *Naufrage d'un chalutier.* — Un chalutier de Saint-Malo, *le Petit-Cachalot*, dont on était sans nouvelles depuis le vendredi 28 mars, alors qu'il pêchait près des côtes anglaises avec quatre hommes à bord, a été déclaré disparu le mercredi 2 avril, les recherches entreprises étant restées vaines. Les quatre marins qui se trouvaient à bord sont M. Auguste Vassal, quarante-trois ans, son fils Michel, dix-huit ans, MM. Michel Chesnel, vingt ans, André Gasson, quarante-six ans.

Faits et jugements

A Rennes, un maire condamné pour ingérence.

Rennes. — Le tribunal de grande instance de Rennes a rendu le mercredi 2 avril un jugement condamnant à trois mois d'emprisonnement avec sursis, pour délit d'ingérence, M. Maxime Merlin, maire de Bagnoles-de-l'Orne (Orne). Par le même jugement, M. Merlin a été relevé de l'incapacité d'exercer une fonction publique qu'aurait pu entraîner cette condamnation.

En 1973, M. Merlin avait acheté pour 50 000 F un terrain de 18 000 mètres carrés situé sur le territoire de sa commune. Par la suite, un accord avait été passé entre lui et un promoteur immobilier en vue d'une revente au prix de 160 000 F, cet accord subordonnant la réalisation de l'opération à la délivrance d'un permis de construire pour l'édification de neuf pavillons, dont l'un devait être acheté par M. Merlin lui-même pour 310 000 F alors que les huit autres étaient proposés à 460 000 F.

Or, c'est M. Merlin qui, en sa qualité de maire, allait donner un avis favorable à la délivrance du permis de construire alors qu'il était encore propriétaire du terrain, ce qui n'était pas mentionné sur la demande mais seulement sur une feuille volante annexée au dossier.

Le tribunal de Rennes, tout en constatant que le permis délivré était conforme aux règles en vigueur de l'urbanisme, a néanmoins retenu le délit d'ingérence. — *(Corresp.)*

● *M. Raymond Soubrenie, bijoutier, rue Saint-Sauveur, à Paris 75002, a été agressé violemment* avant d'être volé par cinq malfaiteurs dont une femme, le mardi 1er avril, à son domicile, rue Joseph-Bara. Les malfaiteurs l'ont obligé ensuite à se rendre à sa bijouterie, qu'ils ont commencé à cambrioler avant d'être surpris par la sonnerie du téléphone. Le montant du vol s'élèverait à plusieurs centaines de milliers de francs. M. Soubrenie aurait, selon *le Canard enchaîné* du 20 février 1980, gravé en 1977 le nom du président de la République sur la crosse d'un fusil de chasse avec des brillants qui lui auraient été offerts par Bokassa.

● *Un insoumis*, M. Gilles Garrec, vingt-deux ans, agent d'exploitation aux P.T.T., a été libéré, lundi 31 mars, à Rennes. Insoumis total sans demande de statut, après une grève de la faim qui a duré seize jours, M. Garrec, qui a été déclaré réformé temporaire par les autorités militaires, avait été arrêté, le 15 mars, à Rennes lors d'une manifestation antimilitariste. — *(Corresp.)*

Dans les Vosges, plainte contre un conseiller général socialiste.

Epinal. — M. Bernard Meyer, maire (P.S.) des Poulières et conseiller général de Brouvelieures (Vosges) depuis mars 1979, a été inculpé, le 26 mars dernier, d'abus de biens sociaux par le juge d'instruction d'Epinal. Les faits remontent à deux ans. A cette époque, M. Meyer était actionnaire à parts égales avec M. Bertucci, de la société Dimatic. En 1979, M. Meyer, qui était directeur général, se sépara de son associé. M. Bertucci lui reprocha notamment de ne pas avoir versé la totalité du capital social de Dimatic. Pour M. Meyer, il s'agit *« d'une histoire bassement politique »*. *« Je suis*, dit-il, *irréprochable. »* Il rappelle le caractère quasi automatique de l'inculpation dès lors qu'il y a eu dépôt de plainte avec partie civile. Entre les deux tours des élections cantonales en mars 1979, un tract anonyme avait évoqué cette affaire, ce qui n'avait pas empêché M. Meyer de ravir un siège jusque-là détenu par la majorité. — *(Corresp.)*

● *Le commandant Pierre Bertolini, cinquante-cinq ans, militant du mouvement corse anti-autonomiste Francia*, qui avait été incarcéré le 13 janvier à Ajaccio pour transport d'armes de la quatrième catégorie sans autorisation, puis transféré à Paris, a été inculpé, jeudi 3 avril *« d'association de malfaiteurs, d'attentats par explosifs et de complicité »*.

Le commandant Bertolini avait été séquestré par les autonomistes à partir du 6 janvier à la mairie de Bastelica, puis à l'hôtel Fesch d'Ajaccio, en compagnie de deux autres membres du mouvement Francia : M. Alain Ollel, toujours écroué à Ajaccio, et M. Yanick Leonelli, qui a disparu. M. Bertolini, sous mandat de dépôt depuis le 13 janvier, est soigné pour l'instant à l'hôpital du Val-de-Grâce. Il avait été amputé d'une jambe à la suite d'un attentat, par explosif, perpétré contre lui, le 8 décembre 1978, par des autonomistes (*le Monde* daté 10-11 décembre 1978).

● *Le procès de sept autonomistes corses*, poursuivis pour une série d'attentats commis à Ajaccio de février à juillet 1978, doit débuter le 29 avril devant la Cour de sûreté de l'Etat, où il occupera plusieurs audiences. Quatre accusés sont détenus : MM. Didier Beretti, Jean-Pierre Colombani, Jean Nicoli et Guy Orsoni. M. Pierre Zambernardi doit comparaître libre. MM. Gérard de Mari et Alain Orsoni sont en fuite.



هكذا من الأصل

ÉDUCATION

PROFESSEURS EN STAGE DANS LES ENTREPRISES

Les découvertes de trois enseignantes

Au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire, près de mille sept cents professeurs certifiés et quatre cent cinquante professeurs agrégés ont effectué un stage en entreprise, prévu dans leur cycle de formation initiale (« le Monde » du 21 juin 1979). Les stagiaires sont affectés indifféremment dans le secteur public ou le secteur privé, à des activités secondaires ou tertiaires.

Cette année « pour ne pas perturber l'année pédagogique » le stage des certifiés a été limité à trois semaines, alors que les agrégés ont effectué un stage de trois mois.

La préparation du stage s'est faite en concertation avec les stagiaires qui, dans la mesure du possible, étaient invités à trouver leur stage par eux-mêmes. Les autres ont pu choisir dans des listes proposées par les services académiques. Ainsi, dans la région parisienne, les P.T.T. ont reçu une centaine de stagiaires ; Rhône-Poulenc, quarante-quatre ; l'Assistance publique, treize ; la S.N.C.F., douze ; le Crédit lyonnais dix et l'industrie automobile vingt-trois.

Catherine et Isabelle, deux jeunes certifiées, ont découvert la vie dans un grand magasin et dans un centre de tri. Une agrégée d'allemand raconte son expérience peu concluante dans deux entreprises.

Catherine G... n'avait jamais « travaillé ». Certifiée d'anglais, elle avait certes passé un an en Grande-Bretagne comme assistante, mais c'était encore l'apprentissage du métier d'enseignant. Ayant le choix, comme « terrain de stage », entre un hôtel, les usines Simca de Poissy et un Prisunic, elle a choisi délibérément la grande surface (*« dont j'ai horreur en tant que cliente »*).

Présentée au directeur, quelque peu étonné de recevoir *« deux profs »* (Catherine a fait son stage en même temps qu'un certifié de musique) ne se destinant aucunement à la vente ni même à la gestion, elle a tout de suite été confiée au chef du secteur alimentaire, où elle a passé les trois semaines de son stage. Elle a suivi le « parcours du client » dans les rayons, elle a vécu la journée d'une vendeuse, debout, dans la lumière artificielle, avec musique d'ambiance (*« c'était la même depuis trois mois »*).

Elle a demandé à travailler aux étalages. On lui a laissé disposer des tomates (*« pour vous amuser »*) et parfois aussi installer les friandises près des caisses (*« le réassort bonbons »*). Elle a aussi servi d'interprète à deux Australiens venus initier les employés du magasin au fonctionnement d'une nouvelle « machine à biscuits ». Très peu de choses, au total.

Bien sûr, à force de voir cette inconnue suivre les employés en prenant des notes, puis se rendre dans le bureau du directeur, certains ont commencé à se méfier. Il a fallu qu'elle leur explique. *« Prof ? Ah oui, c'est un beau métier où on a plein de vacances ! »* Catherine en a discuté avec une déléguée syndicale C.F.D.T. Mais la plupart des employés ne sont pas syndiqués car ils ne font que passer dans ces grandes surfaces inhumaines et anonymes. *« On a assisté au renvoi de deux caissières pour vol*, se rappelle Catherine, *c'était cauchemardesque. »*

L'inspecteur pédagogique régional est venu la voir le dernier jour de son stage. Il a aussi vu le directeur. Pas de problème. Catherine a bien l'intention de faire un rapport avant Pâques (*« de huit à trente pages »*, lui a-t-on dit). Elle en remettra un au directeur de l'établissement et un à son inspecteur.

Son bilan, à elle, est positif. *« C'était la première fois de ma vie que je passais quarante heures sur un lieu de travail, même sans travailler. »* Elle a pu constater *in situ* ce qu'elle savait déjà en théorie. *« Tout s'est vérifié »*, dit-elle. Le plus difficile, c'est maintenant : *« C'est dur de se retrouver observateur dans une classe après l'avoir été dans un Prisunic. »*

« Ils plaisantent sur nos vacances »

Avec cinq autres professeurs certifiés, Isabelle N... a été affectée au service des ambulants des P.T.T. L'administration s'est efforcée de bien recevoir les stagiaires en leur organisant une conférence sur le service des postes puis en les recevant à la direction de la rue de Bercy après un déjeuner avec des cadres supérieurs. Chaque stagiaire a pu ensuite choisir son secteur.

Isabelle a choisi Montparnasse, pour des raisons de commodité. La première semaine, elle a fait des visites, guidée par un inspecteur principal. La deuxième semaine, elle a choisi le centre de tri d'Austerlitz. À sa demande, elle a été dispensée des deux jours de tri prévus comme exercice de travail manuel, car elle préférait *« parler avec les gens »*.

En discutant avec des employés syndiqués (C.G.T., C.F.D.T. et F.O.), elle a, par exemple, appris que le délégué F.O. bénéficie d'une semaine de décharge syndicale. *« En cumulant décharges, récupérations et diverses combines, ils peuvent bloquer trois mois de vacances »*, dit Isabelle, un rien envieuse. Et pourtant, *« beaucoup plaisantaient sur nos vacances »*.

Même si elle a refusé de faire le tri plus d'un quart d'heure, Isabelle sait maintenant ce qu'est un centre de tri : *« de la poussière »*. Au transbordement, à l'extérieur, elle a même vu un étudiant licencié *« tirer la toile »*, c'est-à-dire assurer la manutention des sacs postaux.

La troisième semaine, visite de l'avion postal à Orly. Une stagiaire a même fait venir son père, passionné d'aéropostale ! A la visite du centre de tri mécanisé, à Pantin, surprise : *« Ils n'ont pas essayé de nous cacher que ça tombait souvent en panne. »* Vint enfin le voyage avec les ambulants de nuit : le wagon postal Paris-Bordeaux, avec un inspecteur spécialement détaché. Lorsque Isabelle a réclamé au rectorat le remboursement de sa chambre d'hôtel, on a levé les bras au ciel. *« Pourtant*, explique-t-elle, *puisque l'employé des P.T.T. du bas de l'échelle a droit à 180 F pour sa vacation de nuit, pourquoi pas le professeur certifié en service ? »* Le ministère de l'éducation ne s'est pas arrêté à ces détails.

Pour Isabelle, le bilan du stage est finalement positif. Elle qui avait déjà travaillé en hôpital, elle a découvert un nouveau milieu de travail, d'autres rentes de situation... et d'autres diplômés moins bien lotis. Quant au manque à gagner dans la formation pédagogique, Isabelle ne pense pas que, plus ou moins, trois semaines fassent beaucoup de différence (*« Ça n'enlève, au total, que six heures de cours en trois semaines »*). Mais elle est beaucoup moins optimiste pour l'avenir des stages en entreprise : *« Quand le ministère va se rendre compte des difficultés d'organisation — et du coût, — il renoncera... »*

« Les profs sont tous des cocos ! »

Le stage en entreprise d'Isabelle B..., agrégée d'allemand, aura été peu conforme, c'est le moins que l'on puisse dire. Isabelle avait demandé comme terrain de stage la librairie de la Butte-aux-Cailles, une boutique « autogérée » du treizième arrondissement de Paris. Refusé. Le rectorat a jugé qu'une entreprise de ce genre n'était *« pas conforme à l'esprit de la circulaire ministérielle »*.

Isabelle doit alors choisir entre Renault, E.D.F. et une troisième option qu'elle a oubliée. *« Je n'ai pas réagi. Je voulais des explications supplémentaires. »* Elle est convoquée quelques jours plus tard chez Renault par télégramme. Son entretien avec l'organisateur des stages débouche sur un refus de la Régie. Isabelle ne sait pas pourquoi. Elle suppose que sa demande préalable de voir les syndicats a entraîné le refus...

Le 14 janvier, Isabelle est convoquée au rectorat. On lui impose cette fois une aciérie de Gennevilliers qui emploie sept cents personnes et où elle sera seule stagiaire. Elle *« prend son service »* le 23 janvier, contrainte et forcée, mais bien décidée à ne pas se laisser faire.

Mal engagées, les choses iront de mal en pis. Le directeur lui indique d'abord qu'elle ne verra que les bureaux, car elle serait *« sifflée dans les ateliers »*. Puis on lui fait remarquer qu'elle ne devrait pas porter de jeans. Dans cette entreprise, selon Isabelle, l'anticommunisme serait *« primaire » (« les profs sont tous des cocos »)*. La stagiaire a aussi la mauvaise idée de demander aux employés combien ils gagnent. C'en est trop. Isabelle est remerciée au bout de trois semaines.

Son appréciation est évidemment négative. De la *« soudure alumino-thermique des rails »*, elle n'a rien retenu qu'un pénible exercice de traduction technique. Elle a toutefois constaté que les femmes de la comptabilité étaient *« charmantes »* et trouvé les secrétaires *« très sympathiques »*. Surtout, elle dit avoir appris que, comme professeur agrégé, elle ne gagne pas plus qu'un ouvrier mouleur P3. *« Les profs sont sous-payés »*, conclut-elle.

Mais le stage en entreprise n'est pas terminé. Convoquée au rectorat le 14 février, Isabelle réussit à faire accepter son embauche au Planning familial de l'Essonne, où elle retrouve d'autres militantes féministes et une association largement autogérée. Pour elle, le « vrai » stage commence.

ROGER CANS.

APRÈS UN MOIS DE CONFLIT A NICE

Les étudiants en éducation physique rejettent les propositions de M. Soisson

Après un mois de conflit émaillé de manifestations et d'incidents, la situation reste bloquée à Nice, où les étudiants et les enseignants en éducation physique, soutenus par l'ensemble de l'université, s'opposent à la suppression progressive de leur section, annoncée par M. Jean-Pierre Soisson (le Monde du 26 mars). *Les propositions faites par le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs de favoriser la création d'une nouvelle formation de haut niveau adaptée aux débouchés de la région (dans le domaine des loisirs, du sport et du tourisme) et qui serait propre à l'université de Nice n'ont rencontré jusqu'ici que peu d'écho.*

Suspendue pendant les vacances universitaires, la grève des cours avec occupation des locaux devrait reprendre le lundi 21 avril. Une réunion de coordination nationale des étudiants et enseignants des U.E.R. d'éducation physique et sportive est d'autre part prévue pour le mardi 22 avril afin de définir des « actions à plus long terme ».

De notre correspondant régional

Nice. — *« M. Soisson cherche visiblement à nous repasser l'enfant. »* Cette formule familière résumait, le jeudi 3 avril, l'opinion de la majorité des membres du conseil de l'université de Nice qui venait de se réunir pendant quatre heures pour tirer les conclusions d'une entrevue organisée la veille au rectorat avec une mission interministérielle composée de représentants des ministères des universités et de la jeunesse, des sports et des loisirs.

« Le conseil souhaite que soit maintenue à Nice une section des techniques et activités d'éducation physique et sportive », a déclaré, à l'issue de la réunion, le président de l'université de Nice, M. Azzaro. *« Nous ne sommes pas hostiles au projet de création d'une formation spécialisée qui serait sanctionnée par un diplôme d'université mais ce projet n'a d'intérêt que si des passerelles sont instituées au niveau de la licence d'E.P.S. ou, à l'extrême rigueur, du DEUG, entre l'éventuel diplôme d'université et des diplômes nationaux comme le CAPEPS, et s'il est assorti de garanties sur les moyens de fonctionnement (personnels et crédits) de la nouvelle filière à mettre en place. Or, jusqu'ici, aucune réponse précise ne nous a été donnée à ces deux questions fondamentales. Les propositions qui nous ont été soumises équivalent en fait à un « non, mais ». C'est trop peu pour espérer résoudre le conflit et je pense que les autorités ministérielles commettraient dans leurs appréciations une erreur et une faute. »*

Du côté des étudiants et des enseignants de la section d'éducation physique, les réactions ont été encore plus négatives. *« L'envoi d'une mission interministérielle (...) n'a abouti, en réalité*, ont-ils déclaré dans un communiqué, *qu'à mettre en évidence le refus total de M. Soisson de faire des propositions dignes d'intérêt. »*

Quant au recteur de l'académie de Nice, M. Paul Pastour, il a tenu *« à avertir solennellement les étudiants des facultés des lettres, de droit et des sciences que si les cours ne reprenaient pas dans leur totalité à la rentrée des vacances, le lundi 21 avril, l'année universitaire étant allongée de la durée nécessaire, les diplômes ne seraient pas validés »*. *« Dans ces conditions*, a-t-il ajouté, *il ne pourrait y avoir de deuxième session, l'année serait perdue. »* — G.P.

Le soutien aux étudiants étrangers

GRÈVES ET MANIFESTATIONS CONTINUENT EN PROVINCE

Les mesures prises à l'encontre des étudiants étrangers continuent de provoquer des manifestations et des grèves dans l'enseignement supérieur. A Caen, mille cinq cents étudiants en grève ont manifesté le jeudi 3 avril pour affirmer leur soutien à leurs camarades étrangers et protester contre les projets visant à modifier le statut des surveillants de lycées. Des incidents se sont produits au rectorat, qui ont provoqué l'intervention de la police. A Rennes, le mouvement de grève interrompu par les étudiants de Rennes-I ne se continue plus qu'à l'université de Rennes-II.

Enfin, à Grenoble, un important cortège regroupant près de huit mille manifestants appartenant aux trois universités, a défilé dans le calme jeudi 3 avril. Ce même jour, les étudiants étrangers d'origine iranienne et grecque, qui avaient entrepris depuis le 20 mars une grève de la faim sur le campus universitaire ont cessé leur mouvement.

D'autre part, Mme Alice Saunier-Seïté a indiqué à une délégation du Collectif des étudiants libéraux de France (CELF), reçue au ministère le mardi 1er avril, que « dans tous les cas où les examens prévus pour les étudiants étrangers ont été perturbés, une seconde session serait organisée dans les prochains mois ».

FAITS DIVERS

Dans le Loir-et-Cher

SIX PERSONNES MEURENT DANS L'INCENDIE D'UNE CLINIQUE PSYCHIATRIQUE

(De notre correspondante.)

Blois. — Un incendie a fait six morts et onze blessés, jeudi soir 3 avril, dans une clinique psychothérapique située au château de Saumery, à La Chaussée-Lecomte (Loir-et-Cher). Le feu s'est déclaré vers 21 h. 30 dans la chambre d'une pensionnaire, Mme Gabrielle Leroy, soixante ans, de Tremblay-lès-Gonesse (Seine-Saint-Denis). Les enquêteurs supposent que Mme Leroy a provoqué le sinistre en tentant de se suicider par le feu. L'incendie s'est rapidement propagé, dégageant d'âcres fumées noires qui ont rendu difficile la tâche des pompiers.

Ceux-ci ont dû installer un système de ventilation avant de pouvoir pénétrer dans les chambres. Outre Mme Leroy, cinq personnes sont mortes par asphyxie. — B.H.

● *Une des six voitures du cortège du prince Moulay Rachid*, le plus jeune fils du roi Hassan II, conduite par un chauffeur français, a percuté en doublant un camion, lundi 31 mars, dans le village du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), une voiture Ford venant en sens inverse, dont le chauffeur a été tué. Deux policiers marocains ont été blessés dans cet accident.

Un jeune Français est tué par un garde civil dans la province de Gérone en Espagne

Un jeune Français de dix-neuf ans, Jean-Michel Clabecq, originaire du Mans, est mort le 29 février dernier à San-Esteban, dans la province de Gérone (Espagne), tué par un garde civil. Pourquoi ? Comment ? Ce sont les questions que se pose aujourd'hui sa famille, qui a demandé à un avocat espagnol du barreau de Gérone, Mᵉ Manuel Mir, de déposer une plainte. Car, si l'on sait pourquoi le jeune homme a pu se trouver à l'époque en Espagne, on voit mal en quoi il aurait pu constituer un danger réel pour un garde civil.

Lors des dernières vacances de mardi gras, il avait demandé à être moniteur dans un centre de vacances. C'est ainsi qu'il partit dans les Pyrénées-Orientales. Sur place, il ne parut pas être en mesure d'assumer ses fonctions, et les responsables du centre de vacances, invoquant des troubles du comportement, le remercièrent de ses services, sans plus se soucier de lui. C'est alors qu'il passa la frontière, pour se retrouver le 29 février à San-Esteban.

Au lycée du Mans où il était élève Jean-Michel Clabecq n'avait jamais fait parler de lui. Sans attaches politiques, répugnant à tout militantisme, il était tenu pour un calme.

Là, selon la version donnée par les autorités espagnoles, il aurait provoqué la population « par des gestes obscènes ». La garde civile, alertée, lui aurait intimé l'ordre de quitter la localité. Comme il serait revenu dans l'après-midi pour se présenter, cette fois, au commissariat de la garde civile et se serait même jeté sur un factionnaire, celui-ci, après avoir tiré en l'air une première fois avec sa mitraillette, aurait été contraint de tirer encore, tuant cette fois le jeune homme.

C'est ainsi du moins que les faits ont été présentés officiellement du côté espagnol, qu'ils furent brièvement rapportés par la presse de Barcelone et, enfin, portés à la connaissance des parents de la victime. Ceux-ci refusent de les admettre en ces termes, qui leur sont apparus confus et surtout trop peu compatibles avec le caractère de leur fils. Ils pensent que le garde civil a manqué de sang-froid devant un garçon étranger, désargenté, sans doute affamé, et qui, plus vraisemblablement, était en quête d'une assistance.

Dans le Val-de-Marne

LA MORT ACCIDENTELLE D'UNE JEUNE FILLE A PROXIMITÉ D'UN HOPITAL PSYCHIATRIQUE SUSCITE UNE POLÉMIQUE

A la suite d'un accident de cyclomoteur, survenu à proximité de l'hôpital psychiatrique de La Queue-en-Brie (Val-de-Marne), une jeune fille, Véronique Boucher (14 ans), est morte, mercredi 2 avril ; une autre jeune fille, Isabelle Castello (13 ans), gravement blessée, a été admise à l'hôpital Necker.

Pour un certain nombre d'habitants de La Queue-en-Brie, la responsabilité de l'hôpital est engagée dans cette affaire, car les médecins de l'établissement, pourtant prévenus, ont tardé à prodiguer les premiers secours. Ceux-ci n'ont été dispensés que par les personnels du SAMU, arrivés très rapidement sur les lieux. La direction de l'hôpital — où n'existe qu'un petit service de médecine générale — réfute totalement l'accusation de « non-assistance à personne en danger » formulée par certains habitants de la localité.

La délinquance des mineurs : moins de crimes, plus de violences

Le *Bulletin d'information du ministère de l'intérieur* du jeudi 3 avril publie une série de statistiques sur l'évolution de la criminalité et de la violence des mineurs de dix-huit ans entre l'année 1978 et l'année 1979, et fondées sur les activités et les constatations des services de la police urbaine.

Selon ces chiffres le nombre des affaires de crimes et délits dans lesquelles ont été impliqués des mineurs a légèrement diminué (2 %), passant de 39 796 en 1978 à 38 992 en 1979.

En revanche, les polices urbaines ont eu à appréhender en 1979 48 525 mineurs, alors que l'année précédente le chiffre avait été inférieur de 15,5 %.

Le bulletin enregistre aussi une progression importante (20,8 %) des vols avec violence commis par des jeunes : 1 982 en 1979 contre 1 640 en 1978.

A l'inverse, le nombre des mineurs en cause dans les affaires de toxicomanie a nettement diminué en 1979 : 532 contre 648, diminution encore plus forte pour les moins de seize ans, qui avaient été 156 en 1978, chiffre tombé l'année dernière à 85.

Enfin, dans le domaine de la protection des mineurs, le nombre des affaires dont ces derniers sont victimes apparaît en augmentation. Les services de police urbaine, qui avaient eu à en traiter 42 285 en 1978, en ont enregistré 54 353 en 1979.

Pour le *Bulletin d'information du ministère de l'intérieur*, ces chiffres *« témoignent dans leur ensemble de l'efficacité de l'action entreprise par la direction centrale des polices urbaines »*.

UNE ENQUÊTE DU « MONDE DE L'ÉDUCATION »

L'orientation à la fin des classes de cinquième et de troisième

L'actuel système d'orientation, mis en place peu à peu depuis treize ans, a, en principe, pour principal objectif de placer les jeunes là où ils doivent normalement réussir. Qu'en est-il effectivement pour 878 000 élèves des classes de cinquième et environ 600 000 élèves de celles de troisième qui sont « orientés » ? *Le Monde de l'éducation* consacre son numéro d'avril aux réponses que l'on peut apporter à cette question (1).

La lecture de ce dossier montre que l'« orientation » recouvre une réalité complexe. Dans ce choix, effectué, à des niveaux différents par les élèves, les parents et les enseignants, interviennent aussi des facteurs extra-scolaires. En particulier l'appartenance sociale. D'une manière indirecte, orienter implique un principe de sélection qui vient remettre en question l'égalité des chances. *« Ce qui est présenté comme un choix n'est bien souvent qu'une carte forcée »*, précise *le Monde de l'éducation*.

L'orientation au cours des études secondaires se situe à deux moments de la scolarité. L'examen des procédures qui y aboutissent indique que le choix n'est pratiquement pas possible en classe de cinquième. Une première séparation apparaît à ce stade : 12 à 13 % des élèves sont dirigés vers des lycées d'enseignement professionnel et 10 % vont suivre un enseignement préprofessionnel. En classe de troisième, 12 % des jeunes entrent dans la vie active sans véritable formation.

Aux injustices d'orientation s'ajoutent celles du déroulement des scolarités. Constatation qui en implique une autre : ce sont les enfants issus des milieux défavorisés qui cumulent le plus de désavantages ; selon les statistiques, ils ont deux fois moins de chances de poursuivre leurs études.

Pourtant, quelles que soient les catégories sociales considérées, les jeunes dans leur ensemble semblent mal préparés à prendre la décision la meilleure pour leur avenir professionnel. L'élève adolescent, dans le contexte clos de l'école, s'estime trop jeune encore pour choisir d'une façon définitive la formation qu'il suivra, puis sa carrière probable.

La plupart d'entre eux visent cependant davantage un niveau social qu'une profession déterminée.

(1) *Le Monde de l'éducation*, nº 60, avril 1980, 7 francs.

SCIENCES

MORT DU GÉOPHYSICIEN BRITANNIQUE SIR EDWARD BULLARD

Le géophysicien britannique Sir Edward Bullard est mort d'un cancer le 3 avril à la Jolla (Californie). Il était âgé de soixante-douze ans. La reine l'avait anobli en 1953. Depuis plusieurs années, il partageait son temps entre l'université de Cambridge et la Scripps Institution of Oceanography de la Jolla, une dépendance de l'University of California à San Diego.

[Né le 21 septembre 1907, Edward Bullard avait fait ses études à l'université de Cambridge avant d'enseigner la géophysique à la même université. Il s'est acquis une grande renommée internationale par ses travaux sur le champ magnétique terrestre et sur la tectonique des plaques.

Il fut, avec le docteur Walter Elsasser, le premier à suggérer que le champ magnétique terrestre était dû à un mécanisme de dynamo se produisant dans la partie liquide du noyau de la Terre et que des turbulences dans ce noyau pouvaient peut-être expliquer la dérive vers l'ouest des anomalies du champ magnétique. C'est lui qui, il y a une quinzaine d'années, calcula sur ordinateur l'ancien assemblage des masses continentales séparées depuis 150 millions d'années par l'ouverture progressive de l'Atlantique.]

● *Rousskaya, la septième base soviétique de l'Antarctique*, vient d'être installée au cap Burks, sur la mer d'Amundsen, par 137 degrés ouest et 75 degrés sud.



INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Salons de jardin

A l'approche des beaux jours, il est temps d'aménager au jardin un coin où se reposer et prendre ses repas. Pour être confortable, ce salon de plein air sera installé à l'abri des vents dominants.

La pierre est devenue le matériau de choix pour un mobilier fixe qui agrémentera le jardin en toutes saisons de sa patine naturelle. C'est en pierre blonde du Pont-du-Gard qu'a été réalisée la première collection de meubles de jardin de H.M.T., spécialiste des revêtements en pierre. La table ronde, de 90 cm de diamètre et posée sur un pied tourné, s'entoure de bancs en quart de cercle (1 129 F la table, 941 F le banc). Il existe aussi une table rectangulaire, de 150 × 80 cm, et des bancs droits, tous à pieds galbés.

Pierre Ferrua, créateur de cheminées en pierre (voir *le Monde* du 8 décembre 1979), propose des meubles de jardin qu'il taille en pierre de Vers. Sa table ronde, de 1 m ou 1,20 m de diamètre, est vendue avec trois bancs circulaires et trois tabourets-diabolos (3 112 F l'ensemble en 1 m de diamètre). Une autre salle à manger de jardin est composée de meubles rectilignes : une longue table, ses deux bancs et deux tabourets (1 841 F en 1,50 m de long ; 2 060 F en 1,80 m).

Avec un peu d'adresse, un bricoleur peut construire son mobilier de jardin ou un barbecue, à partir d'éléments en pierre reconstituée, dont la surface est taillée à la main (Siliroc-S.O.A.F.). En empilant ces modules carrés (prévus pour faire des piliers de portes), de 40 cm de côté et 18 cm de haut, on obtient les piètements de tables et de bancs. Chaque module vaut 50 F environ ; les plateaux de tables et assises de bancs peuvent être faits en lattes, contreplaqué marine ou autre matériau.

Le mobilier en bois naturel s'accorde parfaitement à un décor de verdure. Venus tout droit de Suède, les meubles Fri Form sont en pin massif imprégné d'un produit protecteur. Les sièges ont d'épais coussins revêtus d'une toile de coton écru, marron, rose très doux ou vert sapin. La collection comprend des tables (rondes, carrés et rectangulaires), des fauteuils avec des roulettes intégrées aux pieds arrière (740 F) et un très confortable canapé à trois places surmonté d'un auvent en toile et déplaçable par deux roues à l'arrière ; avec ses coussins d'assise et de dossier et deux petits coussins cale-dos, il est vendu 2 115 F livré à domicile par le Cèdre rouge.

Dans ce magasin consacré au jardin (tonnelles, poteries en terre cuite), il y a également un mobilier en teck qui peut rester dehors toute l'année : chaise longue-brouette, fauteuils, bancs (dont un très long à six places) et table rectangulaire avec deux allonges en demi-lune avec pied.

Parmi les nouveautés de Triconfort, « Byblos » est un original bar de jardin. Côté face, il est à lattes verticales avec barre repose-pied ; côté « service », il est équipé de porte-bouteilles, porte-verres, étagère et tiroir. Deux roues escamotables permettent de le déplacer. En bois laqué blanc il vaut 3 069 F, revêtu d'un vernis marin, 3 685 F. Ce bar s'accompagne de hauts tabourets pliants, à assise de toile blanche rembourrée, qui se rangent à la base du bar (Sabel, 84, rue de Rennes ; Sorrente, 49, avenue Raymond-Poincaré, à Paris).

En exclusivité à Habitat, un salon de jardin ou de terrasse est en bois laqué blanc. La banquette à deux places et les fauteuils ont un dossier à lattes disposées en diagonale : 640 F la banquette, 475 F le fauteuil et 460 F la table basse. Sur des transats-chiliennes à structure en hêtre naturel est tendue une toile écrue imprimée d'un gros bouquet de fleurs multicolores qu'on retrouve, en guirlande, sur un parasol écru également.

JANY AUJAME.

★ H. M. T., 28, rue Louis-Ulbach, 92400 Courbevoie ; 357, route d'Orléans, 91300 Massy ; route de Chelles, D. 34, 77490 Le Pin.

Pierre Ferrua, Vers-Pont-du-Gard, 30210 Remoulins, indique ses concessionnaires. Tél. (66) 81-80-28.

Siliroc - S. O. A. F., B. P. 363, 44812 Nantes Cedex, indique ses points de vente. Tél. (40) 49-74-44.

Le Cèdre rouge, 22, avenue Victoria, 75001 Paris.

Habitat, 35, avenue de Wagram ; Maine - Montparnasse ; Forum des Halles, à Paris ; Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Rouen, Strasbourg.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 4 avril 1980 :

DES DECRETS

● Modifiant l'alinéa 2 de l'article D 406 du code de la procédure pénale (décret du 23 mai 1975) en matière de visites des détenus : mesures de contrôle à l'égard des visiteurs pour des motifs de sécurité ;

● Modifiant le décret du 23 mai 1975, et notamment son article D 70, et le complétant par l'article D 72-1 du code de procédure pénale, chapitre II, en matière d'exécution des peines privatives de liberté : des divers établissements affectés à l'exécution des peines ;

● Relatif au contrôle économique et financier de l'Etat sur les sociétés Denain - Nord-Est Longwy et Marne-Wendel.

∴

D'autre part, le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 4 avril publie des arrêtés portant nominations et promotions dans l'ordre du Mérite agricole.



TIRAGE N° 14

DU 2 AVRIL 1980

6 — 19 — 26 — 29 — 30 — 41

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 7

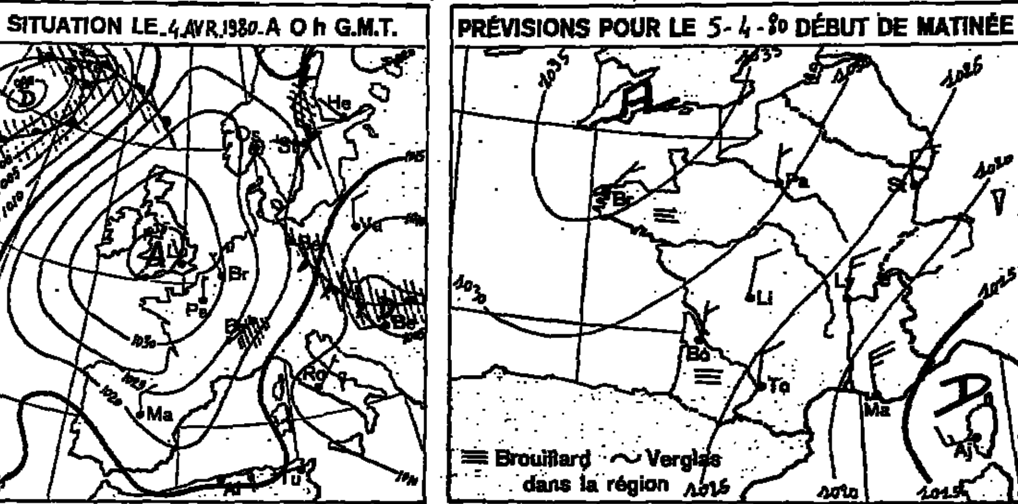
	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	4	2 485 359,60 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	33	150 627,80 F
5 BONS NUMEROS	1 548	9 633,10 F
4 BONS NUMEROS	96 113	155,10 F
3 BONS NUMEROS	1 947 553	11,00 F

PROCHAIN TIRAGE LE 10 AVRIL 1980

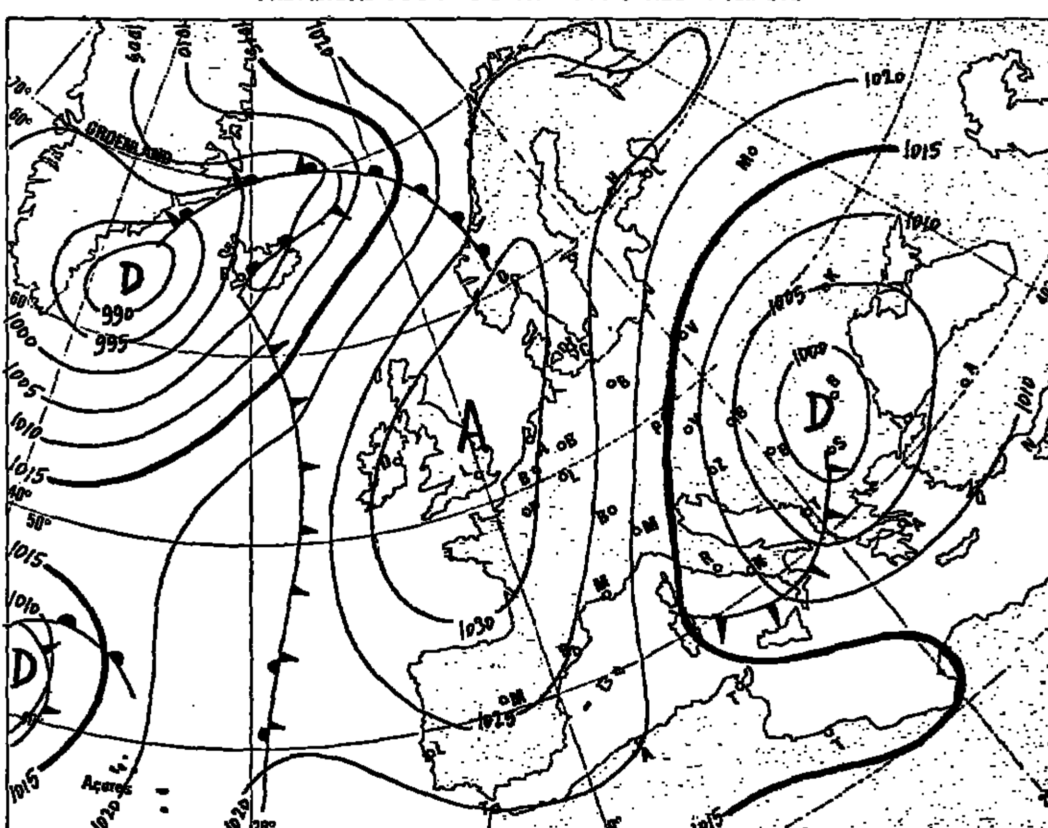
VALIDATION JUSQU'AU 9 AVRIL 1980 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MÉTÉOROLOGIE







Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ Averses Orages Brouillard Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent Force du vent : 5 nœuds 10 nœuds 50 nœuds

Sens de la marche des fronts Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 4 avril à 9 heure et le samedi 5 avril à 24 heures :

Un flux d'air froid persistera de la Scandinavie à la Méditerranée entre les hautes pressions du proche Atlantique et les basses pressions des régions balkaniques.

Samedi 5 avril, il fera encore assez froid le matin, avec des gelées de 0 °C à — 2 °C dans les régions de l'intérieur, et l'on trouvera des bancs de brouillard dans l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest. Dans la journée, le temps sera le plus souvent ensoleillé, et il n'y aura que des nuages passagers. Ces nuages d'instabilité, peu nombreux sur la moitié ouest du pays, seront un peu plus développés en montagne, où ils pourront donner quelques averses.

Les vents viendront du nord ; ils seront assez forts dans la vallée du Rhône et près de la Méditerranée, parfois forts au large.

Les températures maximales continueront à s'élever légèrement.

Le vendredi 4 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 030, millibars, soit 773 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 avril ; le second, le minimum, de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 2 degrés (min.) ; Biarritz, 13 et 4 ; Bordeaux 14 et 3 ; Bourges, 8 et 1 ; Brest, 12 et 2 ; Caen, 10 et 0 ; Cherbourg, 9 et 1 ; Clermont-Ferrand, 9 et 2 ; Dijon, 10 et 3 ; Grenoble, 9 et 4 ; Lille, 9 et 3 ; Lyon, 8 et 2 ; Marseille, 14 et 6 ; Nancy, 8 et 2 ; Nantes, 13 et 2 ; Nice, 15 et 7 ; Paris - Le Bourget, 11 et 1 ; Pau, 15 et 3 ; Perpignan, 15 et 7 ; Rennes, 13 et 1 ; Strasbourg, 10 et 4 ; Tours, 13 et 1 ; Toulouse, 13 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 9 degrés ; Amsterdam, 9 et 3 ; Athènes, 19 et 12 ; Berlin, 8 et 0 ; Bonn, 8 et 4 ; Bruxelles, 8 et 3 ; Le Caire, 25 et 14 ; îles Canaries, 23 et 18 ; Copenhague, 7 et 0 ; Genève, 8 et 1 ; Lisbonne, 27 et 18 ; Londres, 13 et 1 ; Madrid, 23 et 3 ; Moscou, 4 et — 2 ; Nairobi, 29 et 17 ; New-York, 18 et 9 ; Palma-de-Majorque, 15 et 11 ; Rome, 19 et 3 ; Stockholm, 6 et 0 ; Téhéran, 16 et 12.

PROBABILITES POUR DIMANCHE

Des vents de nord et de nord-est maintiendront sur la France un temps très frais. Il gèlera au sol sur presque toutes les régions, à l'exception du littoral. Les vents, le plus souvent faibles et modérés, seront assez forts dans la vallée du Rhône, en Provence et sur le Languedoc. Le ciel sera bien dégagé dans l'Ouest, de la Bretagne aux Pyrénées. En revanche, dans l'Est, les passages nuageux seront assez abondants, de la Lorraine et de l'Alsace à l'est du Massif Central, au Jura et à la Savoie ; quelques averses de pluie ou de neige seront observées en montagne.

Voici quelques températures attendues au cours de la journée : Paris, 11 degrés ; Lille, 10 ; Strasbourg, 8 ; Rennes, 12 ; Bordeaux, 14 ; Lyon, 8 ; Marseille, 4.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement au 3 avril dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, bd Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 180, 700 ; Autrans : 30, 150 ; Arêches-Beaufort : 50, 350 ; Bellecombe-Crest-Voland : 70, 200 ; Bonneval-sur-Arc : 170, 460 ; Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs : 130, 255 ; Les Carroz-d'Arâches : 30, 200 ; Chamonix : 25, 650 ; Chamrousse : 70, 120 ; La Chapelle-d'Abondance : 30, 120 ; Châtel : 35, 200 ; La Clusaz : 50, 220 ; Combloux : 20, 210 ; Les Contamines - Montjoie : 10, 300 ; Courchevel : 50, 310 ; Les Deux-Alpes : 70, 430 ; Flaine : 110, 675 ; Flumet - Praz-sur-Arly : 90, 160 ; Les Gets : 40, 200 ; Les Houches : 40, 100 ; Megève : 20, 210 ; Les Menuires : 85, 380 ; Méribel : 60, 310 ; Morzine/Avoriaz : 10, 300 ; La Plagne : 230, 500 ; Pralognan - La Vanoise : 90, 160 ; Saint-François - Longchamp : 30, 200 ; Saint-Gervais - Le Bettex : 100, 220 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 50, 120 ; Samoëns : 100, 290 ; Tignes : 215, 290 ; Val-Cenis : 40, 280 ; Valloire : 30, 170 ; Villard-de-Lans : 20, 195 ; Valmorel : 150, 210.

ALPES DU SUD

Auron : 60, 160 ; Beuil-les-Launes : 80, 100 ; La Colmiane-Valdeblore : 60, 90 ; La Foux-d'Allos : 90, 170 ; Isola 2000 : 160, 225 ; Montgenèvre : 100, 170 ; Les Orres : 60, 200 ; Pra-Loup : 20, 100 ; Risoul 1850 : 100, 150 ; Serre-Chevalier : 30, 130 ; Superdévoluy : 40, 140 ; Valberg : 60, 100 ; Vars : 30, 180.

PYRENEES

Les Agudes : 10, 130 ; Ax-les-Thermes : 0, 100 ; Cauterets-Lys : 50, 190 ; Font-Romeu : 20, 50 ; Gourette - Les Eaux-Bonnes : 50, 260 ; Saint-Lary-Soulan : 10, 90.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 30, 170 ; Super-Lioran : 60, 140.

JURA

Métabief - Mont-d'Or : 0, 60 ; Les Rousses : 30, 180.

VOSGES

La Bresse : 10, 50 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 20, 50.

LES STATIONS ETRANGERES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

PARIS EN VISITE

SAMEDI 5 AVRIL

« Le siège du parti communiste », 11 heures, métro Colonel - Fabien, Mme Oswald

« L'Institut de France », 15 h., 23, quai Conti, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald.

« Le musée Marmottan », 15 h., 2, rue Louis-Boilly, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Monet », 15 h. 30, Grand Palais (Mme Angot).

« Exposition Dali », Centre Pompidou (Arcus).

« Le quartier de Saint-Benoît-le-Bien-Tourné », 15 h. 15, 2, rue des Carmes (Mme Barbier).

« L'Opéra », 13 h. 45, devant l'entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Maison des Carmes », 15 h., 70, rue de Vaugirard (Mme Ferrand).

« La maison de Victor Hugo », 15 h., 8, place des Vosges (Mme Haulier).

« L'île Saint-Louis », 10 h. 30, métro Pont-Marie (Mme Rouch-Gain).

« La fin du Moyen Age », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Hôtel de Rohan », 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple (M. de La Roche).

« Les jardins cachés de Vaugirard », 15 h., métro Volontaires (Paris inconnu).

« Crimes et sorcelleries au Marais », 15 h., métro Saint-Paul - le Marais (Templia).

« Collection d'automates J. Damiot », 15 h., 14, rue du Centre, à Neuilly (Tourisme culturel).

« Exposition Monet », 15 h., Grand Palais (Visages de Paris).

DIMANCHE 6 AVRIL

« Quartier Maubert », 10 h. 30, place Maubert, Mme Legrégeois.

« L'île de la Cité », 10 h. 30, Pont-Neuf, Mme Zujovic.

« Hôtel des ducs de Sully et la place des Vosges », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legrégeois.

« Le Marais », 15 h., centre de la place des Vosges, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Village de Saint - Germain - des - Prés », 15 h. 15, 2, rue des Ciseaux (Mme Barbier).

« Hôtels du Marais », 15 h., métro Pont-Marie (Mme Camus).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 h., métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Monastère du Val - de - Grâce », 15 h., 277 bis, rue Saint-Jacques (Mme Ferrand).

« Hôtel de Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois (Mme Haulier).

« Le Vieux Montmartre », 16 h., métro Abbesses (Mme Rouch-Gain).

« L'Académie française », 15 h., 23, quai Conti (M. de La Roche).

« Place de la Concorde », 15 h., métro Tuileries (Templia).

« Salons du ministère des finances », 10 h. 30, 93, rue de Rivoli (Visages de Paris).

BREF

DIMANCHE 6 AVRIL : L'HEURE D'ÉTÉ

C'est dans la nuit du samedi 5 au dimanche 6 avril qu'entrera en vigueur l'heure d'été. A 2 heures, le 6 avril, les montres devront être avancées d'une heure ; il sera 3 heures.

Ce nouvel horaire sera appliqué jusqu'au dimanche 28 septembre à 3 heures.

En Europe occidentale, seule la Suisse désormais ne se met pas à l'heure d'été, qui a été adoptée, pour la première fois, en France il y a quatre ans. Cette mesure, indique l'agence pour les économies d'énergie, permet d'économiser quelque 300 000 tonnes d' « équivalent pétrole ».

ANIMATION

LE CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX. — Le Centre d'échanges internationaux recrute, pour l'été 1980, des animateurs ou animatrices pour trois centres de rencontres internationales en France. Ces centres proposent une indemnité mensuelle, une prise en charge de pension complète et le remboursement des frais de voyage aux animateurs.

★ Pour tous renseignements s'adresser à : Centre d'échanges internationaux, 21, rue Béranger, 75003 Paris. Tél. : 887-28-94.

AUTOMOBILE

LES VICTIMES DE LA ROUTE. — L'Association des familles des victimes des accidents de la circulation est la seule association française réunissant uniquement les familles des tués victimes des accidents de la circulation. Elle est totalement indépendante des assurances, des organismes juridiques et des associations d'automobilistes. L'action de ses membres est entièrement bénévole.

★ AFVAC, 31, rue d'Enghien, 75010 Paris, tél. 246-86-75.

CONCOURS

L'ASSISTANCE PUBLIQUE organise des concours pour les emplois :

— 12 mai, de peintre en carrosserie automobile (un poste) ; de tôlier en carrosserie automobile (un poste) ; de motoriste (mécanicien automobile) (deux postes). Inscriptions avant le 24 avril.

— 5 mai, d'ingénieur subdivisionnaire.

Inscriptions avant le 15 avril.

EXPOSITIONS

MODÈLE RÉDUIT. — La première Exposition du modèle réduit est organisée, du 26 avril au 4 mai, à Paris, au palais du C.N.I.T. De la figurine historique évoquant les campagnes napoléoniennes aux hélicoptères radio-commandés, le monde du modélisme et du maquettisme sera présenté.

★ Renseignements à la Spodex, 12, rue Clapeyron, 75008 Paris, tél. 522-94-68.

FORMATION PERMANENTE

FEMMES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI. — Le centre Retravailler, qui a pour vocation d'aider les femmes dans leur réinsertion professionnelle, organise en plus de stages de réactivation des aptitudes et d'orientation professionnelle des stages de deux semaines de Formation active et intensive à la recherche d'emploi.

Les prochaines sessions auront lieu : à Paris, du 14 avril au 25 avril et du 2 juin au 13 juin ; à Melun (Seine-et-Marne), du 12 mai au 23 mai.

★ Téléphoner au 525-73-00 tous les jours, sauf le mercredi, de 10 h. à 1 h. et de 14 h. à 17 h. ou écrire à FAIRE, 143, avenue de Versailles, 75016 Paris.

VIE SOCIALE

ASSURANCE - MALADIE DES PROFESSIONS INDÉPENDANTES ET LIBÉRALES. — La Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs non salariés des professions non agricoles (CANAM) annonce que, outre les renseignements donnés aux assurés dans les caisses régionales et organismes conventionnés, des indications peuvent être fournies au : Centre d'informations et de renseignements de la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région parisienne, 69 bis, rue de Dunkerque, 75009 Paris. Tous les lundis, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi   offres d'emploi

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

- RESPONSABLE D'EXPLOITATION INFORMATIQUE réf. VM 1219 AY
- CHEF DE MARCHE réf. VM 1318 D
- ORGANISATION, AUDIT ET CONTROLE réf. VM 2285 H
- INGENIEUR MECANICIEN réf. VM 1242 Q

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à :

groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris.

media-system



emplois régionaux

FUSALP

Spécialiste de la Confection du Vêtement de Sports d'hiver, rech. pour sa comptabilité industrielle, UN ASSISTANT GESTION ET COMPTABILITE directement rattaché au Directeur Financier. Il devra, en collaboration avec le Contrôleur de Gestion, il devra :

— organiser la comptabilité industrielle de la Sté ;
— seconder le Directeur des comptabilités dans ses tâches de comptabilité générale et analytique.

Les candidats intéressés doivent avoir une solide formation comptable (niveau DECS, BTS ou BP), une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans une Société industrielle à un poste de responsabilité comptable.

Une connaissance de l'industrie textile serait vivement appréciée.

Ecrire lettre manuscrite, C.V. et prétentions à : S.A. FUSALP, 15, av. de Chambéry, 74000 ANNECY.

Industriel français du médicament Centre d'études biologiques, B.P. 563 Miserey, 27005 EVREUX Cedex, rech. un titulaire D.U.T. (mention biologie) pour assurance de qualité scientifique et un titulaire maîtrise science. Envoyer C.V. et prétentions ss no 845.550 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Importante Entreprise de Constructions métalliques du Sud recherche pour son Bureau d'Etudes Charpentes UN INGENIEUR D'ETUDE confirmé, chargé de seconder le chef d'études dans l'exécution des calculs et la supervision des dessins des projets et commandes les plus importants. Une expérience de 5 ans min. dans la même fonction est nécessaire, ainsi qu'un caractère tenace mais aussi persuasif et...

CENTRE D'HEBERGEMENT DE CRETEIL
16, rue de Joly, Créteil.
Tél. : 899-87-96.
Embauche pour 28 avril 1980 : UN EDUCATEUR et UNE EDUCATRICE diplômé ou non.
Se présenter à partir du 8-4-80 entre 16 heures et 18 heures ou téléphoner pour Rendez-vous.

URGENT pour CLAMART

RÉDACTEURS

enseignem.

APPRENEZ L'ALLEMAND en ALLEMAGNE
Fremdsprachen-Institut MAWRIZKI
Cours intensifs même pendant les vacances.
Prospectus sur demande : MAWRIZKI
Wilhelm-Blum - Strasse 12/14
D-6900 Heidelberg.

L'ANGLO EUROPEAN SCHOOL OF ENGLISH

qui célébrera son 10e anniversaire en 1980 est heureux d'annoncer des vacuités pour les étudiants désirant apprendre ou perfectionner leurs connaissances en anglais ou passer l'examen du Cambridge University.

Des cours à plein temps sont accessibles durant l'année au prix de 500 F par mois dans lequel est inclus le logement dans une famille.

Ecrire au directeur Anglo European School of English, 96, Old Christchurch Road, Bournemouth Dorset England pour ultérieures informations et une brochure.

demandes d'emploi

Adjudant gendarmerie, 44 ans, chef atelier spécialiste auto PL-VL brevets militaires, niveau BTS, 10 a. expérience Afrique ch. emploi OM dispon. Imméd. Tél. (94) 65-62-57 ou écrire Haves, Hyères, 20312.

JEUNE FEMME excellente rédaction et culture connaissance anglais...

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

PLACE DES VOSGES (près) 130 m2 grenier aménagement à terminer. Prix : 1.200.000 F. GARBI - 567-22-88.

S.F.P.G.I. (groupe Suez) vend ds hôtel du 18e tr. beaux appts. TEL. : 271-72-80.

5e arrdt.

CONTRESCARPE, récent pierre de taille, 110 m2. Sv. 30 m2 + s. à manger + 3 chbres sur jardin, tt cft, parkg. possibilité. Px : 1.150.000 F. T. : 535-86-37.

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND. du STUDIO au 4 P. GARAGES. Sur place, 11 à 19 h - 550-21-26.

COGNACQ-JAY Pierre de T., 1929. Splendide 3 P. 118 M2. TT CFT. Beaux rangements, 2 chbres service possib., 2 asc. BELLE AFFAIRE FRANCE CONTI. 346-63-09.

14e arrdt.

Alésia, très agréable 3 Pièces, soleil, cft, imm. ravalé, tapis escal. Prix 340.000 F. 734-36-17.

Porte d'Orléans, sur Montrouge, bel immeuble, 14, rue Radiguey. 3 Pièces, entrée, cuisine, bains, wc, 62 m2, à rénover : 265.000 F. 224-02-86 ou sur place, de 16 à 18 h., samedi, dimanche, lundi.

16e arrdt.

HOTEL PARTICULIER 48, AVENUE DES TILLEULS VILLA MONTMORENCY SIMER 500-78-78.

17e arrdt.

24, rue Capitaine-Lagache, immeuble angle, 52, r. Guy-Môquet 3 Pièces, entrée, cuisine, bains, wc, 55 m2 à rén. Prix 250.000. 520-13-57 ou sur place, de 13 à 15 h., samedi, dimanche, lundi.

Région parisienne

60 - Oise

le parc des aigles
CHANTILLY-GOUVIEUX
très beaux DUPLEX dans petits immeubles "à la Mansart"
LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
LANCEMENT 3e TRANCHE
- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis, piscine
- proche golf et chevaux

sur place : (4) 457.32.62 - au siège 387.52.11

Province   Province

La nature se fait rare...
INVESTISSEZ à PORT FITOU (Aude)
Pour vos vacances du STUDIO au 3 PIECES de 180.000 à 320.000 F T.T.C. Prix fermes et définitifs
- Architecture régionale traditionnelle • Dans une presqu'île protégée
- 40 hectares privatifs sur l'étang de LEUCATE • Plage privée
- 10 minutes de la mer dans un environnement exceptionnel

HAUTE-SAVOIE
Le Praz-de-Lys (1.500 m)
Stat. été-hiver près de GETS
Studios à partir de 100.000 F avec 20.000 cpt + crédit.
2 et 3 pièces.
ERIGE-VENTE, B.P. 18
84, route de Genève
74240 GAILLARD
Tél. (50) 38-52-89

locaux commerciaux

RECH. LOCAL COMMERCIAL 250-400 m2, 2 burx, acc. camions. Téléphone : 678-31-86.

Immobilier (information)

IRLANDE

APPARTEMENTS « GALWAY BAY »

33 appartements, 2 chambres de luxe, vue sur la mer, à proximité d'un cours de golf, plage, tennis-club, piscine couverte chauffée, magasins, hôtels. Brochure sur demande à :

OSBORNE KING AND MEGRAN
26 EYRE SQUARE, GALWAY.

locations non meublées Offre

locations non meublées Demande

constructions neuves

CHAMONIX, LA RÉSIDENCE LOUIS LACHENAL

Un investissement de qualité au centre ville
Le plus beau panorama sur le Mont-Blanc, les Aiguilles, le Brévent.
Studios et 2 pièces

Réalisation : PII 43, rue de la Chaussée-d'Antin 75009 Paris - Tél. 285.72.20

Vente sur place 267, rue Joseph Vallot Chamonix Tél. (50) 53.24.19
Vente Paris Tél. 280.40.14

Chamonix - Documentation gratuite à P.I.I. Services 19, rue Lafayette - 75009 Paris - Tél. 280.40.14. M. 80

Nom ____ Adresse ____
____ Code postal ____ Tél. ____

Studio A.S.U.

LUXE, ESPACE ET LUMIÈRE

au cœur de l'Ouest prestigieux

LE HAUT DOMAINE DE ROCQUENCOURT

C'est aussi votre 2 pièces merveilleusement orienté. 52 à 59 m2 de confort raffiné prêt à habiter avec cave et garage. Jardin privatif donnant sur de vastes espaces verts. A partir de 380.000 F. Livraison dès cet été.

Renseignements et visite : Bureau de vente ouvert tous les jours de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h, dimanches et jours fériés inclus, lundi de 14 h 30 à 19 h. Tél. 954.85.85.

Réalisation Immobiliare France S.A.

olympe

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL-HOUSE

terrains

Rech. terr. à bâtir av. belle vue pour maison de campagne. Ecr. no 6.199, « le Monde », Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Village, Gard, terr. à bât. 3 ha. Gaini, L, 17, rue République. 30320 Marguerittes 20-03-39 H. R.

Montbertaut (60), 2.500 m2 boisés, viabilisés, chênes et char...

villas

fonds de commerce

bureaux

propriétés

maisons de campagne

forêts

viagers



automobiles

vente

8 à 11 C.V.

box-parking

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

Les nouveaux aménagements des premières classes

La fin de l'avion-salon

La plupart des grandes compagnies aériennes ont commencé de modifier le service qu'elles offrent à leurs passagers de première classe sur les vols long-courriers ; certaines ont décidé de supprimer la première classe sur le réseau moyen-courrier, là où la demande se révèle insuffisante.

Déjà, dans le plan d'entreprise (1980-1983), les responsables d'Air France n'avaient pas caché leur intention de « *chercher à améliorer la rentabilité de la partie avant des Boeing-747 par la suppression du salon supérieur* », mis à la disposition des passagers de première classe. Cet espace est désormais occupé par des passagers de classe économique. De même, le bar situé à l'avant des Boeing-747 « combi » est supprimé, faute d'être suffisamment fréquenté.

A titre de compensation, la compagnie nationale offre aux passagers qui, sur ces vols long-courriers, payent le prix fort, d'autres « raffinements » : service permanent de boissons, nouvelle gamme d'apéritifs, nouveaux plats régionaux français, écouteurs-coquilles d'une meilleure musicalité, etc. N'empêche que la disparition d'un certain confort risque d'entraîner, comme le craignaient les auteurs du plan d'entreprise, « *des réactions défavorables d'une partie de la clientèle de haute contribution. Mais, à leur avis, les passagers des DC-10 de la concurrence ignorent déjà cette facilité* (à savoir l'utilisation du pont supérieur), *et la tendance des compagnies mondiales va dans le même sens* ».

D'autres compagnies ont résolu d'aménager différemment la partie avant de leurs Boeing-747. Ainsi Japan Airlines, notamment sur ses vols Europe-Anchorage-Japon, a transformé le pont supérieur en compartiment-lits ; cinq au total, mesurant 1,85 mètre de long sur 68,5 centimètres de large et entourés de rideaux. Pour bénéficier de ce *sky sleeper service*, le passager de première classe, qui garde la disposition de son fauteuil au pont inférieur, doit acquitter un supplément de 1 080 francs.

Les autres transporteurs aériens n'ont pas voulu pousser aussi loin le confort. Quelques-uns ont mis à la disposition de leur clientèle de première classe des fauteuils-couchettes dont le dossier peut être incliné à volonté. Ainsi, à partir du 1er mai prochain, Lufthansa proposera à l'étage supérieur de ses Boeing-747 un compartiment repos équipé de *Sonator's sleeper*, contre un supplément qui, selon la destination, variera de 250 francs à 550 francs. Swissair a également prévu d'installer, au second niveau de ses avions gros porteurs qui desservent la ligne Zurich - Genève - New-York, huit *slumberettes* moyennant une surtaxe de 60 dollars. Quant à la compagnie thaïlandaise Thaï, elle a décidé de proposer en première classe, sur la ligne Paris-Bangkok, la seule formule *sleeperette* : seize sièges au premier niveau et huit au second. Sans aucun supplément.

« *Aucune modification n'est, à ce stade, apporté au service première classe actuellement offert sur les vols moyen-courriers* », précise-t-on à Air France. Cependant, faute d'un marché suffisant, « *la première classe est supprimée sur les liaisons courtes Paris-Londres, Paris-Nice et Nice-Londres* ». Elle est remplacée, depuis le 1er avril, par une classe « affaires » destinée à la clientèle voyageant pour des motifs professionnels. De son côté, British Airways a adopté la même attitude : elle présente sa classe « club » comme « *à peine plus chère (1 100 F l'aller et retour Paris-Londres) que la classe touriste normale (850 F) et 'beaucoup moins chère que l'ancienne première classe (1 490 F)* ».

Les compagnies aériennes s'efforcent ainsi de concilier, au moindre risque commercial, les notions de juste prix et de juste confort. — J.-J. B.

TRANSPORTS

Un nouveau plan de redressement pour Air Alpes

De notre correspondant

Grenoble. — Le nouveau plan de redressement de la compagnie aérienne régionale Air Alpes qui vient d'être présenté à Grenoble, prévoit le licenciement de quarante-six personnes sur les deux cent quatorze employés de la société, ainsi que l'abandon de plusieurs lignes desservies par des avions de quinze à vingt places : Roanne-Paris, Reims-Lyon, Annecy-Paris, Paris-Courchevel. La compagnie souhaite en outre accroître ses activités de sous-traitance. Ce plan a été refusé par le juge-commissaire, M. Edmond Richard, et le conseil d'administration, qui a réclamé un complément d'information, ne se prononcera que le 15 avril, lors d'une nouvelle réunion.

Quant aux organisations syndicales, elles s'interrogent sur l'avenir de la compagnie, soulignent la fragilité de la solution adoptée et dénoncent le soutien insuffisant des pouvoirs publics en faveur des transports aériens du troisième niveau.

Depuis le mois de janvier, la compagnie Air Alpes semble bien se comporter, puisque le taux de remplissage de ses avions a atteint près de 75 %. D'autre part, le nombre de voyageurs transportés a progressé. Enfin, le compte d'exploitation de la société a été équilibré au mois de mars. Mais la direction prévoit qu'Air Alpes ne pourra pas éviter, à la fin de 1980, un *« lourd déficit »* — C. F.

NAUFRAGE DE DEUX PÉTROLIERS AU LARGE DE LA TANZANIE ET DU SÉNÉGAL

Deux pétroliers ont sombré le jeudi 3 avril : l'un au large de la Tanzanie, l'autre au large des côtes du Sénégal.

Le pétrolier libérien de 110 000 tonnes, l'*Albahaa-B*, a explosé le jeudi 3 avril à environ 100 milles des côtes tanzaniennes. Trente-sept hommes de l'équipage du navire qui a coulé ont été secourus par un autre pétrolier et six sont portés manquants. Les soutes du pétrolier étaient vides au moment de son explosion. Il semblerait que celle-ci s'est produite au cours d'une opération de nettoyage des cuves.

Vendredi, en fin de matinée, on apprenait qu'un autre pétrolier, le *Mycène*, battant également pavillon libérien, avait sombré au large du Sénégal. Nouvelle confirmée par les Llyods qui donnaient les précisions suivantes : le pétrolier, qui était vide, avait quitté Gênes le 26 mars à destination de Ras Tanura, dans le golfe Persique. Il avait fait escale dans le port de Las Palmas (Canaries), qu'il avait quitté le 30 mars. Ce navire de 109 000 tonnes construit en 1976, appartient à la société Mycene Shipping Company de Monrovia ; il était affrété par la société italienne D'Admico de Rome.

Les vingt membres de l'équipage ont été recueillis par un bateau néerlandais en route pour Dakar, et douze autres rescapés sont à bord d'un navire espagnol se dirigeant vers Conakry. — *(A.F.P.)*

ENVIRONNEMENT

APRÈS LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ A L'ÉLYSÉE

Les maires des communes des Côtes-du-Nord suspendent leur collaboration au plan Polmar

De notre correspondant

Saint-Brieuc. — Au lendemain de leur manifestation à Paris, les maires des communes des Côtes-du-Nord touchées par la marée noire se sont réunis le jeudi 3 avril à Trégastel. Mais, cette fois, sans le sous-préfet de Lannion, qui préside habituellement ces réunions de coordination.

C'est en effet la rupture avec l'administration. Apparemment marqués par l'accueil que leur ont fait les C.R.S. à Paris, les élus bretons de la Côte de granit rose ont décidé de se croiser les bras et de laisser à l'Etat l'entière responsabilité du nettoyage des côtes. Ils se retirent des P.C. communaux du plan Polmar qui coordonnait localement les chantiers et observeront une grève administrative « *organisée de manière à ce qu'elle ne gêne pas la population mais l'administration* », dit M. Jean-Yves Simon, conseiller de Lézardrieux et président du comité de vigilance et de coordination des Côtes-du-Nord.

Des actions d'information vont être organisées du niveau départemental au niveau national ; les conseillers municipaux doivent tenir, au début de la semaine prochaine, une réunion extraordinaire, au cours de laquelle ils feront connaître à la population « *ce qui s'est passé à Paris* ».

Deux télégrammes ont été envoyés à l'issue de cette réunion. Le premier au président de la République : « *Sommes outrés de l'accueil qui a été fait à la population sinistrée et aux élus bretons à Paris lors de la manifestation pacifique que nous avions annoncée. Sommes toujours d'accord pour une audience personnelle avec vous pour débattre de tous les problèmes concrets, y compris celui de l'épave du* Tanio, *pour laquelle nous exigeons qu'une décision soit prise et non dans cinq mois.* »

Le second télégramme a été adressé à M. Bonnet, ministre de l'intérieur : « *Elus sont outrés de l'accueil des C.R.S. et de l'affront subi, écharpes tricolores profanées. Souhaitons connaître le responsable de ces violences et que des sanctions soient prises.* »

« *Le retrait des maires nous gênera*, a dit M. Foulquié, préfet des Côtes-du-Nord, lors du point quotidien fait jeudi soir au P.C. Polmar à la préfecture de Saint-Brieuc. *Un travail utile était fait dans les P.C. communaux, mais le travail continue.* »

Un travail de Pénélope, constate par ailleurs M. Foulquié. En de nombreux endroits, le lavage des rochers à la lance à haute pression ou à l'eau chaude est relativement efficace, mais peu durable, chaque marée ramenant le pétrole enlevé. Aussi, une étude a-t-elle été demandée, portant sur un produit qui pourrait être adjoint à l'eau de lavage, du genre du dispersant employé après la marée noire de l'*Amoco-Cadiz*, avec l'accord de l'Institut des pêches et des mers.

JEAN VIDEAU.

L'AFFAIRE DU « SALEM »

La Shell reconnaît qu'une partie de la cargaison a été déchargée en Afrique du Sud

La Shell International a reconnu, le jeudi 3 avril, à Londres, dans un communiqué, qu'« *une partie de la cargaison lui appartenant du pétrolier libérien* Salem *avait été déchargée en décembre dernier à Durban, en Afrique du Sud* ».

Dans ce communiqué, la Shell International annonce qu'elle a réglé avec l'agence officielle sud-africaine d'achat de pétrole son « *différend sur cette partie de la cargaison de pétrole brut déchargée du* Salem, *à Durban, à la fin du mois de décembre dernier.* »

Le communiqué de la Shell International met fin à une partie du mystère du *Salem*, qui avait coulé le 17 janvier dernier au large du Sénégal. Il avait alors été affirmé de plusieurs sources que, après avoir fait disparaître sa cargaison, le capitaine avait volontairement sabordé son navire. Il se trouve actuellement incarcéré au Libéria, ainsi que le chef-mécanicien du bâtiment après avoir été extradés du Sénégal.

Le pétrole transporté par le *Salem* provenait du Koweït, pays qui interdit formellement la vente de ce produit à l'Afrique du Sud. Jusqu'à maintenant, la Shell s'était refusée à commenter l'hypothèse selon laquelle le pétrole avait été déchargé à Durban avant le naufrage du navire. Un porte-parole de la firme avait même affirmé que la cargaison était destinée à la France. — *(A.F.P.)*

P.T.T.

EN HAUTE-LOIRE

LE RECEVEUR TOUCHE A TOUT

De notre envoyé spécial

Le Puy-en-Velay. — « Nous n'avons fermé aucun bureau de poste depuis cinq ans. Nous n'en fermerons aucun à l'avenir », a indiqué M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux P.T.T., qui visitait, le jeudi 3 avril, la Haute-Loire, désignée en 1977 comme département-pilote pour des expériences de « polyvalence administrative » en zone rurale.

Ni vu ni connu : la suppression d'environ trois mille neuf cents bureaux de poste sous-utilisés en zone rurale n'aurait entraîné, selon M. Ségard, « *aucune difficulté* » dans l'écoulement du trafic. Mais laisser s'opérer un mouvement de repli des services publics eût été reconnaître qu'il y avait désormais « une France utile » et une France qui ne l'était plus.

Tant qu'il y aura des hommes en campagne et pour faire en sorte qu'ils y demeurent, les pouvoirs publics ont fini par admettre la nécessité d'y maintenir une présence administrative. L'idée de base est simple : offrir aux ruraux la possibilité de faire sur place des démarches élémentaires sans être obligés de courir à la ville. Le bureau de poste est l'élément-clé de ce dispositif. Les P.T.T. ont accepté de voir confier des tâches qui ne sont pas habituellement les leurs à des préposés quelque peu désœuvrés.

Ainsi, le receveur de Chavaniac-Lafayette est-il devenu un vrai « polyvalent ». L'an dernier, il a vendu des timbres fiscaux pour une valeur de 847 F et réalisé cinquante-neuf opérations pour le compte de la mairie dont le secrétariat n'est pas ouvert en permanence. Et parce que, dans ce village de quatre cent cinquante habitants, on vit en bonne intelligence et qu'il n'y a jamais trop de bonne volonté, les préposés se chargent de distribuer le lait aux personnes âgées et des médicaments aux malades. Ils font office d'« écrivain public » en aidant les assurés sociaux à remplir leurs dossiers dont on sait qu'un bon quart sont refoulés faute d'être correctement rédigés.

« *Je suis heureux et comblé* », confie le receveur de Saint-Paulien dans son bureau tout neuf. La polyvalence est, à ses yeux, une bonne affaire pour la poste car « *sous différents prétextes, on attire davantage de clients à nos guichets* ». « *Ne le dites pas trop haut*, répond M. Ségard, *les autres administrations pourraient s'en formaliser.* » Ici, en effet, on fait un peu de tout : l'Agence nationale pour l'emploi y affiche ses offres ; on y délivre les cartes grises et on envisage même d'acheter une photocopieuse.

A Vorey, les préposés ont réponse à tout. L'été, les touristes viennent leur poser « *les questions les plus saugrenues* » car le syndicat d'initiative n'a pas de local. Surcharge de travail ? Ils ne s'en plaignent pas. Pour eux, rendre service est une vieille habitude.

Puisqu'elle correspond à un besoin, cette « polyvalence administrative » sera donc étendue, a promis M. Ségard. A cet égard, des expériences de téléconsultation de renseignements pratiques à partir de consoles installées dans des bureaux de poste seront tentées, l'an prochain, dans le Lot-et-Garonne et les Alpes-de-Haute-Provence. Aux secrétaires de mairie qui craignent la concurrence de ces « *facteurs touche-à-tout* », le ministre a répondu que « *ce système ne doit concurrencer aucun service public existant et qu'en tout état de cause il appartient aux élus de préciser leurs souhaits* ».

Cela dit, à travers cette expérience de polyvalence, les P.T.T. veulent améliorer la gestion de leurs bureaux de poste en zone rurale. « *Le maintien d'un excédent d'établissements coûte près de 230 millions de francs au service postal, qui voudrait donc, dans une certaine mesure, assurer une meilleure rentabilité de ses équipements* », a précisé M. Ségard. Le principe d'une juste rémunération, par les autres administration, des prestations prises en charge par les P.T.T. est acquis. Le maintien en vie des campagnes n'est-il pas l'affaire de tous ?

JACQUES DE BARRIN.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Yves BRARD ont la joie d'annoncer la naissance de
Vincent,
le 18 mars 1980.
Faculté de droit,
B.P. V 179, Abidjan.

— François et Arielle DESLIERRES, née Saglier, sont heureux de faire part de la naissance de
Déborah Virginie,
le 29 mars 1980.
Paris-Montréal,
Province de Québec.

Fiançailles

— M. et Mme André GORGUES,
M. et Mme Michel ABADIE,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants.
Véronique et Jean-François,
le 23 mars 1980.
117, rue Anatole-France,
37100 Saint-Cyr-sur-Loire.
158, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.

Décès

— Carmen Baron et ses enfants,
Jacques et Odette Baron,
ont la douleur de faire part du décès de
Charles François BARON,
gouverneur honoraire
de la France d'outre-mer,
médaillé de la Résistance,
officier de la Légion d'honneur,
poète surréaliste,
survenu sans souffrance, le 26 mars, à son domicile.
Les obsèques ont été célébrées le 29 mars au cimetière des Batignolles dans la plus stricte intimité.
(*Le Monde* du 3 avril.)

— Le docteur Tahar Boukheloua,
Le docteur Bouabdellah Boukheloua,
Les familles Boukheloua, de Relizane ; Henri, de Mazouna ; Salah, d'El-Asnam, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de leur frère, oncle et parent,
BOUKHELOUA SI MUSTAPHA,
survenu dans sa soixante-sixième année.
L'inhumation a eu lieu le 29 mars 1980 à Relizane.

— Mme Henri Schalit, ses enfants et petits-enfants,
Mme André Boyer, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Garsin, Willig, Ballhache et Ribes,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Albert GARSIN,
née Clara van Ham,
leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu le 24 mars 1980, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
19, rue Erlanger, 75016 Paris.

— Mme Lemaignen,
M. et Mme Jean-Louis Lemaignen et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Lemaignen et leurs enfants,
M. et Mme Roger Lemaignen et leurs enfants,
Ses cinq arrière-petits-enfants,
Mme Tourillon, sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de
M. LEMAIGNEN,
ancien président
de l'Académie des sciences d'outre-mer,
ancien membre de la commission
de la Communauté économique européenne,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
médaille de la Résistance,
grand-croix
de l'ordre du Mérite
de la République fédérale d'Allemagne,
grand officier de l'ordre du Mérite
de la République italienne
et titulaire
de nombreuses décorations
des Etats africains,
survenu, muni des sacrements de l'Eglise, en son domicile à Paris, le 3 avril 1980, dans sa quatre-vingt-huitième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 5 avril, à 10 heures, en l'église de Sauzy (Loir-et-Cher).
Une messe sera dite à son intention ultérieurement à Paris.
22, avenue de Friedland, 75008 Paris.
8 bis, rue Béranger, 92100 Boulogne-sur-Seine.
40, rue Decamps, 75016 Paris.
65, rue Raynouard, 75016 Paris.

[Né le 15 mars 1893 à Blois, M. Robert Lemaignen avait été président (1940-1958) de la Société commerciale d'affrètements et de combustibles, ainsi que de la Société commerciale des ports africains (1941-1958) et de la Société marocaine métallurgique (1941-1958). Administrateur de nombreuses sociétés, vice-président de la Chambre de commerce internationale, il avait été membre, pendant treize ans, de la Commission européenne de Bruxelles (1958-1961). Président de l'Union française internationale pour le développement de l'Afrique (1962-1971), M. Lemaignen avait occupé la présidence de l'Académie des sciences d'outre-mer et était président d'honneur du Cercle franco-allemand. Il était l'auteur de « l'Europe au berceau » (1964).]

— Houston.
Mme Marcelle Leonardon, née Barrier, son épouse et ses enfants,
Mlle Violette Leonardon,
M. et Mme Gilbert Leonardon et leur fils Richard,
La famille et leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 30 mars à Houston, de
M. Eugène LEONARDON,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien directeur de la
Schlumberger-Well Surveying Corporation.
8803 Chatsworth,
Houston 77024 Texas (U.S.A.).

— Mme Robert Lethel,
Philippe Lethel,
François-Marie Lethel, prêtre de l'ordre des Carmes,
M. et Mme Patrice Lelièvre et Marguerite,
Et toute la famille,
ont la douleur d'annoncer que
ROBERT LETHEL,
est mort en pleine confiance dans le Christ et sa Mère, le 2 avril 1980.
La messe sera célébrée en l'église Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, à Paris (2e), le mercredi 9 avril 1980, à 10 h. 30.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
4, sentier des Pierres-Blanches,
92190 Meudon.

— Les enseignants, chercheurs et techniciens de l'Institut du Quaternaire de l'université de Bordeaux-I (laboratoire associé au C.N.R.S. n° 133) ont la douleur de faire part du décès accidentel de
Claude THIBAULT,
maître de recherche au C.N.R.S.,
survenu en mission dans le Sud-Algérien, le 23 mars 1980, à l'âge de quarante-six ans.
Un service funèbre aura lieu à l'église Notre-Dame de Talence (Gironde), le samedi 5 avril 1980, à 9 heures, suivi de l'inhumation à Tartas (Landes).

[Après des travaux sur la Géologie de l'Aquitaine et spécialement dans les Pays de l'Adour, Claude Thibault a étendu ses activités de recherche à l'étranger. A l'occasion de missions internationales et interdisciplinaires en Iran, Espagne du Sud, à Djibouti et en Australie, il avait acquis une grande compétence en Géologie du Quaternaire en milieu aride.
Il étudiait en particulier les mouvements récents des plaques arabique et eurasiatique ainsi que la distension du Golfe d'Aden dans son prolongement continental. Il laisse une centaine de publications.]

Remerciements

— Mme Robert Gruau,
Nathalie Gruau,
Et leur famille,
adressent leurs remerciements émus aux personnes qui, lors du décès de
M. Robert GRUAU,
se sont associées par leur présence, envois de fleurs et messages à leur grande douleur.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la mort de
Mme Marie BELEHRADEK,
une messe sera dite à sa mémoire dans la crypte de l'église Notre-Dame d'Auteuil, le mardi 8 avril, à 10 h. (métro Eglise-d'Auteuil).





économie

ÉNERGIE

EN SUSPENDANT SES LIVRAISONS A LA FIRME AMÉRICAINE EL PASO

L'Algérie engage une épreuve de force pour obtenir un relèvement substantiel du prix de son gaz

Pour manifester sa volonté d'obtenir un relèvement substantiel du prix de son gaz naturel, l'Algérie, qui a entamé avec tous ses clients de difficiles négociations, a décidé, le 1er avril, de suspendre ses livraisons à la société américaine El Paso, interrompant ainsi un contrat qui prévoyait la fourniture de 10 milliards de mètres cubes de gaz pendant une durée de vingt-cinq ans.

De notre correspondant

Alger. — Rien ne va plus entre la Sonatrach et la société américaine El Paso. Depuis le 1er avril, la ronde des méthaniers qui transportaient d'Arzew à Boston le gaz liquéfié produit par l'usine G.N.L.-1 (gaz naturel liquéfié) s'est arrêtée.

Cette installation, la première en date du genre par sa taille, a nécessité un investissement de 2,4 milliards de dollars. Sa construction découle directement du contrat passé en 1969 avec la société américaine. Il prévoyait la livraison chaque année pendant vingt-cinq ans de 10 milliards de mètres cubes de gaz sous forme liquéfiée. L'exportation n'a commencé qu'en 1978, et le complexe n'a tourné l'an dernier qu'à 65 % environ de sa capacité.

Le contrat initial fixait à 30,5 cents le prix de l'unité de base, le million de B.T.U. (British Thermal Unit). Ce chiffre était devenu dérisoire étant donnée l'évolution du marché énergétique mondial et, le 11 mai 1979, un avenant a été conclu portant à 1,75 dollar le prix de base. Celui-ci était indexé sur les prix du fuel domestique n° 2 et du fuel résiduel n° 6 dont il devait suivre l'évolution. Pendant les trois premières années, les Algériens consentaient, d'autre part, un rabais qui devait aller diminuant, passant de 60 cents en 1979 à 30 cents en 1981 avant de disparaître en 1982. Compte tenu de tous ces facteurs, le prix du G.N.L.-1 fourni à El Paso était, le 1er janvier 1980, de 1,94 dollar le million de B.T.U.

Les autorités des deux pays devaient ratifier l'avenant. Washington l'a fait à la fin décembre 1979. Les dirigeants algériens ont annoncé, le 6 mars dernier, qu'ils s'en abstiendraient et ont demandé l'ouverture de nouvelles discussions pour un relèvement substantiel du prix et une modification de la formule d'indexation jugée, à l'usage, non satisfaisante. Les Algériens estiment que le prix de la thermie-gaz doit être aligné sur celui de la thermie-pétrole et ils réclament pour parvenir à cette équivalence un prix de 6,11 dollars le million de B.T.U. (1). Ils ont présenté à peu près au même moment une demande identique à leurs principaux clients, parmi lesquels Gaz de France avec qui des négociations sont en cours.

El Paso estime que les prétentions algériennes sont *« déraisonnables »* et *« excessives »* et ne reflètent en rien la situation d'un marché international restreint, où producteurs et consommateurs se comptent, pour le moment, sur les doigts d'une main. Compte tenu du prix de transport et du coût de la regazéification, la société américaine estime que le gaz algérien lui reviendrait à 8 dollars environ le million de B.T.U., alors qu'elle ne paie que 4,47 dollars pour le gaz canadien ou mexicain transporté par gazoduc.

Pour les Algériens, la situation n'est pas comparable, compte tenu des investissements considérables qu'ils ont dû réaliser pour la liquéfaction et des sommes importantes qu'ils doivent débourser pour payer l'assistance technique apportée en permanence par El Paso aux installations d'Arzew. Mais, la société américaine peut également faire valoir qu'elle a dû, elle-même, engager des dépenses importantes pour réaliser les terminaux de Cove-Point au Maryland et de Elba-Island en Georgie. Ceux-ci auraient coûté au total environ 700 millions de dollars, auxquels il faut ajouter le prix de neuf méthaniers de 125 000 tonnes de G.N.L. (six construits et trois en chantier) coûtant chacun environ 150 millions de dollars.

Pour les Etats-Unis, l'importation de gaz algérien peut être considérée comme marginale. Elle représente 2 % environ de la consommation du pays et 20 % des importations. Mais pour El Paso l'enjeu est important. La société américaine semble avoir cependant adopté une position dure puisqu'elle a refusé la proposition algérienne consistant à poursuivre les livraisons de gaz en attendant la conclusion d'un éventuel accord, moyennant une avance qui aurait été de l'ordre de 3 dollars le million de B.T.U. Cette somme est comparable à ce que verse actuellement G.D.F. à titre d'avance (3,05 dollars). Mais, El Paso ne veut plus négocier avec la Sonatrach. Elle estime qu'il s'agit maintenant d'une affaire d'Etat à Etat.

Les Algériens, de leur côté, ne semblent pas décidés à s'engager dans la voie des concessions. Au-delà des questions de prix, ils veulent que leur partenaire reconnaisse le principe de l'équivalence entre le gaz et le pétrole.

La Sonatrach, il est vrai, avait vu grand puisqu'elle s'était fixé pour objectif l'exportation en 1985 de quelque 170 milliards de mètres cubes, dont 58 milliards sous forme de G.N.L. et le reste par gazoduc via la Tunisie et la Sicile. Le programme de liquéfaction a d'ores et déjà été considérablement réduit, et le projet G.N.L.-3, d'une capacité de traitement de 15 milliards de mètres cubes de gaz, ne sera pas inscrit au prochain plan (2). En revanche, les Algériens étudient un doublement du gazoduc vers l'Italie.

Cette reconversion pose plus d'un problème. Il faut convaincre les clients dont certains restent attachés à la formule G.N.L. Il faut affronter le contentieux qu'entraînera inévitablement l'annulation de G.N.L.-3 avec les firmes qui étaient chargées de le construire, notamment la société française Technip (3). La capacité de liquéfaction de l'Algérie va donc être limitée à 30 milliards de mètres cubes de gaz.

Cette révision du programme gazier s'inscrit dans une nouvelle stratégie qui peut se résumer ainsi : vendre moins mais vendre cher et préserver au maximum les réserves dont l'Algérie aura besoin demain pour sa propre consommation. Cette politique se traduit, en ce qui concerne le pétrole, par la réduction de 10 % de la production appliquée depuis le début de l'année. L'Algérie, qui avait extrait en 1979 51 millions de tonnes de brut, n'en produira cette année que 46 millions.

Une aisance financière

La formidable augmentation du prix du pétrole, qui a plus que doublé en un an, passant de 14 dollars environ au début de 1979 à plus de 34 dollars (4) en 1980, donne à l'Algérie une aisance financière qui accroît considérablement sa marge de manœuvre. *« Si nous n'en tirons pas un juste prix*, estime-t-on dans les milieux proches du ministère de l'énergie, *nous préférons « geler » notre gaz quitte à mettre en sommeil certaines de nos installations. Mais qu'on y prenne garde, notre expérience a valeur exemplaire et les difficultés que nous rencontrons pour commercialiser notre gaz à un prix correct pourraient bien décourager d'autres producteurs éventuels. Or, dans les années à venir, la mobilisation de réserves de gaz peut jouer un rôle considérable pour modérer la crise de l'énergie »*.

Certains experts calculent cependant que l'abandon définitif du contrat d'El Paso entraînerait pour l'Algérie une perte de 2 millions de dollars par jour au prix actuel du contrat. On voit mal, en effet, comment l'Algérie pourrait retrouver rapidement de nouveaux clients pour le gaz liquéfié de G.N.L.-1. Seul le Japon possède actuellement des terminaux capables d'accueillir des méthaniers transportant 125 000 tonnes de G.N.L. Les installations construites par la France à Montoire permettront de le faire. Mais elles ne sont pas terminées et sont destinées à l'exécution d'un autre contrat de 5 milliards de mètres cubes, qui bute, lui aussi, sur la question du prix. De toute façon, les techniciens d'El Paso actuellement à l'œuvre à Arzew n'accepteraient pas de travailler pour d'autres clients que leur firme.

Les investissements gaziers consentis de part et d'autre plaident en faveur d'un arrangement. Pourtant, la détermination paraît bien grande de chaque côté. Compte tenu de l'arrêt des livraisons, une solution même provisoire devrait intervenir rapidement. Les Algériens veulent savoir sur quelles resosurces ils peuvent compter.

DANIEL JUNQUA.

(1) Ce calcul est fait en référence au brut algérien, vendu actuellement 34,21 dollars le baril.

(2) Cette suppression fait suite à celle beaucoup plus ancienne d'un autre complexe, G.L. 2 E., qui devait avoir une capacité de liquéfaction de 10,5 milliards de mètres cubes et qui devait être implanté à Skikda.

(3) Le contrat conclu le 19 janvier 1979 avec Technip et l'ENI italienne portait sur la fourniture de neuf échangeurs cryogéniques pour un montant de 356 millions de francs français.

(4) Auxquels il faut ajouter une avance pour exploration de 3 dollars.

NOUVELLES HAUSSES DES PRIX DU PÉTROLE

(Suite de la première page.)

Des stocks qui inquiètent fort des pays comme l'Iran, dans la mesure où ils permettraient aux pays consommateurs d'influer sur les cours. Certains membres de l'OPEP ont donc cherché une parade pour éviter cette baisse des prix, que la *« loi du marché »*, risquait de leur imposer. L'Algérie, le Koweït, la Libye, l'Iran, ont donc réduit ces dernières semaines leur production. Et, comme ils veulent maintenir leurs revenus, ils augmentent leurs prix en conséquence, en espérant que l'Arabie Saoudite cédera plus ou moins vite sur les prix et n'augmentera pas sa production sur une grande échelle.

Les pays consommateurs doivent donc s'attendre à un nouvel alourdissement de leur facture pétrolière au cours des prochains mois. Les hausses du « brut » se conjugueront, pour les pays autres que les Etats-Unis, avec les effets de la hausse du dollar. La devise américaine a gagné 12 % ces dernières semaines, et les compagnies pétrolières demandent déjà au gouvernement français une hausse de prix des produits pétroliers pour tenir compte d'un dollar à 4,50 francs alors que les prix actuels prennent pour référence un dollar à 4,05 francs.

Pour le moment, le gouvernement n'a pas, semble-t-il, pris de décision. Si, sur le fond, il est acquis au principe de la *« vérité des prix »*, il attend, pour arrêter sa position, de voir comment les marchés des changes vont évoluer au cours des prochains jours.

J.-M. Q.

● *Tarifs de l'électricité.* — Le parti socialiste a l'intention de saisir le Conseil d'Etat pour obtenir l'annulation de l'arrêté du 2 avril portant sur une réduction des tarifs de l'électricité au profit des usagers habitant les communes situées au voisinage des centrales nucléaires (*le Monde* du 3 avril). Cette réduction tarifaire est, selon le P.S., une discrimination de traitement entre les abonnés qui constitue une nouvelle mise en cause du service public confié à l'Electricité de France.

SOCIAL

Pas de «1er mai unitaire» à Paris

La C.F.D.T. accuse la C.G.T. de faire cavalier seul

Il n'y aura pas de 1er mai unitaire à Paris. C'est la constatation qu'a faite l'Union régionale parisienne C.F.D.T., le 2 avril au soir, après l'échec de sa rencontre avec l'Union de l'Ile-de-France - C.G.T.

Certes, depuis le premier défilé organisé en commun, en 1963, la flamme unitaire a plusieurs fois vascillé entre les deux organisations. Au point que la C.G.T. conduisit seule le défilé dans la capitale entre 1964 et 1969, puis en 1972. La FEN, de son côté, avait maintes fois refusé de participer à la célébration de la fête du travail.

Cette fois, la coupure est plus profonde. La C.F.D.T. tout entière, non seulement à Paris, mais en de nombreux points, en province, a la conviction de se heurter à une attitude mûrement arrêtée par l'appareil de la C.G.T. De plus, symptôme plus grave pour le mouvement ouvrier, il apparaît que l'orientation prise par les instances dirigeantes cégétistes suscite des remous croissants en son sein.

Que s'est-il passé entre les organisations parisiennes ?

Depuis le 10 mars, a déclaré aux journalistes, M. J.-P. Bobichon, secrétaire de l'union parisienne C.F.D.T., son organisation avait pris contact avec ses homologues de la C.G.T. et de la FEN, en proposant quatre objectifs à la manifestation unitaire : l'égalité des droits pour les travailleurs immigrés, l'augmentation des bas salaires, la réduction de la durée du travail pour créer des emplois et le droit d'expression des travailleurs.

Lors de la rencontre du 27 mars, la C.G.T. — rapporte M. Bobichon — déclare notamment que l'organisation d'un 1er mai unitaire dépendra de l'attitude de la C.F.D.T. et de la FEN dans la conclusion des négociations salariales de la fonction publique, et que *« les attaques anticommunistes et anticégétistes auxquelles participent la C.F.D.T. et la FEN lui posent un problème »*.

Lorsqu'a lieu la seconde réunion, le 2 avril, la délégation C.G.T. constate que ses craintes étaient fondées, puisque la FEN a signé l'accord salarial en question. Elle ajoute — selon M. Bobichon — que, pour un 1er mai unitaire, il faut être unis avant et après et que les cédétistes ne mènent pas les luttes de façon suffisamment unitaire. Sont-ils prêts à s'engager sur des actions communes en avril ? La tension monte à l'examen des textes préparés par chacune des délégations. Dans celui de la C.G.T., la C.F.D.T. estime ne pouvoir accepter le paragraphe selon lequel *« pouvoir et patronat cherchent à obtenir le consensus social de certaines organisations syndicales »*. Elle rejette aussi les passages sur l'anticommunisme et sur la solidarité internationale. Ce dernier ne cite que les travailleurs du Salvador et du Cambodge et de l'Afrique du Sud. Sur ce point, le texte cédétiste sans nommer aucun pays, tient à affirmer *« le droit à l'autodétermination des peuples »*.

Tandis que la FEN est globalement d'accord avec la C.F.D.T., les cégétistes trouvent inacceptable le texte de cette dernière : il ne dit rien sur la politique *gouvernementale et les abandons* nationaux. Surtout, ils déclarent ne pouvoir transiger sur le consensus et la campagne anticégétiste, qui, *« inscrits dans un texte ou pas »*, seront, pour eux, les thèmes essentiels du 1er mai.

Sur cette affirmation, la délégation cégétiste se retira en proposant une rencontre le 14 avril. Non moins intransigeant, M. Bobichon, le 3 avril, a répondu n'accepter le rendez-vous que si la C.G.T. abandonnait toute référence écrite ou verbale aux deux points devenus la pierre d'achoppement. *« On me raccrocha au nez »*, constate M. Bobichon. Et sa conclusion est claire : il s'inquiète de la situation *« créée de toutes pièces par la C.G.T. »* en raison de ses répercussoins sur l'efficacité des luttes revendicatives ; il pense que la C.G.T. va *« accentuer son repli sur soi »* et développer encore plus ses attaques contre la C.F.D.T. Aussi, les cédétistes veulent-ils alerter l'opinion publique. Enfin, quelle que soit l'évolution, l'union régionale C.F.D.T. sera sur le pavé parisien le 1er mai : elle organisera un grand rassemblement qui sera aussi une fête *« où les jeunes et les enfants auront toute leur place »*.

Les socialistes C.G.T. réclament un débat sur l'unité

L'union Ile-de-France C.G.T., de son côté, a publié, le 3 avril au soir, son appel pour le 1er mai, c'est-à-dire le texte intégral qu'elle avait proposé à la C.F.D.T.

La rupture était prévisible après l'attitude adoptée par la commission exécutive de la C.G.T. réunie le 1er avril. La longue déclaration qui en est sortie, bien qu'elle parle de l'unité, n'appelle pas expressément ses organisations à faire en sorte qu'elle se réalise le 1er mai (ce dont la commission exécutive de la C.F.D.T. s'est « étonnée » le lendemain, dans un communiqué).

En effet, si les quatre membres socialistes de la commission exécutive présents (1) ont voté contre ce texte (*le Monde* du 3 avril) il y eut des réticences parmi ceux qui finirent néanmoins par approuver. Elles s'étaient déjà fait sentir au bureau confédéral, comme cela s'était produit en décembre, à propos de l'affaire afghane, lorsque la C.G.T. s'est abstenue de condamner l'intervention soviétique.

Pour les contestataires, la masse des dirigeants orientent de plus en plus la C.G.T. vers un durcissement qui veut la présenter comme l'unique défenseur des travailleurs, que trahissent tous les autres. *« On est les meilleurs, donc l'unité est inutile. »*

Le schéma suit celui du P.C.F. Inacceptable pour les éléments socialistes de la C.G.T., l'alignement inquiète aussi les « sans étiquette » tels que Mme Lambert, M. Buhl au bureau de la centrale, et la demi-douzaine de membres de la commission exécutive qui ont pris la parole le 1er avril. La préoccupation grandit même chez certains communistes, comme M. J.-L. Moynot et Mme Ch. Gilles, secrétaires confédéraux, ou M. Rousselot, secrétaire des Pays de Loire, fidèles aux principes unitaires.

Les socialistes ne sont pas aussi isolés que le faible nombre de leurs porte-parole reconnus pourrait le faire prétendre. M. P. Feuilly en avait bien conscience, lorsque, dans une intervention remarquée, il a demandé que la commission exécutive consacre un débat à l'unité. M. Séguy en a pris l'engagement, mais un bon nombre de militants ont le sentiment que le secrétaire général ne manifeste plus la même volonté d'ouverture et d'indépendance qu'au congrès de Grenoble.

JOANINE ROY.

(1) Ce sont Mme Janine Parent, MM. P. Carassus, C. Germon, P. Feuilly. Mme D. Caudron, membre de la C.E., était absente. D'autre part, deux socialistes siègent au bureau confédéral : MM. Gaume et Laroze.

M. SÉGUY : on peut avoir une attitude différente sur l'Afghanistan et s'entendre sur l'unité d'action.

Traitant de ses rapports avec la C.F.D.T., M. Georges Séguy, à Antenne 2, le 3 avril, a notamment déclaré : *« On peut avoir, sur les événements d'Afghanistan, une attitude très engagée comme la C.F.D.T., très prudente comme la C.G.T., et s'entendre sur les questions d'unité d'action.*

» En vérité, la C.F.D.T. dissimule, derrière ces prétextes, son recentrage, qui va dans le sens d'un rapprochement avec la politique qui tend à gérer la crise et à réduire les objectifs revendicatifs. »

Auparavant, le secrétaire général de la C.G.T. avait repris ses thèmes habituels sur la situation économique et sociale, le charbon, le chômage, l'actionnariat, etc. Il a dénoncé de nouveau la *« campagne contre M. Georges Marchais »*.

UNE GRÈVE PARALYSE LE CHANTIER DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FLAMANVILLE

Une réunion à la préfecture de Saint-Lô entre la C.G.T. et la direction de la société Dragage-Travaux publics (D.T.P.), oeuvrant sur le chantier de la centrale nucléaire de Flamanville (Manche), s'est soldée, le jeudi 3 avril, par un échec.

Depuis un mois, la quasi-totalité des quatre cents ouvriers de la D.T.P. sont en grève pour l'alignement de leurs salaires sur ceux des grands chantiers du même type. La majorité des six cents autres ouvriers employés par d'autres entreprises ont refusé de travailler sous la protection des gendarmes mobiles, et le chantier de Flamanville est paralysé depuis le début de la semaine.

LA C.G.T. ESTIME QUE DES DIZAINES DE MILLIERS D'EMPLOIS SONT MENACÉS DANS LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE.

La Fédération des travailleurs de la métallurgie (F.T.M.)-C.G.T. a assuré, au cours d'une conférence de presse réunie le 1er avril, que des « dizaines de milliers de suppressions d'emplois » allaient intervenir à terme dans la construction automobile, en particulier dans la région parisienne.

Pour le patronat, a-t-elle affirmé, les mutations technologiques, avec les développements de l'automatisation et de la robotique, vont inévitablement aboutir à de très importantes réductions d'effectifs. Pour la F.T.M.-C.G.T., c'est le contraire qui doit se produire : le progrès technique doit engendrer des « mesures sociales hardies » permettant d'embaucher.

A Blois

LES C.R.S. LIBÈRENT DES CADRES D'UN CENTRE E.D.F. RETENUS PAR LE PERSONNEL

Les forces de l'ordre ont libéré, le jeudi matin 3 avril, au centre E.D.F. de Blois, le directeur, son adjoint et quatre membres de l'encadrement qui étaient retenus depuis la veille par des grévistes. Quelque 60 % du personnel avait débrayé mercredi matin pour protester contre des projets de réforme structurelles. Le soir, les quarante-sept membres du comité de grève avaient envahi le bureau du chef de centre et avaient occupé les locaux toute la nuit. Une compagnie de C.R.S. est intervenue en défonçant une porte de garage.

● *Le directeur et le chef du personnel* de l'usine rennaise de la Compagnie générale de construction téléphonique (C.G.C.T.) ont été retenus dans un bureau de 9 h. 30 à 16 h. 15 le jeudi 3 avril par une centaine des quatre cent cinquante salariés. Le conflit, qui dure depuis quatre semaines, porte sur des revendications de salaires. Il s'était traduit jusqu'à présent par de courtes manifestations chantantes organisées chaque jour à l'intérieur de l'entreprise. — (*Corresp.*)

● *Les métallurgistes de Cherbourg* devaient manifester vendredi 4 avril à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. pour exprimer leur solidarité aux ouvriers des Constructions mécaniques de Normandie (C.M.N.). Une grande majorité de ces derniers débraient régulièrement trois ou quatre demi-journées par semaine et bloquent les entrées des ateliers depuis le 27 février, pour obtenir de meilleurs salaires, l'intégration des primes, la semaine de quarante heures et la cinquième semaine de congés payés. Selon la direction, le trimaran d'Eric Tabarly risque de ne pas être prêt à temps pour les prochaines grandes courses si le conflit se prolonge. La livraison de l'embarcation est prévue pour fin avril.

● *La journée d'action dans la métallurgie*, lancée par la fédération C.G.T. de ce secteur, a, selon cette organisation, donné lieu à des manifestations et débrayages. Ceux-ci ont atteint deux heures chez Alsthom (La Courneuve, Belfort, Saint-Nazaire...), Thomson (Sartrouville, Saint-Denis), Renault (Sandouville, Billancourt), dans les usines Dassault de Gironde et dans l'industrie navale.

L'Union des industries métallurgiques et minières déclare que la journée est passée inaperçue, hormis dans quelques rares entreprises.

IMMIGRATION

● *L'U.D.-C.G.T. de Paris* a demandé le jeudi 3 avril *« la délivrance immédiate d'une autorisation de séjour et de travail, provisoire et renouvelable »*, pour la régularisation gratuite de la situation des travailleurs turcs et d'autres nationalités, sans discriminations. Elle réclame également l'annulation de la loi Bonnet, l'octroi *« sans difficultés »* des autorisations de travail et de séjour aux familles et, pour les Turcs, l'application de l'article 6 de l'accord franco-turc prévoyant l'égalité des droits avec les salariés nationaux.

● *A Clermont-Ferrand, les dix travailleurs turcs* qui, depuis le 6 mars, font la grève de la faim dans cette ville ont adressé le jeudi 3 avril une lettre ouverte au préfet du Puy-de-Dôme, annonçant qu'ils déposent leurs dossiers, comprenant notamment une attestation de logement et une promesse d'embauche. Ces travailleurs « clandestins », dont deux sont hospitalisés, affirment qu'ils *« préfèrent mourir »* plutôt que de recommencer la vie qu'ils ont menée jusqu'à présent. Plusieurs manifestations de solidarité ont déjà eu lieu à Clermont-Ferrand.

● *A Bordeaux*, plusieurs centaines de personnes ont manifesté jeudi soir 3 avril pour exprimer leur soutien aux vingt-sept travailleurs immigrés sans papiers — vingt-cinq Turcs et deux Tunisiens — qui observent depuis six jours une grève de la faim à l'église Saint-Eloi.

LOGEMENT

LES MAUVAISES SURPRISES DE LA LIBÉRATION DES LOYERS

75 % d'augmentation en trois mois au 92 rue de Lourmel...

Mme Chantal Goutet et sa fille, âgée actuellement de treize ans, habitent un petit et coquet quatre-pièces, au 92, rue de Lourmel, dans le 15e arrondissement de Paris. Son employeur — elle est cadre moyen dans une société privée — l'a logée là en 1972 au titre du *« 1 % logement »*. A cette époque, le loyer était celui d'un immeuble social (360 F par mois, sans les charges) et il l'est resté jusqu'au 1er octobre 1979 (860 F). Au 1er novembre, il était déjà de 1 190 F (+ 38,37 %) et au 1er janvier il est passé à 1 507 F (+ 36,64 %). Au total, en trois mois, plus de 75 % de hausse. Avec les charges (450 F environ), la *« dépense logement »* représente maintenant plus de 27 % de son revenu. *« C'est encore possible*, dit-elle, *mais si ça continue à grimper à cette cadence, je ne pourrai plus rester. Je serai obligée d'aller en banlieue, de trouver une autre école pour ma fille, d'assurer les frais d'un déménagement et de réfection d'un nouvel appartement... A aucun moment je n'ai eu le moyen de négocier. »*

Un autre locataire est dans l'immeuble depuis sa construction, en 1956. Lui aussi a été logé là au titre du 1 % pour la banque où il était employé. Aujourd'hui, il a soixante-douze ans, il est retraité et il a trouvé un petit travail pour compléter sa modeste retraite. Sa femme a soixante-deux ans. *« J'ai de quoi vivre*, dit-il, *mais avec le nouveau loyer, s'il m'arrive quelque chose, ma femme n'a plus qu'à aller coucher sous les ponts: avec ce qui lui restera pour vivre, elle ne pourra pas payer... »*

Mme Feller, pour sa part, est tout aussi inquiète. Elle a trois enfants (huit, sept et deux ans), son mari est en « invalidité » et le nouveau loyer représente déjà plus de 30 % des ressources du ménage. Les frais d'un éventuel déménagement, à eux seuls, semblent *a priori* un obstacle difficile à franchir.

Que s'est-il donc passé pour que des locataires qui bénéficiaient de loyers sociaux se trouvent aujourd'hui confrontés à des « loyers libres ? Que s'est-il donc passé pour que les « engagements de modérations » signés par les organismes représentant les propriétaires et annoncés à grand son de trompe au moment où les loyers retrouvaient leur liberté (*le Monde* des 6 et 22 juin 1979) soient à ce point lettre morte ?

C'est à la fois très simple et très compliqué. L'immeuble du 92, rue de Lourmel a été construit en deux tranches, en 1956 et 1958, sous le régime *« Logéco »*, lancé quelques années plus tôt pour encourager la construction locative privée (les offices publics d'H.L.M. n'en ont donc pas construit, tandis que les sociétés anonymes d'H.L.M. de droit privé ont pu en faire).

Le financement en était assuré par des prêts à vingt ans du Crédit foncier, assortis de primes majorées. Les loyers étaient calculés en fonction du prêt. Rue de Lourmel, le « 1 % logement » versé par les entreprises sur le montant des salaires a complété le montage financier. Au bout de vingt ans, la totalité des prêts ayant été remboursés, un immeuble Logéco redevient un immeuble privé comme un autre, à loyer libre. La rue de Lourmel n'a pas échappé à la règle. De plus, la société civile immobilière Lourmel-Eglise, qui avait construit ces quatre-vingt-deux logements, est tombée en 1974 dans le giron de la SOFAL, filiale immobilière du groupe Empain-Schneider. L'immeuble est aujourd'hui géré par la SAGEP, filiale de la SOFAL. Des travaux d'« embellissement » ont été très vite menés à bien : marbre et plantes vertes dans l'entrée, galets ronds dans la cour, puis remise à neuf de l'intérieur des ascenseurs.

Vingt ans après...

En 1976 — le terme fatidique des vingt ans étant échu, — les locataires de la tranche construite en 1956 ont donc reçu un congé en bonne et due forme, assorti d'une proposition d'engagement de location. Mme Goutet, qui payait à l'époque un loyer de 503 F, ainsi que d'autres locataires, a signé ce nouveau bail d'un an renouvelable tous les trois mois : il proposait un loyer mensuel de 1 190 F, « ramené » à 680 F le 1er octobre 1976, à 850 F en 1977, à 1 020 F en 1978. Il était indexé sur l'indice du coût de la construction du quatrième trimestre 1975. Après les deux années et demie de limitation autoritaire des hausses de loyer par M. Barre, la SAGEP applique aujourd'hui à la lettre le bail signé en juin 1976 et pratique, sur le loyer prévu à ce moment-là, les hausses dues à la variation de l'indice du coût de la construction. Quant aux « engagements de modération » de juin 1979, la SAGEP n'adhère à aucun des organismes signataires.

A la fin de 1978 (la deuxième tranche avait vingt ans), une seconde vague de congés et de nouveaux baux a déferlé. Une dizaine de locataires sont partis, dans l'impossibilité de faire face au nouveau loyer.

Dès juin 1979, quelques locataires se sont groupés, ont fondé une amicale (qui a depuis adhéré à l'A.C.D.L. (1) — Association des comités de défense des locataires). Sur les trente-cinq membres qu'elle comporte, une quinzaine sont décidés à aller jusqu'au bout. Depuis janvier dernier, ils versent sur un compte bloqué le montant du rajustement qui leur est demandé depuis fin décembre, ainsi que le « complément de dépôt de garantie » (de 2 312 francs pour Mme Goutet). Le président de l'amicale, M. Gaillard, et Mme Goutet, vice-présidente, ont écrit à la commission de conciliation mise en place à la préfecture de Paris (50, rue de Turbigo). Ils ont aussi écrit à M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, qui avait encouragé les locataires victimes de hausses jugées par eux abusives à lui écrire directement (*le Monde* du 31 août 1979) ainsi qu'à M. Cavaillé, secrétaire d'Etat au logement. Ils ont enfin écrit au maire de Paris. Les trois derniers (MM. d'Ornano, Cavaillé et Chirac) leur ont répondu qu'ils envoyaient le dossier au service compétent... Quant à la commission préfectorale, elle est restée muette. Le 15 février, mises en demeure de payer sous huit jours les sommes dues déferlaient, porteuses à terme de procédures d'expulsion.

Sur le conseil de l'avocate de l'A.C.D.L., Me Françoise Rozelaar-Vigier, chacun des quinze irréductibles, pour se faire entendre, a assigné, le 25 février, devant le tribunal d'instance du 15e arrondissement, la SOFAL et la SAGEP pour nullité des mises en demeure. L'affaire vient en audience le 17 avril.

A la SAGEP, on se refuse à toute déclaration : *« Nous allons faire confiance au juge, puisque l'affaire vient en justice. »*

Mme Goutet et les membres de l'amicale, eux aussi, veulent avoir confiance dans la justice : *« Il faut que notre amicale soit reconnue et puisse négocier les hausses de loyer. Seul, on est désarmé. Je suis frappée de l'impossibilité dans laquelle on est de se défendre, si on ne tombe pas sur le bon créneau de renseignements. L'information des locataires est nulle. On n'a aucune possibilité de discuter : il faut payer ou partir. »*

Cette affaire suscite, toute une série de réflexions.

Bien que la crise du logement ait été forte à l'époque, le législateur qui a créé le système des Logéco ne pouvait certes pas imaginer la flambée vertigineuse des prix des loyers à échéance de vingt ans. Il reste que ce sont des logements sociaux qui disparaissent de la capitale : elle en compte déjà fort peu et on en voit peu sortir de terre, malgré les discours et les engagements pris par M. Chirac.

Il est vrai que les loyers que veut pratiquer la SAGEP peuvent passer pour « raisonnables » dans le 15e arrondissement, et cela seul révèle assez que le marché du logement n'existe pas à Paris, puisque les prix « normaux » sont ceux engendrés par la pénurie. La « loi du marché » devient léonine lorsque la demande excède à ce point l'offre.

Il est vrai aussi que, dans ce cas précis, il ne s'agit pas de locataires fortunés, bénéficiant depuis des années d'une rente de situation, qui sont touchés : les locataires du 92, rue de Lourmel, sont des employés, des ouvriers, des agents de maîtrise, des petits cadres. Si aucun arbitrage n'intervient, ils devront partir en lointaine banlieue, avec tout ce que cela comporte de frais supplémentaires, de transports quotidiens, de soucis de toutes sortes.

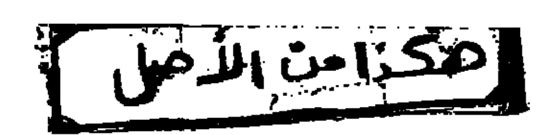
Enfin, on peut se demander, une fois de plus, où se trouve l'égalité entre les parties-prenantes d'un contrat, lorsqu'il suffit à un propriétaire de dire : *« Payez ou partez. »*

Dernier point : que valent les commissions de conciliation qui ne réagissent pas au bout de deux mois ? Que valent les recours auprès de ministres qui se bornent à *« soumettre votre correspondance à l'examen attentif du service concerné »*, pendant que l'escalade intimidante s'enclenche à coups de lettres recommandées ?

Il faudra bien un jour, si l'on veut qu'en matière de logement le droit corresponde à la justice, réformer les règles du jeu.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) 11, rue de Bellefond, Paris-9e



AFFAIRES

UN NOUVEL ACTIONNAIRE DEVANT ACCROITRE LE CAPITAL DE MANUFRANCE

L'État accepte de débloquer un prêt de 6 millions de francs

De notre correspondant

Saint-Etienne. — *« On revient de loin »*, a déclaré le jeudi 3 avril en fin d'après-midi le P.-D.G. de Manufrance, M. René Mestries, en apprenant que le ministre de l'économie venait enfin de débloquer les 6 millions de francs, solde du prêt de 22 millions accordé par le Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.), à la firme stéphanoise. Les services de la Rue de Rivoli ont en effet publié jeudi dans la soirée un communiqué où il est dit notamment : *« Lors d'une réunion tenue au comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI), les actionnaires de Manufrance ont annoncé qu'un nouvel actionnaire allait se joindre à eux (...). Dans ces conditions, le solde du prêt du F.D.E.S. va être versé à la société nouvelle Manufrance. »*

Tout laisse supposer que ce nouvel actionnaire, qui devrait faire un apport de 4 millions de francs, permettant de porter le capital de la firme à 15,6 millions de francs, comme il était initialement prévu, sera la société Publi-Service, une filiale d'Interpublic, une des plus grandes agences de publicité américaines.

« C'est un véritable quitus du redressement que nous avons entrepris. Pour nous, ces 6 millions ont plus de poids que les 16 premiers millions prêtés par le F.D.E.S. au moment du démarrage, en juin dernier », a déclaré M. Mestries.

Il est vrai que ce versement et l'arrivée d'un nouvel actionnaire sont peut-être de nature à dissiper la méfiance des banques et des fournisseurs, surtout si, comme l'a laissé entendre M. Mestries, d'autres investisseurs s'intéressent à Manufrance.

P. C.

LES BANQUIERS DE CHRYSLER DONNENT LEUR ACCORD DE PRINCIPE POUR PARTICIPER A SON REDRESSEMENT

Chrysler corp., troisième constructeur américain d'automobiles, qui tente depuis des mois d'éviter la faillite, a annoncé mercredi 2 avril que la plupart de ses banquiers avaient donné leur *« accord de principe »* pour participer au plan de redressement du groupe. La participation des banques est indispensable à Chrysler pour bénéficier de l'aide fédérale de 1,5 milliard de dollars approuvée par le Congrès en décembre 1979. Cette aide est en effet assortie de l'obligation faite à Chrysler de trouver des fonds privés d'un montant équivalent. Depuis trois mois, Chrysler Comp. négocie avec quelque cent cinquante organismes de crédit aux Etats-Unis, en Europe et au Canada.

Le marasme qui depuis maintenant près d'un an touche l'ensemble du marché américain de l'automobile pénalise Chrysler plus encore que ses concurrents. Ainsi, au cours du mois de mars, les ventes de Chrysler ont diminué de 34 % par rapport à mars 1979, alors que la chute générale des ventes atteignait 18,9 %. Au cours de ce mois, les ventes de General Motors ont diminué de 16 %, celles de Ford de 26 %, tandis qu'à l'inverse celles d'American Motors augmentaient de 50 % et celles de Volkswagen of America de 15 %.

Les trois principaux constructeurs américains ont révisé en baisse leurs prévisions de production pour le second trimestre (1,98 million de voitures, soit 21 % de moins qu'il y a un an). Conséquence de la mévente, les trois *« grands »* ont annoncé cette semaine la réduction d'activité de vingt-trois de leurs usines, mettant ainsi 62 860 ouvriers au chômage partiel, pour une semaine.

BOURSE

NEW-YORK

Repli

Après quatre séances de hausse, les cours se sont repliés jeudi à Wall Street. Une reprise a toutefois été enregistrée à l'approche de la clôture, qui a limité l'ampleur de la baisse, et l'indice des industrielles s'est finalement établi à 784,13, soit à 3,67 points en dessous de son niveau de la veille.

Deux facteurs sont à l'origine de ce recul : la minceur des courants d'affaires liée aux nombreux départs en vacances (le marché sera fermé le Vendredi saint) et à la grève des transports, de sorte que 27,97 millions de titres seulement ont changé de mains.

Cela étant, les dégâts causés à la cote n'ont pas été excessifs, il s'en faut de loin, et la tendance est apparue plutôt irrégulière que lourde. De fait, sur 1 844 valeurs traitées, 731 ont fléchi, mais 710 ont monté, tandis que 403 ne variaient pas.

VALEURS	COURS 2-4	COURS 3-4
Alcoa	59 3/8	58 ...
A.T.T.	48 5/8	48 5/8
Boeing	54 7/8	56 1/2
Chase Manhattan Bank	38 3/8	38 1/2
Du Pont de Nemours	38 1/8	35 3/4
Eastman Kodak	47 5/8	47 1/2
Exxon	56 1/2	58 3/4
Ford	29 ...	28 1/8
General Electric	47 5/8	48 3/8
General Foods	25 5/8	25 ...
General Motors	45 1/2	44 3/4
Goodyear	11 7/8	11 7/8
I.B.M.	55 1/2	54 7/8
I.T.T.	25 1/2	26 1/8
Kennecott	27 1/4	27 ...
Mobil Oil	67 ...	63 5/8
Pfizer	38 1/2	38 1/4
Schlumberger	104 ...	103 5/8
Texaco	32 7/8	32 3/4
U.A.L. Inc.	18 3/8	17 5/8
Union Carbide	38 3/8	48 1/4
U.S. Steel	17 1/8	17 1/4
Westinghouse	21 1/8	21 1/8
Xerox	54 1/2	53 7/8

M. JACQUES DARMON ENTRE DANS LE GROUPE THOMSON-C.S.F.

M. Jacques Darmon, ancien directeur de cabinet de M. Michel d'Ornano, entre dans le groupe Thomson. Il prendra, le 15 avril, les fonctions de directeur délégué dans la société Thomson-C.S.F. M. Darmon devrait, dans un premier temps, exercer des tâches de coordination et de gestion des différentes branches de Thomson-C.S.F.

Depuis la mort du président Paul Richard, en juin 1976, le groupe Thomson a une direction bicéphale. M. Michel Walhain est P.-D.G. de Thomson-Brandt et M. Jean-Pierre Bouyssonnie P.-D.G. de Thomson-C.S.F. (filiale à environ 50 % de Thomson-Brandt).

M. Michel Walhain atteindra l'âge de la retraite en septembre 1980. Toutefois, on peut penser que le conseil d'administration de Thomson-Brandt prolongera, en juin prochain, son mandat pour une durée relativement limitée. M. Bouyssonnie, âgé lui-même de cinquante-neuf ans et demi, devrait lui succéder à la présidence des deux entités.

[Agé de trente-neuf ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1959) et de l'ENA (promotion « Montesquieu »), M. Jacques Darmon entra à l'inspection générale des finances en 1966 : il fut, notamment, le collaborateur de M. Debré au ministère d'Etat chargé de la défense nationale, de 1969 à 1973, successivement comme chargé de mission, conseiller technique et adjoint au directeur de cabinet, avant d'être nommé chargé de mission à la DATAR, en juin 1973 ; il devait être directeur du cabinet de M. d'Ornano, au ministère de l'industrie et de la recherche, de mai 1974 à mars 1977, date à laquelle il le suivit comme chargé de mission au ministère de la culture et de l'environnement. Il avait quitté ce poste en septembre 1977 lorsqu'il fut nommé président du conseil d'administration de l'Opéra de Paris. En avril 1978, M. Darmon devenait à nouveau directeur de cabinet de M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, avant d'entrer en janvier 1979 au sein du groupe Willot.

En désaccord avec les frères Willot, il quitta le groupe en décembre de la même année.]

Sur les marchés des changes

FERMETÉ DU DOLLAR A 4,53 F LE DEUTSCHEMARK EST A SON PLANCHER

C'est sur une note de fermeté que le dollar termine cette semaine sur des marchés des changes particulièrement calmes. A Paris, la devise américaine était cotée vendredi matin 4,5350 dollars contre 4,5050, la veille, et à Francfort, 1,97 DM contre 1,950 DM; d'où il ressortait un cours du deutschemark en francs très proche du cours d'intervention (lequel s'établit à 2,3033 F pour 1 DM). Ainsi que le franc belge et la couronne danoise, la monnaie allemande se trouve à son « plancher », tandis que le franc occupe la première place au sein du S.M.E.

Les marchés de l'or sont fermés jusqu'à mardi sur la plupart des places (New-York sera ouvert lundi). A la fermeture du marché de New-York, jeudi soir, l'once d'or valait 492 dollars.

(Publicité)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RAPPEL

Projet de construction d'un poste de transformation 400/225/63 kv. LE CHAFFARD à SATOLAS-et-BONCE et ST-QUENTIN-FALLAVIER.

Le Préfet de l'ISERE rappelle au public l'avis d'ouverture d'enquête paru dans la presse du 20 mars 1980, enquête qui a lieu dans les communes de SATOLAS-et-BONCE et SAINT-QUENTIN-FALLAVIER du 1er avril 1980 au 30 avril 1980 inclus.

(Publicité)

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe 97/A

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Un appel d'offres ouvert est organisé pour la fourniture de matériel et de mobilier de bureau à la Caisse Générale de Sécurité Sociale 97/A, quartier de l'Hôtel de Ville à 97159 Pointe-à-Pitre.

Les différents articles sont répartis dans les lots suivants :
Lot n° 1 : Mobilier de bureau (bureau, armoire, classeurs) ;
Lot n° 2 : Petit mobilier de bureau (fauteuil, chaise) ;
Lot n° 3 : Matériel de bureau (machines à écrire et à calculer);
Lot n° 4 : Fichiers A.S. ;
Lot n° 5 : Plieuse, inséreuse de courrier ;
Lot n° 6 : Machines facturières.

Les fournisseurs désireux de prendre part à cet appel d'offres peuvent prendre connaissance du dossier de consultation au siège de l'organisme à l'adresse ci-dessus indiquée, où un exemplaire des pièces nécessaires à la présentation de leurs propositions pourra leur être remis, au plus tard le 18-4-1980 à 18 heures.

Les offres devront parvenir au siège de la Caisse avant le 9 mai 1980 au plus tard.

Pointe-à-Pitre le 27 mars 1980.

LE DIRECTEUR,
J. THORIN.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire
Direction de la Tutelle et de la Commercialisation
Bureau des Marchés

AVIS DE PROROGATION DE DÉLAI DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL NR. AOI 2/80 PORTANT SUR LA FOURNITURE DE SEMENCE FOURRAGÈRE

Le ministère de l'agriculture et de la révolution agraire informe les personnes intéressées par l'appel d'offres international portant sur la fourniture de semence fourragère que la date limite de réception des plis prévue initialement au 31 mars 1980 est prorogée au 14 avril 1980.

Le reste demeure sans changement.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 4 avril 1980 a été tiré à 552 888 exemplaires.

A B C D E F G

La conférence des P.C. européens sur le désarmement

L'U.R.S.S. approuve l'initiative des communistes français et polonais mais passe sous silence le refus des Italiens et des Espagnols

De notre correspondant

Moscou. — L'Union soviétique a apporté officiellement son appui à la proposition commune des partis communistes français et polonais de réunir, les 28 et 29 avril à Paris, une conférence des P.C. européens sur la paix et le désarmement. « *Cette proposition rencontre un écho positif du côté des partis communistes qui s'efforcent sincèrement de consolider la détente et elle soulève un grand intérêt des forces démocratiques éprises de paix, de tous les hommes de bonne volonté* », écrit la *Pravda* ce vendredi 4 avril.

Ce soutien ne faisait guère de doute. L'annonce de cette conférence a été, d'ailleurs, précédée de nombreuses consultations avec les dirigeants soviétiques, tant du côté polonais que français ; en particulier, M. Louis Baillot, président de la commission du comité central du P.C.F. pour les questions de défense nationale, a fait, du 17 au 33 mars, une visite à Moscou au cours de laquelle il a rencontré M. Boris Ponomarev, membre suppléant du bureau politique du P.C. soviétique et secrétaire du comité central chargé des relations avec les partis communistes qui ne sont pas au pouvoir. Le communiqué commun insistait sur la nécessité d'intensifier les efforts des communistes et de toutes les forces démocratiques pour s'opposer aux entreprises américaines en Europe.

La *Pravda*, estimant que la rencontre aura lieu « *à un moment extraordinairement important pour le continent* », énumère tous les dangers qui le menacent : les milieux impérialistes, notamment ceux des Etats-Unis, multiplient les actions contre la détente. Ils veulent détruire tout ce qui a été obtenu de positif au cours des dix à quinze dernières années, ils prônent une politique de confrontation et de retour à la guerre froide.

Le journal du parti communiste soviétique ne fait aucune allusion directe à la décision des P.C. italien et espagnol de ne pas participer à la conférence de Paris, mais il affirme que, « *en tant que combattants les plus résolus et les plus conséquents contre le danger de guerre, les communistes ne peuvent pas se tenir à l'écart des problèmes qui inquiètent actuellement les peuples d'Europe* ». Mercredi dernier, M. Janni Cervetti, membre de la direction du P.C.I., a rencontré à Moscou M. André Kirilenko, membre du bureau politique du P.C. soviétique et secrétaire du comité central, auquel il a remis un message de M. Berlinguer pour M. Brejnev. Dans ce texte, le secrétaire général du P.C.I. expliquerait une nouvelle fois la position de son parti sur les « *euromissiles* » et sur l'intervention soviétique en Afghanistan, les raisons de son refus de participer à la conférence des P.C. européens ainsi que les objectifs de son voyage en Chine.

Toutefois, comme si elle voulait rassurer les hésitants, la *Pravda* laisse entendre que les communistes ne cherchent pas le monopole de la lutte pour le désarmement (« *la volonté de se replier sur soi est étrangère aux communistes* »), et l'agence Tass, reprenant une déclaration de *l'Humanité*, a indiqué que la seule question à l'ordre du jour de la conférence de Paris serait le problème de la paix et du désarmement, autrement dit, il ne s'agira pas d'une nouvelle conférence de Berlin, habilitée à statuer sur tous les sujets intéressant le mouvement communiste.

DANIEL VERNET.

« LES DIVERGENCES N'EMPÊCHENT PAS L'ACTION COMMUNE » estime le P.C.

Dans *l'Humanité* du 4 avril, M. Jacques Denis, membre du comité central du P.C.F., définit le sens de la rencontre des partis communistes et ouvriers d'Europe, orgnisé par le P.C.F et le Parti ouvrier unifié polonais, et boycotté par les communistes italiens, espagnols et yougoslaves (*le Monde* des 3 et 4 avril).

Il écrit : « *Chacun sera parfaitement libre de dire ce qu'il entend dire et de donner ensuite, en toute souveraineté, la suite qu'il décidera. Il ne saurait y avoir quelque décision contraignante que ce soit.* (...)

» *Nous considérons que l'existence de divergences, que nous regardons en face, ne fait pas obstacle à l'action commune.* »

LE DANEMARK PRÉSENTERA LA CANDIDATURE DE M. GUNDELACH A LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DE BRUXELLES.

Le gouvernement de Copenhague soutiendra la candidature d'un Danois, M. Finn Gundelach, à la présidence de la Commission des Communautés lorsque le mandat de l'actuel président, M. Roy Jenkins (Grande-Bretagne), viendra à expiration à la fin de cette année ; c'est ce qu'a déclaré le ministre danois des affaires étrangères au quotidien conservateur *Jyllands Posten*.

M. Gundelach est actuellement membre de la commission chargée du secteur particulièrement délicat qui englobe l'agriculture et la pêche.

D'autre part, le Foreign Office n'a pas réagi directement aux vives critiques du Quai d'Orsay (*le Monde* du 4 avril) au sujet des propos tenus mardi par M. Jenkins. Le président de la Commission préjugeant les concessions que les partenaires de la Grande-Bretagne et celle-ci seraient prêts à faire, avait estimé que la somme en litige se réduisait à l'équivalent de deux semaines de dépenses communautaires agricoles. Le porte-parole du Foreign Office a cependant déclaré, jeudi 3 avril, que le gouvernement de Londres était d'accord avec M. Jenkins pour estimer qu'« *avec de la bonne volonté, dans l'intérêt de la Communauté dans son ensemble, une solution équitable au problème de la contribution britannique peut être trouvée* ». — (A.F.P.)

● *Un député au Parlement européen, M. Jean Oehler (socialiste)*, conseiller général du Bas-Rhin, a entrepris, jeudi 3 avril, une grève de la faim avec une dizaine de salariés de la Société C.A.E.M. (appareils de chauffage électrique) installée dans la banlieue de Strasbourg. Cette action déclenchée à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de F.O., a été décidée pour protester contre le licenciement de la grande majorité des quelque 185 membres du personnel de l'entreprise, en règlement judiciaire depuis deux ans, et dont le bilan a été déposé la semaine dernière.

PRÈS DE 20 000 TRAVAILLEURS ONT DÉBRAYÉ EN GRANDE-BRETAGNE

Près de vingt mille ouvriers de la « British Steel Corporation » (B.S.C.) ont à nouveau cessé le travail, vendredi 4 avril, vingt-quatre heures après la fin du conflit qui a paralysé pendant trois mois la sidérurgie nationalisée britannique.

Ce mouvement spontané a été déclenché pour protester contre la suspension de certains ouvriers ayant refusé, jeudi, de charger des camions appartenant à des compagnies de transport qui avaient continué de travailler pendant le conflit, ignorant les piquets de grève. — (A.F.P.)

● *Attentats en Corse.* — Sept attentats à l'explosif ont été commis, vendredi 4 avril, entre 0 heure et 2 heures, dans des établissements de commerce de Bastia. Le plus important a soufflé la devanture d'un magasin d'ameublement au sud de la ville et endommagé une camionnette. D'autres charges détonantes qui avaient été placées à la périphérie et aux environs de Bastia n'ont pas explosé.

Financièrement utile, politiquement opportun

Le prêt de 500 millions de francs de l'État au Crédit lyonnais

Pour renforcer les fonds propres du Crédit lyonnais, l'Etat va lui accorder un prêt de 500 millions de francs (« le Monde » du 4 avril).

Le Crédit lyonnais, deuxième banque nationalisée française (derrière la B.N.P. et avant la Société générale), a réalisé, en 1979, un bénéfice de 681 millions de francs (après 280 millions d'amortissements et 550 millions de provisions), contre 195 millions seulement en 1978. Le résultat d'exploitation du groupe (activités à l'étranger incluses) a lui-même augmenté de 42,9 %, passant de 1 060 millions de F en 1978 (1 180 millions en 1977) à 1 514 millions en 1979.

L'amélioration de la rentabilité de l'entreprise s'explique bien entendu par une meilleure exploitation des produits offerts, mais aussi par une maîtrise accrue des frais généraux. « *Pour la première fois depuis quatorze ans*, a indiqué le président, M. Claude Pierre-Brossolette, en présentant les comptes à la presse, *les frais généraux n'ont augmenté que de 10 %* ». La politique adoptée depuis 1974 — année à l'issue de laquelle le groupe affichait pour la première fois un résultat déficitaire de 154 millions — commence donc à porter ses fruits. Il est vrai que deux mille cent emplois ont été supprimés en trois ans dont 931 en 1979, les effectifs étant ainsi ramenés à quarante-quatre mille huit cent vingt personnes.

L'année 1979 aura donc été celle de l'assainissement des comptes. 1980 sera celle du renforcement général des fonds propres, objectif assigné aux banques en avril dernier par le gouvernement. Joignant, si l'on peut dire, le geste à la parole, M. Monory, ministre de l'économie, a fait annoncer, jeudi 3 avril, que l'Etat, par l'intermédiaire du F.D.E.S. (Fonds de développement économique et social) accordait à l'établissement un prêt de 500 millions de francs.

Ce prêt participatif, donc assimilable aux fonds propres, sera consenti à *des conditions « très favorables »* au dire des dirigeants du Crédit lyonnais. D'une durée de quinze ans, avec une franchise de remboursement de six ans, son intérêt varierait avec les dividendes versés par les banques nationalisées à leurs actionnaires.

Pour élargir son assise financière, le Crédit lyonnais a donc choisi une formule bien différente de celle adoptée par la Société générale, qui s'apprête à faire appel à l'épargne privée par l. biais d'une augmentation de capital d'un montant de 100 millions de francs. « *L'ouverture du capital aux intérêts privés ne nous paraissait nullement appropriée. Cela reviendrait, en effet, à s'engager dans une politique générale de distribution de dividendes qui risque de coûter très cher* », indique-t-on au siège.

Satisfaisante pour le Crédit lyonnais, la formule du prêt l'est également pour les pouvoirs publics. Il y a quelque temps, en effet, le P.S. avait vigoureusement dénoncé l'ouverture du capital de la Société générale à l'épargne privée, accusant le gouvernement de pratiquer une politique de « dénationalisation ». Financièrement utile, ce prêt de 5` millions de francs apparaît dans ces conditions politiquement opportun...

La bataille contre le ticket modérateur d'ordre public

Le ministre de la santé dément qu'un délai de grâce de deux mois soit accordé

L'institution d'un ticket modérateur d'ordre public, empêchant à partir du 1er mai les mutuelles et les compagnies d'assurances de rembourser totalement les frais de santé afin de faire supporter aux malades au moins 5 % des dépenses, continue de provoquer d'importantes réactions des mutuelles, des syndicats et des milieux politiques, y compris à l'U.D.F.

Au ministère de la santé et de la sécurité sociale, on maintient le principe de ce ticket modérateur d'ordre public et l'on affirme qu'il n'est pas question de reculer. On dément — comme des informations officieuses nous avaient permis de l'indiquer en première édition — qu'une certaine souplesse serait admise pour les délais d'application : un répit de deux mois — jusqu'au 1er juillet — durant lequel aucun contrôle ou sanction n'aurait été décidé. Selon ces informations il était admis que tant pour les compagnies d'assurances que pour les mutuelles, les contraintes techniques ou juridiques (modification des contrats, tenue d'assemblée générale pour modifier les règles) devaient effectivement être prises en compte.

Le démenti catégorique du ministère n'atténue en rien les difficultés d'application et la détermination des adversaires de cette formule. La Fédération nationale de la mutualité française et la caisse d'assurance-maladie des salariés se concertent pour présenter au gouvernement une méthode de maîtrise des dépenses qui permettrait d'éviter le ticket modérateur. En outre la Fédération nationale des mutuelles des travailleurs (F.N.M.T.), qui a engagé une campagne de protestation en province, a annoncé une manifestation nationale, le 18 avril, contre cette mesure et le projet de loi Berger qui tend à réformer la Sécurité sociale.

Pour leur part, les députés U.D.F. de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale ont demandé la création d'une commission de conciliation ou d'un groupe de travail sur ce délicat problème, en raison des « *difficultés techniques de mise en œuvre* » et afin d'examiner comment « *les mutualités peuvent efficacement contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses* ».

M. GÉRARD NICOUD SE VOIT INTERDIRE L'EXERCICE DE TOUTE RESPONSABILITÉ SYNDICALE

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Le secrétaire général du CID-UNATI, M. Gérard Nicoud, incarcéré à la prison de Varces (Isère) où il purge, depuis le 3 mars, une peine de quatre mois de prison, s'est vu signifier, jeudi 3 avril par le procureur de la République de Bourgoin-Jallieu, l'interdiction d'exercer « à titre perpétuel » toute responsabilité syndicale, précise dans un communiqué le bureau national de l'organisation des commerçants et artisans.

« *Jamais une telle sanction n'a été prise à l'encontre d'un représentant syndical national. Cela confirme l'acharnement politique à détruire le CID-Unati depuis des mois* », constate le bureau du CID-Unati, qui ajoute : « *Gérard Nicoud détient son mandat national de milliers de représentants syndicaux départementaux, répartis dans toute la France. Il n'est pas possible de retirer un mandat qui a été donné par la volonté populaire. Le CID-Unati s'insurge contre cette décision, son secrétaire général étant seul à subir une telle mesure, alors que d'autres responsables syndicaux, pour des faits plus graves, n'ont jamais été inquiétés. Le CID saura apporter la réponse que mérite cette inqualifiable décision.* »

La « réponse » n'a pas tardé, puisque, dans la nuit de jeudi à vendredi, des militants du CID-Unati ont perturbé la liaison ferroviaire Annecy-Paris en jetant sur la voie de vieux pneus imbibés d'essence. D'autres manifestations pourraient se dérouler dans les prochaines heures dans le département de l'Isère et du Rhône, mais les modalités de ces « actions » demeurent secrètes.

CLAUDE FRANCILLON.

[L'interdiction qui frappe M. Nicoud résulte d'une disposition de l'article L 411-4 du code du travail selon laquelle « les membres français de tout syndicat professionnel chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat doivent jouir de leurs droits civiques » et n'avoir pas été condamnés à plus de trois mois d'emprisonnement. Le *dirigeant du CID-UNATI* purge actuellement une peine de quatre mois ferme. Cette interdiction n'est pas « perpétuelle » à proprement parler : le code pénal prévoit qu'une personne frappée d'une interdiction ou d'une déchéance peut demander à la juridiction qui l'a condamnée à en être relevé. Il s'agit du tribunal de La Rochelle dans le cas de M. Nicoud.]

UNE PROJECTION DU FILM « LA QUESTION » EST INTERDITE DANS LES VOSGES

(De notre correspondant.)

Les pensionnaires de l'hôpital psychiatrique de Ravenel (Vosges) ne verront pas, ce vendredi 4 avril, le film de Laurent Heynemann, *la Question*, d'après le livre d'Henri Alleg.

Le préfet des Vosges, M. Prioux, en a interdit la projection. Il a pris en compte le fait que l'hôpital de Ravenel est un établissement départemental. Il a, par ailleurs, considéré que la publicité très large faite à ce film en dehors de l'hôpital enlevait à la projection le caractère privé prévu à l'origine par les organisateurs : le groupe socio-culturel de l'hôpital.

A Mirecourt, l'annonce de la projection de *la Question* avait provoqué une vive réaction de la section locale de l'Union nationale des parachutistes. Son président écrivait à ce propos : « *Le film salit l'armée française et glorifie la trahison. Nous ne tolérerons pas que la voix de la trahison couvre le silence de tous les morts au service de la patrie.* »

[Rappelons que l'Union nationale des parachutistes est intervenue en septembre 1979 pour dissuader Serge Gainsbourg de venir chanter à Marseille sa version de « la Marseillaise », et a perturbé son spectacle à Strasbourg, en janvier.]